CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Centre Régional de Publication de Bordeaux



Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis

Anne-Marie LEGRAS

Editions du C.N.R.S

Photographie de couverture :

Fresque de la chapelle du Temple du Dognon, à Cressac.

(Cliché M. Miguet)

Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis

ISBN 2-222-03329-2

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Centre Régional de Publication de Bordeaux

Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis

par

Anne-Marie LEGRAS

Attachée à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

Editions du Centre National de la Recherche Scientifique
15, quai Anatole-France - 75700 PARIS

— 1983 —

Nous remercions de leur collaboration :

Monsieur François REYNAUD (Chargé de recherche au C.N.R.S. - I.R.H.T.), auteur des notices archéologiques des églises ou chapelles de Bussac, Chepniers, Chierzac, Le Fouilloux, Guizengeard, Lugéras, Le Mung, Le Tâtre, Thairé, Viville.

Monsieur Michel MIGUET, auteur des notices archéologiques des églises, chapelles et édifices des maisons de Beauvais-sur-Matha, Angles, Boixe, Châteaubernard, Cressac, Les Épeaux, Courant.

Madame Jocelyne LECLERC (C.N.R.S.) qui a réalisé la composition de l'ensemble de cet ouvrage.

Mademoiselle Florence QUESSETTE qui a effectué les tirages photographiques.

LIMINAIRE

Si l'on excepte les malheurs des Cathares, il n'est pas de thème historique qui excite davantage la curiosité du public contemporain que la fin tragique des Templiers. L'arrestation, au même moment, dans la France entière, des chevaliers de l'Ordre, le soupçon de sorcellerie, la magie du trésor enfoui, le procès ténébreux, la flambée du bûcher qui consuma le Grand Maître, l'appel final au jugement de Dieu : autant de prétextes à dissertations et commentaires de valeur fort inégale.

Il doit être entendu, d'entrée de jeu, que le présent ouvrage n'a rien à faire avec la mode. On trouvera seulement ici la description et l'histoire des maisons que Templiers et Hospitaliers possédèrent dans le territoire de deux provinces – l'Aunis et la Saintonge – qui furent longtemps unies dans le diocèse de Saintes. Possessions distinctes pendant plusieurs siècles, puisqu'elles dépendaient de deux ordres indépendants. Confondues, après que le pape eut attribué les dépouilles des Templiers aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus, à partir du XVI[e] siècle, sous le nom de chevaliers de Malte.

La série de monographies qui est ainsi offerte au public est uniquement fondée sur les témoignages archéologiques et historiques dont nous disposons encore. Certes, la confiscation et la vente, comme biens nationaux, des possessions de l'Ordre de Malte ont-elles provoqué la ruine, totale ou partielle, d'un bon nombre d'établissements, depuis bientôt deux siècles. Mais le repérage et la photographie systématiques de tout ce qui subsiste montrent que les vestiges sont encore appréciables. Quant aux documents écrits, ils sont relativement nombreux et explicites. Dans ce domaine, la confiscation a été bénéfique : les archives de l'Ordre de Malte, saisies en même temps que les biens immobiliers, ont été dévolues aux dépôts publics. Or, ces archives étaient fort bien tenues, l'Ordre ayant pleinement conscience qu'elles garantissaient ses droits et qu'il n'est pas de gestion efficace sans bonne mémoire. Ainsi les papiers qui concernent les maisons d'Aunis et de Saintonge reposent-ils aujourd'hui, pour l'essentiel, dans les Archives départementales de la Vienne. Le présent ouvrage leur doit la quasi totalité de son information.

A première vue, il peut paraître singulier que de tels documents, dont le lecteur appréciera sans peine la précision et la richesse, soient restés jusqu'à aujourd'hui inexploités. Il faut sans doute rechercher la raison de cette indifférence dans l'attrait qu'exercèrent longtemps, au détriment des recherches sur la vie quotidienne, les récits des brillants épisodes et des malheurs exemplaires de la « grande histoire » des deux Ordres militaires.

L'intérêt relativement récent pour l'histoire économique et sociale, la curiosité actuelle pour tout ce qui subsiste du « patrimoine » architectural et artistique d'un « monde que nous avons perdu », le souci légitime de préserver tout ce qui en a survécu expliquent que le projecteur soit désormais dirigé sur ces témoignages trop négligés. Au-delà même de son intérêt archéologique indéniable et de sa contribution efficace à l'histoire régionale, le présent ouvrage doit donc être considéré comme un élément de base d'une connaissance raisonnée et « totale » de l'histoire des deux grands Ordres militaires français. Les chevaliers du Temple et de l'Hôpital s'illustrèrent sans doute en Orient, ils y édifièrent des châteaux si puissants qu'ils servent encore de repaire aux soldats des guerres contemporaines, ils commandèrent des flottes et triomphèrent du Turc, mais ils furent aussi les administrateurs, diversement compétents, d'un énorme patrimoine foncier dont les revenus étaient précisément destinés à entretenir les établissements et les combattants d'Outre-mer. Voilà ce qu'il convient d'avoir en mémoire lorsqu'on lit un livre que, sans doute, beaucoup garderont à portée de la main en visitant deux provinces au riche passé.

Jean GLÉNISSON
Directeur de l'Institut de Recherche
et d'Histoire des Textes

INTRODUCTION

I - Les principales dates de l'histoire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et des Templiers

Les historiens s'accordent pour admettre que l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem tire son origine d'une modeste fondation établie à Jérusalem par des marchands d'Amalfi vers les années 1070/1080. Cette fondation comprenait un hospice pour les pélerins et une église (Sainte-Marie) desservis par des frères hospitaliers placés sous l'autorité de moines noirs (bénédictins) venus d'Italie[1].

En 1099, au moment de la prise de Jérusalem par les premiers croisés, conduits par Godefroy de Bouillon, la communauté de Sainte-Marie comptait parmi ses membres, ou parmi ses proches, un certain Gérard, dont les origines sont mal connues, qui apparaît comme le fondateur de l'ordre de l'Hôpital. Généreusement dotée par les croisés, qui la chargent de réorganiser l'hospitalité à Jérusalem, enrichie de nouvelles recrues, la communauté, désormais dirigée par Gérard, va prendre son indépendance. Les liens avec les moines noirs de Sainte-Marie sont rompus. Un nouvel hôpital et une église sont construits. La communauté constitue l'embryon d'un nouvel ordre ayant saint Jean-Baptiste pour patron.

Les donations en Terre Sainte et en Occident se multiplient rapidement. Par une bulle de 1113, le pape Pascal II prend les Hospitaliers sous sa protection, confirme toutes les donations qui leur ont été faites, les autorise à lever la dîme sur leurs terres et leur accorde le droit d'élire librement, à l'avenir, leur chef. Cette bulle est généralement considérée comme l'acte de fondation de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Vers 1118/1119, un chevalier champenois, Hugues de Payns, décide, avec quelques compagnons, de se vouer à la défense des pélerins que les maigres forces laissées par les croisés en Terre Sainte ne permettent guère d'assurer. Ces « pauvres

1. Sur ce point, voir J. Delaville Le Roulx, *De prima origine Hospitalariorum Hierosolymitanorum,* Paris, 1885.

chevaliers du Christ », ainsi qu'ils se désignent eux-mêmes, s'installent bientôt dans l'ancien Temple de Salomon, à Jérusalem, d'où leur nom de Templiers.

En 1128, un concile, réuni à Troyes, donne aux Templiers une règle inspirée par saint Bernard[2]. L'ordre comportera trois catégories de frères : les chevaliers, issus de la noblesse, qui seront l'élément combattant, les sergents qui seront leurs auxiliaires au combat et rempliront les tâches domestiques, les prêtres pour assurer le service religieux.

Quant à l'ordre de l'Hôpital, il termine, vers 1137, une évolution commencée à partir de 1120, après la mort de Gérard, sous l'influence du nouveau Maître, Raymond du Puy : sa vocation hospitalière se doublera désormais d'une activité militaire pour assurer la protection des pélerins. Comme celui du Temple, l'Ordre comporte des frères chevaliers, des sergents et des prêtres. A la règle primitive, qui ne nous est pas parvenue, succède une règle inspirée de celle de saint Augustin, confirmée par le pape Eugène III avant 1153.

Jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, parfois alliés, souvent rivaux, Templiers et Hospitaliers participent aux croisades et à l'épopée chrétienne en Terre Sainte. Bénéficiant de l'enthousiasme soulevé dans le monde occidental par la croisade, les deux ordres reçoivent nombre de privilèges, droits, terres, octroyés par les papes, souverains, seigneurs et simples particuliers[3]. Dans toute l'Europe, ils créent des établissements appelés commanderies.

En 1291, la prise de Saint-Jean-d'Acre marque la chute du royaume latin de Jérusalem et la perte de la Terre Sainte. Peu après, Templiers et Hospitaliers se replient à Chypre où ils reçoivent, provisoirement, l'asile des Lusignan. Les Templiers décident bientôt de revenir en Occident et font de la maison du Temple de Paris leur maison chef d'ordre.

En 1306, les Hospitaliers, désireux de continuer la lutte en Orient, entreprennent la conquête de l'île de Rhodes, qu'ils terminent en 1309. Ils y établissent, en 1310, leur quartier général, le « Couvent », et commencent à fortifier l'île.

2. Une version française, un peu plus tardive, a été éditée par H. de Curzon, *La Règle du Temple*, Paris, 1886.

3. Pour cette période voir, sur l'Hôpital : J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, 1904 ; du même auteur : *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), 4 vol., Paris, 1894-1906 ; J. Riley-Smith, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus, c. 1050-1310*, Londres, 1967.

Sur le Temple : Marquis A. d'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple (1119 ?-1150)*, Paris, 1913. Les matériaux que le marquis d'Albon avait réunis pour les volumes suivants sont restés inédits après son décès, en 1912. Ils peuvent être consultés à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 1 à 71 ; E.-G. Léonard, *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs*, Paris, 1930 ; M.-L. Bulst-Thiele, *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani Magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens 1118/1119-1314*, Göttingen, 1974.

Sur le Temple et l'Hôpital : R. Hiestand, *Papsturkunden für Templer und Johanniter*, Göttingen, 1972.

Dès le début de 1307, Philippe le Bel déclenche son offensive contre le Temple en intervenant auprès du pape Clément V pour demander une enquête sur cet ordre qu'il accuse des pires turpitudes. Le 13 octobre de la même année, il fait emprisonner tous les Templiers de ses états et nomme des administrateurs pour gérer leurs biens séquestrés. La procédure inique qu'il est convenu d'appeler le procès des Templiers commence[4].

Le 22 mars 1312, au cours d'un concile réuni à Vienne (France), le pape Clément V prononce la dissolution de l'ordre du Temple. Le 2 mai suivant, par la bulle *Ad providam Christi,* il attribue aux Hospitaliers tous les biens de l'ordre aboli, ceux de la péninsule ibérique exceptés. L'Hôpital recueillait là le bénéfice de la conquête de Rhodes qui lui avait donné, dans toute la Chrétienté, un prestige immense et lui avait permis de ne pas être inquiété en un temps où tous les ordres militaires étaient fort décriés, à la suite de la perte de la Terre Sainte. Son patrimoine en Occident s'en trouva accru de façon considérable.

Au cours des deux siècles suivants, l'Hôpital continue à assurer, à Rhodes, l'hospitalité aux pélerins allant en Terre Sainte ou en revenant. Il participe à diverses actions militaires qui peuvent être considérées comme les derniers soubresauts de l'esprit des croisades : prise éphémère d'Alexandrie, en 1365, expédition catastrophique de 1378, au cours de laquelle le Maître Fernández de Heredia fut capturé par les Albanais ; campagne tout aussi désastreuse de Nicopolis, en 1396 ; défense de Smyrne, finalement prise par Tamerlan en 1402[5]. Plusieurs fois assiégés, sans succès, par les Turcs, notamment en 1480, les Hospitaliers se livrent, en Méditerranée, à la course contre les pirates barbaresques et turcs.

En 1522, après un long siège, abandonnés des puissances occidentales, les Hospitaliers doivent, cette fois, capituler devant les Turcs de Soliman et quitter Rhodes.

Charles Quint, en 1530, donne à l'Hôpital l'île de Malte où l'ordre fixe son quartier général. Les chevaliers de Rhodes deviennent les chevaliers de Malte. A plusieurs reprises, Malte subit les attaques des Turcs et des Arabes d'Afrique du Nord. En 1565, les chevaliers de Malte sortent victorieux d'un long siège (18 mai-8 septembre) au cours duquel périrent plus de deux cent soixante chevaliers et environ huit mille soldats et habitants. Les galères de l'ordre de Malte se distinguent, en 1571, lors de la fameuse bataille de Lépante. Pendant plus de deux siècles et demi, l'Ordre poursuit ainsi, en Méditerranée, sa lutte contre les Turcs et les pirates barbaresques et rachète des esclaves chrétiens.

4. Une partie des interrogatoires des Templiers a été publiée par J. Michelet, *Procès des Templiers,* 2 vol., Paris, 1841 et 1851.

5. Pour cette période, voir : J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421),* Paris, 1913. A.T. Luttrell, *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West (1291-1440),* Londres, 1978.

En 1789, l'Assemblée Constituante vote la confiscation des biens du clergé. L'ordre de Malte perd toutes ses commanderies, maisons et possessions de France, pays d'où il tirait la plus grande partie de ses ressources.

Bonaparte, en route vers l'Égypte, s'empare de Malte en 1798. L'Ordre doit évacuer l'île qui tombera aux mains des Anglais en 1800. Dans sa forme originelle, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem a cessé d'exister.

II - L'organisation administrative des possessions du Temple et de l'Hôpital en Occident

Les établissements du Temple et de l'Hôpital, désignés par les termes de *domus* (maison) ou *preceptoria* (commanderie), comprenaient généralement une habitation principale, résidence du commandeur, un logis pour les frères, une chapelle, un cimetière, parfois un hôpital ou hospice pour les pélerins, souvent une exploitation agricole. Si quelques maisons étaient situées dans les villes, ou aux abords des villes, l'implantation des deux ordres apparaît, dans son ensemble, plus rurale qu'urbaine. Nous verrons que les établissements situés en Saintonge et en Aunis ne font pas exception à la règle. Certaines maisons se trouvaient le long des grandes routes, beaucoup étaient plus isolées dans la campagne.

A la *domus* principale, unité de base, s'ajoutaient le plus souvent d'autres maisons et domaines appelés « membres ». Il pouvait s'agir de maisons importantes, avec chapelle et logis pour les frères, ou de simples exploitations rurales dites *grangie* (granges). L'ensemble des établissements relevant d'une même commanderie formait, avec celle-ci, une « baillie » qui portait le nom de la maison principale, c'est-à-dire de la commanderie, chef-lieu de la baillie.

La taille des baillies, l'importance de leur patrimoine, leurs ressources, étaient fort diverses selon les régions et parfois même à l'intérieur d'une même contrée.

La composition des baillies, surtout sous la période hospitalière, a parfois varié, en fonction des circonstances, telles les guerres, et de leurs répercussions économiques. Une baillie riche pouvait être amputée de certains de ses membres au profit d'une baillie voisine en difficulté ; une commanderie chef-lieu de baillie, ruinée, pouvait être abaissée au rang de membre et être rattachée à une autre commanderie. Nous verrons que ce fut le cas en Saintonge après la guerre de Cent Ans.

A la tête d'une commanderie du Temple, ou de l'Hôpital, se trouvait un *preceptor* (commandeur), responsable de la gestion du patrimoine et supérieur hiérarchique des frères.

Dans l'ordre du Temple, les baillies, ou commanderies, étaient regroupées en « provinces » placées sous l'autorité d'un *magister* (maître) ou *preceptor* (commandeur de province).

Les établissements situés en Saintonge et en Aunis dépendaient de la province d'Aquitaine qui s'étendait sur le Bordelais, l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, l'Angoumois, le Poitou, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne.

Cette province apparaît aussi, au XIIe siècle, sous le nom de province de Poitou. C'est l'appellation qui lui est donnée dans la *Règle du Temple*[6]. Son responsable est nommé *magister Pictavie* vers le milieu du XIIe siècle ; *magister de Pictavia* en 1180, mais aussi *magister Templi in Aquitania* vers 1166-1173 et vers 1180[7]. A partir du début du XIIIe siècle, la dénomination de province d'Aquitaine semble prévaloir[8]. Cependant, lors du procès des Templiers, au début du XIVe siècle, il est encore fait mention du *magister Pictavis, preceptor Pictavie, preceptor Pictavensis, magister de Peyto* (Poitou), appelé également *magister* ou *preceptor Aquitanie*[9].

Chez les Hospitaliers, les commanderies étaient rassemblées en « prieurés » ayant à leur tête des prieurs ; les prieurés étaient eux-mêmes regroupés en « langues », cadre approximativement en rapport avec les langues parlées dans ces régions[10].

Au début du XIVe siècle, l'Ordre comportait sept « langues » : Provence, France, Auvergne, Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne[11].

Chaque « langue » était dirigée par un grand-commandeur mais cet office, virtuellement disparu depuis le début du XIVe siècle, fut officiellement supprimé en 1356. Les « langues » continuèrent cependant d'exister, sans responsable particulier.

Aux origines, l'Hôpital ne comptait, pour tous les pays de la Méditerranée occidentale qu'un seul prieuré dont le siège était à Saint-Gilles, en Provence. L'afflux des donations, l'implantation de nombreuses maisons, entraînèrent un premier morcellement qui donna naissance aux prieurés de la péninsule ibérique, autour de 1154[12].

6. *La Règle du Temple*, publiée par Henri de Curzon, Paris, 1886, p. 80, 305.
7. E.-G. Léonard, *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs*, Paris, 1930, p. 95.
8. *Ibid.*, p. 95-97.
9. *Ibid.*, p. 96-97 et *Procès des Templiers*, publié par Michelet, 2 vol., Paris, 1841 et 1851, *passim*.
10. Sur l'organisation administrative de l'Hôpital en Occident, voir J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, 1904, p. 353-402.
11. La langue d'Allemagne disparut vers 1340-1344 et fut recréée en 1422 (Malte, Archives de l'Ordre, cod. 280, fol. 50v., 53v. ; cod. 346, fol. 126). Une huitième langue fut créée en 1462 par division de la langue d'Espagne en deux : Aragon et Castille (J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I, p. CXXXVI).
12. S. A. García Larragueta, *El Gran Priorado de Navarra de la Orden de San Juan de Jerusalén, siglos XII-XIII*, t. I, Pampelune, 1957, p. 48-56.

Vers 1178/1179, un deuxième démembrement créa le prieuré de France qui recouvrait, approximativement, les pays de langue d'oïl, à l'exception de la Bourgogne[13]. La Saintonge et l'Aunis en faisaient partie.

Au début du XIVe siècle, l'absorption des biens du Temple, qui avait augmenté dans des proportions considérables le nombre des maisons de l'Hôpital, et aussi la situation financière désastreuse de l'Ordre, lourdement endetté par la conquête de Rhodes et les sommes énormes versées à la couronne de France pour entrer en possession des biens templiers, conduisirent à un nouveau découpage administratif destiné à assurer une gestion plus rigoureuse.

Le prieuré de France fut alors scindé en trois parties : les pays entre Loire et Dordogne et la Bretagne constituèrent le prieuré d'Aquitaine, une partie de la Champagne et la Lorraine formèrent le prieuré de Champagne, les autres régions restèrent regroupées dans un prieuré de France aux dimensions désormais moins vastes[14].

La date de cette scission, et donc de la création des prieurés d'Aquitaine et de Champagne, n'est pas connue avec précision, mais on peut la situer entre le 21 juin et le 21 juillet 1317.

En juin 1317, se réunit à Avignon, près de la cour pontificale, une assemblée d'Hospitaliers à laquelle assistèrent des représentants de chaque prieuré d'Occident. Leurs noms nous sont connus par un document du 21 juin[15]. On constate qu'il n'existe aucune délégation représentant un prieuré d'Aquitaine ou un prieuré de Champagne, mais seulement un groupe de frères représentant le prieuré de France. Parmi ces frères, on relève les noms de Pierre de Mail, commandeur de Loudun, de Jean de *Treris,* commandeur de Plaincouraault, de Guillaume de Citry, commandeur de Saint-Amand. Or Loudun et Plaincouraault appartiendront, par la suite, au prieuré d'Aquitaine et Saint-Amand au prieuré de Champagne. Il est évident qu'à cette date le prieuré de France possédait encore ses grandes limites.

Exactement un mois plus tard, le 21 juillet 1317, le pape Jean XXII procéda à un renouvellement général de tous les prieurs d'Occident[16]. On remarque, parmi les nominations, celle de frère Pierre de Mail au prieuré d'Aquitaine et

13. J. Delaville Le Roulx, *Fondation du Grand-Prieuré de France de l'Ordre de l'Hôpital,* dans *Mélanges Julien Havet,* Paris, 1895, p. 283-289.

14. Un troisième démembrement du prieuré de Saint-Gilles ayant créé, vers le milieu du XIIIe siècle, le prieuré d'Auvergne, puis un quatrième, en 1315, le prieuré de Toulouse, ce furent donc six prieurés qui couvrirent la France : Saint-Gilles, Toulouse, Auvergne, Aquitaine, France, Champagne. Ce découpage administratif fut conservé jusqu'à la Révolution.

15. Archives du Vatican, Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 251, publié par Cl. Faure, *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin (1229-1417),* Paris-Avignon, 1909, p. 204-207.

16. Il s'agissait là d'une ingérence manifeste dans les affaires de l'Ordre, ces nominations revenant, en droit, au Chapitre général de l'Ordre.

celle de frère Henri de Mesnils au prieuré de Champagne[17]. Pour la première fois, apparaissent un prieur d'Aquitaine et un prieur de Champagne, ce qui semble signifier qu'entre le 21 juin et le 21 juillet avait été prise la décision de démanteler le grand prieuré de France en créant les prieurés d'Aquitaine et de Champagne.

Le prieuré d'Aquitaine couvrait le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la partie méridionale du Berry. Exception faite du Bordelais et du Périgord, son ressort correspondait à celui de l'ancienne province templière d'Aquitaine.

Son siège se fixa à Poitiers. Toutefois, les chapitres régionaux, qui réunissaient chaque année autour du prieur les commandeurs pour traiter des affaires du prieuré, ne se réunirent presque jamais à Poitiers aux XIVe et XVe siècles. On constate qu'ils se tenaient à Angers[18], à la commanderie de l'Hôpital, sans qu'il soit possible d'expliquer les raisons de ce choix.

Périodiquement, les prieurs étaient tenus d'inspecter les commanderies de leur ressort pour vérifier si les églises et chapelles de l'Ordre étaient convenablement entretenues et desservies, juger de la manière dont les commandeurs s'acquittaient de la gestion des propriétés, contrôler s'ils procédaient à l'entretien des bâtiments ainsi qu'ils y étaient tenus.

Peu à peu, les prieurs prirent l'habitude de se décharger de cette tâche sur des commandeurs auxquels ils déléguaient leurs pouvoirs par des lettres de commission. Ces commissaires, ou « visiteurs », rédigeaient à l'issue de leur mission un rapport, ou procès-verbal de visite, dans lequel ils consignaient toutes leurs observations. Il s'agit là d'une source d'information de premier ordre qui permet, notamment, de suivre l'état des chapelles et autres bâtiments des commanderies à travers les siècles, de connaître les modifications apportées, les destructions causées par les guerres, les reconstructions effectuées ensuite, etc.

Pour la Saintonge et l'Aunis, les plus anciens procès-verbaux de visites conservés datent de la seconde moitié du XVIe siècle, période pendant laquelle les troubles religieux causèrent en ces provinces de nombreuses dévastations. L'intérêt de tels documents, sur le plan archéologique, est si évident que nous les avons largement mis à contribution pour établir les notices des commanderies, surtout lorsqu'ils contenaient des descriptions d'édifices aujourd'hui détruits.

17. Arch. Vat., *Reg. Aven.* 7, fol. 581v., 583v. ; *Reg. Vat.* 66, ep. 4222, 4224, 4226.
18. En 1390, Arch. dép. Vienne, 3H1, 841 ; 1392, *ibid.*, 3H1, 272 ; 1446, *ibid.*, 3H1, 419 ; 1471, *ibid.*, 3H1, 437. Un dépouillement systématique des archives du prieuré d'Aquitaine permettrait d'en trouver d'autres exemples.

III - Les commanderies et maisons du Temple et de l'Hôpital en Saintonge et en Aunis

1) *L'implantation des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*[19].

En l'absence de sources d'archives suffisamment anciennes, il est impossible de dresser une chronologie précise de la fondation des établissements du Temple et de l'Hôpital en Saintonge et en Aunis.

Deux maisons seulement, toutes deux situées en Aunis, sont attestées par les documents au XIIe siècle : le Temple de La Rochelle, dès 1139, et celle des Hospitaliers de Saint-Jean-du-Perrot, toujours à La Rochelle, mentionnée en 1188. Dans le cas du Temple de La Rochelle, il est probable que la date de 1139 correspond, approximativement, à celle de la fondation de la maison, La Rochelle, petit port de pêcheurs, n'ayant commencé son développement qu'après 1130. Si Saint-Jean-du-Perrot n'apparaît, pour la première fois, qu'en 1188, rien ne prouve, en revanche, que sa création n'ait pas été quelque peu antérieure.

Pour beaucoup de maisons de Saintonge et d'Aunis, les mentions les plus anciennes sont du début du XIIIe siècle, parfois même plus tardives encore. Si elles nous prouvent, à l'évidence, que les établissements en question existaient bien à cette époque, elles ne peuvent, en aucun cas, nous éclairer sur la date de leur fondation.

L'étude archéologique des églises et chapelles construites par le Temple et l'Hôpital près de leurs maisons, peut, dans une certaine mesure, pallier l'absence de documentation archivistique. On constate en effet que, dans la majorité des cas, ces édifices ont été élevés au XIIe siècle et, plus particulièrement, dans la seconde moitié du siècle, quelques-uns datant peut-être du début du XIIIe siècle.

Il semble donc possible d'avancer, sans pouvoir être plus précis, que l'implantation des maisons templières et hospitalières en Saintonge et en Aunis s'est faite surtout à partir du milieu du XIIe siècle tout en se prolongeant jusqu'au début du siècle suivant.

Une première constatation s'impose : peu de maisons ont été établies en milieu urbain. La Rochelle mise à part, ni le Temple ni l'Hôpital n'ont eu de maison dans des villes comme Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Cognac, Barbezieux, Surgères. La maison que le Temple avait créée à Angoulême, capitale de l'Angoumois, et qui deviendra par la suite un membre de la commanderie saintongeaise de Beauvais-sur-Matha, était un établissement des plus modestes.

19. Sur cette question, on lira avec profit l'introduction donnée par M. Robert Favreau dans son étude intitulée *La commanderie de Breuil-du-Pas et la guerre de Cent Ans dans la Saintonge méridionale* (sous presse).

L'implantation des maisons templières et hospitalières en Saintonge et en Aunis apparaît donc comme essentiellement rurale. Ce phénomène n'est, en aucune façon propre aux régions qui nous intéressent ici ; il peut être constaté en Poitou, en Limousin, en Berry, en Anjou, en Bretagne, en Normandie, en Ile-de-France, en Picardie, en Champagne, et il est à peu près certain qu'une étude étendue à tout le territoire de la France actuelle montrerait qu'il est général.

Il ne faut pas oublier que l'implantation des maisons, certes subordonnée à des donations de terres faites par les souverains, princes, seigneurs et même simples particuliers, avait pour but essentiel de créer des unités de production, capables de faire vivre les frères qui les gouvernaient, mais, surtout, de fournir un surplus financier destiné à soutenir l'action en Terre Sainte, puis, pour les Hospitaliers, à Rhodes et à Malte. Si les deux ordres, et plus particulièrement les Templiers, n'ont jamais dédaigné de s'établir dans des villes où des profits économiques pouvaient être obtenus, telles La Rochelle, porte ouverte sur l'Océan, ou Provins, enrichie par les foires de Champagne, multiplier les maisons dans les zones rurales équivalait à multiplier les exploitations agricoles et donc les sources de revenus.

Templiers et Hospitaliers sont arrivés en Saintonge et en Aunis tardivement, alors que les moines clunisiens, favorisés par les ducs d'Aquitaine, s'étaient déjà vu attribuer, dans la seconde moitié du XIe siècle, d'immenses domaines situés sur les terres les plus fertiles. Tout comme les Cisterciens, ils héritèrent souvent de terrains marécageux en Aunis, de landes, de broussailles ou de terres ingrates en Saintonge. Là encore, le phénomène n'a rien de particulièrement original. Plusieurs maisons du Poitou portent les noms évocateurs de « La Lande » ou de « L'Épine », témoignant d'une implantation en des lieux défavorisés. On en trouverait d'autres exemples dans les provinces voisines avec La Lande-de-Verché (Maine-et-Loire), Lande-Blanche (en Vendée), Saint-Nicolas-du-Gast[20] (Indre-et-Loire), etc.

Il pourrait sembler aisé, a priori, d'attribuer au Temple ou à l'Hôpital la création de telle ou telle maison et de dresser une carte des fondations respectives des deux ordres. En fait, nous sommes tributaires, pour connaître l'origine des maisons, de l'ancienneté des sources d'archives conservées. On sait qu'après la dissolution de l'ordre du Temple, en 1312, ses possessions passèrent à l'Hôpital. A partir de cette date, toutes les maisons sont donc hospitalières et seuls les actes antérieurs sont susceptibles d'indiquer sans ambiguïté si nous sommes en présence d'une *domus Templi* ou d'une *domus Hospitalis.* S'il n'y a aucun problème pour déterminer l'origine des maisons possédant des archives remontant au XIIIe siècle, ou au début du XIVe siècle, la recherche est malaisée pour les autres, notamment pour les petites maisons qui n'ont laissé aucune trace ancienne. Des informations glanées dans les cartulaires d'abbayes ou de prieurés voisins, ou dans une documentation

20. Gast : inculte, aride, sec, en vieux français.

annexe, comme le *Procès des Templiers*[21], permettent parfois de résoudre le problème. Dans quelques cas cependant, faute de source précise, le doute subsiste et on ne peut que présumer l'origine templière ou hospitalière d'une maison en se fondant sur des critères souvent fragiles.

Pour l'ensemble de la Saintonge et de l'Aunis, sur quarante-trois établissements dénombrés, allant de la commanderie à la simple maison sans chapelle, il apparaît que vingt-et-un ont été fondés, de manière certaine, par le Temple et que dix autres sont présumés avoir la même origine ; cinq établissements ont été créés par l'Hôpital alors qu'il existe une présomption pour cinq autres. Dans deux cas, il est impossible d'avancer la moindre hypothèse. On remarque immédiatement l'écrasante supériorité numérique des fondations du Temple sur celles de l'Hôpital. La même constatation peut être faite dans d'autres régions. C'est ainsi que dans le prieuré de France (vaste circonscription administrative des Hospitaliers qui couvrait l'Ile-de-France, la Normandie, l'Orléanais, la Picardie, l'Artois, le Hainaut, la Flandre, une partie des Pays-Bas actuels ainsi qu'une partie de la Champagne et de la Bourgogne) sur environ 310 établissements, les deux tiers avaient été fondés par le Temple. La proportion est un peu plus forte en Saintonge et en Aunis. Elle contribue à renforcer la thèse selon laquelle l'héritage du Temple aurait, en France, plus que triplé le nombre des maisons de l'Hôpital.

2) *Évolution de l'organisation administrative des maisons de l'Hôpital en Saintonge et en Aunis*

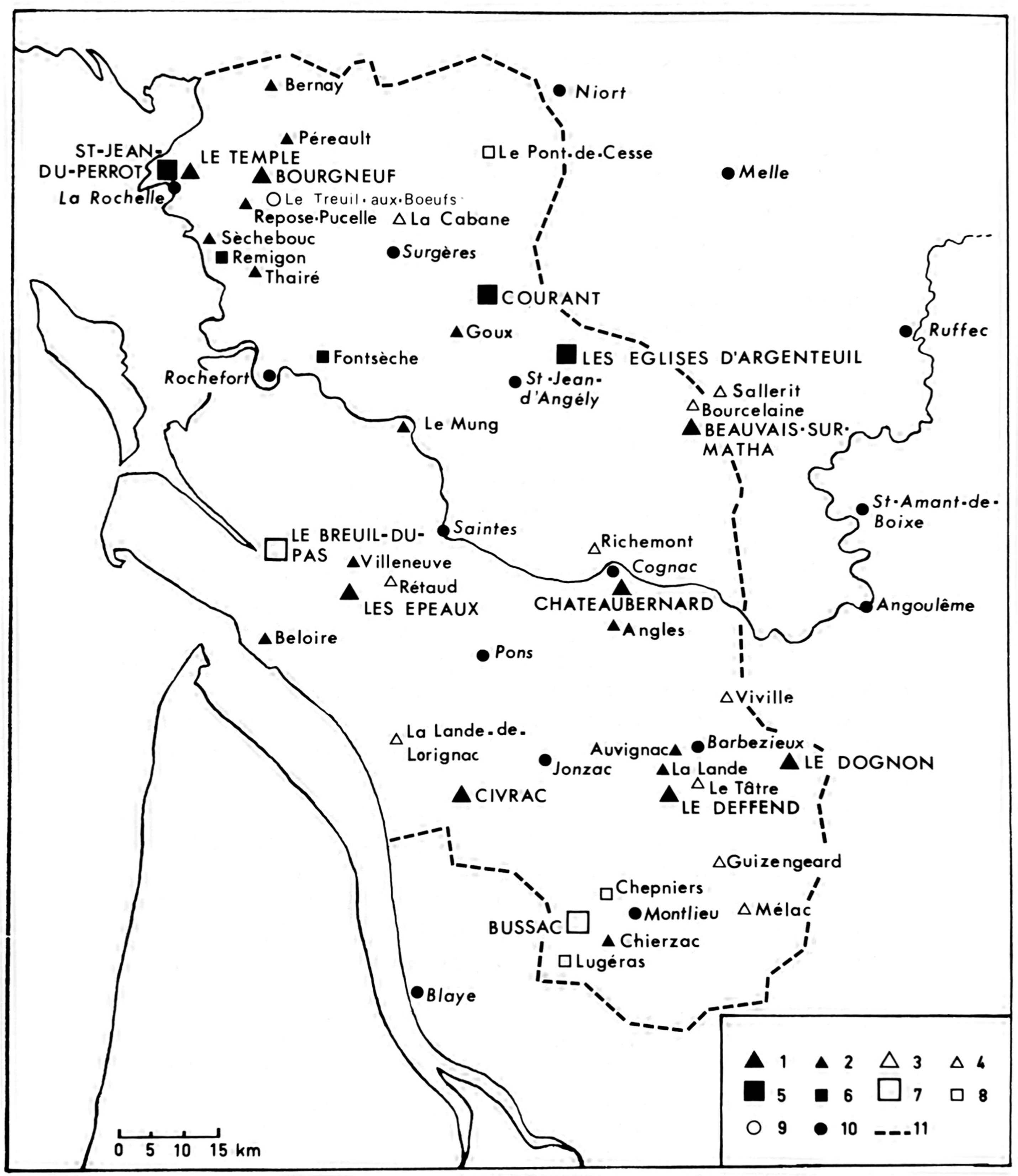
Si nous ne disposons d'aucune source capable d'apporter une vue d'ensemble de la composition des baillies pendant la période templière et les débuts de la période hospitalière, il existe un document d'une valeur exceptionnelle, auquel il sera souvent fait référence dans la suite de cette étude, qui donne une idée précise de l'organisation administrative des possessions de l'Hôpital en Saintonge et en Aunis, environ soixante ans après l'absorption des biens du Temple.

Cette source provient d'une enquête, effectuée en 1373 sur l'ordre du pape Grégoire XI, sur les établissements de l'Hôpital, leurs ressources, leurs charges, leurs effectifs, dans tous les diocèses de la Chrétienté occidentale[22]. Alors que beaucoup de procès-verbaux ont été perdus, ou n'on peut-être jamais été dressés,

21. *Procès des Templiers*, publié par J. Michelet, 2 vol., Paris, 1841 et 1851.

22. Sur cette enquête, voir J. Glénisson, *L'enquête pontificale de 1373 sur les possessions des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. CXXIX (1971), p. 83-111 ; A.-M. Legras - A. Luttrell, *L'enquête pontificale de 1373 sur l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, vol. 1, *Introductions et édition des documents relatifs au prieuré de France* (sous presse).

COMMANDERIES ET MAISONS DU TEMPLE ET DE L'HÔPITAL DANS LE DIOCÈSE DE SAINTES



(Cartographie Annick MONNERIE)

1. Commanderie d'origine templière. – 2. Maison d'origine templière. – 3. Commanderie présumée d'origine templière. – 4. Maison présumée d'origine templière. – 5. Commanderie d'origine hospitalière. – 6. Maison d'origine hospitalière. – 7. Commanderie présumée d'origine hospitalière. – 8. Maison présumée d'origine hospitalière. – 9. Maison d'origine inconnue. – 10. Ville repère. – 11. Limite du diocèse de Saintes ancien.

celui concernant le diocèse de Saintes nous a, par bonheur, été conservé[23].

On dénombrait, en 1373, treize commanderies en Saintonge et en Aunis : Courant, Les Églises-d'Argenteuil, Beauvais-sur-Matha, Châteaubernard, Le Dognon de Cressac, Le Deffend, Bussac, Civrac, Les Épeaux, Le Breuil-du-Pas, Le Temple et Saint-Jean-du-Perrot, à La Rochelle, Bourgneuf. D'après l'enquête, quatre de ces commanderies ne possédaient aucun membre : Les Églises-d'Argenteuil, Le Dognon, Le Breuil-du-Pas, Châteaubernard[24]. Les neuf autres formaient, avec les maisons qui en dépendaient, autant de baillies. Beauvais-sur-Matha possédait ainsi trois membres situés en Angoumois : Angoulême, Boixe, Le Fouilloux.

Intéressant sur le plan de l'organisation administrative de l'Hôpital, ce document ne l'est pas moins sur le plan de l'histoire locale et sur celui de l'économie. L'enquête a été réalisée alors que les hostilités franco-anglaises ravageaient le pays depuis environ quarante ans. L'année précédente, les Français avaient repris possession de La Rochelle, de Surgères, de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes, mais les Anglais tenaient encore Cognac, Merpins, la tour de Broue, Mortagne. C'est donc au coeur d'une région particulièrement perturbée que nous introduit l'enquête.

Pour chaque commanderie, le texte mentionne quels étaient les revenus avant le début des guerres et à quel niveau ils sont descendus depuis. Il faut certes utiliser cette source avec prudence. Les témoignages ont, peut-être, un peu tendance à exagérer l'ampleur de la désolation ; cependant, dans ses grandes lignes, le tableau qu'ils nous brossent de la situation catastrophique du monde rural en Saintonge et en Aunis doit être assez proche de la réalité, d'ailleurs connue par d'autres sources contemporaines[25]. On est, par exemple, frappé par le nombre de moulins détruits, par l'étendue des vignes en friche, celle des terres incultes, où la broussaille a déjà commencé à reprendre ses droits.

Une liste de toutes les commanderies d'Occident[26] dressée juste après la guerre de Cent Ans, vers 1475, et mentionnant la valeur annuelle de chacune, charges déduites, ne retient plus, pour la Saintonge et l'Aunis, que dix baillies : Bourgneuf (valeur : 275 écus), Le Temple de La Rochelle (261), Beauvais-sur-Matha (172), Saint-Jean-du-Perrot (120), Courant (57), Les Épeaux (43), Civrac-Bussac-Le Deffend (43), Les Églises-d'Argenteuil (17), Le Breuil-du-Pas (8), Le Dognon (8).

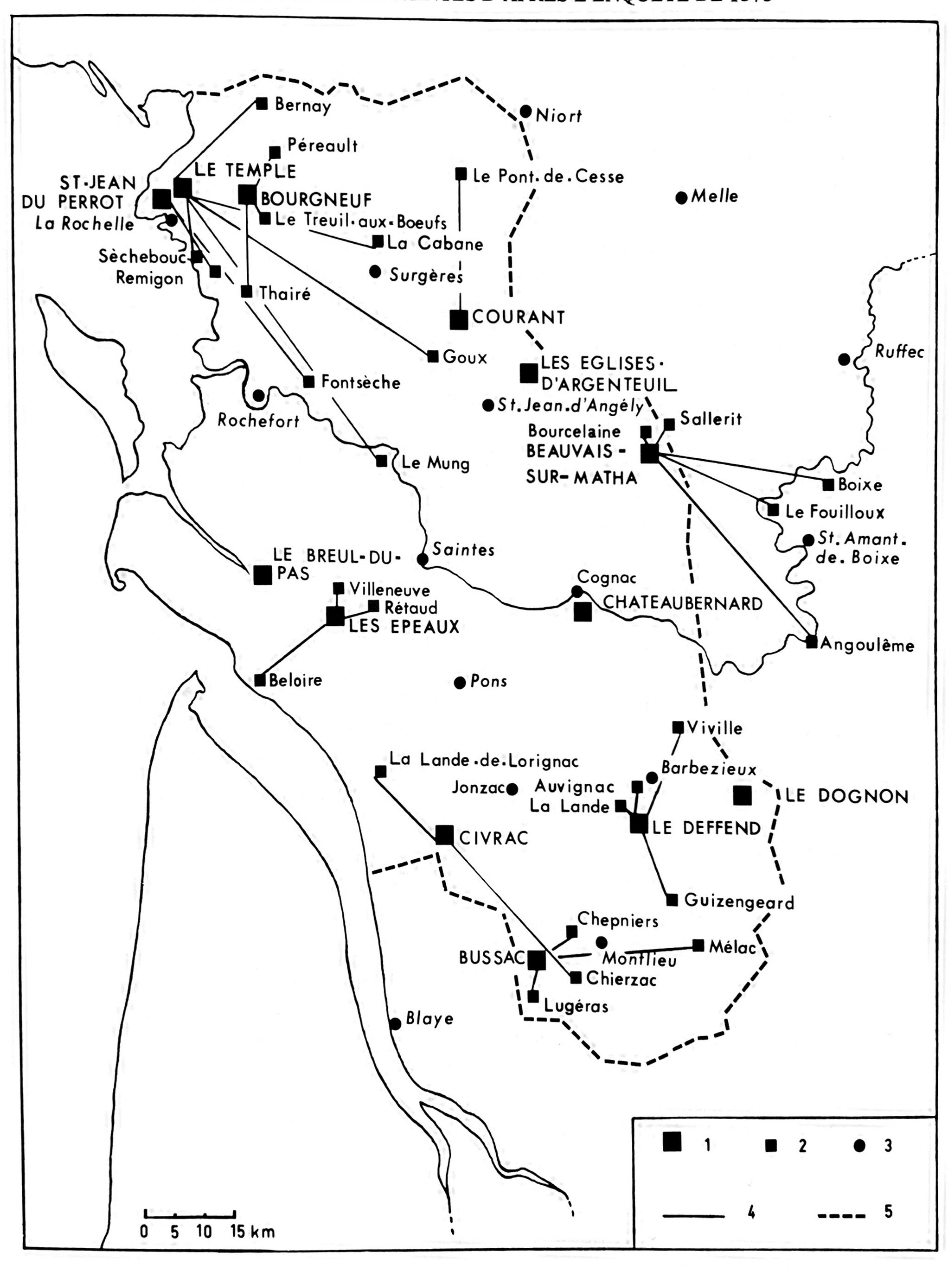
23. Archives du Vatican, Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268 ; utilisé par J. Glénisson, *Les biens des Hospitaliers dans le diocèse de Saintes en 1373*, dans *Recueil de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime et Groupe de recherches archéologiques de Saintes*, t. XXV (1973), p. 127-135.

24. L'enquête ne mentionne pas la maison d'Angles qui dépendait déjà de Châteaubernard à l'époque. Il est vrai que les enquêteurs n'avaient pas osé se rendre sur place pour s'informer en raison de la présence des Anglais à Cognac et à Merpins.

25. R. Favreau, *La Saintonge pendant la guerre de Cent Ans*, dans *Université francophone d'Été Saintonge-Québec, Annales*, 1979, p. 35-49.

26. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 75-96v. Cette liste n'est pas datée mais la mention de plusieurs Hospitaliers, avec les charges qu'ils occupaient alors, permet de la situer autour de 1475.

LES ÉTABLISSEMENTS DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DANS LE DIOCÈSE DE SAINTES D'APRÈS L'ENQUÊTE DE 1373



(Cartographie Annick MONNERIE)

1. Commanderie. – 2. Maison. – 3. Ville repère. – 4. Trait de rattachement entre commanderie et maison. – 5. Limite du diocèse de Saintes ancien.

On constate que Châteaubernard a disparu de la liste des commanderies mentionnées en 1373 ; rabaissée au rang de simple membre, cette maison avait déjà été rattachée à Beauvais-sur-Matha. Quant aux anciennes commanderies de Civrac, Bussac, Le Deffend, situées dans la partie méridionale de la Saintonge, elles ont été regroupées, avec leurs membres, en une seule baillie. On remarque aussi que certaines commanderies, comme Les Églises-d'Argenteuil, Le Breuil-du-Pas, Le Dognon, ont une valeur fort basse.

Quelques années plus tard, vraisemblablement vers la fin du XVe siècle, un nouveau regroupement devait intervenir qui ne laissa subsister en Saintonge et en Aunis que cinq commanderies chefs-lieux de baillies[27] : Les Épeaux, à laquelle on avait rattaché toutes les anciennes commanderies du sud de la Saintonge (Civrac, Bussac, Le Deffend) avec leurs membres, et deux commanderies situées plus au nord (Courant et Les Églises-d'Argenteuil) ; Beauvais-sur-Matha, qui regroupait désormais les anciennes commanderies de Châteaubernard et du Dognon ; les baillies d'Aunis : Le Temple de La Rochelle, Saint-Jean-du-Perrot, Bourgneuf, qui gardaient leurs anciennes structures.

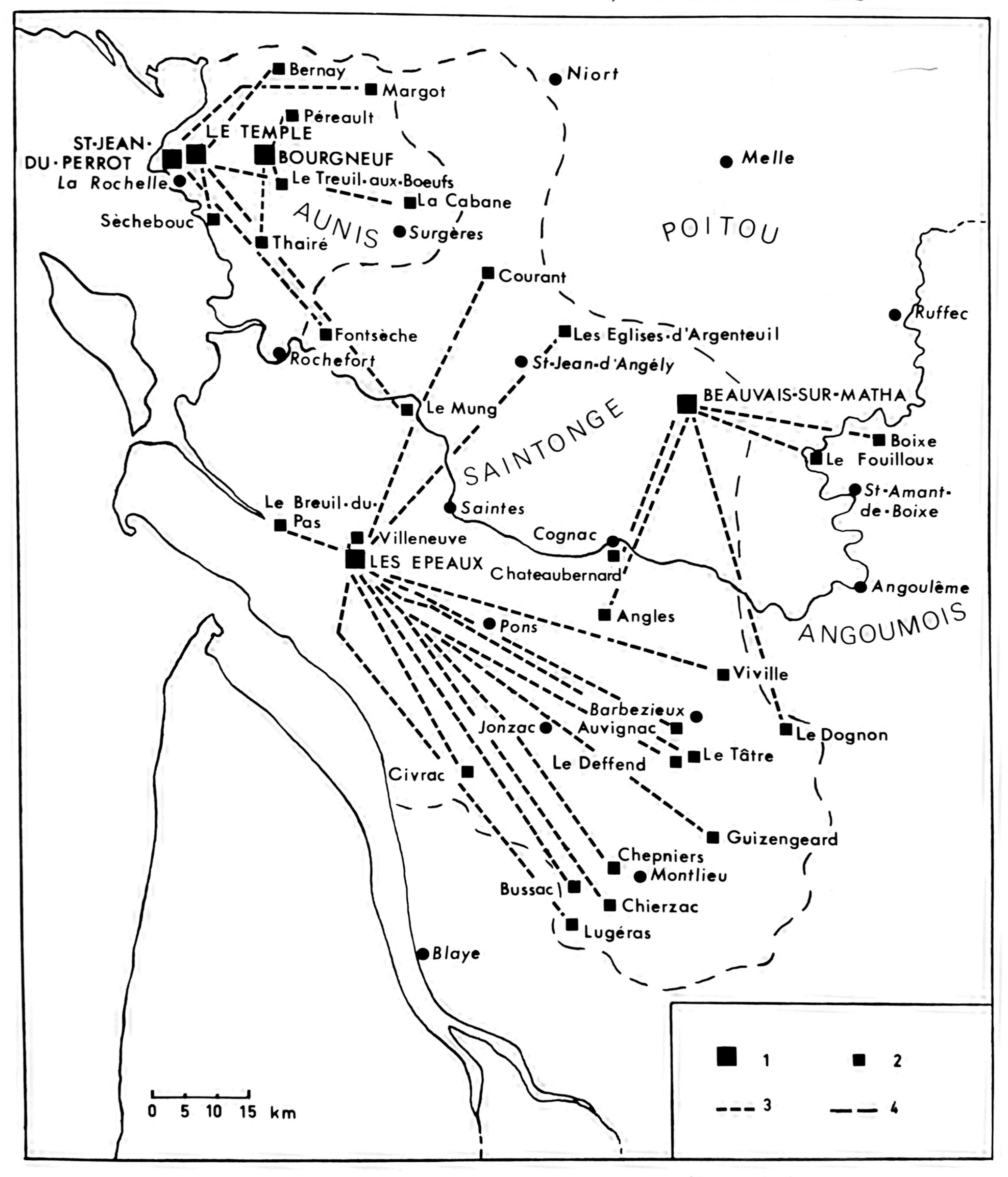
Cette organisation administrative des baillies de la Saintonge et de l'Aunis subsista, les visites prieurales en témoignent, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment de la saisie des possessions de l'ordre de Malte en France, à la suite de la loi de confiscation des biens du clergé votée en 1789 par l'Assemblée Constituante.

Selon l'usage généralement suivi dans l'ordre de Malte, les archives propres à chacun des établissements étaient déposées au siège du prieuré dont il relevait, dans le cas présent à Poitiers, et classées selon le découpage administratif des baillies. Les archives du prieuré d'Aquitaine, aujourd'hui conservées aux Archives départementales de la Vienne, regroupent ainsi les actes relatifs aux maisons de la Saintonge et de l'Aunis en cinq divisions correspondant aux cinq commanderies chefs-lieux de baillies : Beauvais-sur-Matha, Les Épeaux, Le Temple de La Rochelle, Saint-Jean-du-Perrot, Bourgneuf.

C'est ce cadre administratif et archivistique que nous avons choisi comme plan de notre étude à l'intérieur de chacune des deux parties traitant respectivement des commanderies situées en Saintonge et en Aunis. Il nous a conduit, pour ne pas amputer la commanderie de Beauvais-sur-Matha de trois de ses membres, à inclure les notices de trois établissements situés en Angoumois : Angoulême, Boixe, Le Fouilloux. De même trouvera-t-on dans la partie consacrée aux commanderies d'Aunis les notices de trois maisons de Saintonge : Goux, Le Mung, Fontsèche

27. Ces cinq maisons sont les seules retenues pour la Saintonge et l'Aunis dans une nomenclature des commanderies du prieuré d'Aquitaine transcrite par Dom Fonteneau et datée par lui du XVe siècle, Poitiers, Bibl. mun., coll. Dom Fonteneau, t. XLII, p. 211. Ce renseignement nous a été communiqué par M. Favreau.

LES COMMANDERIES ET MAISONS DE L'HÔPITAL EN SAINTONGE ET EN AUNIS D'APRÈS LES VISITES PRIEURALES DES XVIe, XVIIe et XVIIIe SIÈCLES



(Cartographie Annick MONNERIE)

1. Commanderie. – 2. Maison. – 3. Trait de rattachement entre commanderie et maison. – 4. Limites des provinces.

que nous n'avons pas voulu séparer de leurs chefs-lieux de baillies, Le Temple de La Rochelle et Saint-Jean-du-Perrot, situés en Aunis.

Ajoutons, pour terminer, que nous n'avons nullement cherché à présenter ici des monographies exhaustives sur les maisons du Temple et de l'Hôpital en Saintonge et en Aunis. Nous avons essayé d'en dresser une liste aussi complète que possible, d'en déterminer les origines, puis d'en suivre le destin à travers ces grandes tourmentes que furent la guerre de Cent Ans, puis les guerres de religion qui ont si profondément marqué la Saintonge et l'Aunis[28]. Pour ce faire, il nous a paru plus intéressant de laisser parler abondamment les textes d'époque, tous inédits, plutôt que de priver le lecteur de leur saveur en les paraphasant.

28. Toutes les maisons étudiées ici ont fait l'objet de recherches sur le terrain afin de vérifier l'exactitude de leur localisation, d'en recenser et d'en photographier les vestiges encore existants.

Première partie

LES COMMANDERIES ET LES MAISONS DES TEMPLIERS ET DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN SAINTONGE

Chapitre I

LA COMMANDERIE DE BEAUVAIS-SUR-MATHA ET SES MAISONS

BEAUVAIS-SUR-MATHA

(Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély, cant. Matha)

Plusieurs sources anciennes[1] reproduisent un acte de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, daté de la Pentecôte 1151, dont l'original aurait été perdu et qui serait la charte de fondation de la commanderie de Beauvais-sur-Matha. Par cet acte, Louis VII donne aux Templiers le château et la châtellenie de Beauvais *(Bazeis)* avec toutes les possessions et droits qui y sont attachés. Les limites de la châtellenie et tous les droits en dépendant sont minutieusement énumérés dans la donation faite solennellement, dans la cathédrale d'Angoulême, en présence d'Hugues de Payns, Maître du Temple, de Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, de Geoffroi, archevêque de Bordeaux, de Gilbert, évêque de Poitiers, de Bernard, évêque de Saintes, d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, d'Aimery, vicomte de Châtellerault, et de divers autres seigneurs.

Beauvais-sur-Matha serait donc une fondation royale, parfaitement datée, cas d'exception lorsqu'on sait les difficultés constamment rencontrées pour déterminer les dates de création des maisons du Temple et de l'Hôpital. Une légère ombre au tableau cependant : ce bel ensemble, si séduisant, est un acte faux et même un faux grossier ainsi qu'Achille Luchaire l'a démontré sans peine[2] : Louis VII ne pouvait se trouver en Aquitaine à la Pentecôte 1151 et, de plus, il ne semble pas qu'il ait jamais fait de séjour à Angoulême. Hugues de Payns était mort depuis 1136, Gérard II, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège était mort, également en 1136 et, en 1151, l'évêque d'Angoulême était Hugues II ; quant à Hugues de Lusignan, il ne

1. Arch. nat., JJ 220, n° 306 (vidimus de 1489) ; Arch. dép. Vienne, 3 H 1, 212 (copie du XVIIIe siècle) ; *Ordonnances des rois de France,* t. XX, Paris, 1840, p. 212-215.
2. A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII,* Paris, 1885, p. 90-91.

pouvait être qualifié de comte de la Marche et d'Angoulême en 1151, sa lignée n'étant entrée en possession de la Marche et de l'Angoumois que plus tard. Les anachronismes contenus dans cet acte sont donc flagrants et démontrent qu'il ne peut s'agir que d'un faux fabriqué postérieurement par les Templiers, ou les Hospitaliers, probablement pour renforcer leurs droits sur la seigneurie de Beauvais-sur-Matha.

Un inventaire de titres de la commanderie de Beauvais, rédigé au début du XVIIIe siècle[3], mentionne un vidimus de 1417 contenant la copie de dix donations faites par divers personnages aux Templiers, à Beauvais et dans les environs immédiats, entre 1151 et 1154. Les originaux de ces actes sont introuvables et le vidimus de 1417 lui-même a aujourd'hui disparu des archives du prieuré d'Aquitaine. Dom Mazet, bénédictin du XVIIIe siècle, avait eu entre les mains ce vidimus et y avait notamment pris copie d'une des dix donations qu'il contenait[4]. Il s'agit d'un acte de Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou, donné à Acre le 28 septembre 1150 et confirmé par lui le 23 juin 1154. Pour remercier les Templiers de tous leurs bienfaits envers lui pendant son séjour en Terre Sainte, Guillaume de Mauzé, avant son retour en Occident, leur fait don de tout le territoire situé entre le vieux fossé de Beauvais, le chemin qui va de Cressé vers Breuillaud, le grand chemin de Beauvais à Fontaines et le grand chemin de Beauvais à Orfeuille, avec tous les droits en dépendant. Sommes-nous, cette fois, en présence de la donation qui a conduit à la fondation de la commanderie de Beauvais-sur-Matha ? On pourrait le croire mais, là encore, un anachronisme vient détruire nos espérances : l'acte précise que le don est fait à Acre, entre les mains d'Eudes de Saint-Amand, Maître du Temple, or Eudes de Saint-Amand ne fut Maître que plus tard, de 1171 à 1179[5]. Encore un faux, fabriqué postérieurement.

Qu'en était-il des neuf autres donations des années 1151-1152 analysées dans le vidimus de 1417 et dont les originaux sont introuvables ? Étaient-elles également des faux ? On ne saurait l'affirmer, encore qu'elles apparaissent un peu suspectes après ce que nous venons de voir. Il y a peut-être, toutefois, un indice à retenir dans tout cela : les années autour de 1150 pourraient bien correspondre réellement à la période de création de la commanderie dont le portail encore existant de l'église est datable de la seconde moitié du XIIe siècle.

Peu de sources sur Beauvais pour le XIIIe siècle. Son commandeur, frère Elie de [Ma]tirac ou [Au]tirac[6] *(preceptor de Baszesio)*, figure comme témoin

3. Arch. dép. Vienne, 3H1, registre nº 377, fol. 1v-2v.
4. La copie de dom Mazet a été publiée par L. Faye, *Mauzé-en-Aunis*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1855, p. 206.
5. Sur le magistère d'Eudes de Saint-Amand, voir M.-L. Bulst-Thiele, *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani Magistri*, Göttingen, 1974, p. 87-98.
6. La pâleur de l'encre rend la lecture de ce nom pratiquement impossible, même sous rayons ultraviolets.

dans un acte de 1231 concernant la commanderie templière des Épeaux[7].

En 1295, un bourgeois de Beauvais-sur-Matha, Guillaume de Le Court, fait dans son testament divers legs à la maison du Temple et à l'église paroissiale de Beauvais qui en dépend. Parmi les trois personnages qui ont authentifié de leurs sceaux ce testament figure frère Pierre de Tours, commandeur de Beauvais-sur Matha[8].

Dans le procès des Templiers, il est rapporté qu'en 1311 frère Jean de Tours, commandeur de Beauvais huit ans auparavant, était alors détenu en Touraine[9]. On ne sait si, en dépit de la différence de prénom, il s'agit du commandeur cité en 1295 ou de son successeur. Interrogé par les commissaires pontificaux, le commandeur de Châteaubernard, frère Pierre Thibaud, déclara avoir été reçu dans l'ordre, vingt-trois ans auparavant, dans une salle de la *domus Templi de Banes*, au diocèse de Saintes. Un autre frère, Arnaud Breion, mentionna sa réception, treize ans plus tôt, dans la chapelle de la maison du Temple de « Banes »[10]. Malgré l'erreur du scribe, qui transcrit, à chaque fois, « Banes » par « Baves »[11], il ne fait aucun doute qu'il est question ici de Beauvais-sur-Matha.

A partir du milieu du XIVe siècle, après que Beauvais-sur-Matha fut passée entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la documentation devient plus abondante[12] et permet d'étudier l'histoire de cette commanderie qui fut l'une des plus importantes de Saintonge.

Toujours précieuse, l'enquête pontificale de 1373 vient nous éclairer sur l'état de la commanderie en pleine guerre de Cent Ans[13]. Beauvais-sur-Matha était une forteresse dont la défense coûtait fort cher à l'ordre depuis trente ans qu'elle se trouvait dans la zone frontière des hostilités. Le commandeur était un frère chevalier, âgé d'environ 70 ans, Robert de Saint-Riquier. Vivaient avec lui, à l'abri de la forteresse, six autres frères : un chevalier, un prêtre, un diacre et trois sergents, dont le plus jeune, âgé de 16 ans, se destinait à la prêtrise. Cinq donnés complétaient l'effectif de la commanderie : un prêtre et quatre laïcs dont trois sont qualifiés de laboureurs et un de fournier.

7. Arch. dép. Vienne, 3 H1, 419. Acte analysé par le chanoîne Tonnellier, *Chartes inédites concernant les maisons du Temple des Épeaux de Meursac et de Saint-Jean du Perrot de La Rochelle*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1961-1962, p. 255-256. E.-G. Léonard, *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon*, Paris, 1930, p. 102, n'a pu identifier cette commanderie de *Baszesio*.
8. Testament édité par G. Babinet de Rencogne, *Testaments saintongeais*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I (1874), p. 164-171.
9. *Procès des Templiers*, publié par J. Michelet, t. II, Paris, 1851, p. 93.
10. *Ibid.*, p. 19 et 189.
11. L'examen du manuscrit (Bibl. nat., ms. lat. 11796) montre qu'il s'agit bien d'une erreur du copiste et non d'une faute de lecture de l'éditeur.
12. Arch. dép. Vienne, 3 H1, 212 à 223.
13. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

Comme sous les Templiers, l'église paroissiale de Beauvais-sur-Matha relevait de la commanderie. Cinq maisons dépendaient alors de la baillie de Beauvais-sur-Matha : Le Fouilloux, Boixe, Angoulême, Sallerit et Bourcelaine.

Sur le plan économique, la situation n'était guère brillante. Avant les guerres, qui commencèrent en Aquitaine il y a environ trente ans, dit le texte, la commanderie et ses membres avaient un revenu annuel, en argent, de 250 livres qui était tombé à 20 livres. Si la guerre est considérée comme une cause de l'appauvrissement, les contemporains n'oublient pas de citer l'autre calamité du siècle qui a bouleversé la démographie et l'économie : la peste, à laquelle il est fait sans cesse référence dans le document. Avant les hostilités et les épidémies de peste *(ante guerras et mortalitates),* la dîme de toute la baillie se montait à 300 boisseaux de froment, 200 d'orge, 100 d'avoine, alors que désormais n'étaient recueillis chaque année que 100 boisseaux de froment, 100 d'orge et plus rien en avoine. Les vignes exploitées en complant et la dîme du vin rapportaient autrefois 120 tonneaux de vin contre 8 en 1373. Les moulins, toujours *ante guerras et mortalitates,* procuraient annuellement 200 boisseaux de froment et 100 d'orge, revenu qui était tombé à 50 boisseaux de froment seulement.

Les maisons du Fouilloux, de Boixe et d'Angoulême, désertées depuis deux ans, ne fournissaient plus aucune ressource ; la culture des terres des maisons de Sallerit et Bourcelaine qui produisait 50 boisseaux de froment, orge et avoine avait dû être abandonnée. Les revenus du four banal de Beauvais arrivaient encore à faire vivre les frères et le reste de la maisonnée pendant la moitié de l'année ; la commanderie possédait enfin des bois et des prés qui lui permettaient de se suffire à elle-même en bois de chauffage et en foin pour les chevaux. Toutes ces informations révèlent une économie désorganisée permettant tout juste d'assurer la survie et la défense de la forteresse.

Comme dans toutes les périodes troublées, exactions et violences étaient monnaie courante et, en 1377, les Hospitaliers obtinrent de Charles V des lettres condamnant les excès et les brutalités exercées sur les sujets de la commanderie de Beauvais par le capitaine de Saint-Maixent et par d'autres seigneurs du Poitou qui prétendaient les contraindre à faire le guet dans leurs châteaux, ou à payer de fortes sommes pour s'en racheter, et à participer aux réparations de ces châteaux[14].

La paix revenue, les Hospitaliers de Beauvais-sur-Matha entreprirent de reconstruire leur économie. En 1452, ils obtinrent des lettres patentes de Charles VII établissant quatre foires annuelles à Beauvais, la première le jour de la saint Hilaire (13 janvier), la deuxième le jour de la mi-Carême, la troisième le jour de la Sainte Croix (3 mai) et la quatrième le jour de la translation de saint Eutrope (14 octobre)[15].

14. Arch. dép. Vienne, 3H1, 212.
15. *Ibid.*

D'autres lettres patentes, datées de 1460, rétablirent le marché qui se tenait autrefois à Beauvais chaque vendredi[16].

Il semble bien qu'à ce moment-là la commanderie de Châteaubernard et son membre d'Angles avaient déjà été rattachés à Beauvais-sur-Matha[17]. Vers 1475, le revenu annuel de Beauvais-sur-Matha s'élevait, charges déduites, à 172 écus, ce qui plaçait la commanderie au troisième rang des baillies d'Aunis et de Saintonge, après Bourgneuf (275 écus) et le Temple de La Rochelle (261 écus)[18].

Les procès-verbaux de visites des XVIIe et XVIIIe siècles fournissent des informations détaillées sur l'église, le château et les divers bâtiments de la commanderie.

En 1655[19], le commissaire note dans son procès-verbal que la nef de l'église, « fondée en l'honneur de l'Assumption de Notre-Dame », « est très grande, longue, haulte et spacieuse ». Au-dessus du grand autel, dans le choeur, on voyait « ung grand tableau de peinture sur toille enchâssé en bois où est représanté l'Assumption de Notre-Dame et la Coene ». Il y avait deux autres autels « ...l'autel du Rosaire, qui est renclos dans une petite chapelle à l'ung des costés de ladite église, du costé senestre, au-dessus duquel autel y a ung grand tableau sur toille peinte enchâssé en bois où est représanté le mystère du Rosaire... plus ung autre autel, entre le grand autel et ledit autel du Rosaire au dessus duquel y a ung grand tableau sur toille peinte, enchâssé en bois sur lequel est représanté une énigme de la fuitte de Notre Seigneur en Egipte avec l'image de la Vierge et celuy de saint Joseph... ».

Le prieur d'Aquitaine, commandeur de Beauvais, frère Pierre Fouquerant de La Noue, venait de faire recouvrir l'église depuis la porte d'entrée jusqu'au milieu de la nef « laquelle estoit ruynée sans aucune couverture ni charpante comme nous ont dit ledit missire Pierre André [le vicaire perpétuel] et les habitans et qu'il y avoit plus de cent ans qu'elle estoit ainsi ruynée pour l'avoir ainsi tousjours ouy dire à leurs predessesseurs et nous ont dit qu'à peine y pouvoit on dire et célébrer la sainte messe, particulièrement en temps impéteux, venteus et pluvieu ».

La voûte du bas du clocher avait été « nouvellement faicte accomoder par ledit seigneur grand-prieur en plusieurs endroits, qui est un très grand et hault clocher fait de pierres de taille dans lequel y a seulement une grosse cloche. Laquelle église est bien carelée et les vitraux d'icelle bien vitrez, que ledit sieur André et habitans nous ont dit aussy avoir esté fait faire par ledit seigneur grand-prieur et, par ses ordres, ladite église est parfaitement en bon état ». Tous ces travaux avaient coûté 903 livres 8 sous.

16. Arch. dép. Vienne, 3H1. 212.
17. *Ibid.*, 3H1, 225.
18. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 77v.
19. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.

Le prieur d'Aquitaine venait également de faire clôturer la cour du château par de solides murailles dont le détail n'est pas sans intérêt « ...un grant pant et longer de muraille... qui prend à ung des couingt du pignon de ladite église, au costé de la grande porte d'icelle, rendant jusqu'au fourniou et four banal dudit Beauvays, lequel pant de murailles fait le devant de la cour dudit chasteau et closture d'icelle, laquelle muraille contient 45 brasses de long, et plus, et a 2 brasses de haulteur. Au milieu duquel longer de muraille est fait à neuf un très beau et grand portal fait en voutte, le tout de pierres de taille, et à costé d'iceluy est fait ung aultre portal moyen, aussi voulté, le tout de pierres de tailles avec un pillier marcif de pierre de taille entre lesdits deux portaux et entre ledit grand portal et ladite église est faict dans ladite muraille ung demy rond de la haulteur de ladite muraille avec des cannonières pour deffandre lesdits portaux et la porte de l'église... [coût : 183 livres 5 sous]... Plus, ledit seigneur grand-prieur nous a fait voir un grand pant et longer de muraille qu'il a fait faire à neuf l'année dernière, 1654, pour closture de ladite cour, lequel dit longer de muraille prend au bout du logis du chasteau vers la grange, à une tour qui est à ung des couings dudit logis, et rendant jusqu'au couing de la grange qui est en la cour dudit chasteau ; lesquelles murailles ont plus de deux brasses, ou toises, de hault, de 6 pied de long chacune toises. Et ledit seigneur grand-prieur nous a conduits... le long de la basse cour jusqu'à l'aultre bout dudit chasteau où estants il nous a fait voir ung aultre grand pant et longer de murailles qu'il a fait faire à neuf pour la closture de la cour dudit chasteau, laquelle prend à une tour qui est au bout dudit chasteau à ung des couings, rendant jusqu'à une vieille tour vers le bois de la Garenne, laquelle dite muraille a plus de 2 toises de haulteur ; dans lesquels desdits deux longers et pants de murailles il y a en tout 116 toyses et demie de muraille [coût : 186 livres 8 sous]... lesquelles murailles ci-dessus desclarées font la closture et ranclos dudit chasteau qui estoit auparavant tout ouvert et à l'abandon ».

Si le prieur avait fait des frais pour l'église et les murs de clôture, le logis, par contre, nécessitait encore des réparations : « Et ce fait, nous sommes entrez dans le corps de logis dudit chasteau par un degré faict en avis dans un demi rond fort vieux, les marches et degrés d'iceluy fort usez. Lequel chasteau est composé d'ung grand corps de salle, sans doublages ny cheminée, ains seulement une partie des jambages d'icelle dans ung pignon, ruiné par le dedans de ladite salle ou estoit aultrefois ladite cheminée, et au derrière duquel pignon y a un entre deux, sans doublage, dans lequel pignon gasté y avoit aussi bien une cheminée, à l'opposite de l'aultre, qui estoit pour servir d'antichambre, y a une demie croixsée et au bout ung petit entre deux par lequel on va dans une petite tour qui est au bout dudit chasteau et, à l'aultre bout dudit chasteau y a une chambre où loge le concierge, dans laquelle y a une chesne, ou poultre, et de vieux soliveaux et quelques vieilles

planches destachées et loing les unes des aultres, et la plus grande part où il n'y en a point, qui servoit aultre fois, par dessus, de greniers, avec une grande ouverture de fenestre en croixsée, les bois de laquelle sont vieux et gastés et, au bout de ladite chambre, y a un petit entre deux par lequel l'on vat dans une tour qui est au bout qui sert de prison, qui est tout le logement dudit chasteau et tout lequel logis est en bon estat de couverture... Et au dessoubz desdits bastiments dudit chasteau y a une très belle et grande cave, bien voultée de pierres, de la longueur de tout le corps dudit logis et de la largeur d'iceluy, laquelle nous avons trouvée en très bon estat ».

Lors de la visite de 1676[20], l'église paroissiale « est treuvée en mauvais estat, notamant la muraille qui suporte la cherpante du costé de septentrion, depuis la porte par laquelle on entre au cloché jusques au coeur ; qu'il fault aussy pour recouvrir le coeur de ladite églize un demi millier de tuille, trois cents de latte, trois boisseaux de chaud et quinze livres pour la payne des ouvriers ».

Une partie des travaux fut effectuée, probablement beaucoup plus tard, car, en 1718[21], les visiteurs écrivent « sommes aperseus que la muraille du costé de septantrion a esté refaitte, du bas en haut, et on nous a dit que monsieur le grand prieur [frère Gabriel Thibault de la Carte] y a contribué la moitié, sans quoy ladite chapelle seroit à terre ». A la même date, le clocher commençait à se dégrader d'après ce que notent les visiteurs « avons monté en icelluy, par un degré de pierre et bois, lequel nous avons trouvé en mauvais estat ayant veu une pierre qui est preste à tomber sur la cloche et avons ordonner au sindicq de la faire racommoder incessament ».

Il est rapporté, en 1729[22], que la charpente et la couverture du choeur sont en bon état par suite de leur réfection aux frais du prieur d'Aquitaine, frère Godet de Soudé. La couverture de la nef et les murs sont jugés également en bon état. Le pavage de la nef venait d'être refait à neuf, aux frais des paroissiens. Par contre, il est dit que le clocher « a esté endommagé par le tonnerre qui a tombé dessus ».

Tout ce que mentionnent les visites prieurales au sujet du clocher de Beauvais-sur-Matha est extrêmement précieux du point de vue de l'archéologie. Dans sa forme actuelle, le clocher, qui flanque l'église sur la gauche de sa façade ouest, se présente en effet comme une forte tour quadrangulaire, dont la maçonnerie s'arrête brusquement à une vingtaine de mètres du sol laissant supposer, soit que le clocher n'a jamais été terminé, soit qu'il a été arasé. Cette question n'avait, jusqu'ici,

20. Arch. dép. Vienne, 3H1, 215.
21. *Ibid.*, 3H1, 216.
22. *Ibid.*, 3H1, 217.

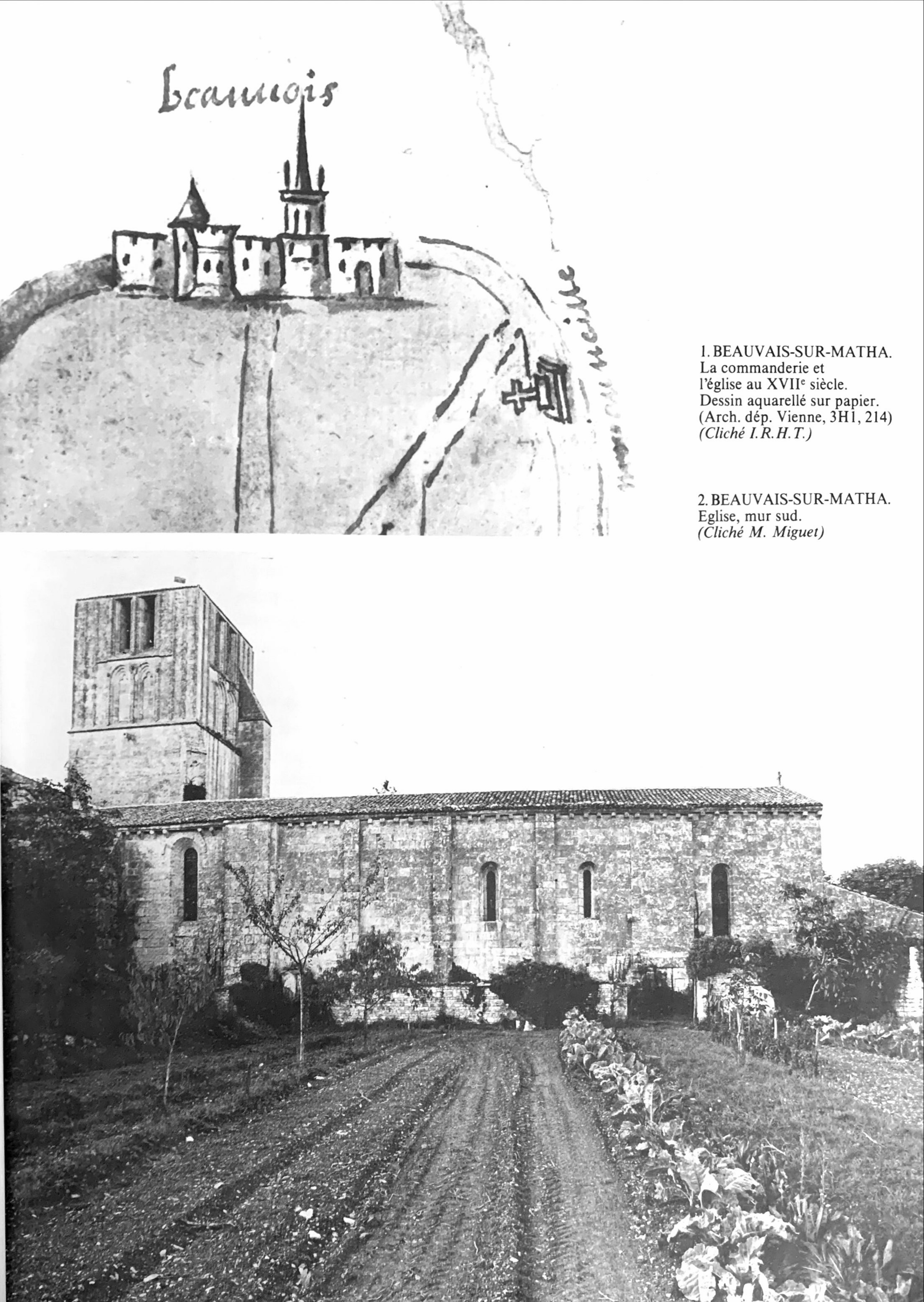
jamais été résolue par les archéologues[23]. Or l'étude de la documentation archivistique permet d'y répondre sans ambiguïté. D'abord grâce à un petit dessin, assez fruste, de la commanderie de Beauvais, fait au XVII[e] siècle, qui montre nettement qu'à l'époque le clocher de l'église se terminait par une flèche assez élevée[24]. Ensuite grâce aux informations fournies par divers documents qui permettent de suivre les étapes de la dégradation de la flèche et de connaître la date de sa disparition.

On a vu, plus haut, qu'en 1729, le clocher avait été endommagé par la foudre. En 1739, aucune réfection n'y avait été entreprise ; les visiteurs, après avoir noté qu'« il est commancé à tomber et en mauvais état », interrogèrent le fermier de la commanderie sur les raisons de cette absence de travaux, il leur fut répondu que « les réparations dudit clochié ne regardoient point ledit seigneur grand-prieur, que c'estoit les habitans dudit Beauvais quy en estoient soeuls tenus »[25].

Ce qui devait arriver arriva et, le 8 février 1741, le fermier de Beauvais, le sieur Merveilleux, écrivit à l'intendant du prieur d'Aquitaine pour lui signaler « qu'une partie de la fleiche du cloché de ce lieu tumba dimanche dernier ; il en est tumbé sur l'escurie qui a enfoncé une partie de la cherpante, sans heureusement avoir fait mal à nostre bétail... il y aura à craindre que le reste du cloché ne tombe et ne l'abisme encore... »[26]. Plus que l'écroulement de la flèche, ce qui préoccupait visiblement le fermier, dans cette affaire, était d'obtenir la réparation de l'écurie avant la récolte suivante pour y loger le bétail nécessaire aux travaux.

Le temps passa encore et ce n'est qu'en 1744 qu'un « devis des réparations jurgantes et indispansables qu'il y a à faire à l'église et clocher de Beauvais-sur-Matha fut établi par le sieur Valantin, architecte de Cognac »[27]. L'architecte commence par faire le point sur les dégâts : « La flèche en pierre de tailles du clocher de Beauvais-sur-Matha ayant été, il y a 16 à 17 ans, andomagée par le feu du ciel et les habitans de ladicte paroisse n'ayant tenu compte de cette dégradation qui s'étant depuis ce tems là fomentée a occasionné la ruine totalle de ladicte fleche par les morchaus qui de tems en tems se sont détaché de leurs partie et qui ont causé par leurs chutte l'écroulement de la voûte du clocher sur laquelle estoit possée la boucrerie, ou charpante, qui supportoit les cloches et abatu en partie la voûte qui est à l'antrée de la nef. Ces chuttes, sy souvant réitérée, n'ont pas moins andomagé le corps du clocher car des côtés ou ces lambos ont tombé il le l'ont démoly

23. Sur Beauvais-sur-Matha, voir : Charles Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. III, Saintes, 1957, p. 44-45 ; *Dictionnaire des Églises de France,* t. III, c, Paris, 1967, p. 21 (notice Crozet) ; Jean Texier, *Inventaire archéologique de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély,* 7[e] fasc., Saint-Jean-d'Angély, 1975, p. 6-9.
24. Arch. dép. Vienne, 3H1, 214.
25. *Ibid.,* 3H1, 217.
26. *Ibid.,* 3H1, 216.
27. *Ibid.,* 3H1, 217.



1. BEAUVAIS-SUR-MATHA.
La commanderie et l'église au XVII[e] siècle.
Dessin aquarellé sur papier.
(Arch. dép. Vienne, 3H1, 214)
(Cliché I.R.H.T.)

2. BEAUVAIS-SUR-MATHA.
Eglise, mur sud.
(Cliché M. Miguet)

au moins de 17 à 18 pied de bas du nivaux de la galleris et jeté un vitral du clocher à terre et les trois autre ont besoin d'estre deffaits et de retailler à neuf leurs voûtes ». Suit le détail, très précis, de toutes les opérations que devront effectuer les maçons pour araser le clocher et restaurer la nef à l'entrée de l'église, des matériaux qu'ils devront utiliser ; des instructions aussi précises sont données aux charpentiers et couvreurs qui termineront les travaux. Ceux-ci ne furent pas entrepris immédiatement car, le 30 juillet 1748, le curé Charrier, qui venait de prendre possession de la cure de Beauvais, écrit naïvement à l'intendant du prieur d'Aquitaine : « ...En arrivant à Beauvais-sur-Matha ...je n'ay pu entrer dans l'église sans appréhender pour ma vie voyant les ruines d'un clocher et puis une voûte à dimi tombée suspendue sur ma tête, une église par conséquent bien éclairée, j'ay dis, en moi méme, le bon Dieu est mal logé ici... »[28].

Les travaux furent exécutés en 1749 et 1750[29] ; ils donnèrent au clocher la hauteur et la forme que nous lui connaissons actuellement. En 1776, les visiteurs rapportent que l'église, « pavée en pierre », était à l'intérieur, bien entretenue, « sauf les vitraux dans la nef » ; à l'extérieur, ils remarquent que « les murs du sanctuaire et du coeur sont en bon état [alors que] ceux de la nef et de la chapelle sont en très mauvais état, il est tou⁺ à craindre que par la négligence des habitans ils ne viennent à en tomber une partie ». Le clocher, cependant restauré une vingtaine d'années plus tôt, leur apparaît « en mauvais état, les paroissiens ne voulant point faire les réparations »[30].

Aujourd'hui, du fait de ces remaniements successifs, l'ensemble de l'édifice apparaît quelque peu hétérogène. A côté de la masse imposante du clocher, accolé à l'église à la fin du XIVe siècle, la façade romane amputée de son pignon semble écrasée. Derrière elle, une longue nef basse, elle aussi abondamment remaniée.

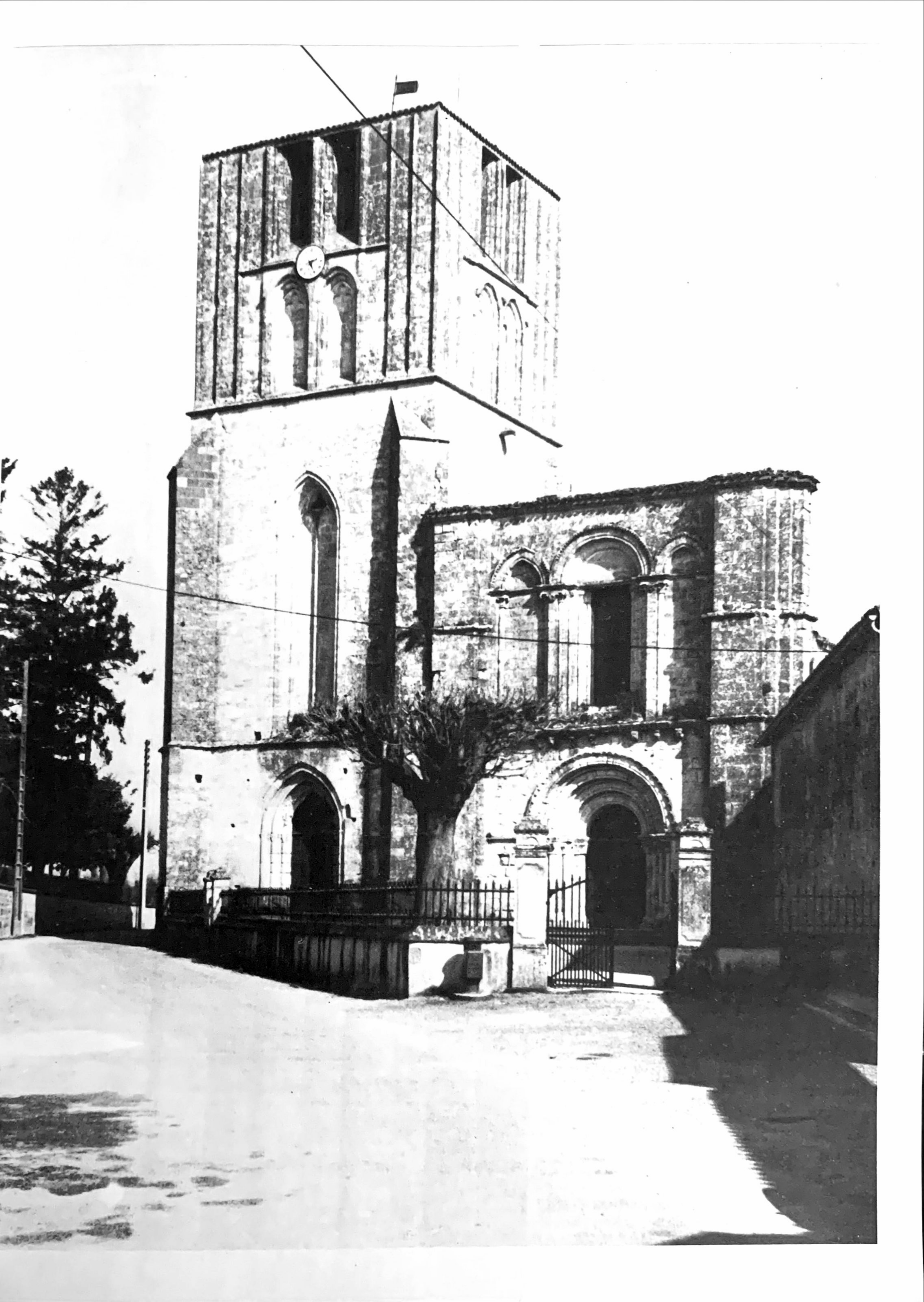
De l'église primitive, construite dans la seconde moitié du XIIe siècle, ne subsistent que le mur-pignon ouest tronqué, et, partiellement, le mur gouttereau sud de la nef.

La façade comportait certainement trois registres, comme c'est le cas pour la plupart des églises saintongeaises de cette époque. Seuls, le portail et l'ouverture encadrée d'arcatures aveugles ont donc été conservés.

Le portail, sans tympan, comporte une voussure en plein cintre à quatre rouleaux ; ceux-ci retombent sur des chapiteaux dont le tailloir, décoré de palmettes et d'entrelacs, se prolonge en cordon jusqu'aux contreforts. Les corbeilles des chapiteaux s'ornent, elles aussi, de motifs végétaux stylisés, à l'exception

28. Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*

3. BEAUVAIS-SUR-MATHA. Eglise, façade occidentale et clocher.
(Cliché M. Miguet)





4. BEAUVAIS-SUR-MATHA. Eglise, portail roman.
(Cliché M. Miguet)

5. BEAUVAIS-SUR-MATHA.
Eglise, piédroit nord du portail.
(Cliché M. Miguet)

de deux d'entre elles qui représentent un ange. Ces chapiteaux sont soutenus par des colonnettes posées en délit.

Au-dessus du portail, et séparé de celui-ci par un cordon à modillons, s'ouvre une baie rectangulaire encadrée par des colonnettes, dont le tympan est circonscrit par un arc en plein cintre. Les deux baies aveugles qui la flanquent, elles aussi accompagnées de colonnettes, se terminent en arc brisé. Une archivolte à pointes de diamants surmonte ces arcs. Des contreforts plats, placés aux extrémités, épaulent la façade.

La nef se compose, actuellement, de cinq travées et d'un choeur fermé par un mur plat. Des ouvertures de taille et de forme différentes ont été percées dans le mur sud. Au XIXe siècle, une chapelle a été construite dans la deuxième travée du mur nord. Cette nef était autrefois couverte d'une voûte en berceau brisé, renforcée par des arcs doubleaux. Le départ en était marqué par un cordon au chanfrein orné de dents de scie. Les deux premiers chapiteaux du mur sud semblent anciens. Les autres, refaits en même temps que la fausse voûte, probablement au XIXe siècle, sont en plâtre.

Un arc doubleau, situé au revers du mur-pignon ouest et visible de l'extérieur, indique la forme de la voûte et donne une idée de ce que devait être ce grand vaisseau, aux murs sans doute plus élevés et au toit plus pentu qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le XIXe siècle a achevé de défigurer cette nef déjà très modifiée au XVIIIe siècle, après la chute de la flèche.

Le massif clocher carré, érigé au XIVe siècle, est soutenu par des contreforts plantés en diagonale, à chaque angle. Il est divisé en trois étages par des larmiers. A l'ouest, un portail ouvre dans la partie basse ; les rouleaux de sa voussure en arc brisé sont reçus par de petits chapiteaux cylindriques à feuillages, très abîmés. Au-dessus, une haute fenêtre murée au remplage orné d'un trilobe. Le dernier étage, tronqué, supportait la flèche. On voit encore, sur chacune des faces, deux baies aveugles surmontées de deux ouvertures que coupe le toit actuel.

L'ensemble devait être imposant et permet, en ce qui concerne l'église, de juger de la prospérité économique de la commanderie de Beauvais dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Il ne semble pas que les prieurs d'Aquitaine successifs, commandeurs de Beauvais-sur-Matha, aient apporté des améliorations importantes au logis seigneurial où ils n'avaient, certainement, aucunement l'intention de résider.

La visite de 1676 contient une longue liste de réparations à effectuer sur la charpente, au-dessus des greniers, qui était étayée en plusieurs endroits[31]. Le logis est considéré comme étant, dans l'ensemble, en bon état en 1729[32] et en

31. Arch. dép. Vienne, 3H1, 215.
32. *Ibid.*, 3H1, 217.

Section C 3me Feuille

A développé

La Guérenne

Partie de Beauvais. (La garde.)

6. BEAUVAIS-SUR-MATHA. Plan cadastral (1840).
(Cliché I.R.H.T.)

1739[33]. En 1755, par contre, on constate que le château a besoin de travaux notamment sur la charpente des greniers qui menaçait de s'effondrer[34]. Ces travaux furent probablement exécutés dans les années suivantes car, en 1776, le logis apparaît, dans l'ensemble, en bon état[35].

Que reste-il aujourd'hui de cet édifice ? Si l'on en croit les visites prieurales mentionnées ci-dessus, il était situé au sud de la cour, face à l'église et constituait, avec ses deux tours, une partie de l'enceinte méridionale. Or, sur le plan cadastral dit napoléonien de la commune de Beauvais-sur-Matha, daté d'avril 1840, figure parmi les bâtiments sis à l'opposé de l'église un édifice rectangulaire comportant, à ses extrémités sud-est et sud-ouest, deux constructions en demi-cercle. Il s'agit donc, très probablement, du « château » de la commanderie, abondamment décrit dans les procès-verbaux des visites des XVIIe et XVIIIe siècles, et qui subsistait encore, au moins partiellement, peu avant le milieu du XIXe siècle.

Cet emplacement est occupé de nos jours par des hangars. Seule, la base légèrement talutée de l'un des murs rappelle qu'à cet endroit s'élevait, jadis, une construction fortifiée.

A l'intérieur de la cour de la commanderie, renfermée de murailles, se trouvaient, outre le logis, des écuries, près du mur de l'église et, un peu plus loin, une belle grange que les procès-verbaux de visites successifs montrent bien entretenue.

En 1718 notamment, il est dit « Et de là nous nous sommes transportés à une grande grange, qui fait une partie de la fermure de la cour, dans laquelle nous avons entré par une petite porte et avons veu que ladite grange est en fort bon estat, y ayant une partie d'une muraille qui a esté reffaite l'année dernier tout à neuf et une partie de la couverture aussy neuve, dans laquelle il y a six pilliers de pierre de tailles dont la cherpante apuit dessus et deux grands pourtaux, où on entre les cherettes, quy nous ont apareus bons, l'un desquels est au bout de ladicte grange et l'autre au mellieu, y ayant en icelle deux mets de treuil[36] en assés bon estat et deux vieux tonneaux quy ne peuvent servir à rien »[37].

Cette grange est toujours visible de nos jours et, si elle a subi bien des transformations, les éléments qui demeurent sont tout à fait dignes d'intérêt.

Il semble, de prime abord, que dans ce bâtiment approximativement orienté nord-sud, les murs occidental et méridional aient été peu modifiés, de même que les six piliers octogonaux qui supportent la charpente.

A l'ouest comme au sud, les vestiges d'un système fortifié sont encore visibles à l'intérieur de l'édifice. A quatre mètres environ du sol actuel, une sorte de

33. Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
34. *Ibid.*, 3H1, 226.
35. *Ibid.*, 3H1, 217.
36. Treuil : pressoir ; met : partie du pressoir.
37. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.

banquette, pratiquée dans l'épaisseur du mur, pouvait permettre de surveiller les environs et, le cas échéant, de riposter à une attaque, par une série d'ouvertures en forme d'archère. Entre ces ouvertures, de solides piliers engagés, montant de la base de la muraille, interrompent la banquette et interdisent une progression continue. Cette banquette ne peut donc être considérée comme un chemin de ronde. Un ouvrage semi-cylindrique situé à l'angle sud-ouest de l'édifice, vraisemblablement une tour ouverte à la gorge, confirme la fonction défensive attribuée à cette grange. Ce rôle apparaît avec évidence à l'examen du plan cadastral déjà mentionné. La grange formait le côté ouest du rectangle dessiné par les bâtiments de la commanderie ; elle était donc incluse dans le système défensif de celle-ci, ses murs ouest et sud constituant une partie de l'enceinte.

Mais la raison d'être de cette bâtisse, de 33 mètres de long sur 13 mètres de large, était évidemment d'abriter les récoltes et les redevances en nature de la commanderie. Ces dimensions portent, elles aussi, témoignage de la richesse de Beauvais-sur-Matha à l'époque du Temple. C'est, en effet, de la période templière qu'on peut dater les parties les plus anciennes de cet édifice, les piliers, par exemple, par comparaison avec des monuments similaires du nord de la France, en particulier les granges cisterciennes.

Le four banal de la commanderie se trouvait « proche la cour dudit château qui n'en est séparé que par un passage pour aller derrière la grange lequel passage despant esgalement de la commanderie et est muré tant du costé de la rue que du costé des jardins ». Le prieur, ou son fermier, y prenait « la seizieme partye pour droit de fournage »[38].

Le prieur d'Aquitaine étant haut justicier du lieu, la commanderie possédait un « parquet ou auditoire où s'exerce la justice de laditte commanderie qui est séparé du château et prais la grande porte d'entrée de la cour, la rue entre deux ; y estant entrés nous avons veu les sièges de juge assesseur et procureur fiscal en bon estat, une barrière qui sépare l'audience attachée avec des cranpons de fer, la porte et fenestre faicte a neuf ainsi que la charpante et latis et le mur le long de la rue ; sorty dheors avons veu le surplus des murs en bon estat, la couverture toute neuve et au dessus de la porte sont gravées les armes de monseigneur le grand-prieur [frère de Lesmerie de Choisy], laditte porte fermant à clef ». Les plaids et audiences s'y tenaient tous les vendredis. Sur la grand'place de Beauvais « quy est grande et spacieuse » on pouvait voir une croix de pierre, en forme de croix de Malte, mais aussi un poteau aux armes de l'Ordre avec « un collier de fer pour attacher les malfaiteurs »[39]. La prison se trouvait située, on l'a vu, dans une des tours du logis seigneurial.

38. Procès-verbal de 1739, Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
39. *Ibid.*

BEAUVAIS-sur-MATHA — Place des Halles

F. Denis, éditeur

7. BEAUVAIS-SUR-MATHA. Les halles au début du siècle.
(Cliché I.R.H.T. d'après une reproduction de carte postale fournie par Photo Bourgouin, Matha)

La commanderie possédait encore une halle, garnie de bancs pour les marchands, qui s'élevait au milieu du bourg. Cette halle était, nous dit-on, « fort grande et spacieuse »[40]. La description qui en est donnée en 1744 confirme le fait : « Les halles de Beauvais ont 150 pieds de long sur 60 de largeur[41], ce qui fait 9 000 pieds de superficie qui composent 1 500 toises. Ces halles sont construites avec des bas cotez tout autour, soutenus par 44 pilliers de bois de chacun 10 pieds de hauteur. Le milieu des halles est soutenu par 24 pilliers de bois, 12 de chaque côté, chacun de 18 à 20 pieds de hauteur et 12 à 15 poulces d'écarrissage sur lequelz pilliers appuyent 12 belles fermes qui soutiennent la couverture »[42].

Là se tenaient les foires annuelles, le marché du vendredi et le marché aux grains du lundi. Les grains vendus par les marchands devaient obligatoirement être mesurés avec la mesure du commandeur qui prélevait un droit de minage correspondant à la sixième partie du grain vendu. Les jours de foire et de marché, chaque marchand boucher payait un droit de 10 deniers, les autres marchands, installés sous les halles ou sur la place publique, ne payaient que 4 deniers[43]. Les halles de Beauvais, qui avaient survécu jusqu'à nos jours, ont été démolies il y a une vingtaine d'années à peine.

Trois moulins appartenaient à la commanderie sur la paroisse de Beauvais : deux moulins à eau, le moulin Blanc et le moulin Noir, sur la rivière du Briou, et un moulin à vent, appelé le moulin de Regret, situé dans la même paroisse[44]. Tous trois étaient des moulins banaux.

Il est précisé en 1729 et 1739[45] qu'« il n'y a aucune vignes, ny terres labourables despandante de laditte commanderie ». La commanderie ne possédait aucun bois de haute futaie, mais seulement des bois de taillis, environ 360 journaux[46].

Le montant annuel de la ferme, en 1729, s'élevait à 3 600 livres plus trois cents de truffes, 300 livres au curé et 40 livres aux officiers de justice[47]. En 1776, le fermage atteignait 5 312 livres 10 sous, plus 400 livres de portion congrue au curé, 30 livres aux officiers de justice et 120 livres au garde[48].

Le commandeur de Beauvais-sur-Matha avait la présentation et la nomination à la cure de Saint-Martin de Barbezières[49]. Il possédait ce droit au moins depuis le XIVe siècle[50] et levait la dîme dans la paroisse[51].

40. Procès-verbal de 1739, Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
41. Soit environ 48,60 m sur 19,45 m.
42. Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
43. Procès verbal de 1739, *ibid.*
44. Visites de 1676, 1718, 1729, 1739, 1755, 1776 : Arch. dép. Vienne, 3H1, 215, 216, 217, 217, 226, 217.
45. *Ibid.*, 3H1, 217.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*
48. *Ibid.*
49. *Ibid.*
50. Pouillé du diocèse de Saintes du XIVe siècle : Arch. dép. Vienne, carton 27, nº 1.
51. Arch. dép. Vienne, 3H1, 212.

BOURCELAINE

(Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély, cant. Matha, comm. Beauvais-sur-Matha)

On sait fort peu de chose sur Bourcelaine, membre de Beauvais-sur-Matha, mentionné dans l'enquête pontificale de 1373. Il y est dit qu'à cette date le lieu était inhabité depuis deux ans, en raison des guerres, et qu'aucun revenu ne pouvait en être tiré. Bourcelaine paraît n'avoir été qu'une modeste exploitation rurale, sans chapelle. Avant les hostilités franco-anglaises, le produit de la culture de ses terres, confondu avec celui des terres de Sallerit, était de 50 boisseaux de froment, orge et avoine[52]. Si, par la suite, Bourcelaine n'apparaît pratiquement jamais dans les procès-verbaux de visite de Beauvais, il est certain, par contre, que la commanderie continuait à y posséder quelques terres et bois dont il est fait mention dans différents actes du XVIIe siècle[53]. La visite de 1776 fait état de 31 arpents de bois appartenant à la commanderie de Beauvais à Bourcelaine[54].

SALLERIT

(Charente, arr. Angoulême, cant. Aigre, comm. Lupsault)

Nous sommes encore moins documentés sur Sallerit que sur Bourcelaine. Ce membre de Beauvais-sur-Matha était, en 1373, comme Bourcelaine, déserté depuis deux ans et ne rapportait plus rien à la commanderie[55]. Sallerit ne possédait pas de chapelle et n'était qu'une exploitation agricole. Quelques documents mentionnent ce lieu, notamment au XVIIe siècle[56].

BOIXE

(Charente, arr. d'Angoulême, cant. Saint-Amant-de-Boixe, comm. Maine-de-Boixe)

En bordure de la forêt de Boixe, près du hameau du Courreau, s'élèvent encore des ruines importantes de ce qui fut autrefois la chapelle de la commanderie du Temple de Boixe.

52. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
53. Arch. dép. Vienne, 3H1, 214.
54. *Ibid.*, 3H1, 217.
55. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
56. Arch. dép. Vienne, 3H1, 214.

De ce petit édifice de forme rectangulaire[57], enfin débarrassé de la végétation qui l'envahissait, subsistent le mur oriental ajouré d'un triplet et, en partie, les murs gouttereaux. Les vestiges de la façade occidentale, dont l'appareil est d'ailleurs moins soigné que celui du reste de la construction, sont probablement les traces d'une restauration effectuée au milieu du XVIII[e] siècle, par le commandeur d'alors. Le mur s'était en effet écroulé, faute d'entretien, comme d'ailleurs le logis adjacent[58].

Ce monument est d'une grande simplicité. Les gouttereaux, épais, étaient épaulés par trois contreforts plats (dont deux sont encore visibles au sud), montant jusqu'à la corniche que soutiennent des modillons très sobres. Aucune ouverture ne vient interrompre la succession des assises de pierres d'appareil. Seul, le triplet roman du chevet éclairait donc l'intérieur[59], auquel donnait accès une petite porte en plein cintre située entre les deux premiers contreforts du mur sud. Un lavabo et une crédence ont été ménagés dans la maçonnerie, à droite et à gauche de l'autel.

La voûte, dont le départ est souligné par un élégant cordon en quart-de-rond, n'était soutenue par aucun arc doubleau. Était-elle en berceau plein cintre ? ou brisé ? Les restes en sont trop peu importants pour qu'on puisse trancher avec certitude. Il est probable cependant qu'elle avait la forme d'un berceau brisé, si l'on en juge par les autres édifices érigés par l'ordre du Temple en Aunis, en Saintonge et en Angoumois à la même époque, c'est-à-dire peu après le milieu du XII[e] siècle.

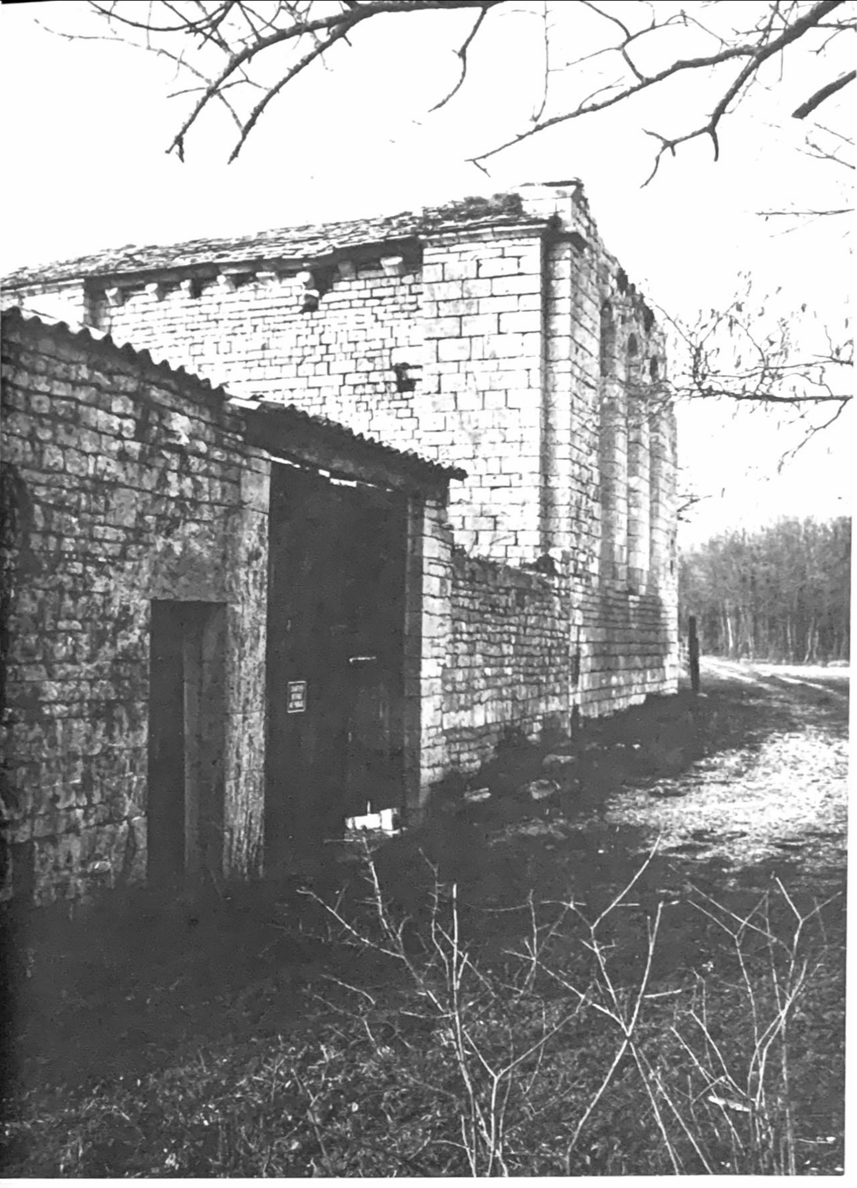
De tous ces oratoires, où le décor est pourtant réduit, la chapelle de Boixe se distingue par son extrême dépouillement qui confine à la nudité.

Si l'étude archéologique des vestiges de la chapelle permet donc de supposer que les Templiers avaient fondé une maison à Boixe, peu après le milieu du XII[e] siècle, la documentation archivistique faisant totalement défaut pour cette période, on ignore quels furent les premiers dons ou achats de terres qui conduisirent à l'implantation d'un établissement en ce lieu situé dans le diocèse d'Angoulême.

Le document le plus ancien dans lequel apparaît la *domus Templi de Buxia* date de 1207[60]. Il s'agit d'un arbitrage rendu par l'évêque d'Angoulême, Guillaume, pour régler un litige opposant l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et les Templiers.

Pour leurs terres situées dans la Boixe, les Templiers payaient annuellement à l'abbaye de Saint-Amant une redevance de deux livres de cire et d'une livre d'encens. Au début du XIII[e] siècle, l'abbaye prétendit leur faire payer une dîme sur des

57. Il mesure environ 15 m en longueur sur 6 en largeur. Sur cet édifice, voir aussi Charles Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 24.
58. Voir plus loin.
59. Avec, peut-être, un oculus à l'occident.
60. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe,* publié par André Debord, Poitiers, 1982, p. 279, n° 310.



8. BOIXE. chapelle, chevet et partie du mur sud.
(Cliché M. Miguet)

9. BOIXE. Chapelle, vestiges du chœur
et du mur sud de la nef.
(Cliché M. Miguet)

terres qu'ils venaient d'acquérir pour agrandir leur domaine. Un litige s'ensuivit qui fut réglé en 1207. Les moines de Saint-Amant renonçaient à la dîme mais, en contrepartie, les Templiers augmentaient de deux livres à deux livres et demie leur redevance annuelle en cire à laquelle continuerait à s'ajouter une livre d'encens. Il était prévu, en outre, que si les Templiers acquéraient de nouvelles terres dans la Boixe, ils en paieraient la dîme sur tous les fruits à l'abbaye de Saint-Amant. Le commandeur de Boixe cité dans l'acte de 1207, frère Aimery Lambert, était également commandeur des maisons du Temple du Fouilloux et d'Angoulême.

En dehors de cette apparition fugitive, au début du XIIIe siècle, il n'existe aucune trace de la commanderie de Boixe dans les archives pour le reste du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe. On ne sait à quelle date elle fut rattachée, comme simple maison, à la puissante commanderie de Beauvais-sur-Matha. Fut-ce pendant la période templière ? Le fait n'est pas impossible car Boixe n'apparaît pas dans le Procès où toutes les commanderies templières du diocèse de Saintes sont représentées, soit par leur commandeur, soit par la mention de réceptions effectuées dans leurs chapelles. Il se peut aussi que le rattachement ait eu lieu au moment de la dévolution à l'Hôpital des maisons des Templiers, après 1312. Quoi qu'il en soit, Boixe est cité comme un membre de Beauvais-sur-Matha dans l'enquête de 1373[61] ; la présence d'une chapelle y est attestée, mais il est précisé qu'en raison des guerres, personne ne réside dans cette maison depuis deux ans et qu'aucun revenu n'a pu en être tiré depuis le même temps.

Les sources d'archives concernant le Temple de Boixe entre le XVe et le XVIIIe siècles laissent penser qu'il s'agissait d'un établissement de moindre importance, peu riche en terres arables mais possédant toutefois plusieurs centaines de journaux de bois dans la forêt de Boixe[62].

Un document de 1578 fait état des dégâts subis par la maison de Boixe et celle du Fouilloux durant « les guerres civiles », autrement dit les guerres de religion. Le fermier qui tenait les deux maisons dit y avoir fait des réparations pour un total de 4 à 5 000 livres[63]. Il semble bien que ces réparations aient plus porté sur les bâtiments du Fouilloux que sur ceux de Boixe.

En 1615, le Temple de Boixe apparaît comme une dépendance de la maison du Fouilloux, elle-même rattachée à Beauvais-sur-Matha ; il est mentionné, à la même date, que le membre de Boixe « consiste en maisons et chappelle toutte ruinées et desmollies et n'y reste que les masures »[64].

Peu de travaux ont été réalisés dans le demi-siècle suivant car, en 1655, les commissaires notent dans leur procès-verbal de visite qu'ils ont vu à Boixe

61. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
62. Arch. dép. Vienne, 3H1, 230.
63. *Ibid.*
64. *Ibid.*

« une chappelle qui est joignant de vieilles murailles, mazures et vestiges de bastiments qui estoient anciennement les logis et maisons de ladite commanderie et au dessoubz desquels vestiges y a encore une cave a mettre du vin, et laquelle chappelle est gasté et seroit tout à fait ruynée et tombée sans la couverture que ledit seigneur grand prieur y a fait faire à neuf pour la conservation d'icelle depuis trois ou quatre ans ». Les habitants du village voisin du Courreau affirment, sous serment, « qu'ils n'ont jamais veu ledit lieu de la commanderie aultre qu'il est et avoir ouy dire a leurs predecesseurs qu'il y avoit plus de centz ans que ledit lieu avoit esté ruyné par les guerres et que depuis ledit temps il n'y avoit heu aucune habitations ny esté fait aucune chose sinon que depuis trois ou quatre ans ledit seigneur grand prieur a présent avoit fait recouvrir a neuf la chappelle qui estoit aussy presque toute ruynée »[65]. Bien qu'elle ait été recouverte à neuf, la chapelle de Boixe ne servait plus au culte en 1655.

Environ quatre-vingts ans plus tard, en 1737, la description des lieux n'est guère plus engageante : dans la chapelle « le mur du bout du costé de l'ocquecidant est entierement ruinné et tumbé par tairre a l'exception de environ dix pieds de hautoeur quy sont encore debout mais si mauvais qu'ils ne sarvoient absollumant de rien... la vouste quy est de pierre de taille est en assais bon estat cy se n'est que l'eau a pénétré en plusieurs endroits ce qui fait qu'il est néssesaire que la couverture quy est dessus soit refaitte en antier... les deux[66] petits vitraux quy sont dans le mur du costé du levant menassent de ruinne... le surplus des murs d'icelle sont en assais bon estat... ne s'est treuvé a ladicte chapelle auqun autel ». Deux habitants du lieu déclarent qu'ils n'ont « jamais ouy dire que on y ait dit de maisse en ladicte chapelle ». Les experts « estant allés au bout de ladicte chapelle vairs l'ocquecidant » rapportent « que autrefoys il y avoit des chambre, qui estoits apparamant où le seigneur commandeur faisoit lors sa demeure, quy sont tombée en ruinne ne conpauzant plus que des masures n'y ayant aucun toit, cherpante, ni couverture ny maisme ni porte ny fermure ». On voyait cependant un petit logement nouvellement édifié près de la chapelle[67].

En 1742, la chapelle et les bâtiments n'avaient guère changé. Le domaine de la maison de Boixe comprenait alors une vigne de huit journaux, nouvellement plantée, deux journaux de terre labourable, un journal planté de sainfoin et environ 200 journaux de bois en taillis. A cela s'ajoutait le produit des cens, rentes, terrages, complants et dîmes. L'ordre de Malte possédait la haute justice du lieu qui était exercée par les officiers de la commanderie du Fouilloux[68].

65. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.
66. Ceci semble indiquer qu'une des baies du triplet du choeur avait déjà été obturée. Avant les travaux effectués récemment, la baie la plus proche du mur nord apparaissait effectivement murée.
67. Arch. dép. Vienne, 3 H1, 232.
68. *Ibid.*

En 1746, le commandeur du Fouilloux bailla à ferme pour cinq ans le revenu des rentes et agriers (terrages) qui lui appartenaient sur les villages du Courreau et du Temple ainsi que le produit des droits de lods et ventes prélevés sur toutes les ventes effectuées à l'intérieur de sa seigneurie. Les preneurs s'engageaient à lui verser 300 livres par an, à cultiver sa vigne dont la vendange serait partagée par moitié, à lui fournir trois barriques de vin rosé et deux charretées de paille de froment chaque année[69].

Le procès-verbal d'arpentage des domaines du Fouilloux et de Boixe, dressé en 1749, donne une assez bonne idée des bâtiments et dépendances de la maison de Boixe : « avons veu un vaisseau appelée anciennement la chapelle dépendant de ladite commanderie qui sert actuellement de grange pour engranger et serrer les grains, foins et paisles ; à l'un des bouts il y a un bâtiment neuf que ledit seigneur commandeur a nouvellement fait construire, ainsy qu'il l'a déclaré, dans lequel on monte par un escalier de pierre couvert, consistant dans une grande chambre servant actuellement de cuisine, une chambre haute au dessus, un petit cabinet ou ledit commandeur tient un lit, une ancienne cave et caveau qui a été refait par ledit seigneur commandeur, au coin de ladite chapelle le longt du chemin est une chambre appellee la chambre du garde ; la cour renfermée de murs et un jardin joignant ausdits batimens, au delà duquel chemin est une vigne nouvellement plantée par ledit seigneur commandeur, joignant la garenne, qui contient six journaux entourée de fossés dépendant de ladite pièce de vigne »[70].

Vendus à des particuliers sous la Révolution, après la suppression de l'ordre de Malte, et laissés à l'abandon, les bâtiments du Temple de Boixe se dégradèrent peu à peu. La voûte de la chapelle s'effondra et la végétation commença à prendre possession des lieux[71].

Il y a quelques années encore, les ruines de Boixe surgissaient au milieu des champs, enfouies sous le lierre et en partie cachées par les arbres et les broussailles. Depuis, grâce aux efforts de l'Association des Amis du Temple de Boixe[72], qui a acquis le site pour éviter la démolition des derniers vestiges, la chapelle a été dégagée et une première tranche de travaux a permis d'effectuer les réparations les plus urgentes. Si les ruines de Boixe ont aujourd'hui perdu une partie de leur romantisme et de leur mystère, il faut néanmoins saluer cette initiative courageuse sans laquelle la chapelle du Temple aurait maintenant disparu.

69. Arch. dép. Vienne, 3H1, 232.
70. *Ibid.*
71. Une gravure, antérieure à 1880, montre la chapelle déjà fort endommagée. Le mur pignon est et le mur gouttereau nord étaient cependant presque intacts, ainsi qu'un petit bâtiment jouxtant la chapelle au sud. Cf. A.-F. Lièvre, *Exploration archéologique du département de la Charente,* Angoulême, 1880-1884, p. 17-19 et planche.
72. Cette association est présidée par M. Robert Simonnaud, rue des Ponts, 16230 Mansle.



10. BOIXE. La chapelle avant 1880.
(Cliché I.R.H.T.)

LE FOUILLOUX

(Charente, arr. Angoulême, cant. Saint-Amant-de-Boixe, comm. La Chapelle)

Les Templiers avaient fondé au Fouilloux une maison dont la première mention connue date de 1171. Elle se trouve dans un accord mettant fin à un litige opposant les Templiers à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe au sujet de la terre d'Ensalot située *inter domum deu Follos* et le village de Coulonges[73]. Les moines de Saint-Amant contestaient les droits des Templiers sur cette terre et notamment celui de percevoir la dîme. L'arbitrage de l'évêque d'Angoulême reconnaît aux Templiers la pleine possession de la terre d'Ensalot avec tous les droits qui en dépendent sous réserve qu'ils paient chaque année une rente de deux sous à l'abbaye de Saint-Amant.

L'absence de documentation laisse ensuite le Fouilloux dans l'ombre pour la fin du XIIe siècle et tout le XIIIe. Tout au plus, savons-nous qu'en 1207 un même commandeur, frère Aimery Lambert, cumulait les maisons de Boixe, Angoulême, et *deu Folos*[74].

En 1311, lors du procès des Templiers, un des frères interrogés par les commissaires pontificaux, Hugues de Jansac, rapporta qu'il avait été reçu dans l'ordre quelque vingt ans plus tôt dans la chapelle de la *domus Templi de Folhos,* au diocèse de Saintes, et qu'il avait assisté, dans la même chapelle, à la réception d'un autre frère, dix ans auparavant[75].

Après la dissolution de l'ordre du Temple, et la dévolution de ses biens à l'Hôpital, le Fouilloux devint un membre de l'importante commanderie de Beauvais-sur-Matha, elle-même d'origine templière. Les archives du XIVe siècle restent tout aussi muettes sur l'histoire du Fouilloux qui ne fait qu'une brève apparition dans l'enquête pontificale de 1373. Il est mentionné que cette maison, avec chapelle, dépendait alors de Beauvais-sur-Matha, que personne n'y pouvait habiter en raison des guerres et qu'aucun revenu n'en avait été perçu depuis deux ans[76].

Si on ignore totalement dans quel état la maison du Fouilloux et la chapelle sortirent de la grande tourmente de la guerre de Cent Ans, il semble bien, par contre, que les guerres de religion y aient causé certains dégâts. Lorsqu'un fermier en prit possession, en 1560, il trouva la maison inhabitable et dut la faire recouvrir à neuf avant d'entreprendre les travaux de réfection nécessaires dans la cuisine et les autres pièces du logis. La chapelle ne devait guère faire meilleure figure, car le fermier affirme avoir dépensé trente écus « pour avoir faict nestoyer la chapelle

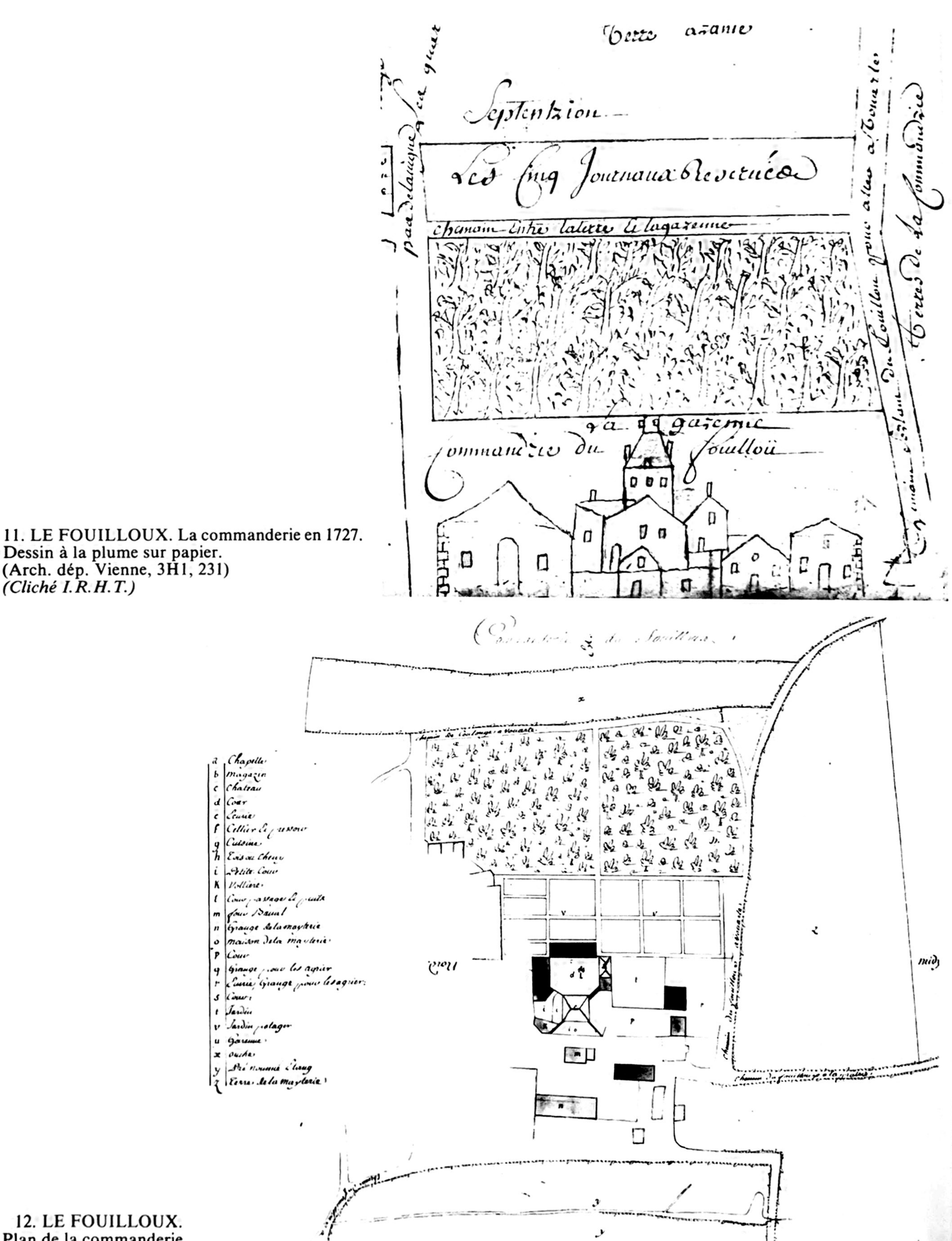
73. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe,* publié par André Debord, Poitiers, 1982, p. 256, n° 281.
74. *Ibid.*, p. 279, n° 310.
75. Michelet, *Procès des Templiers,* t. II, p. 234-235.
76. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

et auter la terre et pierre de la volte qui estoit tombée »[77]. Il est impossible de savoir si la voûte s'était effondrée en partie ou en totalité et si cet accident était imputable à des destructions récentes ou à un manque d'entretien datant de nombreuses années ; quoiqu'il en soit, il semble évident que la chapelle ne servait plus au culte.

Ce fut sur les bâtiments d'habitation et leurs dépendances que les commandeurs successifs firent porter leurs efforts de remise en état et, dès 1615, il est dit que « ladicte commanderie du Fouilloux consiste en ung beau et grand logis composé d'ung pavillon au dessoubz duquel sont cave, cuisine et despance voultées, une salle haulte et sept chambres ou chambrettes, pour lesquelles aller on monte par une vis de pierre, et, au dessus, des greniers, et une basse court estant devant ledit pavillon où au costé d'icelle y a une grande cuisine et au dessus ung grenier et au costé de ladite cuisine ung treuil, dans lequel sont les metz et cuves à faire les vins, et en l'aultre costé de belles et grandes escuries et en une aultre grande basse court où sont les granges pour serrer les foings et gerbes qu'on recueille en prés et terres despandants de ladicte commanderie »[78].

Il faut attendre le milieu du XVIIe siècle pour voir la chapelle sortir de son délabrement ; d'importantes réparations sont constatées par les commissaires qui ont effectué la visite prieurale de 1655 et rapportent « avons veu ladite chappelle et trouvé icelle en bon estat de couverture, à laquelle nous avons veu la pluspart de ladite couverture estre noeufve et en icelle chappelle ung autel faict à neuf de pierres de taille, et un pavé autour et au devant ledit autel, et le vitral refaict et les victres mises à neuf à iceluy ; et icelle dicte chappelle grifounée[79] et blanchie de chaux et deux portes mises à neuf à icelle avec leurs ferrures, l'une grande dans le pignon et l'aultre moyenne, dans un des costés de ladicte chappelle ; lequel dit Baché [le fermier] nous a dit lesdictes réparations avoir esté faictes par ledit seigneur grand-prieur[80], et que lorsque ledit seigneur grand-prieur a esté pourveu dudit grand prieuré ledit lieu du Fouilloux estoit en très mauvais estat et notamment ladicte chappelle à laquelle il n'y avoit ny autel ny portes et estoit pleine de terres, ordures et villanies et très mal couverte, ne servant comme de rien, et même qu'aultrefois on s'en servoit à mettre des bestiaux ». La chapelle venait d'être pourvue d'ornements sacerdotaux et de vases sacrés par le prieur d'Aquitaine et on attendait sa consécration pour pouvoir y célébrer à nouveau la messe. A la même date, le logis et toutes ses dépendances étaient bien entretenus, de même que la métairie, sa grange et le four banal situés dans le village tout près de la

77. Arch. dép. Vienne, 3H1, 230.
78. *Ibid.*
79. Enduite de mortier.
80. Frère Pierre Fouquerant de la Noue, prieur de 1648 à 1661.



11. LE FOUILLOUX. La commanderie en 1727.
Dessin à la plume sur papier.
(Arch. dép. Vienne, 3H1, 231)
(Cliché I.R.H.T.)

12. LE FOUILLOUX.
Plan de la commanderie
vers 1750.
(Arch. dép. Vienne,
3H1, 231)
(Cliché I.R.H.T.)

commanderie. Le coût des travaux effectués par le prieur d'Aquitaine sur l'ensemble des bâtiments montait à 285 livres auxquelles il fallait ajouter 30 livres pour les seuls vitraux de la chapelle[81].

En 1663, le Fouilloux et le Temple de Boixe, dépendant de Beauvais-sur-Matha, furent affermés 600 livres tournois à Jacques Albert, marchand, demeurant à Vouharte[82].

A la fin du XVIIe siècle, ou au début du XVIIIe, la maison du Fouilloux paraît avoir été détachée de Beauvais-sur-Matha pour constituer une commanderie ayant pour membre la maison de Boixe[83]. Un dessin du 28 juin 1727 nous montre une partie des édifices de la commanderie du Fouilloux vus, semble-t-il, de l'ouest[84]. On y distingue parfaitement le logis, au centre, mais aucun des autres bâtiments ne paraît représenter la chapelle facilement reconnaissable à son triplet.

En 1742, le patrimoine du Fouilloux se composait notamment de 22 journaux de pré, plus un pré de 7 journaux récemment créé par l'assèchement d'un vieil étang, de 7 à 8 journaux de terres labourables, d'un bois de haute futaie d'environ 3 journaux. La commanderie percevait diverses rentes dont 300 anguilles, 14 livres en argent, 6 chapons, sans compter les terrages, dîmes et rentes dûs en plusieurs paroisses voisines. L'ordre de Malte détenait la haute justice du lieu qui était exercée par les mêmes officiers au Fouilloux et à Boixe. A cette date, la chapelle paraît être en assez bon état et convenablement pourvue d'ornements ; les commissaires chargés de la visite la disent « éclairée par cinq demy vitraux, trois derrière l'autel et les deux autres par les cottés, partyes vitrés ». Elle était chargée d'une messe par semaine qui se célébrait, en fait, à Beauvais-sur-Matha « attendu qu'il [le commandeur] ne peut trouver de prestre sur le lieu quy veullent deservir laditte chapelle ». Le curé de Beauvais recevait 30 livres par an pour effectuer ce service[85].

Le plan d'ensemble, dressé vers le milieu du XVIIIe siècle[86], donne avec précision l'emplacement de chacun des divers bâtiments composant la commanderie qui sont par ailleurs décrits dans un procès-verbal d'arpentage établi en 1749. Dans l'ensemble, ce document ne fait que reprendre, pour le logis et ses annexes,

81. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.
82. *Ibid.*, 3H1, 230.
83. Ni le Fouilloux ni Boixe n'apparaissent plus dans les visites de la commanderie de Beauvais-sur-Matha à partir de 1718. Un document de 1746 mentionne « Frère François Nicollas de la Dive, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur commandeur du Fouilloux, Temple de Boixe et des Courraux son annexe, demeurant ordinairement en son château du Fouilloux, paroisse de laChapelle », Arch. dép. Vienne, 3H1, 232.
84. Arch. dép. Vienne, 3H1, 231.
85. *Ibid.*, 3H1, 232.
86. *Ibid.*, 3H1, 231.

la description de 1615. Il souligne toutefois l'existence d'« une belle et grande chapelle », passée sous silence en 1615, probablement en raison de son triste état à l'époque, et ajoute que « l'ouche qui est entre ladite chapele, écurie, grande basse-cour et la garenne dudit logis, a été convertie en jardin par ledit seigneur commandeur, qui est reglé en allée et garni d'arbres fruitiers »[87].

En 1754, tous les biens de la commanderie du Fouilloux et du Temple de Boixe, son annexe, y compris les droits de banalité du four du Fouilloux, furent affermés, pour 2 ans, à raison de 1 750 livres par an. Le preneur devait en outre assumer la charge de la desserte de la chapelle, payer les gages des officiers de justice et donner 40 livres et 200 fagots chaque année au garde[88].

De tous les édifices de la commanderie, seule la chapelle[89] nous est parvenue ou, plus exactement, le pignon est et deux travées du mur nord, la façade occidentale ayant disparu, ainsi que le mur sud, reconstruit très postérieurement.

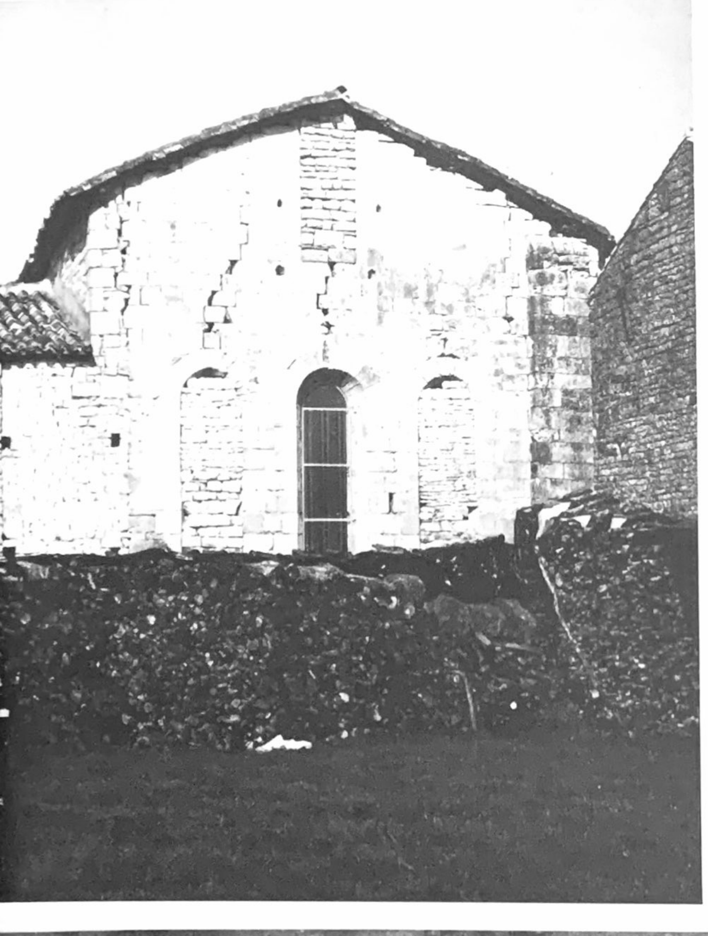
Vu de l'extérieur, le chevet, construit en appareil isodome, était épaulé aux angles nord et sud par deux contreforts de section rectangulaire de même appareil. Seul le contrefort nord subsiste et on ne perçoit plus les arrachements du contrefort sud.

L'ensemble de la maçonnerie est très lézardé et le pignon a été sensiblement surbaissé, sans doute lors de la réfection de la charpente, perdant probablement un peu de son angulation primitive.

Le chevet est percé de trois fenêtres à ébrasement, égales entre elles en largeur et hauteur et situées sur un même niveau. Les claveaux en sont soigneusement appareillés. Dans l'axe du pignon, au-dessus de la fenêtre centrale, s'ouvrait une fenêtre semblable, actuellement murée et qui perdit son archivolte lors de l'arasement du pignon. Les fenêtres latérales du triplet sont également murées. Des constructions postérieures limitent le chevet au nord et au sud.

A l'intérieur, l'ornementation contraste avec la sobre apparence de l'architecture extérieure. Les archivoltes des trois fenêtres du chevet, surmontées d'une belle moulure ornée de postes, retombent sur des colonnettes à chapiteaux harmonieusement épannelés : deux faisceaux de trois colonnettes pour les retombées de l'archivolte centrale et une retombée des deux archivoltes latérales ; deux colonnettes engagées pour l'autre retombée. Les chapiteaux ne portent pas de tailloir, l'intrados et la face avant des archivoltes en tenant lieu, prolongés, jusqu'au sommet, des corbeilles reposant sur les colonnettes engagées. Les corbeilles des deux groupes de trois chapiteaux sont décorées de feuilles plates dans la tradition cistercienne.

87. Arch. dép. Vienne, 3H1, 232.
88. *Ibid.*
89. Sur cette chapelle, voir aussi Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 25-29.



13. LE FOUILLOUX. Chapelle, chevet.
(Cliché M. Miguet)

14. LE FOUILLOUX. Chapelle. Intérieur, triplet du chevet.
(Cliché M. Miguet)

15. LE FOUILLOUX.
Chapelle. Intérieur, mur nord, corbeau cannelé supportant une colonne engagée.
(Cliché M. Miguet)

16. LE FOUILLOUX.
Chapelle. Intérieur, mur nord, chapiteau d'inspiration ionique.
(Cliché M. Miguet)



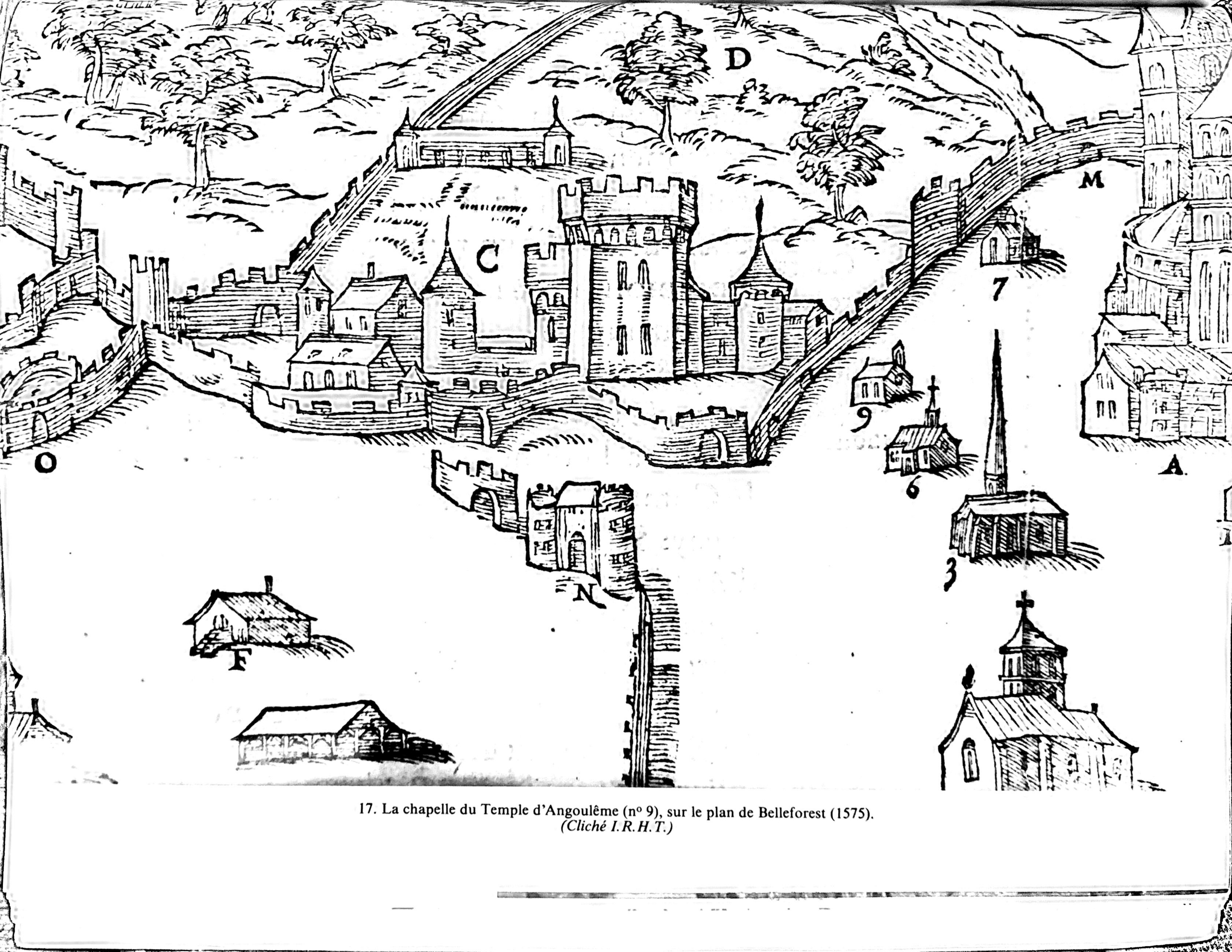
Ces colonnettes, surmontées d'une astragale, reposent sur une base composée de deux tores de section inégale, séparés par une scotie. L'architecte a poussé le raffinement jusqu'à refouiller les jambages en forme de boudin, en arrière des colonnettes, pour en supprimer l'arête et renforcer l'effet produit par les faisceaux. Encadrant cet ensemble, deux colonnes engagées dans les murs gouttereaux et coiffées au nord d'un chapiteau à feuilles plates et au sud d'un chapiteau de type cubique, tous deux surmontés d'un tailloir à cavet renversé prolongeant le profil de la corniche, supportaient la retombée du premier arc doubleau solidaire du pignon est. Le départ de cet arc, dont l'arête est refouillée en moulure torique, existe toujours, au nord comme au sud, et suggère une voûte en berceau brisé dont il existe encore une portion en continuité avec le départ du doubleau, et dont on peut apprécier le bel appareillage isodome très régulier.

Le premier cadastre du Fouilloux, en 1844, nous donne le plan de la chapelle telle qu'elle se présentait à cette époque : d'après le nombre des contreforts, quatre au sud comme au nord, elle aurait eu trois travées. Elle n'en conserve plus que deux actuellement, une maison construite à l'ouest ayant fait disparaître la facade occidentale et considérablement empiété sur la première travée.

Des colonnes engagées coiffées de chapiteaux recevaient, à l'intérieur, les arcs doubleaux aujourd'hui disparus qui délimitaient primitivement les trois travées de la nef, en correspondance avec les contreforts extérieurs. Une de ces colonnes subsiste au mur nord, reposant sur un corbeau à une certaine hauteur du sol. La face antérieure de ce corbeau est ornée de cannelures verticales séparées les unes des autres par un rang de petits carrés sculptés en creux. Le chapiteau qui recevait le doubleau, d'inspiration ionique, voit ses deux volutes stylisées prolongées par une sorte de dard. Le tailloir aujourd'hui disparu, devait être constitué par un ressaut de la corniche qui courait tout au sommet des murs nord et sud, recevant la retombée des voûtes.

Il existe, au mur nord, un exemple de fenêtre. L'archivolte en est soigneusement appareillée et l'arête de l'ébrasement atténuée par un boudin refouillé formant une mince colonnette engagée n'arrivant pas jusqu'à la base de la fenêtre.

La perte irréparable de la facade occidentale dont l'ordonnance et le décor devaient être aussi soignés que ceux du chevet, celle du mur sud et de l'ensemble du voûtement n'empêchent pas d'apprécier la qualité d'exécution et la beauté du décor. La chapelle du Fouilloux dépasse la plupart des habituelles réalisations de l'ordre. Son élégance et la précision de son appareillage permettent de la situer dans la seconde moitié du XIIe siècle, plus probablement dans le dernier quart.



17. La chapelle du Temple d'Angoulême (n° 9), sur le plan de Belleforest (1575).
(Cliché I.R.H.T.)

ANGOULÊME

(Charente, chef-lieu de département)

Les Templiers avaient fondé, à Angoulême, un modeste établissement qui passa par la suite aux mains des Hospitaliers et dont l'existence, étonnamment discrète, ne semble pas avoir laissé beaucoup de traces dans les archives[90].

En 1373, la maison du Temple d'Angoulême et sa chapelle, membres de la commanderie de Beauvais-sur-Matha, se trouvaient dans une zone touchée par les hostilités ; l'enquête pontificale nous révèle que depuis deux ans personne n'y résidait et qu'aucun revenu ne pouvait en être tiré *propter guerras*[91].

En 1588, le duc d'Épernon « commandant pour le service du roi ez païs d'Anjou, Touraine, Poitou, Angoulmoys et Xaintonge », décida, sur ordre du roi, de modifier les fortifications du château d'Angoulême. Ce projet signifiait l'arrêt de mort de la maison du Temple et de sa chapelle situées « proche de la basse court et closture dudit chasteau »[92], ainsi qu'on peut le voir sur le plan d'Angoulême donné par Belleforest[93].

Le commandeur de Villegats, le chevalier Jean Gazeau, dont dépendait alors le membre d'Angoulême, essaya, par une supplique adressée au duc d'Épernon, de faire modifier les plans des nouvelles fortifications afin d'éviter la destruction des bâtiments. Il lui fut répondu que la chose était impossible et que les travaux devant se « faire promptement » des experts seraient désignés en vue d'évaluer les constructions pour « estre après pourveu par sa majesté au remboursement dudit suppliant »[94]. En un mot, Jean Gazeau était tout bonnement exproprié pour le « bien et le service du roi ».

Le procès-verbal de visite des experts, maçons et charpentiers, dressé le 9 septembre 1588[95], rapporte que « l'ezglise estoit faicte, bastie et construicte de pierre de taille, ayant en longueur huict brasses, largeur quatre et hauteur trois brasses et demye, sans compter le pignon »[96], le tout estimé, au prix de

90. On sait qu'en 1207 le Temple d'Angoulême avait pour commandeur frère Aimery Lambert qui tenait en même temps les commanderies du Fouilloux et de Boixe, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, publié par André Debord, Poitiers, 1981, n° 310, p. 279.

91. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

92. Arch. dép. Vienne, 3H1, 227.

93. François de Belleforest, *La Cosmographie de tout le Monde*, Paris, 1575, t. I, 2e partie, p. 183.

94. Arch. dép. Vienne, 3H1, 227.

95. *Ibid*. Ces documents ont été publiés par Rédet, *Document inédit relatif au Temple d'Angoulême (9 septembre 1588)*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. V (1867), p. 79-90, et utilisés par Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles*, Poitiers, 1981, p. 21-22.

96. La brasse valant 1,624 m, la chapelle mesurait près de 13 m en longueur sur environ 6,50 m de largeur, pour une hauteur d'environ 5,70 m, sans compter le haut du pignon. Il s'agissait donc d'une chapelle de petites dimensions.

la pierre de taille, à 576 écus. La chapelle était couverte de tuiles valant, au total, 20 écus.

La maison d'habitation, construite en grande partie en pierre de taille, comprenait des « chambres haultes » auxquelles on accédait par un escalier de pierre de vingt marches. La maçonnerie de l'ensemble, y compris trois cheminées, les chambranles des portes et fenêtres, en pierre de taille, fut estimée 402 écus. La charpente et les menuiseries furent déclarées valoir 90 écus. Sous la maison existaient deux caves estimées 121 écus 1/2. La maçonnerie et la charpente des écuries du logis valaient 98 écus.

A côté de ces bâtiments s'étendait un jardin en partie clôturé par un mur. On ne sait si l'ordre de Malte toucha le prix de l'expropriation, mais il est certain qu'il ne fit reconstruire ni chapelle, ni maison à Angoulême[97].

La visite de 1655 précise qu'il n'y avait « aucun logement appartenant en propre » au membre d'Angoulême et que « la chappelle et maison et bastimens qui estoient aultrefois de ladicte commandrie, qui s'appelloit la commandrie du Temple d'Angoulesme... furent razées, démolies et ruynées dès l'an 1588 et employées et rencloses dans les fortifications que feu monseigneur le duc d'Espernon fit faire au chasteau dudit Angoulesme par ordre du roy »[98].

En 1655, le patrimoine du membre d'Angoulême se limitait à une petite pièce de pré, d'un journal environ, appelée le pré de la Commanderie, située au faubourg Saint-Cybard, d'agriers ou terrages sur un village nommé Chaumontet, en la paroisse de l'Isle-d'Espagnac, et de rentes en diverses paroisses. Ce fait est confirmé par un document du milieu du XVIII[e] siècle[99].

LE DOGNON (CRESSAC)

(Charente, arr. Angoulême, cant. Blanzac, comm. Cressac)

Sur la commune de Cressac, près du village du Temple, s'élève la chapelle de la commanderie des Templiers du Dognon[100]. Érigé dans une région vallonnée, l'édifice se dresse aujourd'hui seul, sur une éminence dont il est évident qu'elle a été

97. Il semble donc que ce soit par erreur que J.-H. Michon dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* Angoulême, 1844, p. 101, indique que « la maison des Templiers d'Angoulême se voit encore près de l'évêché ».
98. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.
99. Arch. dép. Vienne, 3H1, 229.
100. A. Trudon des Ormes, *Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France,* Paris, 1900, p. 522 et, après lui, E.G. Léonard, *Introduction au cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon,* Paris, 1930, p. 103, ont localisé, à tort, le Dognon sur la commune de Blanzac. La Martinière, dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente,* 7[e] série, t. IX (1908-1909), p. XCIII, la situe à juste titre, sur Cressac. Il faut reconnaître que dans tous les documents des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles la maison est appelée le Dognon de Blanzac.



18. CRESSAC. Chapelle, chevet et mur nord.
(Cliché M. Miguet)

19. CRESSAC. Chapelle, façade occidentale et mur nord.
(Cliché M. Miguet)

20. CRESSAC. Chapelle.
Intérieur, chevet et partie de la nef.
(Cliché M. Miguet)



21. CRESSAC. Chapelle.
Intérieur, partie de la fresque du mur nord.
(Cliché M. Miguet)

choisie en fonction de son intérêt stratégique. Sorte de butte naturelle, dominant la vallée du Né, vulnérable seulement du côté sud, le site pouvait être facilement fortifié et défendu et donnait en outre à ceux qui l'occupaient la possibilité de surveiller, jusqu'à des distances de plusieurs kilomètres, routes et chemins avoisinants.

Comme cela se vérifie souvent, en Saintonge et ailleurs, la chapelle est le seul bâtiment de la commanderie qui soit parvenu jusqu'à nous[101]. De plan rectangulaire[102], elle comporte des murs épais (1,20 m) épaulés par des contreforts peu saillants. Au pignon ouest s'ouvre un portail roman d'une grande sobriété dont les deux voussures en plein cintre, nues, retombent sur des colonnettes aux chapiteaux bruts d'épannelage ou à la corbeille simplement annelée. Au-dessus, une petite baie. La façade est divisée par trois cordons qui apportent un vigoureux contrepoint à l'élan vertical des contreforts et des ouvertures. L'habituel triplet du chevet, aux archivoltes rehaussées d'un cordon sculpté, est surmonté d'un oculus quadrilobé.

L'intérieur présente le même dépouillement. Au sommet des murs sans fenêtre, un cordon chanfreiné marque la naissance de la voûte en berceau brisé que ne soutient aucun doubleau sauf à l'est et à l'ouest. Il semble que la construction de l'édifice puisse être datée des années 1150-1160.

Toutes les parois intérieures étaient couvertes d'un enduit peint à fresque. Ces peintures ont disparu au sud, le mur ayant été détruit, puis reconstruit à la période moderne. Les fresques du mur septentrional, souvent reproduites, et aujourd'hui très mutilées[103], évoquent sur deux registres des combats opposant Croisés et Sarrasins. A l'est, l'artiste a représenté, à gauche du triplet, la pesée des âmes le jour du Jugement et, à droite, un évêque bénissant. Au revers de la façade, un guerrier, armé d'une épée et protégé par un grand bouclier triangulaire, s'interpose entre une femme et le dragon qui la menace. De l'autre côté de la fenêtre, dans un champ de fleurs de lys, un cavalier foule un homme renversé à terre. Une femme couronnée assiste à la scène. Dans l'ébrasement de la baie, une nef à la voile gonflée par le vent emporte deux personnages dont l'un, tourné vers la poupe, lève les bras comme en signe d'adieu.

101. Sur la chapelle de Cressac, voir : J. George, *Les Églises de France. La Charente,* Paris, 1933, p. 97 ; Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. IV, Saintes, 1959, p. 71 ; *Dictionnaire des Églises de France,* t. III, c, Paris, 1967, p. 59-60 (notice Daras) ; Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 79-87. Sur les fresques de la chapelle, voir plus particulièrement : E. Biais, *Les fresques du Temple, près de Blanzac (Charente),* dans *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements,* 25e session (1901), p. 346-353, et surtout P. Deschamps et M. Thibout, *La peinture murale en France. Le haut Moyen-Age et l'époque romane,* Paris, 1951, p. 132-137, planches LXVI, LXVII.

102. L'édifice mesure en longueur (à l'intérieur) 16,60 m sur une largeur d'environ 8,60 m.

103. Un relevé aquarellé des fresques du mur nord, fait à la fin du XIXe siècle par E. Sadoux, est conservé au musée d'Angoulême. Une copie de ce relevé se trouve à Paris, au Musée des Monuments français.

Toutes ces scènes sont circonscrites, soit par des rinceaux de feuillages, soit par des frises aux motifs géométriques. L'ensemble aurait été peint dans les années 1170-1180[104], soit quelque vingt ou trente ans après la construction de l'oratoire.

Si, grâce à l'architecture de la chapelle et à ses fresques, il est possible d'avancer que les Templiers avaient implanté une maison en ce lieu dès le milieu du XIIe siècle, ou peu après, on ne possède aucun détail sur les bâtiments qui composaient la commanderie, disparus depuis longtemps.

Peu de documents concernent le Dognon pendant la période médiévale. La commanderie apparaît à plusieurs reprises dans le Procès des Templiers sous les formes : *Dongno, Dompnho, Dempuho, Dompno*[105] ; le texte la localise dans le diocèse de Saintes dans tous les cas sauf un où elle est dite située dans le diocèse d'Angoulême[106], ce qui est une erreur. Parmi les frères interrogés en 1311 par les commissaires pontificaux, deux dirent avoit été reçus dans la chapelle de la maison du Dognon ; l'un était un frère sergent, commandeur d'Auzon, au diocèse de Poitiers, frère Audebert de Porte, l'autre était frère Hugues de Narzac, dernier commandeur templier des Épeaux[107]. Le Procès nous a aussi transmis la déposition[108] du dernier commandeur templier du Dognon, frère Hélie Raynaud, âgé de cinquante ans environ, qui déclara avoir été reçu dans la chapelle de la maison du Deffend, au diocèse de Saintes, quelque vingt-quatre ans auparavant ; il était le frère de Hugues Raynaud, commandeur du Temple de Civrac, au diocèse de Saintes, au moment de l'arrestation des Templiers.

Passée entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, comme la quasi totalité des maisons templières, le Dognon allait bientôt affronter les tristes années du XIVe siècle marquées par la Grande Peste de 1348 et les hostilités franco-anglaises.

L'enquête de 1373[109] nous révèle que la commanderie possédait un moulin à eau, probablement sur le Né, qui rapportait avant la crise 20 setiers de grain par an, revenu tombé à 4 setiers. Elle cultivait en propre des vignes et percevait des redevances en vin qui lui permettaient de disposer autrefois de 10 barriques de vin par an contre une pipe en 1373. Les rentes en grain étaient passées de 30 setiers à 8, les cens et rentes en argent avaient décru de 25 livres à 7 livres et les redevances en chapons et gelines étaient tombées de 30 à 8. Malgré cet appauvrissement, on continuait à faire l'aumône trois fois par semaine. Il s'agit là d'un des rares exemples de pratique charitable relevé en 1373 dans les commanderies du diocèse

104. Deschamps et Thibout, *op. cit.*, p. 137.
105. Michelet, *Procès des Templiers*, t. I, p. 265, 268 ; t. II, p. 6, 21, 171, 199, 205.
106. *Ibid.*, t. II, p. 199.
107. *Ibid.*, t. II, p. 171, 205.
108. *Ibid.*, t. II, p. 21-23.
109. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

de Saintes. Le commandeur était un frère sergent, âgé de 32 ans environ, frère Jean Chopuy, qui résidait au Dognon avec une femme âgée, affiliée à l'ordre en qualité de donnée. Un chapelain séculier assurait la desserte de la chapelle. A part le constat de la baisse des revenus, de toute nature, l'enquête de 1373 ne mentionne au Dognon aucune destruction de bâtiments.

La paix rétablie, la maison continua à être une commanderie à part entière mais son revenu apparaît extrêmement bas puisqu'il ne se montait, vers 1475, charges déduites, qu'à 8 écus environ[110]. Le Dognon devint, par la suite, comme Angoulême, un membre de la commanderie de Villegats[111], ainsi qu'en témoigne un bail à ferme des deux maisons conclu le 8 juin 1588, par frère Jean Gazeau, dit de La Fontaine, chevalier, commandeur de Villegats, avec Jean Moulin, marchand d'Angoulême[112]. Les revenus des deux maisons étaient affermés pour trois ans à la charge pour le preneur de donner chaque année au commandeur « 66 escutz deulx tiers, deulx barricques de ving du plantier de Chaumontel[113], une pippe d'avoyne, une charretée de pailhe et une charetée de foing ».

Ce rattachement du Dognon et d'Angoulême à Villegats dura peu car au XVIIe siècle les deux maisons apparaissaient comme des membres de la commanderie de Beauvais-sur-Matha.

En 1655, les commissaires chargés d'effectuer la visite de Beauvais-sur-Matha et de ses membres passèrent par le Dognon[114]. Guidés par le sieur Dubois, fermier, ils se rendirent à la chapelle « qui est à l'entrée dudit village [du Doignon de Blanzac]... dans laquelle sommes entrez et trouvés en bon estat ». La chapelle avait en effet été restaurée quatre ans auparavant par les soins du prieur d'Aquitaine, commandeur de Beauvais, frère Pierre Fouquerant de la Noue ; « laditte chappelle a esté recouverte à neuf et les murailles arrassées et racommodées en divers endroits et le hault de la voutte d'icelle qui est une grande et haulte chappelle ». Elle était desservie par un chanoine de Blanzac. Continuant leur visite, les commissaires notent : « et nous a faict veoir [le fermier], à ung bout de laditte chappelle et y joignant ung vieux cimetière où ont esté enterrés aucunes fois des habittans dudit village du Doignon quoy qu'il ne soit paroisse »... « item, nous a faict veoir, ledit sieur Dubois, de vieilles masures où y a des vestiges de bastimens qui estoient autrefois la maison de laditte commanderie, au devant de laditte chappelle, une petite place entre deux, et nous a fait voir au derrière desdites masures ung champ ou mas de terre, qui tient d'une part ausdites masures et audit cimetière ». Ainsi, déjà à cette époque, le logis du commandeur et ses dépendances étaient en ruine.

110. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
111. Charente, arr. Angoulême, cant. Ruffec.
112. Arch. dép. Vienne, 3H1, 227.
113. Charente, comm. L'Isle-d'Espagnac.
114. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.

Ils ne furent pas reconstruits. Le domaine se composait de quelques champs, d'une « terre gaste fort pierreuse », quelques cens et rentes en argent, grain et volailles en dépendaient.

Les procès-verbaux de visites s'accordent, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, pour reconnaître le bon état de la chapelle[115].

En 1729, il est mentionné que le prieur d'Aquitaine, commandeur de Beauvais, frère Antoine Godet de Soudé, versait chaque année au curé de Cressac 10 livres pour célébrer dans la chapelle du Dognon quatre messes par an. Le même curé venait dire chaque semaine une messe de fondation, ce qui lui donnait la jouissance d'un pré, situé près du Né, légué par le fondateur.

Les maigres possessions du Dognon et d'Angoulême apparaissent toujours affermée ensemble : en 1723 à un sieur Texereau, moyennant un fermage annuel de 580 livres, 6 chapons gras, 12 perdrix et 200 truffes ; en 1729 à sa veuve, pour 600 livres et le même complément ; en 1730 à un sieur Rousseau, aux mêmes conditions et, en 1739, à Guillaume Filhon, notaire royal à Angoulême pour 600 livres et 12 perdrix[116].

La chapelle du Dognon bénéficia des libéralités du prieur d'Aquitaine, commandeur de Beauvais, frère Philippe-Joseph de Lesmerie de Choisy (1729-1754) ainsi qu'en témoignent deux quittances de 1736 et 1738. Celle de 1736 émane du sieur Dumont Le Jeune, « maistre orphèvre à Poitiers », qui reconnaît avoir reçu 86 livres « pour le prix, façon, dorure et gravure d'un calice et sa patenne, pesant neuf onces et demie que j'ay ce jourd'huy livré à mondit seigneur le grand-prieur pour estre mis à la chapelle du Dognon de Blanzac »[117]. En 1738, ce sont « un cordon d'aube, des cartes, deux amits, un corporal, quatre purificatoires et quatre lavabo », d'un montant de 9 livres, que le prieur fait acheter pour la même chapelle[118].

Presque quarante ans plus tard, en 1776[119], les choses avaient bien changé pour la chapelle du Dognon. Les visiteurs rapportent, après avoir interrogé les habitants du lieu : « depuis dix ans on n'y dit point de messe, qu'autre fois l'ancien curé de Cressac y disoit régullièrement dix-huit messes tous les ans, neuf payées par monseigneur le grand-prieur et neuf fondé par le sieur feu Palisié dudit lieu ». Ils notent aussi que « la couverture n'a pas été retouchée depuis fort longtemps », au moins trente ans, d'après les habitants. Ceux-ci précisent cependant « qu'on y baptisoit encore, qu'on y fait des mariages et que l'on y enterre, ce que nous avons remarqué dans laditte chapelle ayant trouvé deux fosses nouvellement faittes ».

115. Procès-verbaux de 1718, 1729, 1739, Arch. dép. Vienne, 3H1, 217.
116. Arch. dép. Vienne, 3H1, 229.
117. *Ibid.*, 3H1, 216.
118. *Ibid.*
119. *Ibid.*, 3H1, 217.

La chapelle de Cressac fut vendue comme bien national en 1792. A cette date, le mur nord était, en partie, écroulé[120]. Au XIXe siècle, elle servit d'écurie et de grange, usage utilitaire, certes peu propice à la conservation des fresques intérieures, mais qui a sans doute sauvé l'édifice de la destruction. Au début de ce siècle, la chapelle fut achetée par le pasteur Duproix qui entreprit de la faire classer, procédure qui aboutit en avril 1914. La guerre devait différer les travaux de restauration. Ceux-ci eurent lieu entre 1924 et 1926, juste à temps pour consolider la voûte qui menaçait de s'effondrer, soumise aux intempéries à travers une toiture totalement délabrée, couverte de ronces et de lierre. Si le gros oeuvre était sauvé, les fresques du mur nord continuaient à subir les dégradations dues à l'infiltration du salpêtre dans les murs. Elles furent déposées en 1948 et ne retrouvèrent leur place, après restauration, qu'en 1966[121]. La chapelle du Temple de Cressac est aujourd'hui la propriété de la communauté de l'Église Réformée de France de Barbezieux.

CHATEAUBERNARD
(Charente, arr. et cant. Cognac)

De l'importante commanderie de Châteaubernard, bâtie par les Templiers à environ trois kilomètres au sud de Cognac, ne subsiste plus aujourd'hui que la chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, devenue tardivement église paroissiale[122].

Il n'existe aucun document permettant de situer chronologiquement la fondation de cet établissement. Cependant, une étude stylistique attentive de la chapelle et des éléments sculptés : portail et chapiteaux, autorise une datation approximative aux alentours de 1150-1160.

Sans pour autant manquer d'élégance, l'édifice est encore très roman dans sa structure : murs épais (plus d'un mètre) épaulés par des contreforts plats, ouvertures peu nombreuses, en plein cintre, voûte en berceau brisé soutenue par un arc doubleau à profil carré. Les quatre chapiteaux, à l'épais tailloir en quart-de-rond, portent des sculptures en bas-relief se rapprochant de la gravure et représentent, soit des feuillages stylisés, comme à l'angle nord-ouest, soit des dessins géométriques, comme sur le chapiteau du mur nord, à l'épannelage presque cubique. Le chapiteau

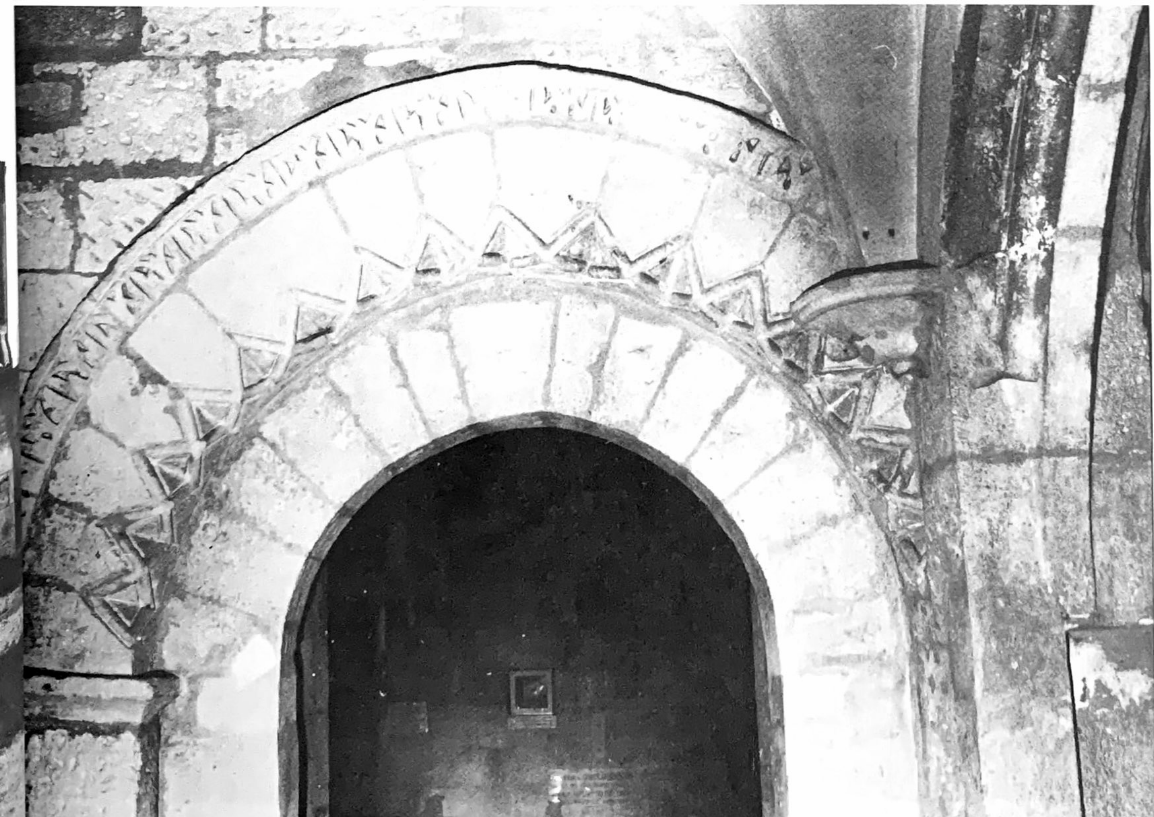
120. Arch. dép. Charente, Q III, 63.
121. Nous tenons toutes ces informations de M. Alcime Denaud, gardien, mais surtout guide passionné, de la chapelle du Temple de Cressac.
122. Sur Châteaubernard, voir : P.-B. Barraud, *Châteaubernard,* dans *Bulletin de la société des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis,* t. X (1890), p. 32-38 ; P. Mercier, *La commanderie de Châteaubernard, ibid.,* p. 320-321 ; J. George, *Les Églises de France. La Charente,* Paris, 1933 ; p. 68 ; Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. IV, Saintes, 1959, p. 56 ; Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 101-103.



22. CHATEAUBERNARD.
Eglise, façade occidentale.
(Cliché M. Miguet)



23. CHATEAUBERNARD. Eglise, chevet.
(Cliché M. Miguet)



24. CHATEAUBERNARD.
Eglise. Intérieur, chevet et partie de la nef.
(Cliché M. Miguet)

25. CHATEAUBERNARD.
Eglise. Intérieur, ancien portail sud.
(Cliché M. Miguet)

26. CHATEAUBERNARD. Eglise. Intérieur, chapiteau du mur sud.
(Cliché M. Miguet)

27. CHATEAUBERNARD. Eglise. Intérieur, chapiteau du mur nord.
(Cliché M. Miguet)

du mur sud offre seul une image figurative, de facture extrêmement fruste, celle de deux oiseaux s'abreuvant à une même coupe. Le chapiteau du sud-ouest ne porte qu'une ébauche de décor, exception faite de la volute qui en souligne l'angle. Peut-être n'a-t-il pas été terminé. Quant au portail sud, il comporte deux voussures en plein cintre surmontées d'une archivolte. A l'angle de la première voussure, des losanges formant pointes de diamant créent une ornementation typiquement romane.

Cette chapelle présente des affinités avec celle d'Angles[123] : même sobriété, même plan rectangulaire, même triplet au chevet et, à peu de chose près, mêmes dimensions[124]. Cependant, le souci d'atténuer l'austérité du bâtiment par l'introduction d'éléments décorés et par une réalisation architecturale légèrement différente semble ici évident, qu'il s'agisse des chapiteaux et du portail, du cordon horizontal, orné de pointes de diamant, qui marque la naissance des rampants du clocher et de l'archivolte qui surmonte les deux ouvertures de celui-ci encadrées par des colonnettes, ou encore des contreforts plus nombreux, qui, par les jeux de l'ombre et de la lumière animent et rythment les murs.

Ainsi qu'à Angles, une sacristie fut accolée au chevet, entraînant une modification du triplet. C'est, avec l'adjonction au XV[e] siècle d'une chapelle contre le mur sud et la transformation (ou le percement ?) du portail ouest, l'un des rares remaniements importants que le monument ait eu à subir depuis sa construction. Tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, c'est un très bon exemple du parti architectural que les Templiers avaient adopté pour leurs oratoires de Saintonge.

Le logis du commandeur et les autres bâtiments qui avoisinaient la chapelle étaient déjà ruinés au XVII[e] siècle, comme l'atteste le procès-verbal d'une visite prieurale effectuée en 1655 : « Et au costé de ladite chappelle et joignant icelle y a de vieilles mazures et vestiges de maison et bastiments au dessoubz desquels y a encore une cave vouttée de pierres, qui estoient antiennement l'hostel et maison de ladite commandrie qui sont en ruyne de temps immémorial comme nous a dit ledit Allenet [le fermier] pour l'avoir ouy dire à des anciens du pays et à ses prédécesseurs et qu'il y avoit plus de centz ans qu'ils estoient ainsi ruynés par les anciennes guerres... »[125] ; il s'agit, sans aucun doute, des guerres de religion dont on sait qu'elles ont mis le pays à feu et à sang au XVI[e] siècle.

Si la charte de fondation de la commanderie fait défaut, les archives conservent plusieurs actes de la période templière. Le plus ancien date de 1220[126] : c'est

123. Voir ci-après, p. 80.
124. Environ 18,60 m de longueur sur 8 m de largeur, extérieurement, pour Châteaubernard, et 19 m sur 9 m pour Angles.
125. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.
126. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 9035, pièce 7; (copie sur papier : Arch. dép. Vienne, 3H1, 224). Cet acte et les suivants ont été édités par L. Rédet, *Chartes concernant les commanderies de Châteaubernard et d'Angles, près Cognac*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4[e] série, t. V (1867), p. 65-78.

un accord passé entre les Templiers de Châteaubernard et les religieux bénédictins de l'abbaye voisine de Fontdouce, d'une part, et des particuliers, d'autre part, au sujet de la réédification des moulins de Javrezac, près de Cognac. Moyennant une rente annuelle qui leur sera versée par les intéressés, Templiers et Bénédictins acceptent de reconstruire les moulins en question. L'intérêt de ce document est de mettre en évidence l'attention que les Templiers portaient aux moulins qui, comme les fours et les pressoirs, étaient d'un très bon rapport pour le seigneur qui les possédait.

L'acte suivant[127], daté de mai 1227, est une concession faite à Geoffroy de Pestieus et à sa femme, par le commandeur et les frères de Châteaubernard, d'une maison située à Cognac. Nous y apprenons qu'en plus de frère P. Bos, commandeur, l'effectif était de cinq Templiers, dont un seul chevalier. Ce nombre relativement élevé peut s'expliquer par l'importance de la commanderie de Châteaubernard.

Cette maison de Cognac est l'objet d'une autre concession faite en 1242, cette fois par Guillaume de Sonnac, *preceptor humilis* des maisons du Temple en Aquitaine et futur Maître de l'ordre, moyennant un cens annuel de vingt sous à payer aux Templiers de Châteaubernard[128].

Quelque cinquante ans plus tard, le 1er septembre 1295, frère Hugues de Narzac, commandeur de Châteaubernard et d'Angles[129], achète à R. Foucaud, curé d'Arthenac, un moulin dit le moulin de Beaulieu, sur la rivière du Né[130]. D'après les termes de l'acte :*...molendino appellato molendinum de Bello loco, sito in riparia Nedi,* il semblerait qu'il se soit agi d'un moulin à eau. Cet acte confirme l'intérêt que le Temple portait aux moulins.

L'un des derniers documents de la période templière, daté de 1297[131], ne concerne les Templiers de Châteaubernard que dans la mesure où ils sont seigneurs du lieu et possèdent la propriété éminente sur les biens que les habitants « tiennent » d'eux. Lorsque, comme c'est le cas ici, un immeuble est vendu par ses propriétaires, ceux-ci se « dévêtent » de ce bien « entre les mains » du seigneur qui en « revêt » l'acheteur, au cours d'une cérémonie qui deviendra avec le temps purement formelle. Le texte est le suivant : *De quibus omnibus supradictis et singulis, nos omnes supradicti venditores nos devestivimus et dissazivimus in manu fratris Hugonis de Narciaco, venerabilis preceptoris domus militie Templi de Castro Bernardi...* ». Il mentionne donc, une fois encore, Hugues de Narzac en tant que commandeur de Châteaubernard.

127. Arch. dép. Vienne, 3H1, 224.
128. *Ibid.*
129. Hugues de Narzac était commandeur des Épeaux lorsqu'il fut arrêté en 1307 ; Michelet, *Procès des Templiers,* t. II, p. 205.
130. Arch. dép. Vienne, 3H1, 224.
131. Arch. dép. Vienne, carton 17, no 164. Un inventaire des titres de la commanderie de Châteaubernard dressé au XVIIIe siècle, contient les analyses de diverses donations aux Templiers faites en 1219, 1224, 1226, 1233, 1262, 1306, Arch. dép. Vienne, 3H1, 226.

Il faut, enfin, citer le testament d'un bourgeois de Pons, Hélie Auribeau, extrait du chartrier de cette ville[132] et très précisément daté du 17 août 1286. Le testateur y fait, *in extremis* probablement, divers legs à des établissements religieux de Pons et des alentours, parmi lesquels, en bonne place, figure le Temple de Châteaubernard. Il est permis d'en déduire qu'une vingtaine d'années avant sa chute, l'ordre n'avait pas perdu toute popularité, du moins dans cette région.

Les minutes du Procès recèlent l'ultime trace laissée dans l'histoire par les Templiers de Châteaubernard. C'est tout d'abord la déposition de frère Pierre Thibaud, dernier commandeur ; elle nous apprend que celui-ci est, alors, âgé d'une quarantaine d'années, qu'il porte toujours le manteau de l'Ordre et la barbe et qu'il a été reçu dans la maison du Temple de *Banes* (Beauvais-sur-Matha) vingt-trois ans auparavant. Un autre frère, Guillaume de Soromina, plus jeune, et qui a conservé lui aussi le manteau et la barbe, déclare avoir été reçu *in quadam camera domus Templi de Castro Bernardi...*, il y a environ huit ans, par Olivier le Flament, chevalier, mort depuis. Enfin, un Templier du diocèse de Poitiers, Guillaume Audenbon, révèle au cours de son interrogatoire que frère Pierre de Montignac, à cette époque *preceptor* de Châteaubernard, était présent lors de sa réception dans la maison de Civrac, cinq ans plus tôt. D'après lui, ledit frère Pierre est alors détenu à Saint-Jean-d'Angély[133].

Après sa dévolution à l'Hôpital, la commanderie eut a souffrir de la Grande Peste de 1348, de la crise économique et, bien sûr, de la guerre de Cent Ans. Seule l'enquête de 1373 apporte quelque lumière sur cette période très tourmentée[134].

Les enquêteurs pontificaux ne purent d'ailleurs se rendre à Châteaubernard en raison des hostilités et de la présence des ennemis du roi de France qui tenaient la ville de Cognac, le château de Merpins et plusieurs autres forteresses voisines de la commanderie. Les renseignements qu'ils donnent sur celle-ci sont cependant extrêmement précieux : la place n'est plus occupée que par deux frères, un chevalier et un frère prêtre, âgés respectivement de 80 et 70 ans, que les revenus du domaine, très amoindris, suffisent tout juste à faire vivre. Les fléaux de ce siècle terrible eurent raison de la prospérité de la commanderie. Celle-ci cessa d'être un établissement à part entière dès le début du XVe siècle pour devenir un membre de la puissante commanderie de Beauvais-sur-Matha[135].

En 1655, nous l'avons vu, le logis du commandeur et ses dépendances étaient en ruine, les commissaires qui effectuent la visite notent « qu'au devant, vers le village, y a une petite pièce de terre qu'aultrefois estoit aparamment la basse cour dudit lieu et, au derrière desdites mazures et chappelle y a une pièce de terre

132. *Chartrier de Pons*, éd. par G. Musset, t. I (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IX), Saintes, 1881, p. 42.
133. Michelet, *Procès des Templiers*, t. II, p. 18-21, 199, 202.
134. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
135. Il semble qu'en 1432 déjà, le rattachement avait eu lieu, Arch. dép. Vienne, 3H1, 225.

labourable entourée de fossez qui s'appelle la Garenne qui peut contenir, ou environ, quatre journaux à la mesure d'Angoumois ». Un peu plus loin, toujours vers le village, s'élevaient les bâtiments de la métairie. L'ensemble des terres, prés, terrages, dîmes, les cens en argent, grain, volailles et les droits de justice de la maison étaient affermés.

La chapelle était bien entretenue, au-dessus de l'autel figurait « ung petit tableau où il est représanté ung crucifix et l'image de saint Jean et sur ledit autel ung petit tabernacle de bois peint ». Elle était convenablement pourvue d'ornements sacerdotaux, linge et vases sacrés, et desservie par un prêtre de Cognac auquel le fermier versait une pension annuelle de 40 livres. La chapelle, comme la commanderie, et le village de Châteaubernard, étaient situés sur la paroisse Saint-Léger de Cognac dont le curé administrait les sacrements aux villageois. Il existait cependant « au costé de ladite chappelle, ung petit cimetière où l'on enterre les habitans dudit village de Chasteau-Bernard ».

Les différents procès-verbaux de visite du XVIIIe siècle notent, de façon unanime, le bon état de la chapelle[136], desservie par un père Récollet de Cognac. Celui-ci venait y célébrer la messe le dimanche et quatre autres fois dans l'année moyennant 66 livres en 1718 et 100 livres en 1729.

En 1729, les bâtiments se composaient d'un petit logis pour le fermier, qui ne l'habitait qu'au temps des récoltes, d'une grange contenant deux pressoirs et d'une écurie pour les mules. L'ordre de Malte ne fit jamais reconstruire de logis seigneurial à Châteaubernard.

La maison de Châteaubernard était toujours affermée avec son membre d'Angles[137]. Au XVIIIe siècle, le montant du fermage augmenta très rapidement. En 1739, le fermier devait verser 1750 livres par an, financer la desserte des deux chapelles et payer les gages des officiers de justice. En 1762, le fermage était passé à 2550 livres, plus 300 livres au vicaire d'Angles, 100 au desservant de Châteaubernard, et 24 boisseaux de froment aux officiers de justice. La ferme s'élevait à 3 087 livres 10 sous en 1776, plus 500 livres au desservant des deux chapelles et le paiement des officiers de justice. Ces sommes témoignent de la prospérité économique des deux maisons au XVIIIe siècle.

Le domaine de Châteaubernard connut le sort de toutes les propriétés de l'ordre de Malte et fut vendu comme bien national pendant la Révolution. Le cadastre dit napoléonien, dressé au début du XIXe siècle, montre la chapelle encore entourée de son cimetière. Celui-ci a, de nos jours, disparu. La chapelle de Châteaubernard fut rendue au culte vers 1844, mais elle ne fut érigée en église paroissiale qu'en 1874[138].

136. Procès-verbaux de 1718, Arch. dép. Vienne, 3H1, 216 ; 1729, 1739, 1762, 1776, *ibid.*, 3H1, 217.
137. Baux de la fin du XVIe siècle et du XVIIe siècle, Arch. dép. Vienne, 3H1, 225.
138. Voir P. Mercier, *op. cit.*

ANGLES

(Charente, arr. Cognac, cant. Segonzac, comm. Salles-d'Angles)

La commanderie d'Angles était située sur la rive droite du Né, à une douzaine de kilomètres au sud de Cognac, en la paroisse de Salles.

L'origine templière de cette maison est mise en lumière par deux documents. Le premier est une analyse d'acte contenue dans un inventaire de titres des commanderies de Châteaubernard et d'Angles dressé au XVIIIe siècle[139]. Cet acte est un accord, passé en 1214, entre le commandeur de Châteaubernard et Angles, d'une part, et un nommé André Prêtre, et ses parsonniers[140], d'autre part, touchant les moulins de *Beuleure,* ou *Belure,* proches de la maison d'Angles : « et dit que le dit Prêtre et ses parsonniers prendront le tiers des farines et la *(sic)* vingtième des bleds que l'on mettra dans deux arches, desquelles il y aura trois clefs, une pour les parsonniers, une pour ledit Prestre et l'autre pour le commandeur ». Si la date attribuée à l'acte dans l'analyse n'est pas erronée, il apparaît évident qu'Angles était une maison templière puisqu'elle avait, au XIIIe siècle, le même commandeur que le Temple de Châteaubernard.

Le second document est un original, daté du 1er septembre 1295, qui lève définitivement les doutes qui pourraient subsister sur l'origine d'Angles. Il s'agit d'un acte, que nous avons déjà cité à propos de Châteaubernard[141], mentionnant la vente du moulin de Beaulieu, situé sur la rive du Né, au Templier Hugues de Narzac *(Hugo de Nargat)* alors commandeur de Châteaubernard et d'Angles *(... tunc temporis venerabili preceptori de Castro Bernardi et de Anglis).* Outre qu'il permet d'attribuer de façon certaine la fondation de la commanderie au Temple, ce document montre que, dès la fin du XIIIe siècle (et bien avant, si l'analyse de l'acte précédent est correctement datée), la maison d'Angles était rattachée à Châteaubernard, comme elle le sera pendant la période hospitalière, probablement parce que ses revenus étaient trop modestes pour suffire à l'entretien d'un commandeur et de ses compagnons.

La chapelle, unique vestige de la commanderie, se dresse aujourd'hui au centre d'une petite place plantée d'arbres, l'ancien cimetière, à proximité du canal qui conduit les eaux du Né au moulin d'Angles. Sur le cadastre dit napoléonien, établi en 1850, elle figure déjà seule, au milieu des tombes.

Il faut remonter au XVIIe siècle pour trouver trace d'autres bâtiments. Dans le procès-verbal de la visite effectuée en 1655[142], après quelques lignes concernant

139. Arch. dép. Vienne, 3H1, 226.
140. Parsonniers : associés, personnes qui mettent en commun leur travail et leurs outils et se partagent ensuite les revenus.
141. Voir p. 74.
142. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.

28. ANGLES. Le village au début du XVII[e] siècle.
Dessin aquarellé sur parchemin (Arch. dép. Vienne, 3H1, 225)
(Cliché I.R.H.T.)



29. ANGLES. Chapelle, façade occidentale.
(Cliché M. Miguet)

l'état, satisfaisant, de la chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, on trouve cette mention : « et, au costé de ladite chappelle et joignant icelle, y a de vieilles murailles et vestiges de bastiments dans lesquelles y a encore quelques ouvertures de fenestres de pierres de taille, le tout ruyné, qui estoit anciennement la maison et logis du commandeur de ladite commanderie d'Angles... » ; ainsi, au milieu du XVII[e] siècle, le logis du commandeur et les autres édifices de la maison étaient déjà ruinés, et ceci vraisemblablement depuis les guerres de religion. Ils ne furent pas reconstruits par l'ordre de Malte.

Continuant leur visite, les commissaires de 1655 remarquent « joignant ladite chapelle y a un petit cimetière ou l'on a accoustumé d'enterrer les habittans dudit bourg d'Angles et village en dépendants qui sont du fief et jurisdiction de ladite commanderie. Et joignant ledit cimetière... une pièce de terre... qui apparamment estoit autresfois le jardin de ladite commanderie, laquelle confronte d'un costé au cours d'eau qui descend des moulins de Beaulieu aux moulins d'Angles, d'autre costé aux levades appartenant au sieur Pointreau, notaire royal, un fossé entre d'eux, et d'ung bout a un grand fossé, appelé le vivier du sieur commandeur, qui est tout le domaine propre... de ladite commanderie d'Angles ». A cette même date, les rentes en céréales d'Angles consistaient chaque année en 205 boisseaux de froment et 2 boisseaux 1/2 d'avoine, mesure de Cognac, les rentes en argent montaient à 48 livres 4 sous ; le commandeur recevait également annuellement 38 chapons et 21 poules et « deux pots d'huille ». Il percevait la dîme et faisait exercer ses droits de haute, moyenne et basse justice par les mêmes officiers qu'à Châteaubernard. La desserte de la chapelle était effectuée par un prêtre séculier qui recevait, en 1655, 36 livres par an pour venir y célébrer l'office le dimanche et lors des quatre principales fêtes de l'année. En 1718, il en coûtait 200 livres par an au prieur d'Aquitaine pour maintenir le service religieux à Angles[143].

Les procès-verbaux de visite du XVIII[e] siècle[144] indiquent que, si parfois quelques vitres manquent, la chapelle demeure solide et bien couverte. Lors de leur passage en 1776, les visiteurs remarquent cependant qu' « en plusieurs endroits qui manque des pierres et qu'elle a besoin d'estre grifonnée dans tout le dehors à chaux et à sable ».

Ce fut peut-être à cette époque que l'on construisit, au chevet, le disgracieux appendice de la sacristie. Cet édicule est en effet représenté sur le cadastre napoléonien, mais ne l'est pas sur le charmant petit plan d'Angles dessiné dans la première moitié du XVII[e] siècle, à l'occasion d'un litige opposant le prieur d'Aquitaine,

143. Arch. dép. Vienne, 3H1, 216.
144. Procès-verbaux de 1703, Arch. dép. Vienne, 3H1 215 ; 1718, *ibid.*, 3H1, 216 ; 1729, 1739, 1762, 1776, *ibid.*, 3H1, 217.

commandeur de Châteaubernard et d'Angles à Jacques de La Rochefoucauld, baron de Salles[145].

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la chapelle[146] est un édifice rectangulaire, d'environ dix-neuf mètres de longueur et neuf mètres de largeur à l'extérieur, bâti en pierres de taille de moyen appareil sur lesquelles on distingue encore les marques d'un layage en diagonale. Les joints sont peu épais.

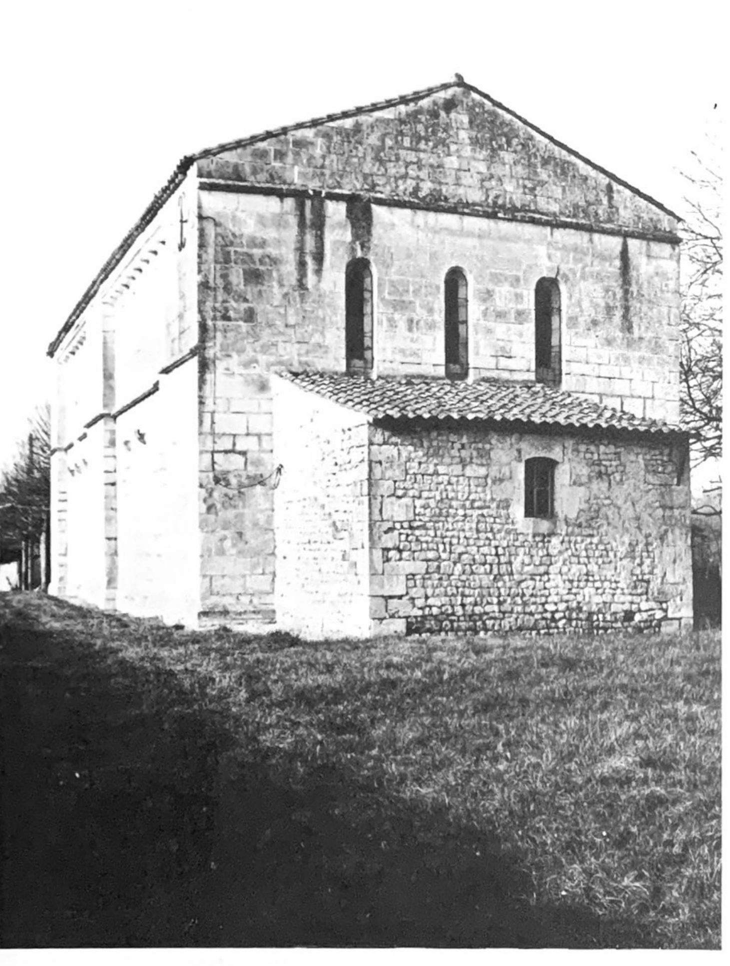
Les murs gouttereaux sont épaulés par trois contreforts saillants, ceux des extrémités englobant les angles de l'édifice et se perdant, en retour, dans la maçonnerie, sans décrochement. La façade et le chevet offrent donc un mur plan. Entre ces contreforts, des modillons à profil en cavet, tous semblables, soutiennent l'entablement. Un larmier coupe à mi-hauteur murs gouttereaux et mur de façade. Au sommet de celui-ci, les rampants du pignon s'interrompent pour laisser place à un petit clocher-mur percé d'une ouverture. Le portail est en plein cintre, sans aucune moulure ; la fenêtre haute et étroite qui le surmonte a été partiellement obturée. Le mur sud est percé de deux baies, disposées à des niveaux différents. Les trois ouvertures du chevet, de même hauteur, sont coupées par le toit de la sacristie. Des corbeaux faisant saillie sous le larmier, à l'ouest et au sud, indiquent que des bâtiments étaient accolés à l'église, dès l'origine. On peut proposer, pour le gros oeuvre, une date de construction se situant, comme pour Châteaubernard, vers 1150-1160.

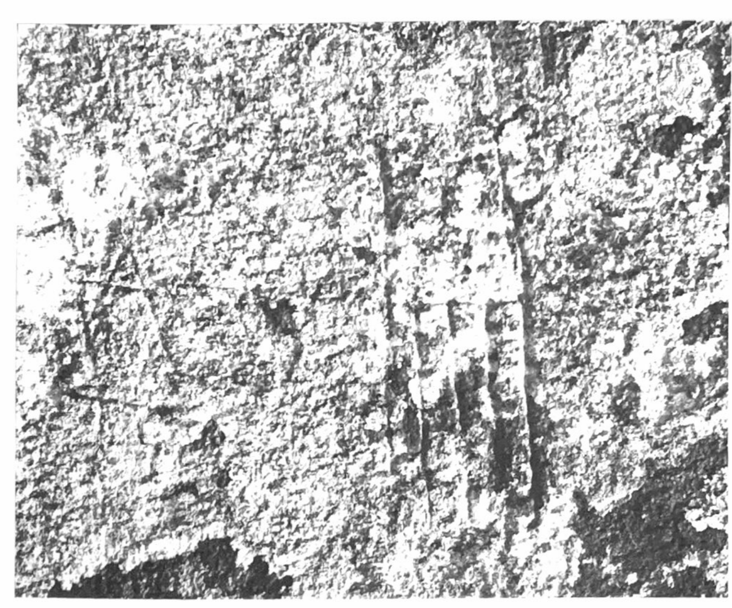
Des graffiti, médiévaux pour la plupart, sont visibles sur les murs sud et ouest. Ils représentent des écus, dont l'un porte des armes, des croix, une main (peut-être s'agit-il d'une unité de mesure : l'empan), une fleur de lys, etc.

L'intérieur a été profondément remanié. Le sol, probablement exhaussé, est cimenté. Les murs sont couverts d'un enduit sur lequel on a peint de faux joints d'appareil. Un cordon en quart de rond marque la naissance de la voûte. Celle-ci (peut-être un berceau brisé sans doubleau) s'est effondrée à une date indéterminée et a été remplacée, probablement au XIXe siècle, par une sorte de plafond aux angles arrondis, très laid.

De l'extérieur, l'ensemble dégage une impression de sobriété, d'austérité même. Mais si le dépouillement est un des traits caractéristiques des constructions de l'ordre, en Saintonge comme ailleurs, on ne peut en dire autant du plan rectangulaire ou du chevet plat et de son triplet, par exemple ; particularités architecturales que l'on retrouve fréquemment dans les églises de la région sans que celles-ci aient eu un rapport quelconque avec le Temple. Il faut donc, dans ce domaine, se garder des déductions hâtives.

145. Arch. dép. Vienne, 3H1, 225.
146. Sur la chapelle d'Angles, voir aussi : Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles*, Poitiers, 1981, p. 104-107. La notice donnée par Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge*, t. IV, p. 148, est totalement erronée.

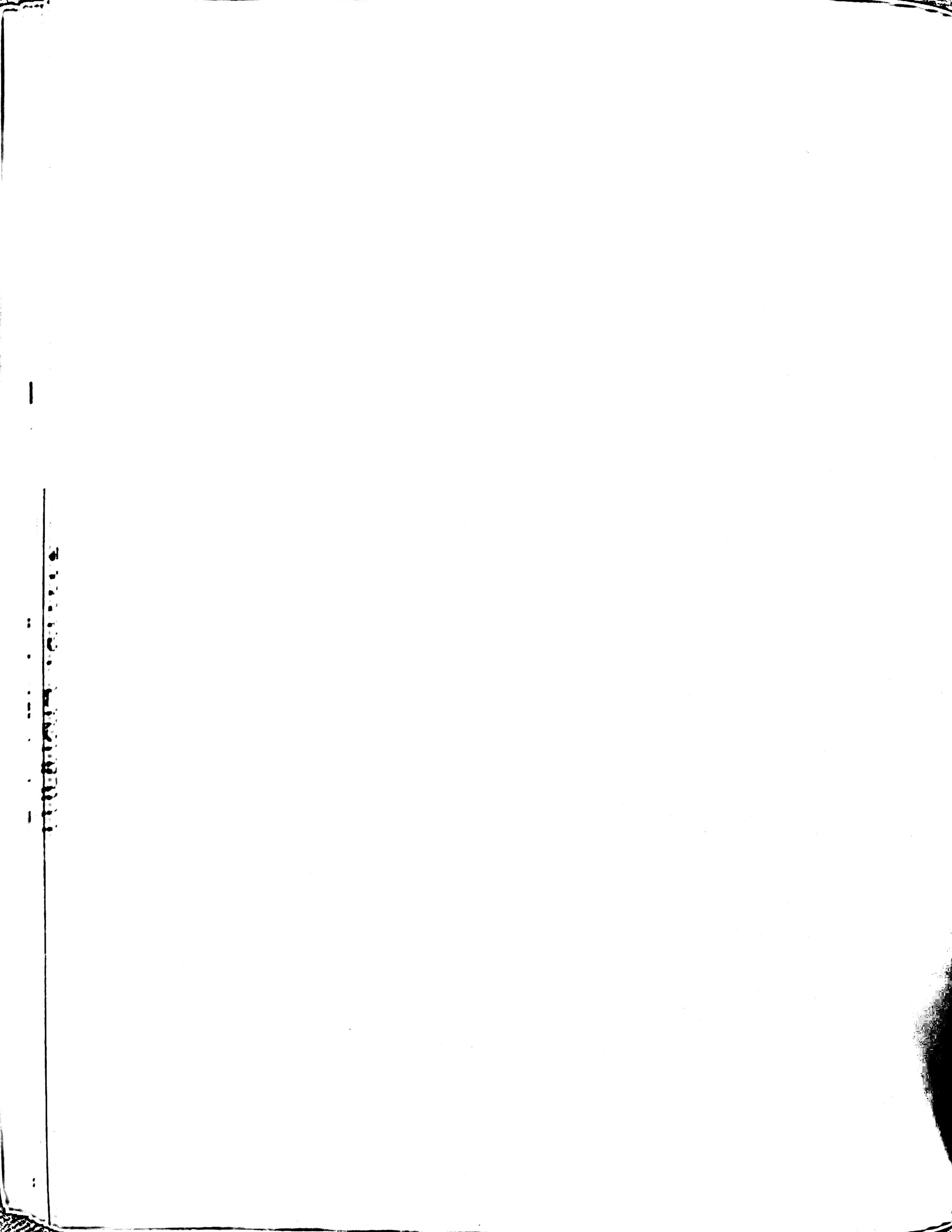




31. ANGLES. Chapelle, graffiti médiévaux sur la façade occidentale.
(Cliché M. Miguet)

30. ANGLES. Chapelle, chevet et mur sud.
(Cliché M. Miguet)

32. ANGLES. Chapelle, graffiti médiévaux sur le mur sud.
(Cliché M. Miguet)



Chapitre II

LA COMMANDERIE DES ÉPEAUX ET SES MAISONS

LES ÉPEAUX

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. Gémozac, comm. Meursac)

Le plus ancien document connu mentionnant la commanderie du Temple des Épeaux est daté de 1227[1] mais il est certain que les Templiers avaient fondé cet établissement longtemps auparavant, dans la seconde moitié du XIIe siècle, ainsi qu'en témoignent les quelques vestiges encore visibles de sa chapelle.

La maison des Épeaux avait été implantée dans une région boisée, aux confins des anciennes forêts de Baconais et de la Lande que les défrichements des Xe-XIIe siècles avaient quelque peu fait reculer[2]. Cette commanderie devait rapidement devenir une des plus importantes et des plus riches de Saintonge. Très tôt, elle eut une dépendance à Beloire, sur la paroisse de Meschers[3].

Au XIIIe siècle, les propriétés de la commanderie produisaient suffisamment de vin et autres denrées pour qu'elle puisse en faire le commerce. Par un acte du 13 octobre 1242, le roi d'Angleterre Henri III, alors en guerre avec le roi de France, autorisa les Templiers des Épeaux à transporter et à vendre, jusqu'à la fête de l'Assomption suivante, leurs vins et productions diverses sur toute l'étendue de ses terres, sous réserve de prévenir ses sergents, qui faisaient le siège de La Rochelle,

1. Arch. dép. Vienne, 3H1, 425 (copie du XVe siècle). – Autres actes du XIIIe siècle concernant les Épeaux : Arch. dép. Vienne, 3H1, 419 ; 3H1, 425 ; 3H1, 442. Ces actes ont été analysés, parfois avec quelques inexactitudes, par le Chanoine Tonnellier, *Chartes inédites concernant les maisons du Temple des Épeaux de Meursac et de Saint-Jean-du Perrot de La Rochelle,* dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente,* année 1961-1962, p. 255-262.
2. Le nom de cette commanderie n'est peut-être pas sans rapport avec le terme *espaltum* ou *exspaltum,* en vieux français *espal, espaud,* qui signifiait réserve dans une forêt, partie d'un bois qu'il est défendu de couper. De là viendraient les noms de l'abbaye de l'Épau, près du Mans, de Notre-Dame de l'Épeau, au diocèse d'Auxerre, et de la commune d'Épaux, dans l'Aisne.
3. Voir ci-après, p. 92-93.

afin qu'ils assurent la sécurité des charrois[4]. L'acte spécifiait que les Templiers des Épeaux ne devaient en aucun cas, sous couvert de cette protection, transporter ou commercialiser des denrées autres que les leurs. Dès le 18 octobre, informé du fait que les Templiers ne respectaient pas ces conditions, Henri III révoqua ses lettres[5]. Ces deux actes n'en témoignent pas moins de l'activité commerciale des Templiers des Épeaux qui continuèrent, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à accroître leur patrimoine grâce à des donations[6]. Ce fut au cours de la même période que la commanderie de Villeneuve fut annexée à celle des Épeaux dont elle devint définitivement un membre.

La commanderie des Épeaux apparaît à plusieurs reprises dans le Procès des Templiers avec des orthographes aussi diverses que : *Épaus, Espans, Espaucis, Espanas, Espaneis, Enspaneis.* L'interrogatoire du dernier commandeur templier des Épeaux, frère Hugues de Narzac, nous a été conservé[7]. En 1311, au moment de sa déposition devant les commissaires pontificaux, il avait environ quarante ans et déclara avoir été reçu dans l'Ordre, vingt-cinq ans plus tôt, dans la chapelle du Temple du Dognon (Cressac) au diocèse de Saintes. On trouve aussi dans le Procès plusieurs mentions de réceptions de frères effectuées dans la chapelle ou dans une chambre *(camera)* de la commanderie des Épeaux[8]. Dans le même document, un des déposants fait état d'une extorsion de plus de 500 livres dont un commandeur des Épeaux, frère Martin, se serait rendu coupable envers ses sujets[9].

En 1321, alors que la commanderie des Épeaux était passée entre les mains des Hospitaliers, il vint à la connaissance du pape Jean XXII que divers biens de son patrimoine avaient été aliénés, ou donnés à ferme perpétuelle, à des clercs et des laïcs, par le commandeur et ses prédécesseurs. Peut-être aussi certains séculiers avaient-ils profité de la période trouble qui sépara l'arrestation des Templiers, en 1307, de la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital, en 1312, pour s'emparer de quelques possessions ou cesser de payer cens et rentes. Le pape adressa alors une commission à l'official de Poitiers pour le charger de faire révoquer toutes ces aliénations[10]. Ce fut probablement dans le cadre de cette affaire que le seigneur

4. Londres, Public Record Office, Patent Roll 26-27 Henri III, membrane 3. Copie dans les papiers du marquis d'Albon, Paris, Bibl. nat., nouv. acq. lat., 37, fol. 258 (avec la date erronée de 1243) ; anal. Chanoine Tonnellier, *op. cit.,* p. 257 (avec la date de 1243) et *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Henri III, A.D. 1232-1247,* Londres, 1906, p. 330.
5. *Ibid.*, membrane 2. Copie, *ibid.*, fol. 258-259 (toujours avec la date de 1243) ; anal. Tonnellier, *op. cit.*, p. 257-258 et *Calendar of the Patent Rolls..., ibid.*, p. 333.
6. Notamment en 1274, Arch. dép. Vienne, 3H1, 419, anal. Tonnellier, *op. cit.*, p. 258-259.
7. Michelet, *Procès des Templiers,* t. II, p. 205-209. Hugues de Narzac avait été auparavant commandeur de Châteaubernard (actes de 1295 et 1297 : Arch. dép. Vienne, carton 17, nº 164 et 3H1, 224).
8. *Ibid.*, p. 90, 210, 211.
9. *Ibid.*, t. I, p. 199.
10. Arch. dép. Vienne, 3H1, 419.

de Broue fut contraint, en 1322, de payer au commandeur des Épeaux la rente de 100 sous, assise sur 100 ares de marais près d'Échillais, qu'il lui devait[11].

Comme toutes les commanderies de Saintonge, les Épeaux devaient rapidement être atteints par les guerres franco-anglaises, subir les effets de la Grande Peste de 1348, et voir leurs sources de revenus pratiquement anéanties. Le tableau que brosse l'enquête pontificale de 1373 montre à la fois la prospérité passée de la commanderie et son appauvrissement présent[12]. Avant les guerres, qui commencèrent dans le duché d'Aquitaine, il y a trente ans environ, mentionne le commissaire dans son procès-verbal, la commanderie avait un revenu annuel, en argent, de 120 livres qui est tombé à 60 livres ; en grains, sur 500 boisseaux d'avoine, elle ne dispose plus que de 40 boisseaux chaque année ; quant au froment, les 200 boisseaux annuels ont totalement disparu *propter guerras et mortalitates.* La culture des vignes et la dîme rapportaient autrefois 20 tonneaux de vin par an ; en 1373, les vignes étant toutes en friche, cette ressource n'existe plus. Les revenus du four banal faisaient vivre la maison pendant un tiers de l'année, désormais ils sont nuls. Avant la guerre, la commanderie possédait six moulins ; deux d'entre eux, qui rapportaient 140 livres par an, sont totalement détruits ; sur les quatre autres, qui procuraient 150 boisseaux de grain, un seul tourne encore et ne fournit plus que 4 livres chaque année. Quant aux marais salants, leur revenu est tombé de 60 à 20 livres. L'enquêteur ajoute un détail des plus intéressants en mentionnant que la forteresse de la commanderie coûte cher à défendre, qu'elle avait été détruite par les Anglais et reconstruite par le commandeur en exercice. Les nombreuses meurtrières, de diverses époques, visibles sur les murs est, nord et sud des bâtiments, témoignent encore, de nos jours, de cette mise en défense de la commanderie.

Le commandeur des Épeaux était, en 1373, un frère chevalier, âgé de trente-six ans environ ; un frère prêtre, de cinquante ans, et un donné laïc résidaient alors avec lui. A cette date, les Épeaux étaient le chef-lieu d'une baillie comprenant les maisons de Villeneuve, de Beloire et de Rétaud dont il sera parlé plus loin.

En 1393, Renaud de Pons confirma la franchise de toutes les terres appartenant à la commanderie des Épeaux[13].

Dans les années 1450-1460, la commanderie eut à sa tête frère Bertrand Jameron, chevalier, originaire du Berry, qui était en même temps commandeur du Temple de La Rochelle, de Bourgneuf, et fut lieutenant de Jean Bureau, capitaine de la forteresse de Mornac, d'Oléron, d'Arvert et de Broue[14].

11. Arch. dép. Vienne, 3H1, 419.
12. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
13. *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. XIX (1891), p. 344, 374.
14. Arch. dép. Vienne, 3H1, 419, 426, 427, 964, 965.

La paix revenue, la commanderie se releva peu à peu, mais sans revenir, semble-t-il, à sa prospérité du XIIIe siècle. Vers 1475, son revenu annuel, charges déduites, était estimé à 43 écus, ce qui représente une somme fort modeste[15].

A la fin du XVe siècle, les Épeaux devinrent, entre les mains d'un seul commandeur, le chef-lieu d'une immense baillie qui regroupa les anciennes commanderies de Breuil-du-Pas, Civrac, Bussac, le Deffend, les Églises-d'Argenteuil, Courant, avec toutes leurs dépendances. Ces petites commanderies étaient en effet sorties de la guerre de Cent Ans trop appauvries pour pouvoir survivre individuellement. A la suite de cette annexion de l'ensemble des maisons de la Saintonge méridionale et de celle des commanderies de Courant et des Églises-d'Argenteuil, plus au nord, les Épeaux devinrent la plus riche commanderie de Saintonge.

De la longue série de procès-verbaux des visites prieurales de la commanderie des Épeaux, celui de 1565 est le premier qui contienne des détails sur l'état de la chapelle et la composition du logis[16]. On peut y lire que la chapelle apparaît, à cette date, bien entretenue, les vitres refaites à neuf par le commandeur en exercice, frère Louis des Granges, qui réside d'ailleurs aux Épeaux. L'autel avait été remis en état et pourvu des ornements nécessaires « à cause que durant les séditions le tout avoit esté rompu ». Ces « séditions », dans lesquelles il faut voir les troubles des guerres de religion, n'avaient, semble-t-il, que touché fort légèrement la chapelle puisqu'aucune autre déprédation n'est mentionnée. La chapelle possédait « ung calixe d'argent doré, une petite croix de bois couverte d'argent, ung bras de saint Blaze, deux cloches dont l'une sert pour l'oreloge ». On y célébrait alors trois messes par semaine.

La description des autres bâtiments de la commanderie est plus détaillée : « Item, nous nous sommes transportez en la salle basse, garnie de meubles nécessaires, blanchie et vitrée à neuf par ledit des Granges, et de ladite salle en la cuisine garnie pareillement de meubles et vitres neufves et, au bout d'icelle, une boulangerie où est la vaisselle et autres meubles que ledit commandeur y a mis. De ladicte salle nous sommes transportez à une prison où y a basse fosse. Joignant ladite salle sommes entrez en une despence, celier et cave, tout en ung tenant et, au bout desdictes prisons, et par la court y a une autre petite prison neufve faicte par ledit commandeur ; au bout d'icelle une estable à deux rangs et au bout de laquelle, en ung mesme tenant, y a un pressouer qui est joignant ladite chappelle. Item, sommes montés par ung escalier de pierre et avons entré en ung grenier au bout duquel y a une chambre garnie et les vitres faictes toutes neufves et de meubles, au bout d'icelle y a une garde robbe ; au bout de la garde robbe, ung grenier, au bout d'icelluy y a ung aultre grenier pour mettre la provision de la poullaille.

15. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
16. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.

Et, au delà, sommes entrez en une salle haulte, laquelle est bien meublée et les victres faictes toutes neufves et, de là, sommes allez en une aultre chambre garnie de meubles et victres neufves. Plus, avons veu une aultre chambre qui est blanchie et victres faictes tout à neuf et garnie de meubles ; de là, sommes allez en une aultre chambre, aussi garnie de meubles et victres faictes à neuf. Item, sommes montez en une gallerie haulte et faicte tout à neuf et avons entré en une petite chambre et galletas sur la voûte de la chappelle, laquelle est bien couverte. Item, sommes allez à la grande court que ledit commandeur a faict renfermer de muraille toute neufve en laquelle y a une tour faicte en partie pour pigeons et aussi avons veu une poullaillerie et estables à pourceaux auprez desquelz est la grange bien couverte ; tous lesquelz logis sont en bonne et deüe réparation. La court et jardins renfermez de murailles ». La commanderie possédait une métairie, des prés et des bois, deux moulins, un à vent, l'autre à eau, et un four banal qui était alors affermé 40 livres.

Au XVIIe siècle, il subsistait encore des vestiges des anciennes fortifications de la commanderie. En 1620, les commissaires notent dans leur procès-verbal « sommes entrez en la chapelle de ladite commanderie par la porte qui est au donjon dudit lieu ... de laquelle chapelle nous sommes sortis en le donjon dudit logis où nous sommes montés, par ung esqualier de pierre tout descouvert, pour entrer ès chambres haultes dudit logis, lequel esqualier nous avons trouvé ruyné en troys divers lieux... »[17].

Il est encore question du donjon dans la visite de 1718 qui parle d'un grenier « qui est dans le donjon au desus la chambre de monsieur le grand prieur »[18] ; de plus on trouve, à plusieurs reprises, la mention d'une « cour du donjon »[19] sur laquelle donnait la petite porte de la chapelle, la grande porte donnant sur la grande cour. L'ensemble de la commanderie était entouré de murailles en plusieurs points desquelles, notamment près du portail, s'élevaient des tours[20].

Les informations données par les visites successives à propos de la chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, apparaissent d'autant plus intéressantes que celle-ci a presque totalement disparu. Il n'en reste aujourd'hui qu'une travée du mur septentrional, avec une colonne engagée et son chapiteau, une petite partie de la travée précédente et un mince fragment de la voûte. La corbeille du chapiteau est absolument nue ; au-dessus, le tailloir est engendré par le cordon qui court à la naissance de la voûte. Ce chapiteau supporte encore quelques claveaux de l'arc qu'il recevait.

17. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
18. *Ibid.*
19. Visites de 1673, 1718, 1755, Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
20. Deux de ces tours sont encore visibles sur le plan cadastral de 1824. Depuis une a disparu, l'autre, tronquée, est maintenant dans une propriété voisine, de l'autre côté d'un chemin, tracé après 1824, qui a séparé en deux parties l'espace occupé autrefois par la commanderie et ses dépendances.



et mur est du logis du commandeur.
(Cliché M. Miguel)

Toujours sur le mur septentrional, on peut encore voir la base et le départ d'une deuxième colonne engagée, à l'est de la première, ainsi que ses arrachements dans le mur.

Ce qui frappe, à la vue de ces différents éléments, c'est le soin extrême apporté à leur construction. Les pierres ont été taillées avec une précision qui permet d'obtenir des joints d'une grande finesse. On verra plus loin que la voûte, si minutieusement appareillée, suscitait l'admiration des visiteurs de l'ordre de Malte à la fin du XVIIe siècle. La qualité de ce travail fait regretter encore plus vivement la disparition quasi totale de l'édifice. Celui-ci fut vraisemblablement détruit pendant la Révolution, ou au début du XIXe siècle, car il ne figure pas sur le plan cadastral de 1824.

Un document de 1769[21] indique que la chapelle mesurait, intérieurement, 53 pieds sur 16, soit environ 17,20 m sur 5,20 m.

En 1683, les visiteurs notent que « la chapelle est voustée d'une ancienne vouste fort belle »[22]. Cette voûte de pierre est déclarée en bon état en 1733, 1755 et 1769[23]. La chapelle était éclairée par « quatre vitreaux, l'un au dessus le grand authel, un autre a côté de la sacristie et les deux autres dans la nef ». Les murs, en pierre de taille, sont jugés « assez en bon état aussy bien que la couverture qui est de thuille couvrant la voûte » en 1733 et 1755. En 1769, par contre, un devis estime à 556 livres le coût de la réfection, tant en charpente, lattes que tuiles, de l'ensemble de la couverture.

La visite de 1673 mentionne la présence, dans la chapelle, « d'un tableau qui représante la Sène de Notre Seigneur, deux statues d'albastre, l'une qui représante la Vierge et l'autre saint Michel, trois tableaux garnis de corniche doré, l'un représentant la Passion de Nostre Seigneur, le second la Vierge et saint Joseph et l'autre saint François de Paulle, un autre grand tableau, au dessus l'autel, qui représante saint Jean-Baptiste, avecq sept autres petiz en taille douce sur du papier »[24]. D'après une note de 1733, on sait qu'il existait, tout autour de la chapelle « des petits sièges de pierre »[25]. Les visites de 1690, 1718, 1733, 1755 précisent que la chapelle était desservie par le curé de Meursac qui venait y célébrer une messe par semaine, le vendredi, moyennant une pension annuelle de 25 livres[26].

Toutes ces visites prieurales s'étendent longuement sur le logis seigneurial et ses dépendances, les réparations à y effectuer, les améliorations apportées depuis la visite précédente. Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail. Disons simplement

21. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
22. *Ibid.*
23. *Ibid.*
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*

que la structure d'ensemble des bâtiments ne semble guère avoir varié entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Seules des modifications intérieures dans l'aménagement des pièces sont à noter pour toute cette période.

De nos jours, le logis a conservé la forme en équerre que nous lui voyons sur le plan cadastral de 1824. Dans cet ensemble de constructions, deux paraissent médiévales : le corps de bâtiment qui forme la partie est de l'équerre, jusqu'à sa rencontre avec celui qui lui est perpendiculaire et, situé en retrait par rapport au mur qui supporte la galerie, le mur sud de l'actuelle demeure. Celui-ci est percé de deux baies très ébrasées vers l'extérieur, et non vers l'intérieur, ce qui est pour le moins inhabituel et semble prouver qu'à l'époque où furent ouvertes ces baies, l'intérieur du bâtiment était au sud du mur, là où se trouve aujourd'hui la galerie, et non pas au nord comme c'est le cas à présent.

Les autres édifices, y compris la tour ronde, tronquée, aujourd'hui située dans la propriété voisine, de l'autre côté du chemin, paraissent postérieurs au Moyen-Age.

Une autre tour, carrée celle-là, était érigée à l'angle nord-est de l'équerre. Elle figure sur le cadastre de 1824, mais a disparu depuis. Les traces de la porte qui en permettait l'accès sont encore visibles au premier étage du bâtiment nord.

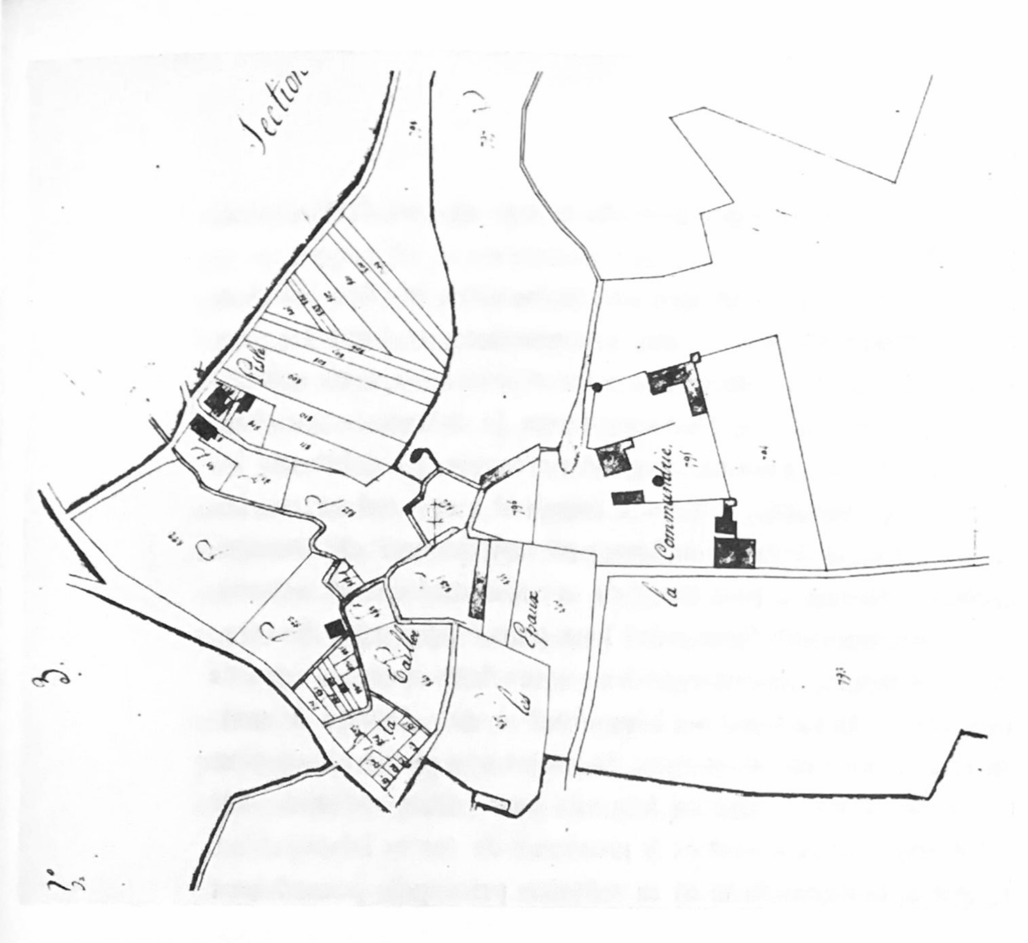
Le propriétaire actuel[27] du logis suppose que les corbeaux, qui font saillie sur le mur ouest du bâtiment perpendiculaire à la chapelle, soutenaient une seconde galerie. Le procès-verbal de visite de 1565, cité ci-dessus, semble lui donner raison puisque les visiteurs mentionnent qu'ils ont emprunté une « gallerie haulte et faicte tout à neuf » pour accéder à « une petite chambre et galletas sur la voûte de la chappelle ».

Des archères ont été ménagées dans les murs est et nord et même dans le mur de la galerie. Elles sont de formes et d'époques diverses. Certaines, celles de l'est, paraissent être médiévales.

Toutes ces constructions ayant été remaniées et, pour certaines, rebâties à différentes périodes, les modifications sont telles que la distribution des salles, à l'intérieur, n'a plus aucun rapport avec la disposition initiale, ni même avec celle des XVIIe-XVIIIe siècles. Une description serait donc sans objet. Il faut cependant noter l'existence de plusieurs belles cheminées, datant du XVIe ou du XVIIe siècle. D'autres éléments, dont la destination est incertaine, méritent aussi d'être mentionnés : deux fosses taillées dans le rocher, une petite et une grande, de forme trapézoïdale et une sorte de silo, lui aussi creusé dans le roc, dans lequel on pénètre par un étroit goulot, au niveau du sol.

D'après les procès-verbaux de visite des XVIIe et XVIIIe siècles, on pouvait voir dans la grande cour, outre une écurie pour douze chevaux, et une bergerie,

27. Il convient de souligner l'intelligence et le soin avec lesquels le propriétaire de la commanderie conduit actuellement la restauration des bâtiments.



34. LES ÉPEAUX. Plan cadastral (1824).
(Cliché I.R.H.T.)

35. LES ÉPEAUX.
Logis du commandeur, le mur sud et sa galerie couverte ; mur ouest.
(Cliché A.-M. Legras)

la maison du métayer, située devant le logis, avec sa grange et son étable, ainsi qu'un pigeonnier et un puits[28].

Au bourg des Épeaux, tout proche, se trouvait le parquet où des officiers rendaient la justice tous les quinze jours, au nom du commandeur, haut justicier du lieu. Ce parquet « eslevé sur quatre pilliers de pierre massonné » était contigu à la halle de la commanderie, « fort belle et fort sepasieuze, la cherpante soutenue par plusieurs pilliers de bois »[29]. Le commandeur y percevait un droit sur les marchands les jours de foire et de marché. Là aussi se faisait le mesurage de tous les grains vendus, opération sur laquelle le commandeur prélevait le droit de minage. Toujours au bourg des Épeaux, s'élevait le four banal de la commanderie où les habitants du village devaient obligatoirement faire cuire leur pain moyennant finance.

A un quart de lieue de la maison, la commanderie avait deux moulins appelés moulins de « Brasechain » ou « Brassechien ». L'un était à eau, l'autre à vent. Quatre journaux de terre arable, un journal et demi de pré et une petite chenevière dépendaient du moulin à vent. Tout à côté se trouvait une petite métairie dite la borderie des Maisons Neuves, qui comportait 6 journaux de terres labourables.

Il est dit, en 1755, que la commanderie et sa métairie principale possédaient environ 60 journaux de terre, labourable et non labourable, 14 journaux de prés, 14 journaux de vignes, 37 journaux de bois en taillis et un petit bois de haute futaie, près du jardin, 8 livres de marais salants vers Luchat, des cens, rentes, terrages ou agriers. A la même date, toutes ces possessions, y compris le four, les moulins et la borderie étaient affermées à un particulier pour la somme de 2 600 livres par an plus la charge de faire desservir la chapelle[30].

BELOIRE

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. Cozes, comm. Meschers-sur-Gironde)

Les Templiers des Épeaux avaient, au XIIIe siècle, une maison à Beloire. Hugues de Taunay, seigneur de Didonne, leur reprochait d'accueillir sur leur terre de Beloire des clercs et des hommes relevant de ses propres terres. Une première contestation s'était terminée par un accord à l'amiable, les Templiers s'engageant à ne recevoir à Beloire que des hommes provenant de seigneuries autres que celle de Didonne et Hugues de Taunay concédant aux Templiers, pour leurs tenanciers de Beloire, le droit d'usage dans ses pâturages, bois et eaux, plus 10 sous de rente

28. Ce puits existe encore, en bordure du chemin.
29. Procès-verbal de visite de 1718, Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
30. Arch. dép. Vienne, *ibid.*

annuelle. Il faut croire que les Templiers ne respectèrent pas les termes de cet accord car une nouvelle contestation naquit entre eux et Hugues de Taunay sur le même sujet. En 1232, les Templiers s'engagèrent à nouveau à n'accueillir à Beloire aucun homme de la terre de Didonne sans l'autorisation d'Hugues de Taunay. Quant aux hommes déjà installés à Beloire, il était stipulé qu'ils resteraient chez les Templiers ; leur recensement fait apparaître treize familles et huit individus isolés[31].

Les Templiers, et après eux les Hospitaliers, avaient toute juridiction sur la terre de Beloire. L'enquête de 1373 indique qu'il n'y avait pas de chapelle en ce lieu[32]. La visite prieurale de 1620 mentionne le membre de Beloire où ne s'élevait plus aucun bâtiment[33]. Celle de 1683 confirme qu'il n'y avait plus à Beloire aucun domaine mais seulement des rentes et terrages[34].

Le cadastre dit « cadastre Napoléon », établi en 1824, montre sur la commune de Meschers deux hameaux, le Grand et le Petit Beloire, ainsi qu'une grande pièce de terre d'un seul tenant, appelée Beloire, toponymes qui sont les seuls témoins de ce qui fut, autrefois, le domaine des Templiers.

VILLENEUVE

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. Saujon, comm. Saint-Romain-de-Benet)

Les Templiers furent-ils les fondateurs de cette « ville neuve » située à peu de distance de la commanderie des Épeaux ? Rien ne le prouve avec certitude, mais le fait n'est pas impossible car un document, certes tardif, de 1683, mentionne que tout le village de Villeneuve était « en la dépandance de ladite commanderie »[35].

Il est établi que les Templiers possédaient des fiefs à *Villa Nova* dès le XIIe siècle[36].

La commanderie de Villeneuve apparaît pour la première fois dans les textes en 1227 à l'occasion d'un accord passé entre Hugues de Taunay, seigneur de Royan, et les commandeurs des Épeaux et de Villeneuve[37].

Beaucoup plus tard, en 1278, nous voyons les Templiers prendre des dispositions afin d'éviter le dépeuplement de leur terre de Villeneuve et d'y attirer de nouveaux tenanciers. Les hommes du Temple à Villeneuve étaient, en effet, soumis à diverses contraintes mal supportées. C'est ainsi qu'à l'origine, ils payaient le cens pour chaque maison mais, les maisons s'étant divisées, ils avaient été obligés de

31. Arch. dép. Vienne, 3H1, 442 ; acte analysé par le Chanoine Tonnellier, *op. cit.*, p. 256-257.
32. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
33. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
34. *Ibid.*
35. *Ibid.*
36. Arch. dép. Vienne, 3H1, 425 et carton 1, dossier 5, pièce 5.
37. Arch. dép. Vienne, 3H1, 425 ; acte analysé par le Chanoine Tonnellier, *op. cit.*, p. 255.

payer un cens entier pour chacune des parties. La charte de 1278 leur accorde le retour à la situation antérieure : ils paieront une seule fois le cens par maison, qu'elle soit ou non divisée. Les Templiers avaient coutume de s'emparer de tous les biens meubles et immeubles laissés par leurs hommes décédés sans héritiers directs. Ils reconnaissent que ce droit était abusif et décident de l'abolir : désormais les collatéraux du défunt pourront recueillir sa succession. Les hommes de Villeneuve demandaient aussi la limitation du droit de banvin des Templiers qui permettait à ces derniers, pendant une assez longue période de l'année, de vendre leur propre vin avant celui de leurs tenanciers. Il est fait droit à leur requête ; à l'avenir, les Templiers ne pourront plus écouler, grâce à leur banvin, que 16 muids dans l'année[38].

La maison de Villeneuve, qui avait, à l'origine, son propre commandeur, était devenue un membre des Épeaux vers le milieu du XIIIe siècle. Il y avait à Villeneuve une chapelle dont l'existence est attestée par l'enquête de 1373 ; à cette date, la maison ne procurait plus aucun revenu à la commanderie des Épeaux en raison des guerres qui sévissaient alentour[39].

En 1565, la chapelle était en partie ruinée, probablement du fait des guerres de religion. Le logis se composait « d'une chambre basse, à cheminée, une autre sans cheminée, le grenier au dessus » ; il y avait aussi un four, une grange, des étables « le tout en bon estat et y a audict lieu 4 boeufs, 60 brebis, une truie et quatre pourceaux »[40].

En 1620, l'état de la chapelle, dédiée à saint Blaise, n'est guère meilleur : sa couverture est « tellement pourrie et gastée que la chapelle est menacée de ruyne » ; il n'y a, à l'intérieur, que l'autel et aucun service n'y est célébré[41]. Cinquante ans plus tard, en 1673, si le curé de Saint-Romain-de-Benet vient y dire une messe par an, le lundi de Pâques, elle est toujours aussi décrépite : il n'y a aucune vitre aux fenêtres et « la vouste de ladicte chapelle est crevée en divers endroiz comme l'est aussi la muraille ». Le logis, la grange et le four ne faisaient pas meilleure figure[42].

Lors de la visite de 1683, on constate que la voûte a été remise en état mais que la couverture a besoin de réparations. « Le curé de Saint Romain [de Benet] qui prend toutes les dixmes y vient en procession le lundy de Pasque faire le service divin et apporte avec lui les ornements necessaires ». Les commissaires mentionnent dans leur procès-verbal : « ce que nous trouvé de plus indécent dans ladicte chapelle c'est que le fermier est contraint d'y mettre son vin faute d'un cellier pour le mettre à couvert »[43].

38. Arch. dép. Vienne, 3H1, 425 ; acte analysé par le Chanoine Tonnellier, *op. cit.*, p. 259.
39. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
40. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
41. *Ibid.*
42. *Ibid.*
43. *Ibid.*

Des progrès notables ont été accomplis entre cette visite et celle de 1690 où les commissaires remarquèrent que la couverture avait été refaite à neuf, le commandeur avait même commandé un tableau « pas encore venu de Poitiers ou il avoit ordonné de le faire [car] n'y a point de peintre plus proche ». A défaut de vitres, les fenêtres avaient été pourvues de chassis de toile[44].

En 1718 le tableau, « représentant saint Blaize », trônait au dessus de l'autel entre un crucifix de bois noir et un crucifix de bronze[45].

En 1733, les visiteurs notent que la « voute au dessus dudit hautel et au dessus de la porte est un peu ouverte », mais que les murs et la couverture sont en bon état. La chapelle était éclairée par « quatre fenestres garnies de chassis de toile tout noeufs ». On voyait au dessus de la grande porte, qui s'ouvrait au couchant, un petit clocher « ou il paroit qu'autrefois il y avoit deux cloche, à présent ni en ayant point». La métairie comprenait alors 20 journaux de terres labourables, un pré, un clos de vigne de 15 à 16 journaux, la demeure du métayer avec grange, cellier et bergeries[46].

Les experts, charpentiers et maçons, qui font, en 1749, un devis des travaux à effectuer sur la chapelle, notent qu'ils ont « trouvé la vouste ouverte au dessus de l'autel en deux endroits de la largeur de six doits, pareille ouverture au dessus de la porte ». Ils constatent que la couverture était appuyée sur la voûte sans charpente « ce qui a occasionné les ouvertures de ladite vouste qui est en pierre et très élevée ». L'ensemble des travaux est estimé à 30 livres[47].

Ces réparations furent certainement faites car les visiteurs de 1755 s'extasient devant cette « grande et belle chapelle »... « bastie de pierre de taille, voustée » qu'ils trouvent en parfait état. Au dessus de l'autel, un grand tableau représentant saint Augustin a remplacé celui de saint Blaise, à moins que les visiteurs n'aient commis une légère erreur... La maison du métayer et les bâtiments annexes étaient, eux aussi, en bon état. A cette date, la maison de Villeneuve qui possédait 60 journaux de terre arable, des cens, rentes et agriers, était affermée 610 livres par an, par le commandeur des Épeaux[48]. Un document de 1769 indique que la chapelle de Villeneuve mesurait 53 pieds de longueur sur 16 de largeur, soit environ 17 m sur 5 m, sans compter l'épaisseur des murs[49]. Cette chapelle fut probablement détruite sous la Révolution ou au début du XIXe siècle.

Le cadastre établi en 1835 montre dans le village de Villeneuve la présence d'un bâtiment au lieu-dit « La Chapelle ». Cependant, la forme de l'édifice ne correspond pas au plan d'une chapelle et, de plus, il n'est pas orienté vers l'est.

44. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
45. *Ibid.*
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*
48. *Ibid.*
49. *Ibid.*

Aujourd'hui s'élève à cet endroit une maison d'habitation, construite dans les années 1860, dont un des murs paraît avoir été emprunté à un bâtiment plus ancien. Plusieurs squelettes ont été trouvés à proximité, lors de travaux effectués au début de ce siècle ; fait qui témoigne de l'existence, près de la chapelle, d'un cimetière. Avec la survivance du toponyme « La Chapelle », ce sont les seuls indices permettant encore de localiser l'ancienne maison des Templiers.

RÉTAUD

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. Gémozac)

On possède peu d'informations sur cette maison, si proche des Épeaux qu'il paraît fort probable que les Templiers en furent les fondateurs.

Pendant la période hospitalière, en 1351, le commandeur des Épeaux, frère Eudes d'Orléans acheta, pour 40 livres, 8 journaux de pré situés dans la paroisse de Rétaud et jouxtant des prés déjà possédés en ce lieu par l'Hôpital[50].

L'enquête de 1373 indique que Rétaud, membre de la commanderie des Épeaux, ne possédait pas de chapelle[51]. Cette maison, de peu d'importance, semble avoir disparu avant la fin du XIVe siècle, les Hospitaliers ne conservant à Rétaud qu'un fief et quelques possessions[52].

LE BREUIL-DU-PAS

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. et comm. Saujon)

Les archives de la commanderie du Breuil-du-Pas « assise en la paroisse de Saujon, en pays de Xaintonge, entre les rivières de Charente et de Gironde, a deux lieues prez de ladite rivière de Gironde »[53] ne contiennent aucun acte ancien permettant de déterminer, même approximativement, la date de son implantation ni d'attribuer, avec certitude, sa fondation au Temple ou à l'Hôpital. A deux reprises, en 1373 d'abord[54], soit environ soixante ans après que l'Hôpital eut incorporé

50. Arch. dép. Vienne, 3H1, 419.
51. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
52. Sur les droits et possessions de la commanderie des Épeaux dans la paroisse de Rétaud du XIVe au XVIIIe siècle, voir Arch. dép. Vienne, 3H1, 423.
53. Arch. dép. Vienne, 3H1, 427.
54. Enquête pontificale, Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

à son propre réseau de maisons les établissements du Temple, puis à nouveau en 1460[55], les Hospitaliers s'attribuent la fondation de cette commanderie sans toutefois faire référence à des actes précis. A défaut de pouvoir apporter la preuve contraire, nous les laisserons bénéficier du doute.

Implantée dans une région de marais et de taillis, ainsi que l'évoque son nom même[56], la maison de *Brolio in Passu*[57] disposait d'un patrimoine dont la composition est mal connue en raison des lacunes de la documentation. Un document tardif, de 1460, mentionne que lui appartenaient plusieurs « maisons, villages, terres labourables, prez, bois, vignes et autres héritages quelconques, cens, rentes et revenus »[58]. On sait aussi qu'elle possédait des marais salants, dans l'île d'Oléron, en la paroisse Notre-Dame du Château, possession attestée par un acte de 1405 par lequel le commandeur, Jean Labbé, baille à un habitant de l'île 100 aires de ces marais, alors inexploités, moyennant une rente annuelle de 5 sous[59].

L'enquête pontificale de 1373, si révélatrice ordinairement des possessions des commanderies, n'apporte aucun élément pour le Breuil-du-Pas. Les commissaires déclarent dans leur procès-verbal qu'ils n'ont pu s'informer sur les biens et l'état de cette commanderie, n'ayant pas osé s'y aventurer en raison de la présence, trop voisine, des ennemis du roi de France qui tenaient la tour de Broue, le château de Mortagne et couraient la mer dans les parages[60]. Leur témoignage rapporte seulement qu'il y avait deux frères à la *domus* de Pas, le commandeur, un frère prêtre âgé d'environ cinquante ans, Jean de Boismartin, un autre frère prêtre, Jean Tybaut, et que les deux hommes vivaient difficilement des revenus de la maison.

La commanderie du Breuil-du-Pas devait cruellement souffrir des guerres franco-anglaises[61]. Après le départ du commandeur Jean Labbé pour la commanderie des Églises-d'Argenteuil, dans les années 1420, deux commandeurs s'y succédèrent en peu de temps, frères Guillaume Poiz et frère Philippe Gaston ; le second devait laisser la commanderie au bout de trois ans « par ce qu'elle lui estoit de nulle

55. « La ditte commanderie est de bonne ancienneté et notable fondation, jadis fondée pour et en l'honneur de Dieu et de monseigneur Saint Jean de Jérusalem », Arch. dép. Vienne, 3H1, 427.
56. Du latin *brolium* : bois qui donne en français les formes *broil, breul, breuil,* etc. (bois, taillis, forêt, buisson, etc.).
57. Ainsi appelée dans un acte de 1339, Arch. dép. Vienne, 3H1, 426.
58. Arch. dép. Vienne, 3H1, 427.
59. Arch. dép. Vienne, 3H1, 426.
60. *...et statu dicte domus non potuit alia informatio fieri propter guerras et hostes regis Francie maxime commorantes in turre de Broda et in castro de Mauritania ac navigantes per mare quod est satis prope istam domum, nullus ausus fuit ibidem accedere pro informatione facienda,* Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
61. Voir Robert Favreau, *La commanderie de Breuil-du-Pas et la guerre de Cent Ans dans la Saintonge méridionale* (sous presse).

valeur »[62]. La commanderie du Breuil-du-Pas, déjà fort mal en point, resta alors à l'abandon pendant une quinzaine d'années, aucun frère de l'Hôpital ne voulant s'en charger. Pendant toute cette période, la guerre sévissait avec force dans la région et un contemporain rapporte que le village du Breuil-du-Pas, ainsi que la paroisse de Saujon, étaient « desers et inhabitans ». Quelques laboureurs avaient essayé, à la faveur des trêves, de s'installer à la commanderie mais « ils n'y arrestoient point passé demy an ou ung an au plus ».

Vers 1440-1443, le Maître de l'Hôpital, avec l'assentiment des frères de la Langue de France résidant à Rhodes, donna la commanderie à un de ses valets, un illettré, Philippe de La Boissière, qui dut entrer dans l'Ordre pour en disposer. Lorsqu'il arriva sur les lieux pour prendre possession de sa commanderie, Philippe de La Boissière « mist plus de onze jours avans qu'il peust approcher de ladite commanderie pour les grands buissans et boys qui estoient illec environ » ; les broussailles avaient conquis jusqu'à la chapelle où s'étaient enracinés « de fors buissons ».

Un contemporain confirme le triste état des lieux en racontant que « durant ledit temps a veu iceluy pays de Xaintonge, excepté les villes et forteresses, desert et inhabité mêmement ladite commanderie et durant qu'il estoit à Mournac a veu prendre les sangliers en icelle commanderie qui toute estoit en bois et buissons ».

Philippe de La Boissière fit réparer la maison et y installa son propre frère avec sa famille mais il préféra, quant à lui, aller résider à deux lieues de là, à Mornac, à l'abri de la forteresse. Le lieutenant de Mornac, qui était le commandeur de Bourgneuf, frère Bertrand Jameron, le chargea un jour de la garde de la tour, du haut de laquelle il tomba. Devenu infirme à la suite de cet accident, Philippe de La Boissière, déjà peu capable d'avance de défendre les intérêts de sa commanderie, en fut écarté en 1459, quelques années après la fin des guerres, au profit de frère Aimery Bonneau, homme énergique qui devait reprendre les choses en main. Il entreprit d'ailleurs immédiatement de récupérer les biens et droits dont s'étaient emparés diverses personnes profitant des troubles de la période passée, de l'absence de commandeur ou de l'incurie de Philippe de La Boissière. C'est ainsi qu'il engagea une longue procédure contre le seigneur de Rioux pour l'obliger à payer une rente annuelle de 20 livres que ses prédécesseurs avaient reconnu devoir à la commanderie en 1351 et 1360[63].

62. Tout ce qui suit est tiré d'un dossier des années 1460 relatif à une procédure engagée par le commandeur Aimery Bonneau contre le seigneur de Rioux pour le contraindre à payer une rente de 20 livres, Arch. dép. Vienne, 3H1, 427. Des extraits en ont été publiés par l'abbé P.-Th. Grasilier, *Documents inédits colligés par M. de Beaumont, évêque de Saintes. La commanderie du Breuil-du-Pas ou Tableau de la Saintonge pendant la première moitié du XVe siècle (Extrait d'une enquête relative à cette commanderie)*, dans *Recueil des Actes, Archives et Mémoires de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes*, t. III (1877), p. 43-55. L'édition des pièces de ce dossier et de documents annexes est donnée par M. Robert Favreau, *op. cit.*
63. Arch. dép. Vienne, 3H1, 427.

Dès son arrivée, frère Aimery Bonneau paraît avoir fait remettre en état la chapelle car il est dit, en 1460, qu'il y « est chacun jour fait bel et notable service divin ».

Le 3 janvier 1466, Jean, Robin et Catherine Barbes, frères et soeur, firent donation au commandeur Aimery Bonneau de tous leurs biens meubles et immeubles à charge de faire chanter chaque année dans la chapelle de la commanderie une messe de Requiem pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents et amis[64].

Plusieurs actes témoignent de l'activité déployée par Aimery Bonneau pour remettre en valeur le patrimoine de la commanderie : en 1469, il baille huit aires de marais salants moyennant une rente annuelle de 15 sous[65] ; en 1470, il loue à Philippe Clouet, marchand, une maison avec ses dépendances située en la ville du Château-d'Oléron contre 25 sous de cens et rente annuels[66] ; en 1480, il baille une pièce de terre contenant un journal et demi située en la paroisse Notre-Dame du Château-d'Oléron[67]. Malgré tous ces efforts, le Breuil-du-Pas restait de petite valeur, vers 1475, son revenu, charges déduites, était estimé à un peu plus de 8 écus[68]. Les archives nous ont conservé le testament de frère Aimery Bonneau en date du 28 janvier 1492[69].

Sous son successeur, frère Pierre Seuillet, la commanderie du Breuil-du-Pas fut unie à celle des Épeaux ; elle devait le rester jusqu'à la Révolution.

Les commissaires qui ont effectué la visite de la commanderie des Épeaux, en 1565, rapportent qu'ils sont allés au « membre de Pas » où ils ont trouvé la chapelle « ruinée durant les troubles et ne s'y fait aucun service »[70]. Ainsi, après la guerre de Cent Ans, les guerres de religion étaient, elles aussi, passées par le Breuil-du-Pas.

A la même date, le logis se composait « d'une chambre haulte joignant laquelle un grenier et au dessoubz des selliers ». Il y avait aussi une grange, une petite étable à brebis et « une fuie fort ancienne et pour la vieillesse n'y habite aucuns pigeons ». La commanderie possédait alors douze livres et demie de marais salants qui rapportaient chaque année 50 livres.

La visite de 1620 mentionne au « membre du Pas » une petite maison neuve, une grange menaçant ruine et une fuye ayant besoin de réparations ; les visiteurs indiquent qu'ils ont vu « ung pan de muraille de la longueur de douze pieds et de

64. Arch. dép. Vienne, 3H1, 426.
65. *Ibid.*
66. *Ibid.*
67. *Ibid.*
68. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
69. Arch. dép. Vienne, 3H1, 426.
70. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.

la haulteur de six pieds que on nous a dit que d'encienneté cestoit une chapelle qui avoit esté audit lieu »[71].

Le Breuil-du-Pas n'est plus, désormais, qu'une métairie, c'est d'ailleurs ainsi qu'il est désigné dans une visite de 1673[72]. A cette date, les bâtiments se composaient de la maison du métayer, en mauvais état, d'une grange en partie démolie, d'une porcherie et d'une bergerie. Il y avait aussi un four ayant besoin de réparations et un pigeonnier, découvert par le vent, où ne logeait aucun pigeon. Les visiteurs notent qu'on y voyait « des vestiges d'une chapelle desquelles il n'en reste qu'une partie de muraille ».

En 1683, près des mêmes constructions, les commissaires ont remarqué « quelques ruines d'une ancienne chapelle et de quelques autres bastimans ». Ils mentionnent l'existence de dix livres de marais salants bien entretenus[73].

La visite de 1690 fait état de nombreuses réparations effectuées sur tous les bâtiments. Le domaine était alors affermé 420 livres par an ; il comprenait, outre les constructions, 100 journaux de terres labourables, 9 journaux et demi de prés, quelques terrages et redevances en argent, froment et volailles[74].

Dans la visite de 1733, le Breuil-du-Pas est devenu «l'Hopitau », métairie comprenant 80 journaux de terres arables, 5 journaux de prés, possédant des cens, rentes et agrières. Les bâtiments se composaient du logis du métayer, d'un four à pain, d'une belle grange, de diverses autres constructions à usage agricole et d'un pigeonnier, le tout étant affermé 510 livres par an par le commandeur des Épeaux[75]. La même métairie du « Breuil-de-Pas ou l'Hôpital » était affermée 580 livres en 1755[76].

Ravagé et appauvri par les guerres et troubles successifs, le Breuil-du-Pas était ainsi passé progressivement, en trois siècles, du rang de commanderie à part entière, avec chapelle, à celui d'une simple exploitation rurale.

Le plan cadastral dressé en 1836 atteste la survivance d'une ferme appelée l'Hôpital, près du village du Pas, sur la section de Saujon dite le Breuil. Les pièces de terre qui l'entourent sont de vaste dimension, par opposition avec les nombreux petits champs en lanières constituant le reste du parcellaire. Actuellement, le lieu porte le nom de l'Hôpiteau, on peut y voir des bâtiments relativement modernes et les ruines d'un édifice, peut-être une grange, qu'il est impossible de dater avec précision.

71. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
72. *Ibid.*
73. *Ibid.*
74. *Ibid.*
75. *Ibid.*
76. *Ibid.*

CIVRAC

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. et comm. Mirambeau)

On ne sait à quelle date les Templiers fondèrent un établissement à Civrac, dans une région boisée, entre la forêt de la Lande et les landes de Bussac.

La première mention de la *domus militie Templi de Syvrac* est de 1290, donc tardive[77]. Son commandeur était alors frère Hugues Raynaud qui devait être le dernier commandeur de la période templière. Arrêté en 1307, comme la plupart des Templiers de France, Hugues Raynaud était en 1311, détenu à Saintes si l'on en croit un des frères interrogés au cours du Procès[78]. Il était le frère d'Hélie Raynaud, commandeur du Dognon (Cressac)[79]. Dans leurs interrogatoires, plusieurs Templiers parlent de réceptions de frères qui avaient eu lieu dans la chapelle de la commanderie de Civrac[80].

Il faut attendre l'enquête pontificale de 1373[81] pour avoir quelques détails sur la composition du patrimoine de Civrac et faire, une fois de plus, le constat des ravages de la guerre de Cent Ans en Saintonge.

Le commandeur était, à l'époque, un frère prêtre de quarante ans environ, Guillaume Bordau. Vivaient avec lui, à Civrac, un autre frère prêtre, un clerc, un domestique et une servante. La commanderie avait deux dépendances : les maisons de la Lande-de-Lorignac et de Chierzac.

En 1373, la baillie de Civrac possédait trois moulins à eau et un moulin à vent ; ces moulins qui rapportaient autrefois annuellement 50 mesures de grain, appelées *salmatas* (ou saumes), ne procuraient plus aucun revenu *quia destructa propter guerras.* La commanderie disposait aussi d'un moulin à tan *(ad faciendum pulveres pro coriis preparandis)* également détruit au cours des hostilités ce qui privait la maison d'une ressource de 20 livres par an. La mention de ce moulin permet d'avancer qu'il existait vraisemblablement dans la région, au XIVe siècle, une activité de tannerie.

L'enquête insiste sur le fait que presque tous les bâtiments de Civrac et de ses membres ont été ruinés par les guerres. C'est encore aux guerres que les témoins de 1373 attribuent, certainement avec quelque raison, l'affaiblissement considérable des autres revenus de la baillie de Civrac, revenus en argent d'abord, qui sont passés de 31 livres à 10 livres par an, en froment et en avoine ensuite, dont les nombres de setiers sont passés respectivement de 40 à 12 et de 140 à 40. La commanderie

77. Arch. dép. Vienne, 3H1, 434.
78. Michelet, *Procès des Templiers,* t. II, p. 202.
79. *Ibid.*, p. 22.
80. *Ibid.*, p. 22, 202. Dans le Procès des Templiers, le nom de Civrac est constamment déformé en *Syourac* ou *Siturac.*
81. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

possédait des vignes qui produisaient au temps de la paix 12 tonneaux de vin chaque année. En 1373, à peine récolte-t-on un tonneau, ce qui signifie, quoique l'enquête ne le précise pas, que les vignes sont presque totalement abandonnées. Le paiement des cens et rentes en chapons et poules connaît les mêmes difficultés : il est passé de 105 unités à 25. La commanderie ne perçoit plus les rentes en châtaignes qui atteignaient autrefois 14 boisseaux par an.

Ces informations catastrophiques sur l'économie des commanderies, qui reviennent inlassablement, peuvent paraître répétitives, elles n'en sont pas moins le reflet de la dure réalité vécue par les exploitations rurales et seigneuriales pendant les longues années d'hostilités ouvertes, ou simplement d'insécurité. Civrac, comme beaucoup d'autres petites commanderies, ne devait jamais se relever de cet anéantissement.

Dès la fin de la guerre, les Hospitaliers regroupèrent Civrac et deux commanderies voisines, sorties tout aussi ruinées de cette triste période, Bussac et Le Deffend, pour former une baillie capable de survivre et d'entreprendre la reconstruction de l'économie. Vers 1475, le revenu global de ces trois commanderies, charges déduites, s'élevait modestement à 43 écus[82]. Avant 1479, toutes trois allaient perdre leur rang de commanderie pour devenir de simples membres de la commanderie des Épeaux.

La chapelle de Civrac, qui avait survécu à la désolation, encore que l'on ignore son état à l'issue de la guerre de Cent Ans, ne fut épargnée ni par les révoltes de la gabelle ni par les guerres de religion. La visite prieurale de 1565[83] rapporte, en effet, que tout y avait été « rompu du temps des troubles et la cloche emportée du temps des gabelles ». Depuis, les portes avaient été refaites à neuf ; mais il ne s'y célébrait aucun office. Les autres bâtiments de Civrac comprenaient alors un « logis composé d'une salle basse ou il y a quelques vieilh meubles de peu de valleur ; joignant icelle, une cuisine et ung celier et au dessus une chambre ; joignant icelle, un arpentif qui sert de grenier et estude, en laquelle chambre avons veu deux lits, table, banc et ung buffet, le tout de peu de valleur ». A côté du logis s'élevaient une grange, refaite à neuf, une étable et « une fuye[84] laquelle avons veue reblanchie et racoustrée de nouveau ». De la maison dépendaient des prés, champs, vignes et une garenne.

La chapelle et la maison sont dites « ruyneuses » par les visiteurs de 1620[85]. En 1673, le jugement est un peu moins sévère : il est vrai que la chapelle venait d'être recouverte et que le sol avait été carrelé devant l'autel. Les fenêtres avaient

82. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 77 v.
83. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
84. Pigeonnier.
85. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.

été pourvues de vitres, sauf celle au-dessus de la porte. Le logis comptait alors « quatre chambres, sçavoir deux basses et deux haultes, dont les murailles, charpantes et couvertures sont faites a neuf ». Il y avait aussi un four, en bon état, mais la fuye dont la couverture était abîmée, n'abritait aucun pigeon[86].

Quelques années après, en 1690, les visiteurs confirment le bon état de la chapelle et mentionnent au-dessus de l'autel « un grand tableau représentant Nostre Seigneur en l'arbre de la Croix ». Le curé de la paroisse de Saint-Martin-du-Petit-Niort venait y célébrer la messe le lundi de Pâques et quatre autres fois dans l'année pour « les quatre festes de saint Jean, patron de ladite église » ; pour ce faire, on lui laissait le produit de la dîme. La maison du fermier avait été agrandie et le pigeonnier recouvert à neuf, mais il n'y logeait « aucuns pigeons parce que les gens de guerre quy passent souvant les tirent ». La justice était régulièrement exercée par un juge et l'on voyait, près de la chapelle, « deux grands pilliers de pierre quy marque les fourches patibullaires ». Le domaine comprenait un pré « a amasser quatre chartées de foin », un champ, un petit bois appelé la Garenne avec quelques petites pièces de terre autour, une vigne abandonnée, et environ 15 journaux de bois en taillis. Le tout était affermé par le commandeur des Épeaux 440 livres[87].

Les visiteurs de 1716 constatent le bon état de la chapelle qui a été « grifonnée[88] de nouveau, tant au dedans qu'au dherors ». Au-dessus de l'autel, un grand tableau représentant « Saint Jean, la Sainte Vierge et la Magdelaine... qui nous a paru fait despuis peu » a remplacé celui du Christ en croix. Il est dit que le choeur est éclairé par trois ouvertures, une grande et deux plus petites, situées au-dessus de l'autel[89]. Cette disposition laisse supposer un chevet plat percé d'un triplet comme dans de nombreuses autres chapelles construites par le Temple.

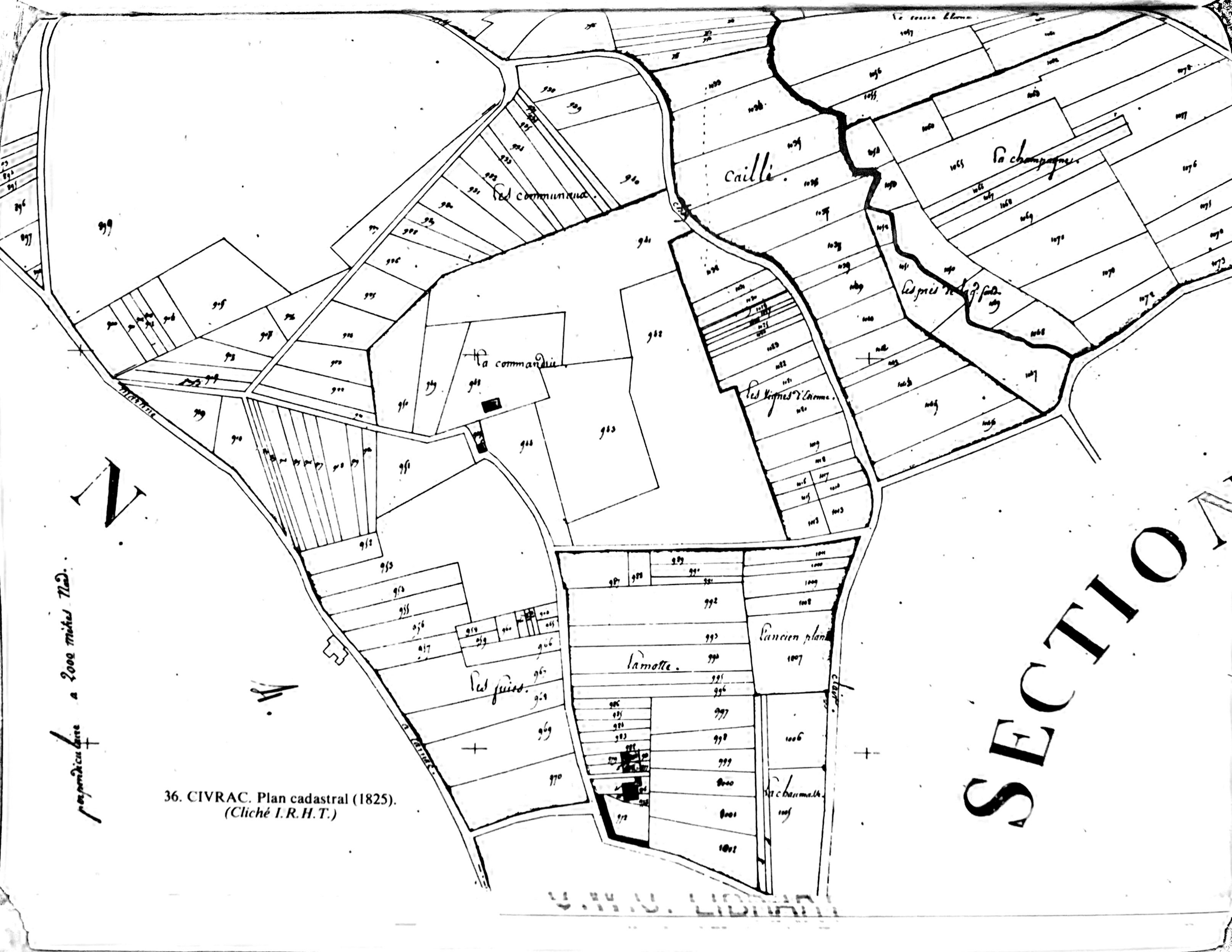
On sait, par un document de 1769[90], que la chapelle de Civrac mesurait, à l'intérieur, 56 pieds de long sur 17 de large, soit environ 18 m sur 5,60 m.

Le grand-prieur d'Aquitaine payait, en 1718, 12 livres au prêtre qui venait célébrer quatre messes, chaque année.

La visite de 1733 n'apporte que peu d'informations nouvelles sur la chapelle, toujours en bon état, les commissaires remarquent cependant qu'elle ne possédait ni clocher, ni cloche[91].

En 1755, il est mentionné que la fermière du lieu gardait chez elle les ornements et vases sacrés de la chapelle « pour plus grande sûreté ». Le montant de la ferme était alors de 750 livres, plus la charge de la desserte de la chapelle[92].

86. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
87. *Ibid.*
88. Enduite de mortier.
89. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
90. *Ibid.*
91. *Ibid.*
92. *Ibid.*



36. CIVRAC. Plan cadastral (1825).
(Cliché I.R.H.T.)

On peut voir, sur la feuille du cadastre de 1825 représentant la partie de la commune de Mirambeau dénommée « Sivrac », un lieu-dit la Commanderie, où sept pièces de terres de grandes dimensions composent un vaste ensemble qui contraste avec les nombreux petits champs en lanières qui l'entourent. A cet endroit qui fut, autrefois, le terroir de la commanderie, le même cadastre indique un bâtiment rectangulaire, orienté en longueur est-ouest, qui pourrait être la chapelle ; mais il ne s'agit là que d'une hypothèse, ce bâtiment pouvant tout aussi bien être une grange.

On sait par contre, avec certitude, que la chapelle n'existait plus dans les années 1860, mais l'endroit où elle s'élevait, entre « Civrac » et « la Ville », était encore connu[93].

Aucune trace de construction ne subsiste à l'emplacement de la commanderie de Civrac, aujourd'hui recouvert par des vignes. Il ne reste que le toponyme « La Commanderie » pour en perpétuer le souvenir. En labourant à cet endroit, des agriculteurs ont mis à jour, il y a une trentaine d'années, plusieurs sarcophages de pierre contenant des ossements. Seule la cuve de l'un d'entre eux, de forme légèrement trapézoïdale, est encore visible dans une pâture voisine où elle sert d'abreuvoir.

CHIERZAC

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. Montlieu, comm. Bédenac)

Les Templiers avaient implanté une maison à Chierzac, dans les landes de Bussac, à une date inconnue. Le Temple de *Chardac* apparaît dans les documents en 1304, donc pratiquement à la fin de la période templière, grâce à une transaction conclue entre Hugues Raynaud, commandeur de Chierzac et Bertrand de Monlieu, chevalier, au sujet de la haute justice dudit lieu de Chierzac[94]. Hugues Raynaud étant à la même date commandeur de Civrac, on notera que Chierzac, déjà sous les Templiers, était unie à Civrac.

Les archives restent ensuite silencieuses sur Chierzac pour tout le début de la période hospitalière, jusqu'à l'enquête de 1373[95] qui mentionne Chierzac comme membre de Civrac et y atteste l'existence d'une chapelle, vraisemblablement construite par les Templiers. L'enquête n'apporte aucune autre information sur Chierzac dont les revenus sont confondus, dans le texte, avec ceux de Civrac. Comme le

93. P.-D. Rainguet, *Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, Jonzac et Saint-Fort-sur-Gironde, 1864, p. 265.
94. Arch. dép. Vienne, 3H1, 437.
95. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

document indique que presque tous les bâtiments de la baillie de Civrac avaient été détruits par les guerres, il est à supposer que Chierzac n'avait pas échappé au sort commun. Avant 1479, Chierzac devint, avec Civrac, membre de la commanderie des Épeaux.

En 1565, la chapelle de Chierzac, qui était dédiée à Notre-Dame, est dite « ruynée » par les visiteurs. Les réparations sont à la charge des paroissiens qui manifestent l'intention de les faire réaliser « quand les troubles seroient appaisez »[96]. Ils faisaient allusion, on le devine sans peine, aux guerres de religion.

La visite de 1673[97] fournit des informations un peu contradictoires : d'une part, les commissaires rapportent que la chapelle est « à moitié descouverte, sans clocher et sans vitres aux vitreaux, paroissant avoir esté ruynée d'en temps immémorial » mais, d'autre part, ils mentionnent que « le service divin ce fait à la manière acoustumée » par le prêtre qui dessert également l'église voisine de Bédenac. Ils ont trouvé la chapelle convenablement pourvue d'ornements d'autel, linge et vases sacrés et ont même remarqué deux tableaux, l'un au-dessus de l'autel, représentant la « Passion de Nostre Seigneur », l'autre « Nostre Dame ». A cette date, il n'y avait plus de domaine à Chierzac, dont le revenu n'était constitué que de rentes.

Si la visite de 1690[98] ne donne aucune indication sur l'état de la chapelle, elle rapporte une transaction intervenue entre le curé de Bédenac et les habitants de Chierzac en 1686 : le curé s'engageait à administrer les sacrements aux habitants de Chierzac, à venir célébrer la messe dans leur chapelle un dimanche sur trois ainsi qu'à l'occasion de plusieurs fêtes dans l'année, les gens de Chierzac acceptant, de leur côté, de payer leur part « d'une maison presbitérale » sise à Bédenac, paroisse dont Chierzac était devenue une annexe. Le commandeur des Épeaux laissait au curé de Bédenac le produit de la dîme et les habitants de Chierzac étaient tenus d'assurer l'entretien de la chapelle.

En 1755[99], les visiteurs admettent que la charpente et les murs sont bons, mais ils disent avoir trouvé la chapelle « dans un état afreux et indessant » avec « un tres mauvais devant d'hostel, trois mauvaises nappes, un petit crucify de bronze, point de gradins ny tableaux, nous ont dit cependant les habitans qu'on avoit hauté ledit tableau pour le faire racomoder, au dessus l'hostel est un dé tout en bois, très mauvais » ... « avons remarqué que le pavé de l'eglize est tout sans dessus desous ». Les habitants de Chierzac se plaignent du curé de Bédenac qui perçoit 210 livres de dîme par an pour desservir la chapelle, mais ne remplit pas ses obligations ; ils signalent aux visiteurs que ledit curé a emporté une chasuble et enlevé plusieurs pierres tombales du cimetière. Le souhait des habitants de Chierzac,

96. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
97. *Ibid.*
98. *Ibid.*
99. *Ibid.*

village qui compte environ vingt-deux feux, serait d'avoir leur propre curé auquel ils sont prêts à donner un logement et une rétribution venant compléter la dîme. A cette date, l'ordre de Malte possédait toujours la pleine juridiction sur Chierzac, la justice était exercée par les officiers de l'Ordre siégeant à Chepniers.

La chapelle de Chierzac est toujours visible de nos jours[100]. Elle se dresse au lieu-dit Linière, sur une sorte de tertre, totalement isolée des quelques maisons qui constituent le hameau de Chierzac, situé sur la R.N. 10.

Cette chapelle[101] conserve dans son allure générale les caractères des édifices romans de la région : murs très épais, puissants contreforts à glacis épaulant la façade et les murs gouttereaux. Seuls l'allongement des fenêtres et surtout les supports du voûtement empêchent de la classer dans la catégorie des édifices que l'on pourrait qualifier de néo-romans.

La construction en est simple : une nef unique, à trois travées, la troisième formant le choeur, terminée par un mur plat dans lequel s'ouvre une grande baie en arc brisé, à trois lancettes aux profils lourds et disgracieux surmontées d'une rose.

Les travées sont limitées à l'intérieur par des faisceaux de cinq colonnes engagées dans les murs latéraux et coiffées de chapiteaux à feuillage à corbeille cylindrique légèrement renflée, portant un tailloir peu saillant, à pans coupés pour mieux se prêter à la retombée des nervures de la voûte. De celles-ci subsistent des départs sur chaque faisceau sur une hauteur d'environ deux mètres. Sur les corbeilles sont sculptées des feuilles d'acanthe, de vigne et de chêne. Les tailloirs polygonaux apparaissant vers 1230-1250 à l'époque où l'on assied chaque nervure sur un chapiteau, on peut en déduire que le voûtement ne peut être antérieur au milieu du XIIIe siècle. Sur ces cinq chapiteaux, les deux qui s'engagent dans le mur sont réduits à une moitié de corbeille et recevaient la retombée des formerets, les autres supportant l'arc doubleau et les croisées d'ogives.

Dans le mur sud du choeur sont percées deux petites ouvertures à hauteur d'homme, probablement postérieures à la construction et appelées « fenêtres des lépreux ».

Les deux fenêtres du mur sud, très hautes et étroites, en arc tiers-point, laissent préjuger de la hauteur importante de la croisée d'ogives primitive. Leur ébrasement est court, typiquement gothique.

L'ordonnance de la façade occidentale est très simple et massive. Elle est épaulée au nord et au sud par deux contreforts à glacis très pentus et à l'ouest par deux contreforts de même type, les contreforts nord-ouest formant un seul bloc.

100. Sur la chapelle au XIXe siècle, voir P.-D. Rainguet, *Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, Jonzac et Saint-Fort-sur-Gironde, 1864, p. 390-391.
101. Elle mesure 20,15 m de long sur 6,30 m de large intérieurement.

37. CHIERZAC. Chapelle, chevet.
(Cliché M. Miguet)



38. CHIERZAC. Chapelle. Intérieur, vue d'ensemble.
(Cliché M. Miguet)



39. CHIERZAC. Chapelle, façade occidentale. *(Cliché M. Miguet)*

40. CHIERZAC. Chapelle, mur nord *(Cliché M. Miguet)*.

Elle est divisée en trois étages construits successivement en gros, moyen et petit appareil, en décrochement les uns par rapport aux autres par le jeu de deux glacis scindant la façade horizontalement.

Au premier niveau, le portail central en arc très légèrement brisé est composé de trois fortes voussures dont les arêtes sont refouillées en boudin pour en alléger quelque peu la masse. Elles sont prolongées par des piédroits de même profil.

Un enfeu, érodé au moint qu'on n'en lit plus aucun détail, a été placé à côté du piédroit nord sur lequel il empiète un peu.

Le deuxième étage est composé d'un mur aveugle, le troisième par un mur clocher aux deux rampants brisés d'un aspect insolite.

L'ouverture en plein cintre porte actuellement une cloche datant du XIXe siècle. Une croix de pierre sans ornement couronne l'ensemble.

Contre le mur nord de la nef, à l'extérieur, à hauteur de la travée de choeur, on voit les restes d'un enfeu gothique très mutilé surmonté d'une corniche indiquant qu'il était peut-être protégé par un auvent qui y prenait appui.

LA LANDE-DE-LORIGNAC

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. Saint-Genis-de-Saintonge, comm. Lorignac)

L'existence de ce membre de Civrac ne nous est connue que par l'enquête de 1373[102]. Il est d'ailleurs précisé qu'il ne s'agissait que d'une exploitation rurale *(grangia)* dont le patrimoine n'est pas détaillé dans le texte. S'il existe toujours un hameau appelé La Lande, à Lorignac, aucune trace ni aucun souvenir de ce modeste établissement n'y ont été conservés.

BUSSAC

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. Montlieu)

Qui du Temple ou de l'Hôpital a fondé la commanderie de Bussac, au coeur des landes du même nom ? Il semble impossible de répondre avec certitude à cette question en l'état actuel de nos recherches. Les archives des commanderies du prieuré d'Aquitaine, conservées à Poitiers, ne contiennent, ni pour Bussac, ni pour ses membres de Chepniers, Mélac, Lugéras, aucun acte ancien susceptible de résoudre le problème. L'existence, tout près de Bussac, de la maison du Temple de

102. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

Chierzac, pourrait inciter à attribuer au Temple la création de cet ensemble de maisons ; mais alors pourquoi la maison de Chierzac, dès la période templière, dépendait-elle de la commanderie du Temple de Civrac, distante de près de trente kilomètres, alors qu'il eût été plus simple de la rattacher à la commanderie voisine de Bussac si elle avait été également templière ? Sans que l'argument soit déterminant, on remarquera, en outre, que jamais la commanderie de Bussac n'apparaît dans le Procès des Templiers, où toutes les commanderies de Saintonge fondées par le Temple sont représentées.

Dans un acte de 1324, c'est-à-dire très peu postérieur à la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital, effectuée après 1312, en un temps donc où les esprits n'avaient pas encore oublié l'origine des établissements désormais réunis sous la houlette de l'Hôpital, Bussac est désignée par le terme de *domus Hospitalis*[103]. Ces maigres indices sont-ils suffisants pour attribuer à Bussac une fondation hospitalière ? On n'oserait l'affirmer, tout au plus y verrons-nous une présomption.

L'acte de 1324 est une transaction intervenue entre le procureur du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et frère Jean Lomangre, commandeur de Bussac, dans un litige concernant la haute justice dudit lieu. Dans cette affaire, le procureur du roi d'Angleterre soutenait que le commandeur de Bussac tenait du roi, duc d'Aquitaine, ce droit de haute justice et qu'il devait en faire l'hommage fixé par la coutume ; le commandeur de Bussac affirmait, au contraire, que ses prédécesseurs étaient en possession dudit droit, depuis des temps immémoriaux *(tam per longum tempus quod memoria hominis de contrario non existit)* et l'avaient exercé sans aucune restriction. La transaction prévoit que, désormais, le commandeur de Bussac et ses successeurs tiendront du roi, duc d'Aquitaine, la haute justice du lieu et qu'ils lui paieront un droit d'un florin (soit douze gros tournois d'argent), à chaque changement de commandeur ou de prieur de l'Hôpital en Aquitaine, et lors de l'avènement d'un nouveau duc. En contrepartie, le roi s'engage à garantir et défendre le droit de justice du commandeur de Bussac contre tous ceux qui y porteraient atteinte.

En 1373[104], Bussac avait pour commandeur un frère prêtre de quarante-cinq ans environ, Jean de Lorigniau ; un donné, prêtre, résidait avec lui. Comme pour toutes les autres commanderies de Saintonge, l'enquête pontificale fournit des indications sur les revenus de Bussac avant les hostilités et sur sa triste situation présente. Les rentes en argent ont diminué de moitié, passant de 10 livres à 5 par an ; sur 30 setiers de céréales perçus auparavant en terrages, seuls 4 setiers sont encore payés ; la vigne qui produisait 2 barriques de vin est désormais en friche ;

103. Arch. dép. Vienne, 3H1, 435.
104. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

la justice ne peut plus être exercée, toujours *propter guerras,* et la commanderie perd ainsi 20 livres chaque année. Mais il y a plus intéressant, le document mentionne, en effet, l'existence, à la commanderie de Bussac, de plusieurs fours qui témoignent d'une activité de poterie. Les fours à cuire les tuiles *(fornaces pro tegulis dequoquendis)* sont, en 1373, à l'abandon car aucun tuillier ne réside plus à Bussac, mais les autres fours de potiers continuent à fonctionner (au ralenti cependant, puisque le revenu est tombé de 12 livres à 2 livres par an). A la même date, Bussac avait pour membres les maisons de Chepniers, Mélac et Lugéras.

Après la guerre de Cent Ans, Bussac fut réunie aux commanderies voisines de Civrac et du Deffend qui étaient, elles aussi, sérieusement appauvries, pour former une seule baillie dont le revenu, charges déduites, ne montait qu'à 43 écus vers 1475[105]. Quelques années plus tard, ces trois commanderies devinrent, avec leurs dépendances, des membres de celle des Épeaux dont l'économie n'était guère florissante.

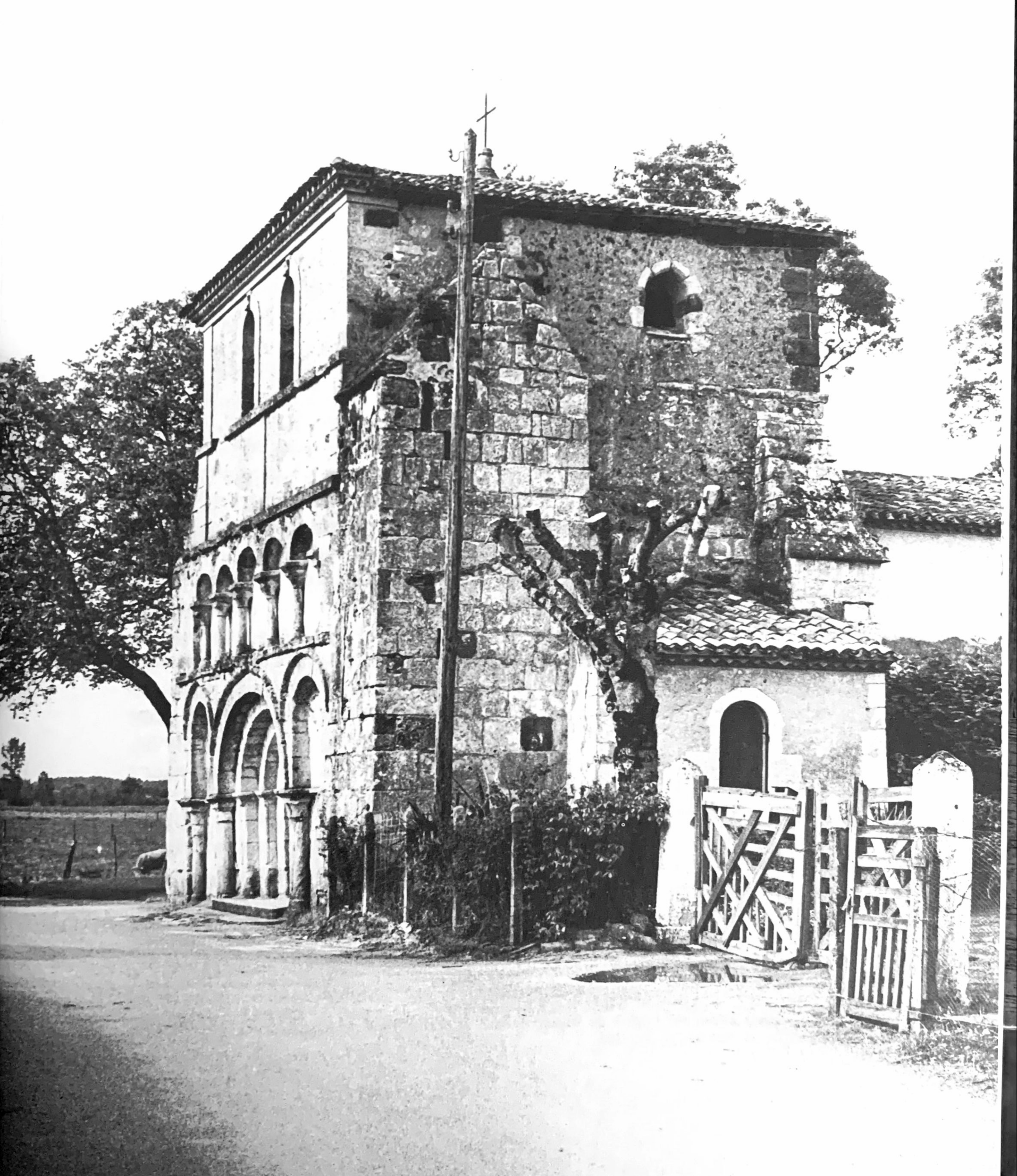
La commanderie de Bussac possédait une chapelle, dédiée à Notre-Dame, qui fut érigée en église paroissiale dont les Hospitaliers avaient la collation. En 1673[106], cette église paraît être fort bien entretenue. Les visiteurs notent qu'elle est convenablement pourvue d'ornements sacerdotaux, linge d'autel et vases sacrés ; une partie de l'église est « pavée de carreaux de bricques et les trois vitreaux les plus proche de l'autel garnis de vitres ». On y voyait un clocher pourvu d'une bonne cloche et, près de l'église, du côté du midi « des mazureaux » où « estoit bastie la maison presbiteralle ». Il n'existait plus, à cette époque, aucun des bâtiments de la commanderie, et le revenu de Bussac ne consistait qu'en quelques rentes.

Les visites de 1690[107], 1718[108] confirment le bon état de l'église. Celle de 1733[109] mentionne au-dessus du tabernacle « une Sainte-Vierge de bois, bien pintte en relief tenant lieu de tableau » ainsi que « deux façons d'hautel de pierre qui nous ont point pareu avoir servy au sacrifice et sur lesquels les peuples presante leur aumône ». L'église venait d'être « blanchie et carrellée en entier ». Il y avait « à gauche de la porte en sortant, une portte de l'escallier qui mont au clocher, ou campanier, laquele cloche avons jugé estre du poid d'environ deux cens livres, argentine et bien sonnante, posée dans un clocher carré ». L'église était couverte de tuile creuse. Une sacristie avait été « nouvellement fabriquée en apanty contre l'églize, pozée au nord ».

En 1755[110], les visiteurs ont remarqué « un hostel fait tout à noeuf... adaussé au mur, son tabernacle une couronne au dessus soutenue par deux anges,

105. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 77 v.
106. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
107. *Ibid.*
108. *Ibid.*
109. *Ibid.*
110. *Ibid.*

41. BUSSAC. Eglise, façade occidentale et clocher.
(Cliché M. Miguet)



un gradin, un miroir dans le fond, au dessus le tabernacle les deux anges soutenant deux girandolle, quatre chandelliers et de chasque costé un brodé, le tout seculté doré et très propre ». Au-dessus de l'autel, on pouvait voir « un grand tableau représentant l'Asomption de la Vierge, son cadre doré en partie et bien seculté ». Les visiteurs s'étendent longuement sur tous les embellissements faits dans l'église « lanbrissée tout a noeuf et toute carelée en brique ». Ils indiquent qu'elle était éclairée par « un grand vitreaux garny de ses verjettes », à droite, à côté de l'autel, et par « trois autres vitreaux garny de verre » dans la nef. Le curé dit aux commissaires qu'il a « despencé aux environs [de] mil escu pour réparations et hornement de ladite église qui est actuellement en parfait bon état ». La maison du curé était « apuyée contre l'église du costé du midy », avec quelques bâtiments annexes. De l'autre côté de l'église s'étendait le cimetière, entouré de murs.

L'église de Bussac[111], telle qu'elle nous est parvenue, a donc subi d'importantes modifications. Elle mesure une vingtaine de mètres de long par 5,35 m de large intérieurement. La construction est massive, les murs épais. La nef, terminée par une abside en cul de four sans aucune ouverture, se compose de trois travées limitées par des pilastres qui recevaient les doubleaux de la voûte disparue et remplacée au XVIIIe siècle par un plafond lambrissé plat, aux retombées en arrondi. Il subsiste quatre des six fenêtres qui s'ouvraient dans les murs, trois au nord et une au sud, ce mur ayant été altéré par la construction d'une chapelle.

La première travée de nef porte à l'ouest un clocher dont les parties les plus anciennes semblent gothiques, comme l'attestent les fenêtres. Ce clocher massif, peu élevé, est épaulé au nord par deux puissants contreforts en gros appareil et au sud par une tour faisant office de contrefort, en gros appareil, terminée par deux glacis en batière, et par un contrefort.

L'ordonnance de la façade est typiquement saintongeaise. Elle est à deux étages, celui du bas comportant un portail central en plein cintre à quatre fortes voussures de section carrée.

L'extrados de la première voussure est rehaussé par un fort cordon sobrement chanfreiné. Les trois voussures intérieures reposent sur les tablettes profilées en cavet, des piédroits sans chapiteaux. La voussure extérieure repose sur une colonne à chapiteau simplement épannelé. Les deux arcatures qui encadrent le portail sont surhaussées pour venir régner avec la voussure extérieure du portail. Leur extrados est rehaussé du même cordon que celui du portail. Elles reposent sur des chapiteaux identiques à ceux du portail. A l'étage, reposant sur un bandeau accusant la séparation, cinq arcatures s'appuient sur des colonnettes dont les bases sont

111. Brève notice sur l'église de Bussac dans P.-D. Rainguet, *Études historiques ... sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 395-396.

maladroitement tournées. Les chapiteaux, identiques aux autres, sont surmontés des même tailloirs grossiers et saillants.

Cette façade, dénuée d'élégance et aux proportions maladroites, s'inspire cependant des réalisations harmonieuses qui abondent dans la région.

CHEPNIERS

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. Montlieu)

Membre de la commanderie de Bussac, la maison de Chepniers possédait une église paroissiale, encore existante, attestée au XIVe siècle dans les textes, mais dont l'architecture, par certains de ses éléments, laisse supposer une construction beaucoup plus ancienne ; probablement l'église primitive fut-elle érigée dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné à propos de Bussac, il n'existe, pour Chepniers, aucun document ancien permettant d'attribuer la fondation de cette maison au Temple ou à l'Hôpital.

P.-D. Rainguet indique[112] qu'au XIXe siècle, l'église était dédiée à saint Jean-de-Chypre, c'est-à-dire saint Jean-l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie. Certains auteurs[113] ayant fait de ce saint le patron des Hospitaliers, aux débuts de l'Ordre, avant qu'il ne soit remplacé définitivement par saint Jean-Baptiste, on pourrait être tenté de voir là un indice de la fondation hospitalière de Chepniers. En fait, les choses sont plus compliquées. D'abord parce qu'il semble que saint Jean-l'Aumônier n'ait jamais été le patron de l'Hôpital, placé dès les origines sous le patronage de saint Jean-Baptiste[114], ensuite parce que l'église de Chepniers est mentionnée, dans un pouillé du XIVe siècle[115], avec le vocable de saint Pierre et enfin parce que les visites prieurales des XVIIe et XVIIIe siècles la disent, constamment, dédiée à saint Étienne. Tirer argument du vocable connu au XIXe siècle paraît donc hasardeux. Mieux vaut avouer notre ignorance sur l'origine de Chepniers, tout en reconnaissant que nous la présumons hospitalière pour des raisons qu'il est impossible d'étayer scientifiquement.

112. *Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, Jonzac et Saint-Fort-sur-Gironde, 1864, p. 399.
113. En premier lieu, Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, dans *Recueil des Historiens des croisades. Historiens occidentaux*, t. I, p. 825. Repris postérieurement par de nombreux auteurs.
114. Voir J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1130-1310)*, Paris, 1904, p. 23, n. 4 et p. 26-27.
115. Arch. dép. Vienne, carton 27, nº 1.

Les commissaires qui ont enquêté, en 1373[116], sur les revenus de la maison mettent en évidence, à Chepniers comme ailleurs, une baisse sensible des ressources: les profits de la cure étaient tombés de 15 livres à 4 livres par an, le produit des dîmes en céréales et en vin apparaissait fortement amoindri, les rentes en argent ne rapportaient plus que 20 sous au lieu de 60 sous auparavant. Il y avait à Chepniers un moulin dont le revenu annuel était passé de 16 setiers de grain à 4.

Chepniers ne semble pas avoir souffert des guerres de religion. La visite de 1565[117] ne signale aucune déprédation dans son église à laquelle les paroissiens étaient tenus de fournir les ornements nécessaires ; les réparations leur incombaient également. A cette date, le logis de la commanderie se composait « d'une chambre basse au bout de laquelle y a un cellier et au dessus duquel il y a une chambre haulte sur laquelle y a ung grenier, le tout en bonne et deue reparation ». On y voyait aussi un four et une grange avec une étable au bout. Derrière ces bâtiments se trouvait un jardin d'une contenance d'un journal environ.

L'église est trouvée en assez bon état lors de la visite de 1673[118]. Les commissaires y mentionnent quatre autels. Les bâtiments de la commanderie avaient, par contre, besoin de nombreuses réparations.

En 1690[119], les commissaires décrivent plus minutieusement l'intérieur de l'église ; ils y ont remarqué au-dessus de l'autel « ung grand tableau neuf de la représentation de Nostre Seigneur en l'arbre de la Croix, avec l'image de la Sainte-Vierge et de saint Jean l'Évangéliste, et sur l'autel un tabernacle de bois peint, un crucifix, deux gradins peint, deux chandeliers de cuivre et deux de bois ». Ils rapportent que « le coeur est bien entretenu et couvert a neuf aussy bien que toute l'église. Soub le cloché sont deux petits autels dont l'un est sacré quy est celluy de saint Jean... l'autre est l'autel de Nostre-Dame quy n'est point sacré, il y a deux cloches au clocher... Au delà du clocher, dans la nef est un autre autel desgarny, non sacré que l'on dit estre celluy de saint Sébastien ; ladite église est voutée d'un bout à l'autre et en bon estat ». La maison de la commanderie et ses dépendances étaient, elles aussi, bien entretenues.

La visite de 1718[120] n'apporte aucun détail supplémentaire sur l'église et les autres bâtiments, toujours en bon état. Elle mentionne le cimetière « renfermé de murailles ». A cette date, « le dit lieu de Cheniers consistoit en cens et rentes, un petit pré contenant environ un journal et demy, une maison » le tout était affermé 940 livres. La justice de Chepniers appartenait à l'ordre de Malte qui la faisait exercer régulièrement.

116. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
117. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
118. *Ibid.*
119. *Ibid.*
120. *Ibid.*

En 1733[121], les visiteurs notent que l'église est « antienne mais sollide, vouttée par bout et très régulièrement construite, elle est éclairée par cinq fenestre longue et étroitte garnie de leurs vitreaux ». Ce qu'ils ajoutent ensuite peut laisser penser qu'il y avait eu, autrefois, des fresques à Chepniers : « dans le coeur, des deux costez, sont quelque vieille pinture, presque effacée, le reste de l'eglize ne paroit pas blanchy mais suffisament propre ». Le clocher de l'église est « pozé au milieu d'icelle, de figure carrée contenant deux cloche qui nous ont pareu bien sonnante et de grosseur raisonable ». Outre la maison de la commanderie, le domaine se composait seulement d'un pré, d'une étendue de deux journaux où l'on récoltait 6 à 7 charretées de foin par an, de cens, rentes, dîmes et agriers. Les commissaires s'informent auprès de plusieurs habitants sur la justice haute, moyenne et basse du lieu, exercée par l'Ordre : « enquis s'il y avoit une prizon il nous ont répondu qu'il ne savent l'endroit ou l'on pouvoit mettre les complisse entiennement mais que dans le tems prézent il n'en connoissent point ».

En 1755[122], les murs et couverture de l'église étaient en bon état et tout l'intérieur venait d'être blanchi. Des améliorations avaient été faites au logis et à ses dépendances. A cette date, Chepniers, Bussac, Chierzac et Lugéras étaient affermés, ensemble, 2 200 livres par an. Le fermier devait en plus verser 300 livres au curé de Chepniers pour la desserte de la paroisse.

Le plan et les structures de l'église de Chepniers[123] sont encore d'esprit roman, le voûtement et le décor la rattachant au premier âge gothique.

Elle se compose d'une nef à deux travées prolongée par un carré sous clocher suivi d'une travée de choeur. Le carré sous clocher produit ici une impression d'étranglement, mais cette disposition ne pouvait être guère différente car les bâtisseurs conservèrent cette partie qui appartenait à un édifice plus ancien, construit vraisemblablement dans le courant du XII[e] siècle, et la prolongèrent à l'ouest et à l'est.

Ce qui apparaît clairement, c'est que la construction se fit au XIII[e] siècle avec une conception des volumes très romane et par des maîtres d'oeuvre obéissant à une longue tradition, peut-être du fait de leur âge.

La souche qui porte le clocher, reconstruit au XIX[e] siècle, est épaulée au sud par trois contreforts de faible section rectangulaire, faisant penser à des bandes lombardes et reposant sur un glacis formé par le décrochement du premier étage, lequel est lui-même épaulé de contreforts et percé de deux fenêtres opposées. La coupole repose sur des pendentifs.

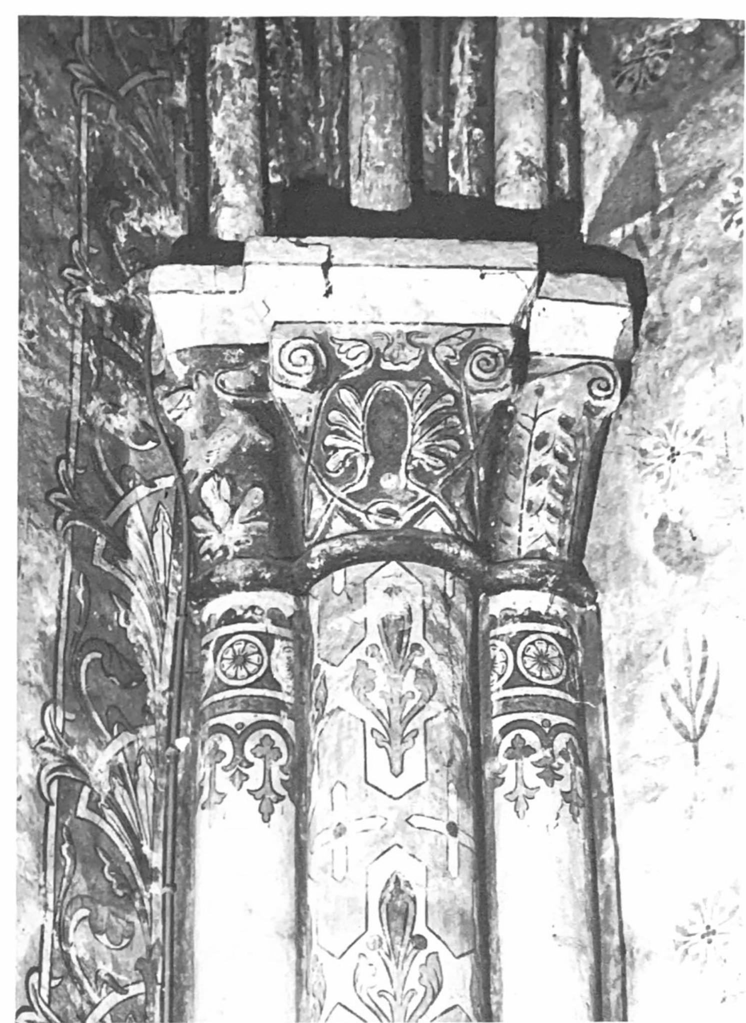
121. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
122. *Ibid.*
123. Sur l'église de Chepniers, voir aussi : Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. V, Saintes, 1961, p. 57-59 ; *Dictionnaire des Églises de France,* t. III, c, Paris, 1967, p. 47 (notice Crozet).

42. CHEPNIERS. Eglise, mur sud.
(Cliché M. Miguet)



43. CHEPNIERS. Eglise, chevet.
(Cliché M. Miguet)





44 et 45. CHEPNIERS. Eglise. Intérieur, chapiteaux du chœur.
(Cliché M. Miguet)



46. CHEPNIERS.
Eglise. Intérieur,
chapiteau de la nef.
(Cliché M. Miguet)

Le choeur est voûté d'ogives, la croisée et les formerets retombant sur une colonne engagée flanquée de deux colonnes plus petites, portant des chapiteaux de type roman dont les corbeilles sont décorées en bas relief de végétaux et de visages stylisés que la polychromie altère sensiblement, comme tous les détails de l'édifice repeint au XIXe siècle.

Un triplet, aux fenêtres en tiers-point de proportions élégantes et surmonté d'une rose rehaussée d'un cordon, s'ouvre dans le mur est, épaulé par deux contreforts de section carrée terminés par des glacis saillants. Les jambages des fenêtres sont moulurés, ils portent de fins chapiteaux. La mouluration se poursuit sur les archivoltes décorées de cordons sculptés. Dans les murs nord et sud du choeur, en opposition, s'ouvrent deux fenêtres de même style, un peu plus sobrement décorées.

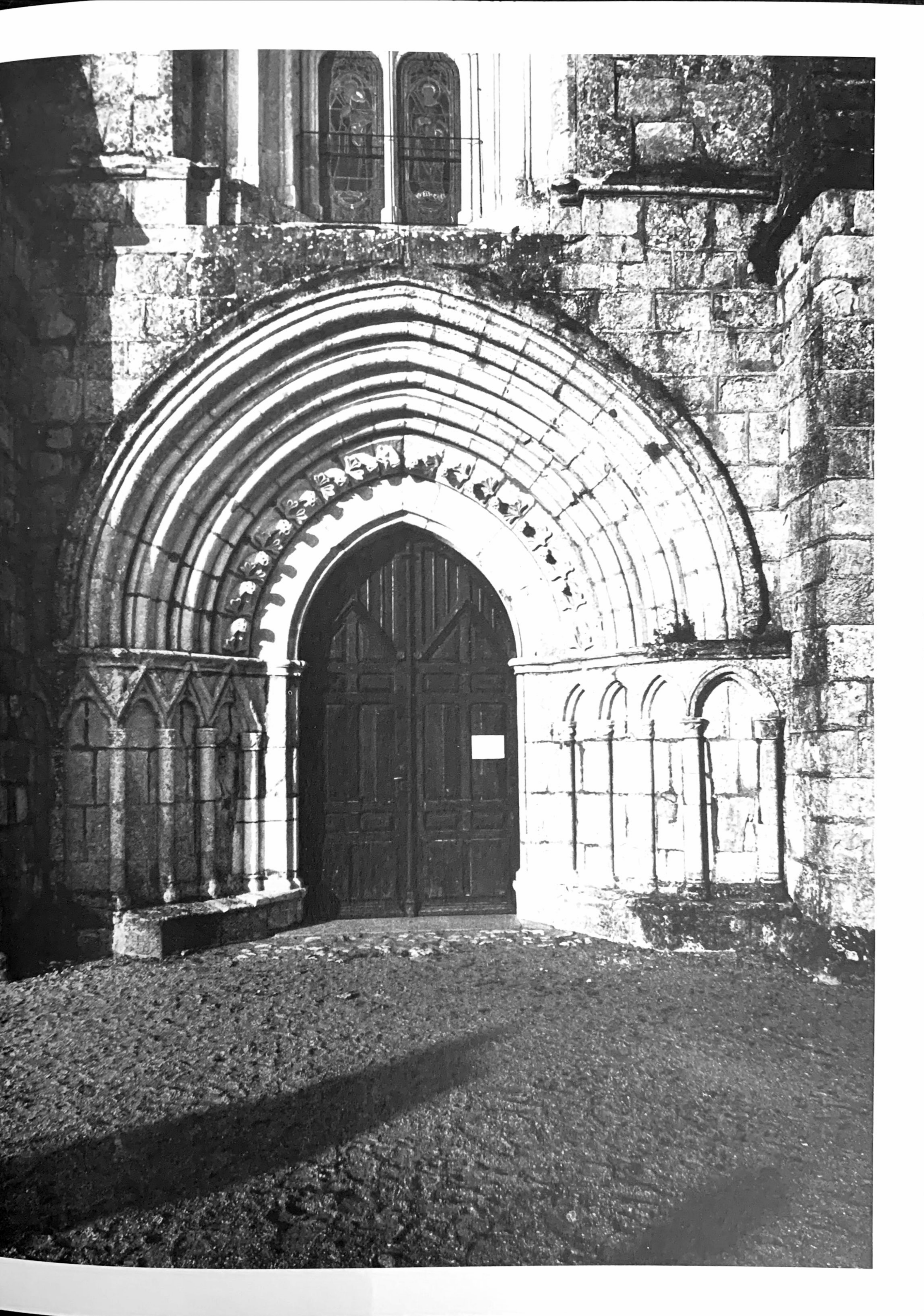
Les deux travées de la nef sont épaulées à leur jonction par deux contreforts à glacis de section carrée. La corniche des murs gouttereaux du choeur et de la nef est portée par des modillons sans décor.

Il n'y a pas d'ouvertures dans le mur sud, à l'exception d'une petite porte en tiers-point. Le mur nord est percé de deux fenêtres.

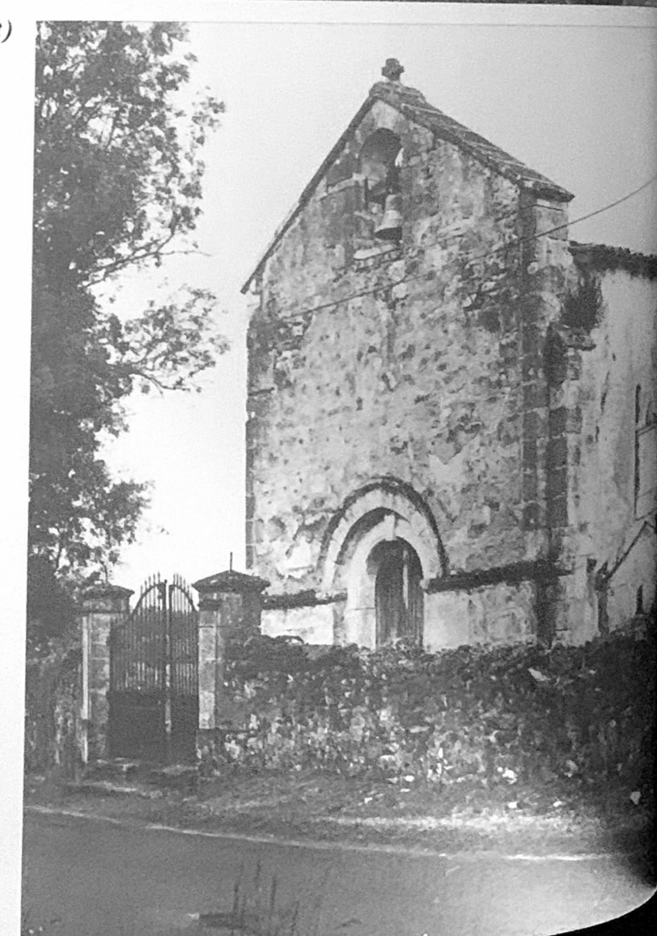
Les croisées d'ogives, les formerets et les doubleaux retombent sur les lourds tailloirs des chapiteaux gothiques à crochets de feuillage qui portent les colonnes engagées reposant sur des bases portées par des socles.

La façade occidentale est épaulée par de gros contreforts d'angle à glacis saillant entre lesquels s'ouvre un ample portail en arc légèrement brisé dont l'archivolte peut être détaillée en cinq voussures : la première réalise l'extrados et l'intrados du portail, l'angle étant simplement mouluré. Chaque claveau de la seconde voussure a reçu une décoration en haut-relief composée de palmettes surmontées d'un crochet végétal, disposées non pas concentriquement, mais longitudinalement à la courbure de l'arc. Les trois autres voussures combinent des moulures toriques et concaves. Les piédroits du portail supportent la tablette moulurée qui reçoit la retombée des voussures. Ils sont décorés chacun de quatre arcatures : au nord, les arcatures retombent sur des colonnettes portant des chapiteaux à feuillage ; au sud, elles consistent en de petits gâbles trilobés. Les colonnettes des deux piédroits reposent sur une banquette. Les deux arcatures extérieures, au nord comme au sud, font retour et se trouvent à l'aplomb de la façade. La baie qui se superpose au portail est élégante ; ses meneaux la divisent en deux fenêtres trilobées.

47. CHEPNIERS. Eglise, portail occidental. *(Cliché M. Miguet)*



48. LUGÉRAS. Chapelle, mur sud. *(Cliché M. Miguet)*



49. LUGÉRAS. Chapelle, façade occidentale. *(Cliché M. Miguet)*

LUGÉRAS

(Charente-Maritime, arr. Jonzac, cant. Montlieu, comm. Bussac)

La maison de Lugéras, membre de la commanderie de Bussac, semble avoir été de peu d'importance. Son revenu, avant la guerre de Cent Ans, ne s'élevait qu'à 30 livres par an. En 1373, il était nul ; l'enquête pontificale rapporte qu'à cette date n'habitaient à Lugéras qu'un pauvre homme avec sa femme *(unus pauper homo cum sua uxore)*[124]. On ne sait s'il y avait alors une chapelle à Lugéras. Il est précisé, en 1565, que l'Ordre ne possédait aucun domaine en ce lieu[125].

L'existence de la chapelle de Lugéras, dédiée à saint Jean-Baptiste, est attestée par les visites prieurales des XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1673, elle était desservie par le curé de Bussac, paroisse dont elle dépendait. Les visiteurs mentionnent la présence de deux autels dans la chapelle qui n'était qu'en partie pavée. Ils y ont vu deux tableaux « un grand qui represante la Passion de Nostre Seigneur » et un autre représentant saint Jean. Les possessions de la maison ne consistaient qu'en « trois ou quatre carreaux de pré, le restant du revenu dudit lieu concistant en rantes... ». Les habitants de Lugéras indiquent aux visiteurs que le commandeur exerçait à Lugéras un droit de péage « sur les chevaux, boeufs, mouthons et autres marchandizes que l'on y passent »[126]. Les visites de 1690 et 1718[127] parlent d'un tableau représentant la décollation de saint Jean-Baptiste placé au-dessus de l'autel. En 1718, la chapelle était bien entretenue « pavée de petitz carreaux de bricque » et « lambrissée tout à neuf ». Du côté ouest, au-dessus de la grande porte, on remarquait une tribune et encore au-dessus « une petitte cloche avec son petit campaigne ». Les visiteurs notent que la chapelle était « très sepassieuze » et « que les murailles extérieures aussi bien que la couverture qui sont de tuille creuze sont aussy en bon estat ».

Les commissaires qui visitent Lugéras en 1733 trouvent la chapelle fort bien tenue. Près de la petite porte d'entrée, située au midi, ils remarquent « une table de pierre jointe à la muraille... servant a recevoir les offrandes et aumosnes des peuples ». Il n'est plus question, cette fois, de quatre vitraux, comme en 1718, mais de six fenêtres, deux petites à côté de l'autel et quatre autres dans la nef. Devant la « grande portte est une croix de pierre eslevée d'environ 12 pieds, très propre »[128].

En 1755, au-dessus de l'autel, un grand tableau représentant saint Jean Porte-Latine, donné par le curé, avait remplacé le tableau qu'on y voyait précédemment. Les commissaires ont vu « cinq petites fenestre garnie de leur vitreaux, en bon

124. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
125. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
126. *Ibid.*
127. *Ibid.*
128. *Ibid.*

état, ladite chapelle et la vouste touttes lenbrissée, deux bénitiers en pierre ». La chapelle venait d'être entièrement repavée en brique et l'intérieur reblanchi ; murs, charpente et couvertures étaient en parfait état[129].

Cette chapelle[130] est construite sur un plan d'une extrême simplicité. Elle consiste en une nef dotée de six contreforts de section rectangulaire, peu imposants. Deux contreforts épaulent latéralement la façade ouest, quatre délimitent la travée formant le choeur. Les murs gouttereaux n'ont pas de corniche. Le chevet est plat, épaulé latéralement à l'est par deux contreforts et percé d'une fenêtre étroite en son milieu. Il est terminé par un pignon.

Les ouvertures sont assez irrégulièrement distribuées dans les murs gouttereaux ; elles sont très étroites et présentent un court ébrasement extérieur, profilé en cavet. Il y a une petite fenêtre dans le mur nord, cinq fenêtres dans le mur sud dont une plus petite que les quatre autres, murée, identique à celle du mur nord qui lui correspond.

Il n'a pas été possible de pénétrer à l'intérieur et par conséquent de décrire le voûtement ou le plafond ainsi que leur support.

Lugéras entre dans la catégorie des églises rurales de conception et d'exécution très modestes dont la région possède de nombreux exemplaires.

MÉLAC

(Charente, arr. Cognac, cant. Brossac, comm. Sauvignac)

La fondation de Mélac a parfois été attribuée aux Templiers[131]. Cependant, en l'absence de tout document susceptible de résoudre la question, le stade de l'hypothèse ne peut être dépassé.

Donnée comme membre de la commanderie de Bussac en 1373, la maison de Mélac apparaît à cette date complètement abandonnée. Son revenu, avant les hostilités franco-anglaises ne témoigne pas de l'existence d'un patrimoine très important : les cens et rentes s'élevaient à 4 livres et 20 poules par an, les terrages et la dîme rapportaient 30 saumes de froment et de seigle, les complants et la dîme sur les vignes produisaient 10 tonneaux de vin. De tout cela, plus rien n'était perçu en 1373[132].

129. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
130. Elle mesure, extérieurement, 20 m de long sur 5,70 m de large.
131. Abbé J. Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême,* t. III, Angoulême, 1900, p. 530, et Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 92.
132. *...de omnibus hiis nichil de presenti habetur quoniam nullus ibi moratur propter guerras et mortalitates.* Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

La visite de 1565 mentionne à Mélac la présence d'une église en ruine et précise qu'il n'y avait en ce lieu aucun domaine[133]. Il ne semble pas que l'ordre de Malte ait fait relever cette église, car on n'en trouve aucune mention dans les visites prieurales des XVIIe et XVIIIe siècles[134].

Les habitants du hameau du Petit Mélac gardent le souvenir de l'existence d'une chapelle dont ils situent encore approximativement l'emplacement dans un champ, mais aucun vestige ne vient confirmer la tradition orale.

LE DEFFEND

(Charente, arr. Cognac, cant. Baignes, comm. Le Tâtre)

Si les trois mentions de la commanderie du Deffend contenues dans le Procès des Templiers suffisent pour attribuer sans équivoque au Temple la fondation de cette maison, l'absence d'actes antérieurs interdit d'avancer la moindre date quant à sa création.

Vers 1286, le commandeur du Deffend, frère Pierre de Limoges, avait assisté, dans la chapelle de sa commanderie, à la réception de frère Hélie Raynaud qui comparut, en 1311, devant les commissaires pontificaux. Frère Guillaume Chandelier, commandeur du Deffend vers 1305, était en 1311 détenu à Saint-Jean-d'Angély, d'après la déposition faite au cours de la procédure par un Templier du diocèse de Périgueux[135].

Sous les Hospitaliers, en 1370[136], apparaît comme commandeur frère Jean Arnaud que l'on retrouve dans l'enquête pontificale[137] ; ce frère sergent, âgé d'environ trente ans en 1373, résidait au Deffend en compagnie d'un seul donné clerc. La maigreur de l'effectif laisse penser que la commanderie était de petite importance. Il est vrai que les calamités du temps, surtout la guerre, avaient considérablement amoindri ses ressources et que celles-ci n'auraient pas permis d'entretenir plusieurs frères. Les rentes annuelles, en argent, étaient passées, depuis le début des hostilités, de 30 livres à 10 livres 11 sous, les terrages et la dîme ne rapportaient plus que 6 setiers de grain contre 50 autrefois ; les cens payés en chapons avaient

133. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
134. L'abbé Nanglard, *op. cit.*, p. 530, dit cependant, sans citer sa source, qu'il se faisait dans l'église de Mélac, au XVIIIe siècle, un service quasi paroissial, sous la direction du curé de Saint-Vallier.
135. Michelet, *Procès des Templiers*, t. II, p. 21, 202.
136. Arch. dép. Vienne, 3H1, 440.
137. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

décru de 40 unités à 6 ; sur les 60 tonneaux de vin procurés chaque année par les vignes données en complant, seule une pipe était désormais recueillie ; quant aux trois quartiers de vignes cultivés en faire-valoir direct, ils étaient en friche depuis longtemps.

En 1373, la commanderie du Deffend possédait un moulin à eau qui ne rapportait plus que 2 setiers de grain contre 25 avant la guerre ; un deuxième moulin, pour lequel il n'est pas précisé s'il s'agissait d'un moulin à eau ou à vent, était abandonné et presque détruit. Le moulin à tan *(ad faciendum pulveres pro coriis preparandis)* continuait à tourner, au ralenti, et procurait à la maison une ressource annuelle de 60 sous. Les profits du four banal avaient chuté de 10 livres à 25 sous par an.

Sortie ruinée de la guerre, la commanderie du Deffend fut d'abord réunie à celles de Civrac et de Bussac, tout aussi appauvries. Vers 1475, le revenu global de ces trois commanderies, charges déduites, ne montait qu'à la modeste somme de 43 écus[138]. Le Deffend, comme Bussac et Civrac, devint rapidement un membre de la commanderie des Épeaux.

La chapelle de la commanderie était dédiée à Notre-Dame. Lors de la visite prieurale de 1718[139], les commissaires observent « que les murailles, la vouste, la cherpante et tout ce qui despand de laditte chapelle est en assés bon estat » de même que la couverture et les murs extérieurs. Ils notent aussi qu'ils ont « veu cinq fenestre sans vitre avecq des chassis garny de toille ». Au-dessus de l'autel figurait « ung tableau de la Sainte Vierge ». On pénétrait dans l'édifice par « une grande porte de bois de chaisne ». Aucun service régulier n'était assuré dans la chapelle où l'on célébrait quelques messes que des fidèles faisaient dire « par dévotion ».

La visite de 1718 ne mentionne au Deffend aucun autre bâtiment et ne fait état d'aucun bien ni revenu en ce lieu. Celle de 1733[140] n'apporte pas d'élément nouveau.

Si le village des Deffends existe encore de nos jours, on n'y trouve aucun vestige de la chapelle. D'après les dires des anciens, elle s'élevait dans un champ connu sous le nom de « champ de chapelle » où une statue de la Vierge a été trouvée au siècle dernier. Lors de la construction, près de son emplacement présumé, d'un temple protestant, aujourd'hui désaffecté, on aurait exhumé, au début du siècle, des ossements témoignant de l'existence d'un cimetière à cet endroit.

138. Paris, Bibl. nat. ms. lat. 13824, fol. 77 v.
139. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
140. *Ibid.*

VIVILLE

(Charente, arr. Cognac, cant. Châteauneuf-sur-Charente)

Située dans une région où l'implantation des Hospitaliers était inexistante, membre de la commanderie du Temple du Deffend, voisine des maisons templières du Dognon, de Saint-Jean-d'Auvignac et de la Lande, la maison de Viville fut vraisemblablement fondée par les Templiers, mais l'absence de documentation ne permet pas d'en avoir la certitude. Cette même lacune archivistique laisse dans l'ombre Viville jusqu'au début du XIVe siècle.

Héritiers du Temple, les Hospitaliers détenaient la seigneurie du lieu et l'on voit, en 1331, Bertrand de Viville faire aveu au prieur d'Aquitaine, frère Pierre de Mail, pour des biens sis à Viville[141].

L'enquête de 1373, en mentionnant les revenus de la maison avant les hostilités franco-anglaises, laisse penser que Viville était un établissement de petite importance. Ses ressources annuelles, en argent, se montaient, avant la guerre, à 15 livres réduites à 3 en 1373. Les cens en chapons et poules n'atteignaient que 20 unités, chiffre tombé à 4 depuis le début des troubles. Les terrages et les dîmes fournissaient autrefois 30 setiers de céréales contre 1 setier 1/4 désormais. Les vignes données en complant et la dîme sur le vin rapportaient auparavant 5 tonneaux de vin seulement, revenu réduit à néant. La maison possédait anciennement deux moulins à eau dont le produit était de 20 setiers de grains, mais tous deux avaient été détruits au cours des hostilités[142].

Comme les autres maisons dépendant de la commanderie du Deffend, Viville passa, avec cette dernière, aux mains de la commanderie des Épeaux au XVe siècle.

La visite prieurale de 1565[143] indique que la chapelle était fort délabrée, sans ornements, linge ni vases sacrés, et qu'il ne s'y faisait plus aucun service. Elle fut restaurée par l'ordre de Malte au cours du siècle suivant et devint même église paroissiale.

Son curé la fit visiter aux commissaires chargés d'effectuer la visite prieurale en 1673[144] qui notèrent dans leur procès-verbal : « la vouste qui est au dessus l'autel et les murailles au dessous estant le tout crevassé et les vitreaux sans vitres ; y ayant des murailles devant ladite églize, qui sont desmolie. Il n'y a aucun domaine audit lieu, mais joignant le cimetière d'icelluy il y a un mazuraud où on a dit que autreffois estoit le logis de la commanderie. Le revenu de laquelle consiste en ranthes et en la moitié des dixmes des bledz qui se recuillent en la paroisse dudit Viville... ».

141. Arch. dép. Vienne, 3H1, 440.
142. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
143. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
144. *Ibid.*

Si l'église, dédiée à Notre-Dame avait été rendue au culte, l'ordre de Malte n'avait pas jugé nécessaire de faire rebâtir une demeure à Viville.

Les visiteurs remarquent, en 1690, que le commandeur « a fait recouvrir et relatter l'église tout à neuf, racomoder la muraille du coeur qui menassoit ruyne, fait faire les vitreaux à neuf, de manière que ladite église est en très bon état ».

A cette date, le revenu annuel de Viville se composait de 31 livres, 45 boisseaux de froment à la mesure de Bouteville, 21 boisseaux de froment à la mesure de Barbezieux, 12 boisseaux d'avoine, 29 chapons, 4 poules et quelques dîmes. Le tout était affermé, avec les revenus du Tâtre, pour 650 livres par an[145].

En 1718, le fermier de Viville payait 480 livres, chaque année, au prieur d'Aquitaine et il devait, en outre, verser 100 livres au prieur-curé de la Magdeleine qui venait célébrer la messe toutes les trois semaines. Entrés dans l'église, les commissaires notent « que le coeur fait en dosme, est bien vousté, ayant trois vitreaux, l'un au dessus du tabernacle et les deux autres à chaque costé de la nefve, laquelle nefve n'est point voustée, nous y avons aussy remarqué une cloche bien sonnante quy est dans un petit campaigné, la charpante, les vitreaux, les murs, les portes et tout ce qui despand de laditte église nous a paru en bon estat. Sortant de laditte église, et faisant le tour par le dheors d'icelle, avons remarqué un simetière sans clauture, les couvertures de laditte église, les murs extérieures nous ont paru en bon estat ».

Il n'y avait à Viville aucune terre labourable ni maison. Les officiers de justice du Tâtre venaient y exercer le droit de justice haute, moyenne et basse, possédé par l'Ordre sur le lieu[146].

En 1755, l'église était desservie par les Cordeliers de Barbezieux qui y célébraient une messe tous les quinze jours et administraient les sacrements aux paroissiens, moyennant le versement d'une pension annuelle de 156 livres. A cette date, l'édifice était en parfait état. Viville était affermée, avec Saint-Jean-d'Auvignac, 500 livres par an[147].

Un document de 1769 indique que le choeur était alors voûté, sans charpente. La couverture, en tuile, n'avait pas été refaite depuis longtemps. Le mouton de la cloche et ses supports, pourris, étaient à remplacer. Le devis des travaux à effectuer sur l'église se montait à 40 livres[148].

L'église de Viville[149] présente un plan qui se différencie des habituelles réalisations de l'ordre dans cette région tout en conservant les caractères de nombreux

145. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
146. *Ibid.*
147. *Ibid.*
148. *Ibid.*
149. Sur l'église de Viville, voir aussi : J. George, *Les Églises de France. La Charente,* Paris, 1933, p. 287 ; Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. IV, Saintes, 1959, p. 159 et Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 74-77.



50. VIVILLE. Eglise, vue générale.
(Cliché M. Miguet)

51. VIVILLE. Eglise, chevet et mur nord. *(Cliché M. Miguet)*



52. VIVILLE. Eglise, portail occidental.
(Cliché M. Miguet)

édifices saintongeais, preuve, s'il en était besoin, que l'architecture templière n'est pas aussi stéréotypée qu'il y paraît de prime abord.

Ce petit édifice, par ses dimensions, se rapproche des autres chapelles puisqu'il mesure intérieurement 20,80 m de long sur 4,50 m de large. Il se compose d'une nef à trois travées prolongée par une abside. Le voûtement originel a disparu : les deux premières travées étaient voûtées en plein cintre. Celles-ci s'étant effondrées, on les a remplacées par des voûtes de briques en plein cintre surbaissé reposant sur des consoles qui semblent très postérieures à l'ensemble de l'édifice. La troisième travée constitue en fait un faux carré. Elle est voûtée d'ogives, mais les deux doubleaux qui la limitent retombent, en l'enserrant, sur des chapiteaux romans, les deux chapiteaux séparant cette travée de l'abside étant historiés. La nef n'est percée que de deux petites fenêtres, l'une au sud, dans la première travée, l'autre au nord, dans la deuxième travée, partant de la façade ouest.

La façade est encadrée à l'ouest par deux contreforts rectangulaires peu saillants dépassant de peu la hauteur du portail et terminés par un glacis. Elle ne comporte qu'un portail à deux voussures reposant sur des piédroits. La voussure extérieure prenait appui sur des colonnettes si l'on en juge par la saillie importante du bandeau sculpté de dents de scie qui faisait office de tailloir et se prolonge de chaque côté jusqu'aux contreforts. La voussure intérieure repose sur ce même bandeau qui fait office de tailloir, le piédroit étant prolongé à cet endroit par un semblant de chapiteau de section carrée très légèrement épannelé. L'astragale qui le délimite se poursuit en une moulure jusqu'aux contreforts. L'archivolte est surmontée d'un beau cordon décoré de feuillages venant prendre appui sur les dents de scie.

AUVIGNAC

(Charente, arr. Cognac, cant. et comm. Barbezieux)

Dès la fin du XIIe siècle, ou le début du XIIIe, les Templiers possédaient à Auvignac, près de Barbezieux, à une lieue de Viville, un moulin dont l'existence est attestée par deux mentions dans le cartulaire du prieuré Notre-Dame de Barbezieux[150]. On ne sait si, à la même époque, ils avaient déjà édifié une maison et une chapelle à Auvignac ou s'ils ne le firent que plus tard.

150. *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Barbezieux*, édité par J. de La Martinière, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLI (1911), p. 142 :... *non longe a molendino Templariorum quod est a Auvinac* ; p. 142 : ... *postea monachi de Berbezillo concesserunt Templariis predictam partem molendini, tali videlicet pacto ut 11os solidos annuatim in die Nathalis Domini ecclesie de Berbezillo Templarii reddant.*

En 1373, Auvignac était un membre de la commanderie du Deffend. Comme toutes les maisons de l'Hôpital, ce petit établissement souffrait alors des hostilités franco-anglaises. Ses deux moulins à eau qui rapportaient autrefois 20 setiers de grain étaient détruits, *propter guerras,* ses rentes en argent avaient baissé de 10 livres à 25 sous, les rentes en céréales ne procuraient que 2 setiers de grain au lieu de 25 auparavant, le nombre de chapons et poules, dû à titre de cens et rentes, était tombé de 40 à 10. La maison possédait encore quelques vignes dont le produit était modeste[151]. Dès le XVe siècle, Auvignac, avec la commanderie du Deffend, passa dans l'obédience de la commanderie des Épeaux[152].

Une visite de 1673 note que la chapelle Saint-Jean-Baptiste était en piètre état, les vitres étaient brisées, les murs menaçaient ruine « y en ayant partie de tombée », la couverture avait besoin d'être refaite et la cloche avait disparu. Le culte y était assuré par le curé de Viville. Les commissaires rapportent « qu'il n'y a aucun domaine audit lieu, le revenu consistent en ranthe soullement »[153]. Quelques années plus tard, en 1690, on constate que les réparations les plus urgentes ont été faites, mais « l'on ne dit la sainte messe que tous les quinze jours ou trois semaines et mesme rarement en l'hivert a cause des grandes eaux quy déborde et qu'il n'y a qu'une douzaine de parroissiens dont la plupart sont meschans nouveaux convertis »[154]. Pour cette desserte, le prieur d'Aquitaine payait 100 livres par an au curé de Lagarde en 1718[155].

En 1733, les visiteurs notent que les murs et la charpente sont en bon état, que la chapelle est « éclairée par trois vitreaux garnis de vittre et qu'elle n'est pas pavée et très mal propre, autour de laquelle dedans et dheors il y a une littre aux armes de monsieur de Louvois »[156]. Un petit clocher existait au-dessus de la porte, mais il était dépourvu de cloche[157].

En 1755, la desserte de la chapelle était assurée par un Cordelier de Barbezieux qui avait pris, depuis peu, la relève du curé de La Magdeleine. Ce religieux venait y célébrer la messe une fois toutes les trois semaines et administrait les sacrements « aux habitans du village dudit lieu d'Avignac qui est compozé de sept à huit feux »[158].

151. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
152. Arch. dép. Vienne, 3H1, 435, acte de 1479.
153. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
154. *Ibid.*
155. *Ibid.*
156. Sorte de frise funéraire que l'on peignait intérieurement et extérieurement autour d'une église, la litre se composait d'une bande noire sur laquelle se détachaient, de distance en distance, les armoiries d'un seigneur défunt. Il s'agit vraisemblablement ici d'une litre aux armes de Louis-François-Marie Le Tellier (1668-1701), fils de Louvois, chevalier de Malte, commandeur du Piéton, puis marquis de Barbezieux, secrétaire d'état et chancelier des ordres du roi.
157. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
158. *Ibid.*

L'ordre de Malte possédait, à Auvignac, haute, moyenne et basse justice qui était exercée par les officiers de la maison du Tâtre. Dès le XVIIIe siècle, le nom du lieu s'était modifié en Vignac, forme sous laquelle il apparaît sur la carte de Cassini[159]. De nos jours, on trouve au lieu-dit Le Vignac, en bordure du chemin conduisant à une exploitation agricole abandonnée, un taillis de forme rectangulaire, roncier presque impénétrable, dans lequel on peut voir quelques pierres, dont une cuve de fonts baptismaux (ou un bénitier)[160], qui paraissent être les seuls vestiges de la chapelle, probablement détruite sous la Révolution.

LA LANDE

(Charente, arr. Cognac, cant. Baignes-Sainte-Radegonde, comm.Reignac ?)

La maison templière de La Lande apparaît pour la première fois dans un acte de 1218. Il s'agit d'un traité conclu entre Adémar, abbé de La Couronne et Itier de Rifaucon, chevalier, au sujet des moulins de Rifaucon[161]. Cet acte, qui concerne en fait le prieuré Saint-Georges de Rifaucon, est dit passé à La Lande, dans la maison des Templiers *(aput Landam, in domo Templariorum)*[162].

Il est difficile de localiser avec exactitude cette maison sur laquelle nous n'avons que peu d'informations. Deux actes du XIIIe siècle, contenus dans le cartulaire du prieuré Notre-Dame de Barbezieux, font allusion l'un au moulin des Templiers sis à *Landeo,* paroisse de Reignac, l'autre à une terre située à *Landeo,* toujours dans la même paroisse, sur le chemin conduisant à la maison des Templiers[163]. Faut-il assimiler la maison de La Lande à cette maison des Templiers probablement située sur la paroisse de Reignac ? Nous le pensons, sans pouvoir pour autant la situer sur une carte.

La Lande est mentionnée, comme membre de la commanderie du Deffend, dans l'enquête de 1373. La destruction de son moulin, du fait des guerres, la privait d'une ressource annuelle de 12 livres. Ses rentes en argent avaient chuté de

159. Plusieurs auteurs, J. Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême,* t. III, Angoulême, 1900, p. 526-527 et Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 78, ont situé Auvignac dans la paroisse de Saint-Hilaire, au sud de Barbezieux, localisation qui ne concorde pas avec les informations recueillies dans les archives et sur le terrain.
160. Il s'agit d'une cuve extérieurement octogonale dont chaque pan mesure, alternativement, 0,36 m et 0,28/0,30 m, ce qui donne une circonférence d'environ 2,60 m.
161. Rifaucon, autrefois paroisse de Xandeville, aujourd'hui commune de Barbezieux.
162. *Chartes saintongeaises de l'abbaye de La Couronne (1116-1473), recueillies par G. Babinet de Rencogne,* publiées par P. de Fleury, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. VII (1880), p. 106 et 108.
163. *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Barbezieux,* édité par J. de La Martinière, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. XLI (1911), p. 112.

100 sous à 20 sous et son revenu en avoine de 30 rasières à 4[164]. L'enquête ne précise pas s'il y avait une chapelle à La Lande.

Cette maison, de moindre importance, fut-elle totalement anéantie au cours des guerres franco-anglaises ? On ne saurait le dire, mais on constate qu'elle n'apparaît plus dans les documents postérieurs.

GUIZENGEARD

(Charente, arr. Cognac, cant. Brossac)

Devenue église paroissiale, la chapelle Saint Jean-Baptiste de Guizengeard, isolée dans les bois, est le seul vestige de ce qui fut, autrefois, une maison peut-être fondée par les Templiers. Aucun document ne vient corroborer l'attribution au Temple de Guizengeard ; ce n'est donc qu'une hypothèse basée sur le fait que Guizengeard dépendait, au XIVe siècle, de la commanderie du Temple du Deffend et sur la constatation d'une implantation templière de beaucoup supérieure à celle de l'Hôpital dans cette région.

A défaut d'autre source, c'est encore l'enquête pontificale de 1373 qu'il convient de solliciter pour obtenir quelques informations sur la maison de Guizengeard au XIVe siècle[165]. Comme partout dans les maisons de Saintonge, en cette période les ressources étaient misérablement basses : le four banal ne procurait que 8 sous de revenu par an contre 4 livres avant la guerre, le nombre de chapons perçu chaque année était passé de 30 à 4, les rentes en argent de 10 livres à 20 sous, celles en avoine de 10 setiers à 1/2 setier ; quant aux trois moulins à eau possédés par la maison, ils avaient été détruits au cours des hostilités, ce qui constituait une perte annuelle de 8 livres et 6 setiers de froment.

Il faut se garder de confondre la maison de Guizengeard avec celle du Temple de La Lande ainsi que l'ont fait certains auteurs[166]. L'enquête de 1373 distingue parfaitement ces deux établissements.

Membre du Deffend, Guizengeard fut rattaché avec cette dernière à la commanderie des Épeaux au XVe siècle. La visite prieurale de 1565[167] indique que l'église avait été endommagée « durant les troubles », c'est-à-dire les guerres de religion, et qu'il n'y avait plus aucun domaine dépendant de l'Hôpital à Guizengeard.

164. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
165. *Ibid.*
166. Abbé Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême,* t. III, Angoulême, 1900, p. 530 ; Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 91-92.
167. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.

53. GUIZENGEARD.
Eglise, chevet et mur nord.
(Cliché M. Miguet)



54. GUIZENGEARD.
Eglise, fenêtres du chœur, mur sud.
(Cliché A.-M. Legras)

Par la suite, l'église de Guizengeard ne figure jamais dans les procès-verbaux des visites prieurales effectuées aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Quoique très remaniée à différentes époques, l'église de Guizengeard[168] semble avoir conservé son plan originel datant probablement de la fin du XIIe siècle. Elle présente aujourd'hui une nef sans travées qui porte un plafond en lambris légèrement arrondi. Une travée de choeur lui fait suite[169], plus étroite et terminée par un mur plat, séparée de celle-ci par un arc brisé retombant sur des chapiteaux sans décor supportés par des colonnes engagées. On remarque, à l'intérieur, sur la portion de mur qui jouxte la retombée de l'arc, au nord, des arrachements difficiles à interpréter.

Il n'y a des percements que sur les murs sud de la nef et du choeur, d'allure gothique, à court ébrasement extérieur et à archivolte monolithique qui se répartissent comme suit : une fenêtre, à mi-hauteur du mur, à chaque extrémité de la nef et, vers le milieu de celle-ci, une petite porte ; deux fenêtres dans le mur du choeur, aux arcs à peine brisés, l'archivolte de la fenêtre la plus à l'est étant décorée d'un cordon mouluré. Dans le mur est sont percées deux fenêtres semblables aux autres.

Le mur clocher de la façade est de construction plus récente que l'ensemble de l'édifice, et son portail date du XIXe siècle.

A l'angle sud-est du chevet, une reprise de maçonnerie ancienne est très visible. Aucune ouverture ne subsistant dans le mur nord, on peut admettre une reconstruction postérieure aux guerres de religion qui ruinèrent l'édifice, à moins que d'autres constructions accolées à l'édifice n'aient, à l'origine, interdit tout percement, cette hypothèse semblant moins plausible. Le mur nord ne présente qu'un contrefort à glacis, de section carrée, arrivant à peine aux deux-tiers de la hauteur du mur. Au sud, en vis-à-vis, une récente reprise d'enduit pourrait indiquer qu'il y avait là un contrefort, plus important que l'autre.

LE TÂTRE

(Charente, arr. Cognac, cant. Baignes-Sainte-Radegonde)

Les quelques documents médiévaux que nous possédons sur le Tâtre sont trop tardifs pour permettre de connaître l'origine de cet établissement[170]. La proximité des maisons templières du Deffend, de Saint-Jean-d'Auvignac, de La Lande, incite cependant à en attribuer la création au Temple.

168. Sur l'église de Guizengeard, voir aussi : J. George, *Les Églises de France. La Charente,* Paris, 1933, p. 126 et Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. IV, Saintes, 1959, p. 82.
169. La nef mesure, extérieurement, 13,80 m de long sur 9,10 m et le choeur 5,76 m de long sur 6,20 m.
170. Arch. dép. Vienne, 3H1, 438.

Sa chapelle ayant été construite, nous le verrons plus loin, à l'extrême fin du XII[e] siècle, on peut avancer la même période pour la fondation de la maison.

Assez curieusement, l'enquête de 1373 ne parle pas du Tâtre, alors qu'elle donne des informations sur toutes les maisons voisines et notamment sur la commanderie du Deffend située sur la commune actuelle du Tâtre. La maison du Tâtre fut par la suite rattachée, vraisemblablement dès le XV[e] siècle, à la commanderie des Épeaux[171]. Elle figurait, comme membre des Épeaux, dans la visite prieurale effectuée en 1565, mais le feuillet qui la concernait fait aujourd'hui défaut dans le procès-verbal[172].

La chapelle, devenue église paroissiale, était dédiée à Notre-Dame. En 1673, les visiteurs la trouvèrent, dans l'ensemble, en bon état « et vitrée à la rézerve de cinq vitreaux ». Elle était convenablement pourvue d'ornements sacerdotaux, linge et vases sacrés. On pouvait y voir deux tableaux, l'un représentant « la Passion de Nostre Seigneur » et l'autre Notre-Dame. Toutes les pièces composant le logis nécessitaient de nombreuses réparations, notamment « les chambres servant de cellier et de prison ». Les murs de la grange étaient « crevassés en plusieurs endroits » et si la fuye (colombier) était bien couverte « partye des trous d'icelle, qui sont de bricques [étaient] desmolis et rompus ». Près du logis se trouvait un petit lopin de pré, seule possession de la maison. Les revenus provenaient de cens, rentes et terrages, en argent, grain, chapons et poules[173].

En 1690, l'église était toujours en bon état, pavée de briques, avec des vitraux neufs, et le logis avait été complètement restauré extérieurement comme intérieurement. Les visiteurs mentionnent que la maison « est bastie à l'uzage du pays, partie des murailles sont de bois de cherpante, de sable, de bricque et de chaux » et qu'« elle conciste en un corps de logis dans lequel il y a trois estages, sçavoir deux chambres basse carrelée à neuf, une descharge à costé qui sert de cellier, deux chambres hautes avesque cheminées dont les planchers ont esté rejoinz et, au dessus, les greniers ont esté pareillemant rejoinz ». La maison du Tâtre était alors affermée, avec celle de Viville, pour 650 livres par an[174].

En 1718, les bâtiments paraissent bien entretenus aux visiteurs, même la grange « où les murailles sont de terres, soutenues par six pilliers de bois, la cherpante étant apuyée sur lesdiz pilliers ». Le pigeonnier avait été transformé en endroit « à faire le vin ». Le logis était habité par le curé qui percevait à son bénéfice les dîmes. L'ordre de Malte avait, au Tâtre, droit de haute, moyenne et basse justice qu'il faisait régulièrement exercer. La maison du Tâtre, où il n'y avait pas de terre labourable, était affermée, en 1718, 450 livres par an[175].

171. Le Tâtre dépendait des Épeaux en 1479, Arch. dép. Vienne, 3H1, 435.
172. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
173. *Ibid.*
174. *Ibid.*
175. *Ibid.*

55. LE TÂTRE. Eglise, chevet et mur sud. *(Cliché A.-M. Legras)*



56. LE TÂTRE.
Eglise, fenêtre du chevet.
(Cliché A.-M. Legras)

La visite de 1733 ne fournit guère de précisions nouvelles. Elle rapporte que « laditte églize est esclairée par huit fenestre de peu de largeur, mais longue, ausquelles presque tous les vitreaux manque... le sentuaire et le coeur sont bien vouttés et le reste sans voutte... le canpanié est un mur eslevé environ huit à dix pieds qui contient deux cloche de moyenne grandeur »[176].

En 1755, des vitraux neufs avaient été posés et l'église apparut en bon état aux visiteurs. La ferme se montait alors à 520 livres[177].

Si la voûte, la charpente et la couverture de l'église sont jugées bonnes en 1769, le tabernacle et le retable de l'autel sont dits « de toutes indécences » et leur remplacement est estimé à 120 livres[178].

On est enclin à penser, au vu de ses proportions, que l'église du Tâtre[179], aujourd'hui composée de deux travées originelles augmentées au XIXe siècle d'une travée à l'ouest, était primitivement dotée de trois travées, la partie disparue qui englobait la façade ayant pu être le pendant de la travée de choeur quant à son ordonnance et à ses percements. Les deux travées mesurent 13,80 m de long sur 9,10 m de large. Elles ont été édifiées probablement à l'extrême fin du XIIe siècle, en même temps que le chantier voisin de Notre-Dame de Barbezieux, aujourd'hui Saint-Mathias, certains détails, notamment aux fenêtres, étant communs aux deux édifices.

La travée de choeur, voûtée d'ogives aux moulures toriques retombant sur des groupes de colonnes, est un témoignage relativement précoce de ce type de voûtement dans la région, qui fut appliqué à la nef principale de Saint-Mathias à peu près dans le même temps.

Cette travée se termine par un mur plat – le chevet de Saint-Mathias était ainsi – percé d'une fenêtre aux proportions élégantes que l'on retrouve dans les deux fenêtres du même type ouvertes dans les murs nord et sud de cette travée. Ces fenêtres font un décrochement dans l'épaisseur du mur, l'archivolte étant à l'aplomb de la maçonnerie. Elle repose sur des colonnettes aux fûts tournés coiffées de chapiteaux élégamment épannelés, sans tailloir, logés dans ce décrochement. Les bases de ces colonnettes forment un socle surmonté de deux tores séparés par une scotie. Un cordon sculpté surmonte l'archivolte, prolongé par une amorce de cordon horizontal au niveau des premiers claveaux.

L'ensemble de la maçonnerie est fait d'un bel appareil isodome.

176. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
177. *Ibid.*
178. *Ibid.*
179. Sur l'église du Tâtre, voir aussi J. George, *Les Églises de France. La Charente,* Paris, 1933, p. 269. ; Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge,* t. IV, Saintes, 1959, p. 90 ; Ch. Daras, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles,* Poitiers, 1981, p. 88-90.

Des contreforts rectangulaires, dont les glacis culminent à mi-hauteur du mur, épaulaient l'édifice. On peut en voir quatre : deux à l'est, un au nord et un autre au sud, épaulant le chevet. A l'époque moderne, au XVIIe ou au XVIIIe siècle, on a noyé les contreforts de la travée ouest dans de gros contreforts à haut glacis et à base moulurée qui altèrent l'élégance de cet édifice élancé et d'exécution très soignée.

COURANT

(Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély, cant. Loulay)

Le 27 novembre 1291, les Hospitaliers de Courant concluaient un accord avec l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély au sujet des droits d'usage dans la forêt d'Essouvert pour le pacage de leur bétail et la coupe de bois de chauffage[180]. Si cet acte atteste, sans ambiguïté, l'origine hospitalière de la commanderie de Courant, on ignore, par contre, la date à laquelle l'Hôpital implanta une maison en ce lieu.

L'existence, à Courant, d'une église paroissiale dépendant de l'Hôpital est attestée par des documents du XIVe siècle[181]. L'enquête de 1373[182] nous apprend que l'église avait été fortifiée et que le commandeur de Courant, un frère prêtre âgé de soixante ans environ, Guillaume Mercier, s'y était retranché avec ses compagnons, frères Jean Tailhandier, prêtre de trente-quatre ans, et Pierre Valet, sergent, âgé d'environ trente ans. Aidés de quelques hommes de main – leurs complices, dit le procès-verbal –, ils empêchaient quiconque d'approcher de la commanderie. En fait, il semble bien que, profitant des troubles, ils avaient fait de Courant une sorte de repaire d'où ils se livraient au brigandage. Le malheureux clerc, envoyé à Courant pour porter le mandement annonçant la venue des commissaires pontificaux chargés d'enquêter sur la commanderie, avait été fort mal reçu par ces énergumènes qui l'avaient capturé et brutalisé. Ils l'avaient ensuite relâché pour qu'il puisse rapporter à qui de droit qu'ils n'hésiteraient pas à tuer toute personne qui viendrait à Courant pour procéder à l'enquête. On comprend que, dans ces conditions, les commissaires aient soigneusement évité d'approcher de la commanderie. Ces faits, consignés dans le procès-verbal, montrent à quel point la guerre avait perturbé les esprits et dévoyé certains Hospitaliers.

180. Arch. dép. Vienne, 3H1, 428.
181. Notamment les pouillés : Arch. dép. Vienne, carton 27, nº 1.
182. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

En 1373, Courant possédait une dépendance appelée le Pont-de-Cesse, située dans les Deux-Sèvres, sur la paroisse de Frontenay-Rohan-Rohan, qui n'était qu'une simple exploitation rurale *(grangia).*

Dans les années 1475, le revenu annuel de Courant était estimé, charges déduites, à environ 57 écus. Cette somme n'était pas considérable, mais elle plaçait tout de même la commanderie de Courant devant celle des Épeaux et devant la baillie regroupant les commanderies de Civrac, Bussac, Le Deffend dont le revenu, à la même époque, ne montait, dans les deux cas, qu'à 43 écus[183]. Courant devint un membre de la commanderie des Épeaux à la fin du XVe siècle.

La visite prieurale de 1565[184] apporte quelques détails intéressants sur les bâtiments de la maison de Courant. L'église, placée sous le vocable de saint Martin, comportait trois autels « dont l'ung est garny de nappes, chesuble et autres choses necessaires. Et n'y a aucune croix, calixe, ne livre à cause qu'ils ont esté rompus et emportez durant les troubles. Pareillement les fonds [baptismaux] rompus ». Bien qu'à ces dégâts mineurs il faille ajouter « deux cloches fellées », l'église de Courant semble donc avoir peu souffert des débuts des guerres de religion. On y disait alors la messe le dimanche, le lundi et les jours de fêtes.

Continuant leur visite, les commissaires sont ensuite « entrez par ung pont levis au logis composé d'une vielle salle, une despence ou y a quelques meubles de bois for vieils. Et sortant de laditte salle sommes montez par un escalier en une salle haulte qui sert de grenier. Item, à l'autre bout de la salle est la boulangerie en laquelle y a ung vieil charlit, une vieille met ; joignant ladite boullangerie par une eschelle de bois avons monté dans une chambre haulte garnie de deux lictz, un buffet, ung coffre et au dessoub un cellier ». Il y avait encore « une chambre haulte... blanchie a neuf » et sous cette chambre « le pont-levis fait a neuf par ledit commandeur ». « Une cuisine dans laquelle y a ung lict garny, ung banc, une table avec ses tréteaux, ung coffre et ung buffet » complétait le logis. A côté se trouvaient des étables, granges, pressoir et « ung coulombier qui a esté refaict d'un costé a neuf ». Tous ces bâtiments étaient en bon état. Le domaine comptait des prés, vignes et un four banal qui rapportait 60 livres par an.

Les guerres de religion repassèrent certainement par Courant car, en 1620, les visiteurs trouvent l'« église en ruyne, n'y restant que le coeur qui est fort petit, n'y ayant seullement que l'hautel... le coeur de ladite église n'estant clos de vitres ni fenestres, mesme la cloche estant par terre »[185].

En 1673, l'église est encore « sans aucunes vitres », on n'a que peu de détails sur le reste de l'édifice qui paraît avoir été restauré puisque les commissaires le

183. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
184. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
185. *Ibid.*

jugent « en assez bon estat ». La cloche avait retrouvé sa place. Au-dessus de l'autel figurait un grand tableau représentant « Nostre-Dame de Pitié ». Le service était assuré par un religieux Cordelier de Saint-Jean-d'Angély. Le commandeur venait de faire construire un nouveau corps de logis. Les biens comprenaient toujours le four banal, quelques pièces de terre, pré et bois[186].

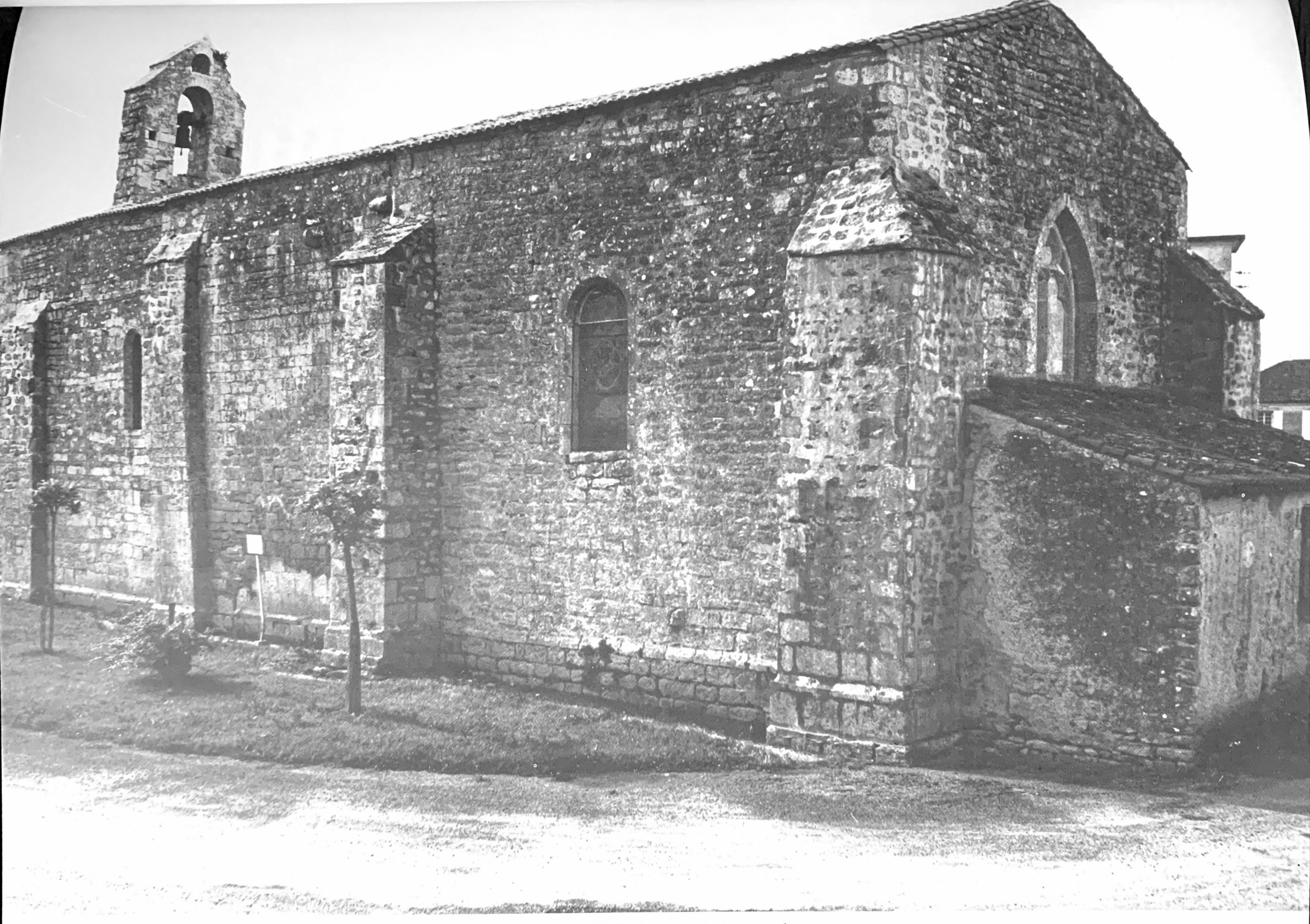
Les visiteurs de 1690 mentionnent de notables améliorations : « les fonds baptismauz sont refaitz a neuf, avecq une couverture en bon estat, les vitreaux sont aussy refaitz a neuf, le coeur griffonné[187] et blanchy et tout le dedans de l'église en très bon estat ; et oultre il y a un tabernacle sur l'autel de bois peint qui est en bon estat. Estant sortys de l'église nous avons remarqué la porte en bon estat, et quelle a esté recouverte tout a neuf d'un bout a l'autre comme aussy les pilliers autour du coeur retorcés et chaumantés où il a esté besoin ». La maison principale se trouvait juste devant l'église. Les biens de la commanderie étaient à cette date affermés pour 1 000 livres par an. Le fermier devait en plus payer les gages des officiers qui exerçaient les droits de justice que possédait l'ordre à Courant[188].

Un autre bail à ferme, conclu en 1698 entre le commandeur des Épeaux et Jean Masson, marchand, demeurant aux Églises-d'Argenteuil, dénombre avec précision tout le patrimoine de Courant : « maisons, cens, rente, lotz, vanthes, terrages, complants, dixmes tant de blez, vins, aignaux, légumes, soit febves, poix, lains, chanvres, vesses et autres généralement quelconques prés, terre labourable, bois, ousches, four banal, chasse, pêche, pacage ». Ce bail était conclu pour sept ans, le fermier devait verser 200 livres par an au curé de Courant, 714 livres au commandeur et payer les gages des officiers[189].

En 1718, l'église et les bâtiments de la commanderie étaient toujours bien entretenus. Les commissaires qui ont procédé à la visite mentionnent « ung simetière auprès de l'églize sans clauture dans lequel il y a une grande croix de pierre[190]. Quelques réparations, notamment à la couverture, sont jugées nécessaires par les visiteurs en 1733. Le cimetière avait été « renfermé de murailles » et on voyait, au-dessus de la porte, un « canpagner » avec « une cloche de grosseur raisonnable ». La ferme des propriétés était alors de 1 300 livres par an[191].

En 1769, le Cordelier qui dessert la paroisse « fait observer que le coeur de ladite église auroit besoin d'estre lembrissé pour prévenir les inconvenians des areignées et autres immondices qui tombent journellement sur l'hautel ».

186. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
187. Enduit de mortier.
188. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
189. Arch. dép. Vienne, 3H1, 429.
190. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
191. *Ibid.*



57. COURANT. Eglise, chevet et mur sud.
(Cliché M. Miguet)

Le choeur faisant 24 pieds de long sur 23 de large[192], le coût des lambris est estimé à 240 livres[193]. On ne sait si le révérend père Cordelier obtint satisfaction...

Le plan cadastral dressé en 1837 montre l'église de Courant encore entourée de son cimetière. Depuis, celui-ci a disparu, laissant l'église seule sur une petite place plantée de jeunes arbres.

L'édifice que nous pouvons voir aujourd'hui[194] témoigne de toutes les vicissitudes passées de la commanderie. Si les murs gouttereaux ont, en partie – surtout au nord – conservé leurs assises de pierre de taille, très soignées, à joints vifs, les contreforts plats, au contraire, ont tous été plus ou moins remaniés. Les transformations les plus évidentes se situent cependant au niveau du choeur qui a été presque totalement rebâti. De gros contreforts saillants y ont remplacé les élégants contreforts plats du XIIe siècle et des murs grossiers les pièces d'appareil. Cette reconstruction semble avoir été menée rapidement et à moindres frais. Le mur pignon ouest a lui aussi été réédifié, peut-être à la même époque. Enfin, de très nettes différences d'appareil, au nord surtout, montrent que le sommet des murs gouttereaux a été repris, sans aucun doute, au moment de la réfection du toit.

Certaines restaurations paraissent médiévales, d'autres plus récentes ; tenter de les dater avec précision serait une entreprise hasardeuse. Plusieurs éléments – la fenêtre du chevet, la niche et le portail muré du mur septentrional – sont manifestement de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe. Le portail ouest est plus tardif, probablement du XVIIe siècle. L'intérieur de l'église a été complètement dénaturé et ne présente plus d'intérêt archéologique.

LES ÉGLISES-D'ARGENTEUIL

(Charente-Maritime, arr. et cant. Saint-Jean-d'Angély)

Aucun vestige ne subsiste aujourd'hui de la commanderie des Églises-d'Argenteuil. Seul un vague souvenir en reste encore dans les mémoires des habitants de cette petite commune de Charente-Maritime.

Les sources d'archives, par leur extrême pauvreté, ne favorisent guère la connaissance du passé de la commanderie. Ses origines demeurent obscures. Si on sait qu'elle avait eu pour fondateurs les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, grâce à deux actes du Maître Foulques de Villaret, donnés le 1er septembre 1308 *in domo*

192. Soit environ 7,80 m sur 7,45 m.
193. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
194. Sur l'église de Courant, voir : Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge*, t. III, Saintes, 1957, p. 61-62 et J. Texier, *Inventaire archéologique de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély*, 6e fascicule, Saint-Jean-d'Angély, 1972, p. 10.

nostra Ecclesiarum de Argentolio, diocesis Xanctonensis[195], on ignore totalement la date et les conditions de son implantation.

Il faut attendre le XIVe siècle pour rassembler quelques informations sur les Églises-d'Argenteuil. Un pouillé de cette époque indique qu'il existait alors, en ce lieu, deux églises paroissiales : Saint-Vivien, à la collation de l'évêque, et Saint-Martin, dont la collation appartenait au commandeur de Courant[196]. Seule la première a survécu et est encore l'église paroissiale du lieu ; l'autre a disparu totalement.

L'enquête de 1373[197], si elle mentionne l'existence d'une chapelle à la commanderie des Églises, n'apporte aucune information sur son patrimoine et ses revenus. Les enquêteurs n'ont, en effet, pas osé se rendre sur les lieux en raison de la présence, dans les parages, des Anglais qui tenaient le château de Fontaines, l'église fortifiée de Nuaillé et plusieurs autres forteresses voisines des Églises-d'Argenteuil. Tout au plus, apprend-on que le commandeur pouvait à peine vivre des revenus de la commanderie et que l'insécurité des temps l'obligeait à résider en des lieux moins exposés. Il avait d'ailleurs été capturé par les Anglais l'année précédente, maltraité et fortement rançonné. A partir de ces quelques notations, on imagine sans peine l'état dans lequel devait se trouver la commanderie, située dans une zone où les hostilités excluaient toute possibilité d'exploitation du patrimoine. Les bâtiments furent-ils détruits ? Y eut-il, après la guerre de Cent Ans, une véritable tentative de remise en valeur du domaine ? Là encore, le contenu des rares documents conservés est insuffisant pour répondre à ces questions.

Dans les années 1475[198], le revenu de la commanderie des Églises-d'Argenteuil se montait annuellement, charges déduites, à environ 17 écus, chiffre modeste et peu significatif dans la mesure où il n'existe aucune donnée pour la période antérieure permettant d'établir une comparaison. Les Églises-d'Argenteuil cessèrent rapidement d'être une commanderie à part entière pour devenir d'abord un membre de la commanderie de Courant, puis de celle des Épeaux lorsque Courant y fut réuni.

Le procès-verbal de la visite prieurale de 1565[199] mentionne aux Églises-d'Argenteuil « une église toute ruinée durant les troubles et n'y a autre chose dedans que trois cloches ». Les troubles auxquels il est fait allusion sont vraisemblablement ceux des débuts des guerres de religion. A cette date, il ne se faisait plus aucun service religieux dans l'église. La maison de la commanderie apparaît plus que rudimentaire et inhabitée d'après la description qu'en font les visiteurs :

195. J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. IV, Paris, 1906, nº 4816, 4817, p. 189-193.
196. Arch. dép. Vienne, carton 27, nº 1.
197. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
198. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
199. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.

« ...sommes entrez en ung corps de logis composé d'une salle basse, chambre haulte, grenier, au dessoubz ung celier, auquel logis n'y a aucun meuble ». Le patrimoine comprenait une pièce de terre, quelques vignes, prés, bois, et un four banal que le commandeur venait de faire restaurer.

L'ordre de Malte ne releva pas l'église de la commanderie. En 1673[200], les seuls bâtiments qui subsistaient étaient le four banal et son fournil. L'ensemble se trouvait d'ailleurs en piteux état : cheminée écroulée, murs lézardés, couverture éventrée. A côté du four s'étendait un journal et demi environ de terre labourable qui semblait constituer tout le domaine au village des Églises-d'Argenteuil. A Pouzou, un hameau voisin, deux prés appartenaient encore à la maison.

La visite de 1690[201] ne fait que confirmer la médiocrité du patrimoine de la commanderie ; si le four banal et son fournil avaient été refaits à neuf, le reste des possessions ne consistait qu'en une pièce de terre et une pièce de pré. Les rentes annuelles se montaient à 33 livres 5 sous 3 deniers, 7 chapons, 7 poules, 3 boisseaux d'avoine, un cent d'anguilles, une pinte d'huile « et un disner audit seigneur commandeur et a ses gens ». L'ensemble était affermé 112 livres par an. L'ordre de Malte avait le droit de justice du lieu et le faisait exercer par les officiers de la commanderie de Courant.

Les visites prieurales du XVIIIe siècle n'apportent aucun élément nouveau. En 1712[202] et 1718[203], la maison des Églises-d'Argenteuil était affermée, avec celle de Courant, 1049 livres par an. La ferme se montait à 1300 livres en 1733[204] et 1520 livres en 1755[205].

200. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
201. *Ibid.*
202. Arch. dép. Vienne, 3H1, 429.
203. Arch. dép. Vienne, 3H1, 422.
204. *Ibid.*
205. *Ibid.*

RICHEMONT

(Charente, arr. et cant. Cognac, comm. Cherves-Richemont)

Avant de quitter la Saintonge pour l'Aunis, il faut évoquer le problème posé par Richemont. On trouve en effet sur cette commune deux lieux, assez voisins, appelés « la Templerie » et « la Commanderie », où ne subsiste aucun vestige, mais qui laissent penser que les Templiers possédaient là un établissement. Aucune source archivistique ne fait mention de cette maison, ni pour la période templière, ni pour la période hospitalière.

Il se peut que la maison de Richemont ait disparu très tôt. On peut envisager également qu'elle ne soit pas passée à l'Hôpital lors de la dévolution des biens du Temple. On sait, en effet, que les Hospitaliers eurent parfois beaucoup de difficultés pour entrer en jouissance de biens templiers, usurpés par des laïcs entre 1307 et 1312, et qu'ils en perdirent un certain nombre[1]. Il n'est pas impossible non plus que les Hospitaliers, entrés en possession de cette maison, l'aient vendue dans les années 1320-1325, période pendant laquelle ils aliénèrent, dans tous les prieurés, des biens de moindre importance afin d'éteindre les dettes contractées pour financer la conquête de Rhodes et payer à la couronne de France les sommes énormes exigées pour accepter la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital[2].

J. Nanglard[3] et, après lui, Ch. Daras[4], mentionnent la maison de Richemont, qu'ils situent dans la paroisse de ce nom au nord-ouest du bourg, la disant placée sous le patronage de saint Jean, tout en reconnaissant qu'ils ne possèdent aucune information sur ses origines et son histoire. Certains auteurs[5] ont fait de la crypte de l'église paroissiale de Richemont, dédiée à saint Georges, un vestige de l'ancienne chapelle du Temple sans apporter le moindre argument étayant cette assimilation.

Il convient donc de rester prudent en ce qui concerne Richemont et de reconnaître que, dans l'état actuel de nos recherches, on ne peut que supposer l'existence d'une maison templière en ce lieu.

1. J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, 1913, p. 31-47.
2. *Ibid.*, p. 54.
3. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, t. III, Angoulême, 1900, p. 530.
4. *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles*, Poitiers, 1981, p. 100.
5. Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge*, t. IV, Saintes, 1959, p. 118-119 ; Ch. Daras, *Dictionnaire des Églises de France*, t. III, c, p. 150.

Deuxième partie

LES COMMANDERIES ET LES MAISONS DES TEMPLIERS ET DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN AUNIS

Chapitre I

LA COMMANDERIE DU TEMPLE DE LA ROCHELLE ET SES MAISONS

LE TEMPLE DE LA ROCHELLE

(Charente-Maritime, chef-lieu de département)

Modeste bourgade de pêcheurs, La Rochelle allait connaître, après 1130, un essor foudroyant encouragé par les ducs d'Aquitaine. Ces derniers avaient en effet choisi son site, qui constituait un havre excellent, pour implanter un nouveau port destiné à remplacer celui de Châtellaillon détruit par les Aquitains après le siège de 1130. Très vite des immigrants affluèrent de toutes parts vers la ville nouvelle où les Templiers ne tardèrent pas à s'installer[1].

En 1139, Aliénor, reine de France et duchesse d'Aquitaine, donna aux Templiers de La Rochelle, en propriété perpétuelle, les moulins qu'elle y possédait, moulins qu'Isambert de Châtellaillon avait détenus de son vivant et que Gangan de Tonnay avait réclamés, au nom d'une donation du comte de Poitiers, pour les céder ensuite aux Templiers. Elle renouvela aussi leurs privilèges : exemption de tous droits, sauf le tonlieu, pour leurs maisons de La Rochelle et exemption de tous droits sur les marchandises transportées à leur usage[2]. La même année, Louis VII fit aux Templiers de La Rochelle une donation identique à celle de son épouse[3].

1. Sur le Temple de La Rochelle, voir J.-C. Bonnin, *Les commanderies templières et hospitalières du Pays d'Aunis,* La Rochelle, 1982, p. 28-35 et 57-67. On y trouvera notamment une liste détaillée de tous les commandeurs qui s'y sont succédé sous la période templière et la période hospitalière.
2. Acte édité par L. Meschinet de Richemond, *Chartes de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle (1139-1268),* dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. I (1874), p. 25-26.
3. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938 (vidimus de 1447). Acte analysé par A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII,* Paris, 1885, p. 110 ; édité : Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits,* t. II, Paris, 1843, p. 24-25, d'après une copie de la Bibl. nat., coll. Dupuy, t. 841, fol. 220.

Vers le milieu du XII[e] siècle, Eble de Mauléon concéda à l'abbaye de la Trinité de Vendôme certains biens, situés à Saint-Georges d'Oléron, par un acte donné en la maison du Temple de La Rochelle *(Actum est apud Rochellam, in domo militum Templi)*[4].

Les Templiers avaient établi leur maison au coeur même de la ville. Elle y occupait un vaste espace, avec sa chapelle et ses dépendances, le tout formant enclos.

Un acte du début du XIII[e] siècle (vers 1205) cite les noms des neuf frères qui résidaient à la commanderie de La Rochelle, dont le commandeur, frère Hélie de Burzac, et le chapelain de l'église, frère P. de Capdeuil[5].

Bénéficiaires de nombreuses donations, confirmations de biens, exemptions, octroyées par les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, seigneurs locaux et simples particuliers[6], les Templiers de La Rochelle se trouvèrent bientôt richement possessionnés tant à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur. A La Rochelle même, et hors les murs, ils disposaient de biens dans les paroisses Saint-Barthélémy, Saint-Sauveur, Notre-Dame de Cougnes, Saint-Jean du Perrot ; ils possédaient des moulins à marée sur le chenal de Maubecq, près de l'église Saint-Sauveur, d'autres au faubourg du Perrot, sur le chenal de la Verdière[7]. Dans les environs de La Rochelle, ils avaient des possessions sur les paroisses d'Aytré, Marsilly, Angoulins, Nieul, La Jame, Laleu, Salles, Thairé, etc.[8].

Excellents administrateurs, les Templiers conclurent des accords pour mettre en valeur leurs marais situés dans la châtellenie de Marans. C'est ainsi qu'en février 1249 (n. st.), ils s'associèrent avec les abbayes de la Grâce-Dieu et de Saint-Léonard-des-Chaumes pour faire creuser le canal de Langle, paroisse de Marans[9]. Ils renouvelèrent l'opération en s'associant, en 1270, avec les abbayes de Maillezais, de Saint-Michel-en-l'Herm et de Saint-Léonard-des-Chaumes pour faire creuser un grand canal servant de décharge aux eaux de leurs marais, toujours du côté de Marans[10].

4. Éd. Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 26-27 et *Cartulaire saintongeais de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, édité par Ch. Métais dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXII (1893), p. 95-96.
5. Meschinet de Richemond, *op. cit.*, p. 34.
6. *Ibid.*, p. 28-49 et Rédet, *Anciennes chartes françaises conservées aux Archives du département de la Vienne*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 15 (1854), p. 88-89.
7. Il est fait mention des moulins des Templiers au Perrot dans un acte du roi d'Angleterre, Henri III, de 1222, *Patent Rolls of the Reign of Henry III preserved in the Public Record Office, A.D. 1216-1225*, Londres, 1901, p. 357.
8. Arch. dép. Vienne, 3H1, 942 à 958, 961. Quelques actes ont été édités par Milan S. La Du, *Chartes et documents poitevins du XIII[e] siècle en langue vulgaire*, t. I, *Archives historiques du Poitou*, t. LVII (1960), p. 192-198, 200-203.
9. Éd. L.-E. Arcère, *Histoire de la ville de la Rochelle et du Pays d'Aulnis*, t. II, La Rochelle, 1757, p. 631-633.
10. *Ibid.*, p. 633-634 et D. Massiou, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis...*, t. II (2[e] période, t. I), 1152-1548, Paris, 1836, p. 461-462.

Les Templiers de La Rochelle ne se contentèrent pas de gérer leur patrimoine foncier ; des actes nous prouvent qu'ils eurent, au XIIIe siècle, des activités bancaires et commerciales non négligeables. Le 2 juin 1214, ils paient, pour le roi Jean-sans-Terre, la libération d'otages du comte de La Marche[11] ; le 6 septembre de la même année, ils s'engagent à verser, sur l'ordre du roi Jean, 30 000 livres poitevines en cinq ans au comte d'Eu[12]. A diverses reprises, en 1219 et 1221, ils servent d'intermédiaire pour régler des dépenses faites par le roi Henri III pour la défense de ses terres poitevines[13]. En 1224, ils sont chargés par Henri III d'effectuer plusieurs paiements au comte de La Marche, suite à un accord passé entre le roi et ce dernier[14]. En 1281, Guillaume de Legé, commandeur du Temple de La Rochelle, est désigné comme exécuteur testamentaire de Gui de Lusignan qui a légué 1 500 livres pour la défense de la Terre Sainte. Chaque année, Guillaume de Legé devra faire parvenir 250 livres, prises sur ce legs, au Maître du Temple, outre-mer[15].

Sur le plan commercial, les Templiers de La Rochelle se livrent, au XIIIe siècle, à de fructueuses activités facilitées par leurs exemptions et les lettres de sauvegarde qu'ils obtiennent du roi d'Angleterre pendant les hostilités franco-anglaises[16]. Le vin tient la première place dans leur négoce et ils l'exportent surtout vers l'Angleterre et la Flandre.

Le transport est effectué soit sur des navires appartenant à des particuliers, soit sur les propres navires des Templiers. En 1230 et 1231, il est ainsi fait mention de « La Templère » et de « La Buszarde de Templo » appelée aussi « Le Buscard de Templo »[17].

Les facilités données par le roi d'Angleterre aux Templiers de La Rochelle pour effectuer leur négoce s'accompagnaient probablement de certaines contreparties ; c'est ainsi qu'en février 1230 (n. st.), Henri III autorise un bateau du Temple à quitter Portsmouth à condition que le Templier qui le commande et tout l'équipage jurent de ramener le navire à Portsmouth avant les Rameaux pour le mettre au service du roi[18].

11. Th. Duffus-Hardy, *Rotuli litterarum patentium in Turri londinensi asservati,* t. I, *pars* I, 1201-1216, Londres, 1835, p. 116b.
12. *Ibid.*, p. 121 b. Nous tenons ces deux informations de M. Robert Favreau.
13. *Patent Rolls of the Reign of Henry III preserved in the Public Record Office, A.D. 1216-1225,* Londres, 1901, p. 199, 303, 313, 314.
14. *Ibid.*, p. 431.
15. *Chartes et documents poitevins du XIIIe siècle en langue vulgaire,* édités par Milan S. La Du, t. II, *Archives historiques du Poitou,* t. LVIII (1964), p. 341-344.
16. En 1226, *Patent Rolls of the Reign of Henry III preserved in the Public Record Office, A.D. 1225-1232,* Londres, 1903, p. 24, 29 ; en 1227, *ibid.*, p. 105 ; en 1230, *ibid.*, p. 368 et *Close Rolls of the Reign of Henry III preserved in the Public Record Office, A.D. 1227-1231,* Londres, 1902, p. 368, 428 ; en 1231, *ibid.*, p. 477 ; en 1242, *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, A.D. 1232-1247,* Londres, 1906, p. 309, 330, 333.
17. *Patent Rolls of the Reign of Henry III... A.D. 1225-1232,* p. 368 ; *Close Rolls of the Reign of Henry III... A.D. 1227-1231,* p. 368, 477.
18. *Close Rolls of the Reign of Henry III... A.D. 1227-1231,* p. 291.

La puissance acquise par les Templiers de La Rochelle, fondée sur leurs possessions foncières et leur opulence financière, et probablement aussi l'arrogance de leur comportement, furent la source de conflits sérieux avec la municipalité et le roi. Vers 1220, le maire de La Rochelle, Gualerne, écrivit au roi d'Angleterre pour se plaindre des violences et exactions commises dans la ville par des Templiers[19]. Un peu plus tard, Henri III s'adressa au pape pour lui exposer ses griefs contre les Templiers de La Rochelle et lui demander d'intervenir. Il leur reprochait d'abuser des libéralités que leur avaient faites son aïeul, le roi Henri, son oncle, le roi Richard, et de s'emparer indûment, à son préjudice, de tous les hommes, maisons et terres qu'ils pouvaient appréhender dans le domaine royal, ne permettant plus que les droits du roi puissent s'y exercer. Il les accusait aussi de s'opposer à un vieil usage en vigueur à La Rochelle qui voulait que tout étranger qui y avait demeuré pendant un an et un jour devînt, de ce seul fait, sujet du roi d'Angleterre. A la suite de cette plainte, Honorius III adressa, le 23 juin 1222, aux abbés de La Grâce-Dieu et de Saint-Léonard-des-Chaumes, un bref les chargeant de s'informer sur ces faits et de régler le litige par un accord à l'amiable ou un jugement[20]. On ne sait quelles furent les suites de l'affaire.

Le dernier commandeur templier de la commanderie du Temple de La Rochelle fut frère Guillaume de Legé qui resta en fonction près de quarante ans puisque le premier acte dans lequel il apparaît est daté du 30 novembre 1269[21]. Arrêté en 1307, comme les autres Templiers du royaume, Guillaume de Legé comparut, le 8 mars 1311, devant les commissaires pontificaux. Son interrogatoire[22] nous apprend qu'il était frère sergent, âgé d'environ 80 ans, et qu'il n'entendait pas revenir sur la déposition qu'il avait faite précédemment devant l'évêque de Saintes, lequel l'avait absous et réconcilié à La Rochelle. Il déclara avoir été reçu dans l'Ordre environ 62 ans auparavant, une veille de Noël, en la chapelle du Temple des Roches, au diocèse de Poitiers, par frère Hugues Grisard, précepteur du Temple en Aquitaine, en présence de plusieurs commandeurs et frères. Racontant comment s'était déroulée la cérémonie, il rapporta qu'aucun acte sacrilège ou immoral n'y avait été commis. Guillaume de Legé déclara avoir, au cours de sa longue carrière, reçu vingt ou vingt-cinq frères dans l'Ordre sans que jamais aucun de ses supérieurs ne lui eût demandé d'exiger des postulants quoi que ce fût d'indécent ou de sacrilège.

19. Champollion-Figeac, *Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII jusqu'à Henri IV tirées des archives de Londres par Bréquigny*, t. I. Paris. 1839. p. 31-32.
20. L.-E. Arcère, *op. cit.*, p. 662 ; Massiou, *op. cit.*, p. 229-231 ; Th. Rymer, *Foedera...*, t. I, Londres, 1816, Iere partie, p. 169 ; Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, t. I, Berlin, 1874, no 6864.
21. Paris, Arch. nat. J 192 A. Éd. Élie Berger, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 4, Paris, 1902, p. 394.
22. Michelet, *Procès des Templiers*, t. II, Paris, 1851, p. 6-11.

Il ne nia pas avoir entendu parler de rites impies, tel le crachat sur la croix, et avoua même qu'il pensait qu'ils étaient réellement pratiqués lors de certaines réceptions de frères. Pour lui, il s'agissait de perversions introduites par quelques supérieurs de l'Ordre. Que faut-il retenir de ces aveux faits par un octogénaire emprisonné depuis près de trois ans ? Personne ne saura probablement jamais la vérité au sujet des turpitudes prêtées aux Templiers, sur lesquelles on a déjà beaucoup écrit, et qui continuent, de nos jours encore, à alimenter les oeuvres des auteurs avides de sensationnel.

Dans leurs dépositions, deux Templiers dirent avoir été reçus en la maison du Temple de La Rochelle, Jean de Saint-Benoît, commandeur de l'Ile-Bouchard et Jean l'Anglais, du diocèse de Londres[23].

Atteinte par les guerres et la crise du XIVe siècle, la commanderie du Temple de La Rochelle devait perdre beaucoup de sa superbe. En 1373[24], elle était une chambre magistrale gouvernée, pour le Maître, par frère Jean d'Orléans, prêtre de 40 ans environ. Résidaient avec lui quatre frères prêtres, un frère sergent et cinq donnés (deux prêtres, deux clercs et un laïc). Un domestique, une servante et un *carpentator* (charron ou charpentier) complétaient la maisonnée.

Ses rentes annuelles en argent étaient passées de 760 livres 3 sous 4 deniers 1 obole à 515 livres 8 sous 3 deniers 1 obole depuis le début des guerres. Ses quatre moulins à eau, sis à La Rochelle, ne rapportaient plus que 50 setiers de froment par an contre 120 autrefois. Ceci en raison des destructions, mais aussi, précise le document, parce que beaucoup de moulins à vent avaient été récemment construits près de La Rochelle. Des 120 tonneaux de vin produits anciennement chaque année par les 55 quartiers de vignes de la commanderie, il ne restait plus que 45 tonneaux et une pipe. Les oblations faites à l'église procuraient 35 livres par an.

Le total des revenus de la commanderie montait, en 1373, à 1 221 livres 13 sous 3 deniers 1 obole et celui de ses charges à 1 570 livres 11 sous. Le déficit était donc de 348 livres 17 sous 8 deniers 1 obole. Malgré cette situation financière désastreuse, si les chiffres fournis sont sincères, on continuait à donner l'aumône aux pauvres, comme par le passé.

La baillie du Temple de La Rochelle se composait alors, en Aunis, des maisons de Bernay, Sèchebouc, La Cabane et de celles du Mung et de Goux, situées en Saintonge.

Le 8 septembre 1374, Robert de Juilly, Maître de l'Hôpital, confia à frère Guillaume Arnaud, commandeur de Bourgneuf-en-Aunis, la gestion de la chambre magistrale du Temple de La Rochelle[25] ; il devait occuper ce poste de gouverneur jusqu'à sa mort survenue à la fin de 1392 ou au début de 1393.

23. Michelet, *Procès des Templiers*, t. I, Paris, 1841, p. 178, 193.
24. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
25. Delaville Le Roulx, *Bulle de convocation d'une assemblée des Hospitaliers à Carpentras (1365)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXX (1909), p. 83-84.

Sur sa requête, le roi Charles VI adressa, le 3 juillet 1385, au sénéchal de Saintonge, des lettres exemptant les Hospitaliers, qui s'étaient plaints des exactions des gens du roi, des droits de « truage » (tonlieu) sur les blés, vins et autres marchandises qu'ils embarquaient à La Rochelle[26]. En dépit de la guerre, les Hospitaliers de La Rochelle continuaient donc le négoce autrefois pratiqué par les Templiers.

Le 19 juin 1392, quelques mois avant sa mort, Guillaume Arnaud avait donné aux frères chapelains de l'église Notre-Dame du Temple de La Rochelle 10 livres de rente annuelle qu'il recevait de Pierre de Lo Maria, bourgeois de la ville. En échange, les chapelains « ...seront tenus de prier pour l'ame de lui, ses pere et mere et parents et amis » et de célébrer quatre services par an « ...avec vigiles des mors de neuf leçons, messe a note, a diacre et sous diacre, avec quatre cierges de cere, chascun du poids d'une livre de cere, a ardoir tant que ilz demourront a fere celebrer ledit office ». L'acte fut confirmé le même jour par le chapitre du prieuré d'Aquitaine tenu à Angers[27].

Après la guerre de Cent Ans, le Temple de La Rochelle rétablit sa situation financière sans retrouver cependant, au XVe siècle, sa prospérité d'autrefois. Vers 1475, ses revenus annuels, charges déduites, étaient estimés à 261 écus. Ce chiffre plaçait la commanderie au deuxième rang des commanderies d'Aunis, après Bourgneuf (275 écus) et avant Saint-Jean-du-Perrot (120 écus)[28].

Dès le début des guerres de religion, en 1562, la chapelle du Temple de La Rochelle fut saccagée. Le procès-verbal de visite de la commanderie établi en 1564[29] mentionne les réparations effectuées dans la chapelle après ces déprédations : « ...sommes entrez en l'église ; avons veu deux autelz reffaictz à cause que le tout avoit esté rompu durant les troubles, lesquels estoient garnis de ce qui estoit nécessaire... Item, nous a esté dit que ledit de Semur [le commandeur] avoit fait racoustrer des orgues... qui ont esté du tout rompues durant les troubles... Item, nous sommes enquis à quelle occasion le Corpus Domini n'estoit audit lieu, comme de toute ancienneté il avoit accoustumé ; nous a esté fait responce, tant par ledit de Semur et religieux susditz que, à cause que la ville n'est encores pacifique pour l'adimosité (sic) de Religion, n'ont encores osé le remettre, ne moins faire reffaire aucuns images ; lesquelles portes, autelz, vitres rompues, couverture de ladite église coustent selon les papiers de mises qu'avons veu et calculé... vingt sept livres dix soulz quy ont esté payez tant à Hives Goddefroy, marchand, que Jaques Noyeau, recouvreur... ».

La chapelle possédait encore ses cinq cloches « dont l'une nous a esté affirmé par Jean Duman, fondeur de ladite ville, avoir esté faite par luy en l'an mil cinq cens soixante un... ».

26. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938.
27. *Ibid.*, 3H1, 272.
28. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.
29. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938.

Les vases sacrés, reliquaires et objets précieux n'avaient pas été emportés ou détruits lors des troubles puisque le même procès-verbal de visite mentionne « ...trois calices d'argent, dont l'un est doré, deux croix d'argent, l'une pour porter en procession et l'autre petite, un porte Dieu, une custode, une image sainct Cler, un petit bras saint Blaise et une autre petite relique de sainct Christophe, le tout couvert d'argent... ».

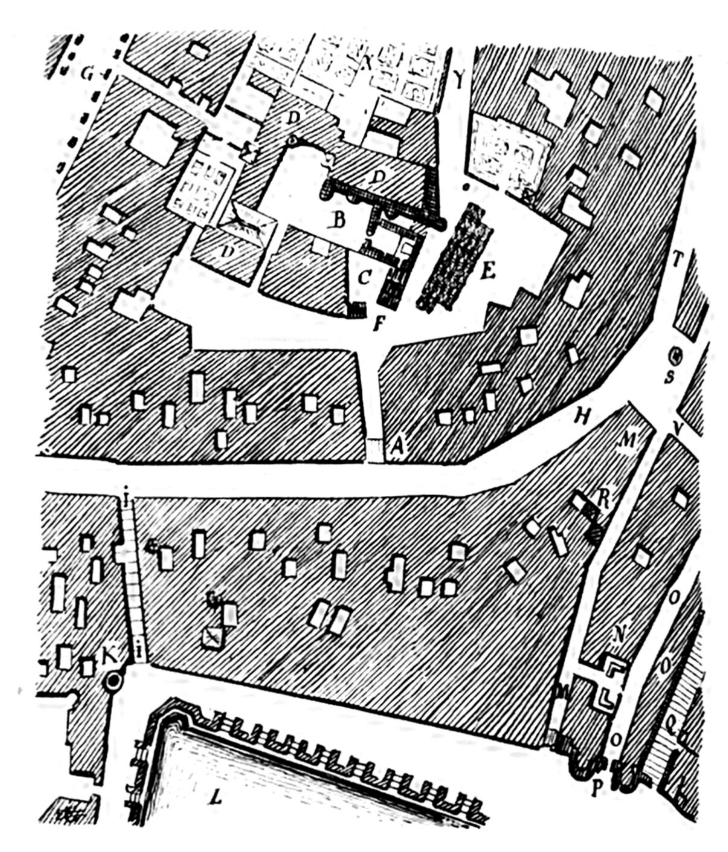
Sortant de la chapelle, les visiteurs se dirigent ensuite vers le logis : « Item, de ladite église, par un cloître, nous nous sommes transportez au logis composé, par le bas, de sale, cuisine, despence, chambrette ; en ladite cuisine, bolangerie, deux celliers et, au dedans, de long, une cave et, au dessus, deux chambres hautes avec leurs estudes et garderobes et, au dessus desdites chambres, des greniers, tous lesquelz sont bien et deuement entetenus et garnis de meubles nécessaires... Item, avons veu un grand cellier dont le pan de muraille d'un cousté a esté reffaict... Item, avons veu un jardin dont une partie des murailles ont esté reffaictes a neuf... Item, avons veu et visité les logis des religieux et nous a esté dit qu'ilz sont obligez de les faire racoustrer et sont en bien bon estat par le présent... Item, et sur ladite cuisine et celliers y a un galletas au bout duquel est une petite chambre ; joignant laquelle y a une tour voûtée, fermant à quatre clefs en laquelle avons veu plusieurs tiltres concernant les droitz de ladite maison... ».

Après avoir inspecté les bâtiments de la commanderie, les commissaires se rendent aux moulins de Maubecq : « Item, nous sommes allez à deux moullins sur la mer, joignant l'église Sainct Sauveur, en ladıtte ville ; lesquelz avons trouvez en fort bonne et deue réparation et avoir été remis tout à neuf par ledit de Semur, les moullanges, portes, tonnes, grandes portes et petis conduictz, rouetz, et nettoyés les archenaux ... Item, en l'an mil cinq cens soixante trois, à cause des grandes innondations a fallu reffaire les grandes portes desditz moullins, qu'avons veu lui couster... cent soixante six livres ».

Des moulins de Maubecq, les visiteurs vont « au lieu des Gouttières[30], où sont les vignes et trueil de ladite commanderie, et avons veu un corps de logis où il y a deux petites chambres basses pour le bordier, un grand trueil ou cellier, auquel y a une met et pressoir à faire vin, une grande thonne contenant dix huict pipes, trois thonneaux contenant trois pipes chacun, ou environ, pour faire cuver le vin clairet. Plus y a un cellier pour mettre lesdits vins ; tous lesquelz logis sont en bonne réparation tant de couverture que de massons ; et nous a esté monstré un pignon audit cellier refaict à neuf par ledit de Semur, aussy les deux chambres susdites... ».

30. Paroisse de Cougnes.

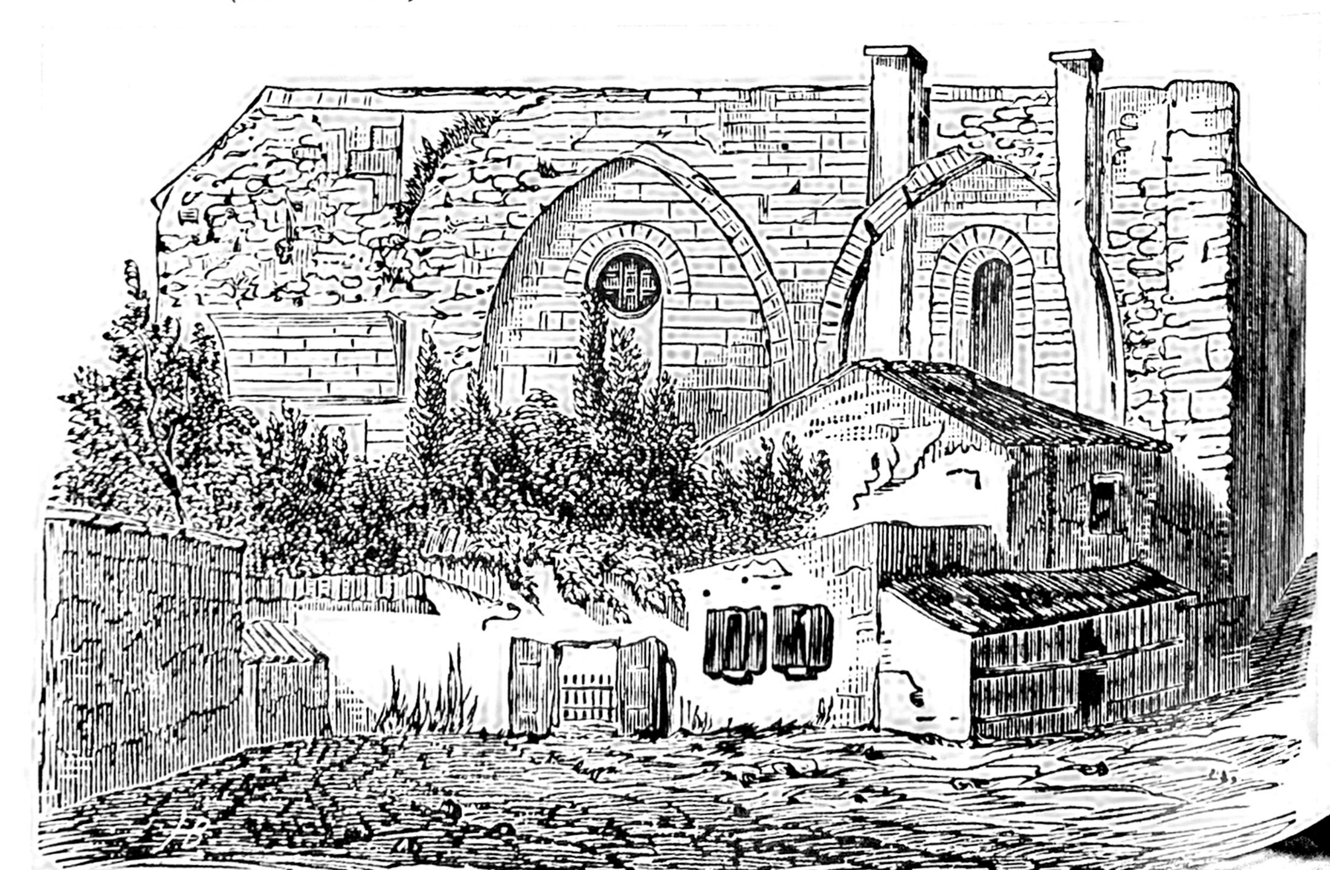
58. LA ROCHELLE. Plan de l'enclos de la commanderie du Temple dressé par Claude Masse au XVIIIe siècle (reproduit par E. Couneau).
(Cliché I.R.H.T.)



PLAN ET ANNOTATIONS DE MASSE SUR LA COMMANDERIE DES TEMPLIERS

A. Porte du Temple. — B. Vestiges des restes de l'église des Templiers. — C. Chapelle de Saint-Jean (qui n'a rien de remarquable). — D. Logement et Maison du Temple (ces maisons n'ont rien de remarquable, qu'une confusion de maisons louées à des particuliers. — E. Halle du Temple.— F. Boucherie du Temple (marché au pain). — G. Partie de la rue du Palais. — H. Rue du Temple.— I. Allée couverte qui communique de la rue du Temple sur la rive. — K. Tour de l'enceinte du côté du port. — L. Partie du havre. — M. Petite rue du Port. — N. La Poissonnerie. — O. Grande rue du Port. — P. Ancienne porte de la rue du Port ou de la Poissonnerie. — Q. Partie du Poids du Roy. — R. Tours fort élevées où logeaient autrefois les gouverneurs anglais, et aujourd'hui habitées par des particuliers. — S. Fontaine de la Caille. — T. Commencement de la rue Saint-Yon. — V. Commencement de la rue Saint-Sauveur. — X. Jardin du Temple. — Y. Partie de la Petite rue du Temple.

59. LA ROCHELLE. Vestiges du mur nord de la chapelle des Templiers vers 1856.
(Cliché I.R.H.T.)



Dans les années suivantes, la chapelle du Temple subit à nouveau les attaques du vandalisme qui détruisit la plupart des édifices religieux de La Rochelle. Ce fut peut-être au moment du siège de 1573 qu'elle fut presque totalement abattue. On sait qu'en 1588, sur son emplacement, et sur celui de son cimetière, fut bâtie, par décision des magistrats municipaux, « une halle avec plusieurs loges toutes couvertes en tuiles pour y tenir le marché du pain, des chairs à pourceau, de la poulaillerie... »[31].

Un document, daté de 1644[32], mentionne ce qui restait alors des vestiges de la chapelle : « ...Nous nous sommes transporté dans une place appelée vulgairement la Halle du Temple, à l'entrée de laquelle et au bout de la rue appelée la petite rue du Temple, avons remarqué un grand édifice basti et construit de pierre de taille qu'on nous a dit estre le lieu ou estoit le clocher de l'église ou chapelle de la commanderie magistrale du Temple de cette ville, les pignons duquel advançans à plomb sur la rue et pan vers lesdictes halles de deux pieds hors la construction et bastiments d'icelluy ; sur lesquels pignons et par le hault, quoyque ruiné, il y a apparence de quelque reste de vouthe sur laquelle y a de grandes pierres assemblées qui avoient esté du degré pour monter oudit clocher et, nous estans advancés plus avant, dudit costé à main destre, avons remarqué une grande muraille bastie de pierre de taille, de largeur de quatre vingt pieds, de haulteur de quarante cinq à cinquante, au dessus de laquelle muraille y a du vestige de trois voutes et au milieu d'icelle y a deux grands vitraux et, à costé, quelque marque de peinture de portraicture de quelques personnages, tous qui tesmoignent que ladicte muraille a servie, comme l'on nous l'a assuré, d'un costé de l'église ou chapelle de ladicte commanderie... ».

Ces quelques vestiges de la chapelle, dont une partie du mur nord, sont représentés sur le plan dressé par l'ingénieur Masse au début du XVIIIe siècle[33]. Un croquis, dessiné vers 1856, montre ce qui restait du mur nord à cette date[34]. On y voit les deux ouvertures romanes déjà mentionnées en 1644. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, ce dernier pan de mur devait disparaître, en partie démoli ou englobé dans de nouvelles constructions. Seule l'archivolte d'une des fenêtres a pu être sauvée, achetée par la ville ; elle est aujourd'hui déposée au musée d'Orbigny-Bernon, à La Rochelle où sont également conservés plusieurs fragments de pierres tombales et de couvercles de sarcophages trouvés, lors de travaux effectués à différentes dates, sur le site du cimetière de la commanderie.

Ce sont les substructions d'une travée de l'église des Templiers que les intéressantes fouilles conduites par le Groupe de Recherches Archéologiques Rochelais

31. E. Couneau, *La Rochelle disparue,* La Rochelle, 1904, p. 217.
32. Arch. dép. Vienne, 3H1, 941.
33. Reproduit par Couneau, *op. cit.,* p. 263.
34. *Bulletin Monumental,* t. 22 (1856), p. 615.

60. LA ROCHELLE. Archivolte d'une fenêtre de la chapelle des Templiers.
(La Rochelle, Musée d'Orbigny-Bernon)
(Cliché M. Miguet)



61. LA ROCHELLE.
Clef de voûte provenant de la chapelle des Templiers.
(Cliché M. Miguet)

ont mises récemment à jour[35]. En attendant la publication du rapport détaillé des fouilles, on peut déjà dire qu'on se trouve en présence d'une église large d'une vingtaine de mètres, comportant trois nefs séparées par des piliers composés de huit colonnettes.

Une très belle base de pilier, attribuable au début du XIIIe siècle, présente une scotie très profondément creusée et à l'ouverture très étroite, des griffes d'angle et un tore inférieur non débordant.

On constate aussi que les murs extérieurs de l'église fuient nettement vers l'est. L'église, sans doute une église-halle, avait peut-être un plan trapézoïdal, comme la cathédrale de Poitiers, par exemple.

Parmi les nombreux fragments d'architecture et de sculpture mis à jour lors des fouilles, on notera principalement une belle clef de voûte, ornée de feuillage, du XIIIe siècle, une Vierge à l'Enfant du XIVe siècle, mutilée, la plate-tombe de Pierre de Legé[36], commandeur du Temple de La Rochelle, mort en 1269, et une très belle plate-tombe en schiste, portant les dates de 1373 et 1375, où sont gravées les figures de trois personnages : une femme entre deux hommes.

Après la visite prieurale de la commanderie effectuée en 1668, le prieur d'Aquitaine, frère Gilbert de Vieilbourg « ...ayant trouvé qu'il ne se disoit aulcunes messes dans icelle, pour estre l'églize entièrement ruynée et dont il ne reste qu'une grande longière en forme de peignon...» avait ordonné qu'une chapelle fût construite[37]. Le commandeur de Brienne fit donc édifier, en 1669-1670[38], une petite chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, sur l'emplacement de la partie occidentale de l'ancienne église Notre-Dame. Cette chapelle, d'après les procès-verbaux de visite de 1682[39] et 1699[40] était pourvue de deux portes, dont l'une donnait sur la vieille cour du Temple, et était éclairée par quatre vitraux, deux en oeil-de-boeuf aux pignons est et ouest, deux de forme ovale sur les murs nord et sud.

Au-dessus de l'autel figurait un tableau d'environ « huict pieds de hault représentant le baptesme de Nostre-Seigneur ». On y voyait aussi une statue de saint Jean-Baptiste qui avait été faite, nous rapporte la visite de 1675[41], pour être placée « au dessus du grand portail qui respond à la rue du Temple et qui sert de passage pour venir en ce lieu et pour aller à une halle... », mais la statue n'avait pu être mise sur le portail « attendu que les voisins d'iceluy s'y sont opposez

35. *Chantier de fouilles archéologiques de la Cour du Temple. Pré-rapport de fouilles,* 1982, polycopié, 6 pages.
36. R. Favreau, *L'épitaphe de Pierre de Legé, commandeur du Temple de La Rochelle (†1269),* dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis,* t. VIII (1982), p. 33-36, avec dessin de la dalle par J.-C. Bonnin.
37. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
38. *Ibid.*
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*

quoyque leurs maisons... relèvent de cette commanderie ; sur quoy il y a procès intenté ». On ne sait comment se termina le procès mais la statue était toujours dans la chapelle en 1721[42]. La desserte était assurée, quotidiennement, par les Capucins de La Rochelle.

A la fin du XVIIIe siècle, le commandeur fit élever un mur pour séparer la chapelle de la cour voisine attendu, lit-on dans un document de 1783[43], « ...que cet endroit retiré servoit de retraite la nuit aux débauchés, débauchées et soldats qui s'y entregorgeoient ; que d'ailleurs, toutes les nuits, les bouchers et autres voisins y apportoient des immondices et encombremens qui occasionnoient annuellement à monsieur le commandeur une dépense assés considérable pour les faire enlever ». La chapelle fut détruite pendant la Révolution.

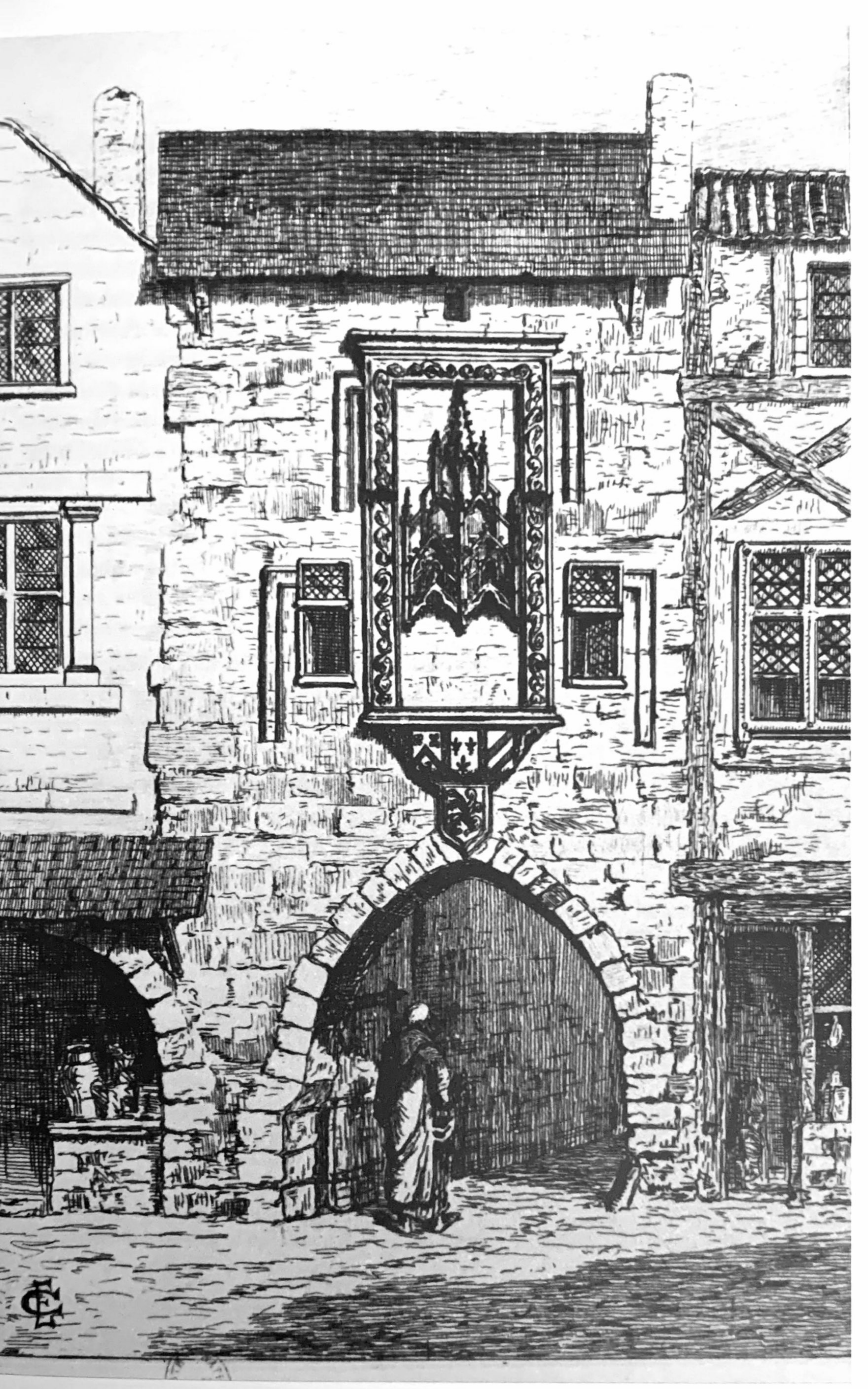
En 1645, après une longue procédure, l'ordre de Malte avait repris possession des ruines de l'ancienne église et des halles, confisquées à la ville par le roi après le siège de 1628[44]. Les commandeurs successifs en jouirent jusqu'en 1671, date à laquelle le commandeur de Brienne s'en laissa déposséder par négligence[45]. Un procès fut intenté qui rendit les halles à la commanderie.

Lors de la visite de 1682[46], les commissaires rapportent : « Et après, sommes allés voir les halles de ladicte commanderie qui sont dans la plasse dite la plasse des halles, faictes de cherpante contenant cinq travées, sans les apents, ellevées sur poteaux qu'avons veu en bon estat, à la réserve que les encoigneures des deux bouts sont gâtées par les charettes qui passent et qui, heurtant contre les poteaux, pourroient cauzer un domage considérable. Sur quoy avons ordonné estre mis deux bornes de pierre dure, aux deux coings de ladicte halle ; le long de laquelle sont neuf eschopes qui appartiennent à divers particuliers... ». Devenues vétustes, les halles furent détruites sous la Révolution ou peu après[47].

Les moulins de Maubecq continuaient à tourner et, lors des visites prieurales de 1675[48], 1682, 1699, 1721[49], les commissaires les inspectent soigneusement, notant par le détail toutes les améliorations apportées ou toutes les réparations jugées nécessaires. Il est dit, en 1721, qu'ils travaillent « ...toutte l'année, sans discontinuer, par le moyen du flux de la mer et qu'il y a deux roues, lesquelles sont en état... ».

Le plan du quartier du Temple, dressé par l'ingénieur Masse au début du XVIIIe siècle[50], montre que les divers bâtiments de la commanderie, chapelle, logis,

42. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
43. *Ibid.*
44. Bonnin, *op. cit.*, p. 62.
45. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
46. *Ibid.*
47. Couneau, *op. cit.*, p. 217.
48. Paris, Arch. nat., S 5257, fol. 1-7v.
49. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
50. Reproduit par Couneau, *op. cit.*, p. 263. Autre plan, de 1689, reproduit par Bonnin, *op. cit.*, entre p. 64 et 65.



62. LA ROCHELLE. Porte de l'enclos de la commanderie du Temple, rue du Temple (dessin de E. Couneau d'après Claude Masse).
(Cliché I.R.H.T.)

les maisons qui en dépendaient, les jardins, constituaient un vaste ensemble, sorte d'enclos[51], auquel on pouvait accéder soit par un passage donnant sur la rue du Temple, soit par la Petite rue du Temple. Le porche de l'entrée rue du Temple était surmonté d'une splendide niche flamboyante dont Masse a laissé un dessin[52].

Si des constructions nouvelles ont peu à peu pris la place des bâtiments et dépendances de la commanderie, le quartier n'en est pas moins resté profondément marqué, dans sa configuration et sa toponymie, par l'empreinte de l'enclos des Templiers. La rue du Temple a subsisté, la Petite rue du Temple est devenue la rue des Templiers. Il existe toujours une cour du Temple, un passage de la Commanderie, une cour de la Commanderie dans laquelle on peut encore voir dans un mur, à main gauche, une porte du XVe siècle, aujourd'hui murée, surmontée d'un arc en accolade et d'un blason portant la croix de Malte.

BERNAY

(Charente-Maritime, arr., cant. et comm. Marans)

En juin 1227, Hugues de Nuaillé donna aux Templiers de La Rochelle son hébergement de Bernay, avec des marais en dépendant, ainsi que son hébergement de Luché avec ses appartenances. Donation qui fut confirmée par son suzerain, Guillaume, seigneur de Surgères[53].

Cette donation fut à l'origine de la maison que les Templiers installèrent à Bernay et à laquelle ils adjoignirent une chapelle. En 1311, déposant devant les commissaires pontificaux, frère Barthélémy Bartholet, du diocèse de Saintes, dit avoir été reçu dans l'ordre du Temple, environ vingt-huit ans plus tôt, en la chapelle de la maison du Temple de Bernay, au diocèse de Saintes[54].

L'enquête de 1373 nous apprend que Bernay, bien que membre du Temple de La Rochelle, disposait de son propre gouverneur, frère Jean Bobin, âgé de trente ans environ, dont nous ignorons s'il était chevalier, sergent ou prêtre. Résidaient avec lui trois serviteurs et probablement un ou plusieurs chapelains chargés de la desserte de la chapelle[55].

51. Sur cet ensemble, voir E. Couneau, *op. cit.*, p. 265-266 ; B. Coutant, *La Rochelle. La commanderie magistrale du Temple, l'Hôtel de Ville, les rues des Gentilshommes, de la Grille et Dupaty*, dans *Cahier n° 4*, La Rochelle, 1974 ; Bonnin, *op. cit.*, p. 66-67 (profils de la commanderie du Temple en 1723).
52. Reproduit par E. Couneau, *op. cit.*, entre p. 264 et 265.
53. La Rochelle, Bibl. mun., ms. 284, fol. 165 (traduction du XVIIe siècle de la confirmation de Guillaume Maingot, seigneur de Surgères). Ce renseignement nous a été communiqué par M. J.-C. Bonnin.
54. Michelet, *Procès des Templiers*, t. II, Paris, 1851, p. 186.
55. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268. Un trou dans le parchemin empêche de connaître le nombre des chapelains.

Les ressources de la maison, autrefois importantes, avaient été sérieusement amoindries par les calamités du temps. En argent, elles se réduisaient annuellement à 20 livres. Les terres arables et les marais, qui produisaient, avant guerre, 300 setiers de céréales par an étaient désormais en friche, gagnés par les broussailles. La maison vivait chichement de la culture de quelques autres terres qui rapportait 40 à 45 setiers de céréales diverses. Les 15 quartiers de vigne fournissaient autrefois 25 tonneaux de vin chaque année contre 4 seulement en 1373. Un tonneau était réservé à la consommation de la maison et les 3 autres vendus pour 45 livres alors que le coût de la culture des vignes montait à 150 livres par an. Comme les terres et marais, les prés étaient retournés à l'état sauvage et, de ce fait, la maison perdait annuellement 100 à 200 charretées de foin. Il en coûtait 40 à 50 livres chaque année pour se procurer le foin nécessaire à la nourriture des boeufs.

Dès les premiers troubles religieux du XVIe siècle, la chapelle de Bernay devait subir des déprédations relatées dans le procès-verbal de visite de 1564[56] : « ...sommes entrez en la chappelle où nous avons veu un autel, reffaict à neuf et les vitres et couvertures de ladicte chappelle, par frère Jean Bournaveau, religieux d'obédience dudict Temple [de La Rochelle], présentement possédant ledict membre de Bernay, à cause que devant les troubles lesditz autel, vitres et couverture furent rompus... ».

Probablement mis à l'abri à temps, les ornements d'autel, linge et vases sacrés avaient échappé au pillage puisque les visiteurs rapportent avoir « ...veu en ladicte chappelle ledict autel garny de nappes, aube et chasuble rouge, avec un missel, croix de cuivre et un callice d'estaing ». Ils ajoutent ensuite: « Item, nous ont dit que les cloches ont esté cachées au lieu que nous avons veu, qui n'ont encores esté remises à cause des troubles qui ne sont du tout assoupis en ce lieu là ».

Après la chapelle, les commissaires visitent le logis « ...contenant une grande chambre basse, trois chambrettes, deux cabinetz, fournil, estables à chevaux et autre bestail et, au dessus, une chambre haute et trois greniers ; esquelz logis avons veu le pignon fait tout à neuf... l'an mil cinq cens soixante trois... ».

Au milieu de la cour se dressait un colombier. Plus loin, s'élevaient une grande grange et une autre plus petite qui pouvait servir de bergerie.

Les visiteurs remarquent que la « chappelle est couverte d'ardoise et lesditz logis, granges, estables couvertz de thuile creuse ».

La maison de Bernay possédait un grand marais, divers prés et pièces de terre labourable dont certaines avaient été remises en culture par ledit frère Bournaveau alors qu'elles « n'estoient le temps passé que buissons et ronces ». Ce même frère avait acheté, trente ans plus tôt, une petite métairie comprenant trente journaux de terre pour agrandir le domaine de la maison.

56. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938.

Le labourage des terres s'effectuait à « trois charrues, et quelque fois quatre, bien garnies à six boeufz par charrue qui se renouvellent quand ilz sont vieux ».

Les visites prieurales ultérieures ne parlent plus d'une maison à Bernay ; elles distinguent la métairie du Grand Bernay, métairie principale, et celle du Petit Bernay distante d'une demi-lieue de la première.

La chapelle avait été détruite pendant les guerres de religion et ne fut pas reconstruite.

En 1675[57], les commissaires notent dans leur procès-verbal de visite que les bâtiments de la métairie du Grand Bernay sont en mauvais état, en particulier la maison du fermier et la grange. Ils ajoutent : « De là sommes transportés dans une chapelle qui est entièrement ruinée, comme pareillement la sacristye qui joint ladite chapelle ».

Quelques années plus tard, en 1682[58], les visiteurs décrivent ainsi la métairie du Grand Bernay : « ...Sommes entrés par un grand portal de pierre, une petite porte à costé, le tout fermant de portes... et avons veu une grande cour, partie entourée de murailles et partie des bastiments, qui consistent en un grand corps de logis soubz lequel est une grande chambre à cheminée où loge le mestayer... ensuite, tirant vers la porte, une grande estable, ensuite une escurye, greniers au dessus... et au bout dudict logement avons veu que des ruynes de l'ancienne chapelle l'on a faict un grenier hault et bas ; le service de laquelle chapelle a esté transféré dans la ville de la Rochelle. Et, de l'autre costé de la cour, est une grande grange à mettre les foings... dans le milieu d'icelle cour est une fuye carée, couverte d'ardoize ».

En 1699[59], tous les bâtiments du Grand et du Petit Bernay apparaissent en très bon état, restaurés depuis peu.

La visite de 1783[60] rapporte, elle aussi, l'excellent état des lieux et les visiteurs mentionnent : « ... ensuite sommes entrés dans un endroit appellé la Chapelle, qui sert de grenier destiné à contenir la part de la récolte appartenante à monsieur le commandeur, avons veu qu'ils sont pleins de grains et en bon état ».

Le Grand et le Petit Bernay existent encore de nos jours. Au Grand Bernay plusieurs maisons d'habitation comportent d'épais murs, vraisemblablement empruntés à des bâtiments anciens. Des ossements ont été mis à jour dans le jardin de la première maison située à main gauche du chemin d'accès. Cette découverte constitue le seul indice qui permette de localiser approximativement l'emplacement de la chapelle disparue.

57. Paris, Arch. nat. S 5257, fol. 9-10v.
58. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
59. *Ibid.*
60. *Ibid.*

SÈCHEBOUC (aujourd'hui SÈCHEBOUE)

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. La Rochelle-est, comm. Châtelaillon)

Il est fait mention de possessions des Templiers à Sèchebouc vers 1218[61], mais il est probable que le Temple avait des biens en ce lieu depuis longtemps déjà.

Les archives ne nous ont conservé aucune autre mention de Sèchebouc pour la période templière et sont tout aussi pauvres pour les débuts de la période hospitalière. Il faut attendre l'enquête pontificale de 1373[62] pour avoir quelques informations sur ce membre du Temple de La Rochelle.

A cette date, la maison de Sèchebouc était dirigée par un gouverneur, frère Hugues Chevalier, prêtre de 40 ans environ, qui n'avait près de lui qu'un domestique et une servante. La maison percevait chaque année 11 livres 11 sous 8 deniers de cens et rentes en argent et 2 chapons. Elle possédait 120 à 140 aires de marais salants qui produisaient 25 setiers de sel par an, soit un revenu de 25 livres tournois. Les terres de Sèchebouc, qui fournissaient autrefois 200 setiers de céréales, étaient incultes, du fait des guerres, sauf 30 journaux que l'on cultivait à grands frais pour l'approvisionnement du gouverneur et des domestiques. Les 8 journaux de pré procuraient 8 charretées de foin par an, pour l'usage de la maison. Un seul quartier de vigne était cultivé et sa mise en culture coûtait plus qu'elle ne rapportait. Le total des revenus de la maison était estimé à 36 livres 17 sous 8 deniers et celui des charges à 29 livres 7 sous. Le bénéfice était certes modeste, mais équilibrer ressources et dépenses était déjà un exploit en cette période de crise.

On ne peut que constater que l'enquête, peut-être par oubli, ne mentionne pas de chapelle à Sèchebouc.

Au cours des siècles suivants, on voit la maison de Sèchebouc porter le nom de « Maison Dieu Noustre-Dame » en 1455[63], puis, le plus souvent de « prieuré » à partir du XVIe siècle[64], sans qu'il soit possible d'expliquer l'origine de ces appellations successives.

Les guerres de religion devaient, à la longue, causer la ruine des édifices de Sèchebouc. Dès leurs débuts, elles atteignirent la chapelle ainsi qu'on peut le lire dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1564[65] : « ...sommes venus à Chichebon, prieuré dépendant dudit Temple [de La Rochelle] et là avons trouvé frère Jean Ponneau, prieur dudit lieu... sommes entrez en l'église, laquelle avons

61. L. Meschinet de Richemond, *Chartes de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle (1139-1268)*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I (1874), p. 42 : ... *quiptavit fratribus Templi quidquid juris se habere dicebat in possessionibus quas predicti fratres Templi possidebant, scilicet a Tadon, a Sechebot...».* Sur Sèchebouc, voir Bonnin, *op. cit.*, p. 37, 70-72.
62. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
63. Arch. dép. Vienne, 3 H1, 959.
64. 1538, 1564, 1591, 1641, *ibid.*
65. Arch. dép. Vienne, 3 H1, 938.

trouvée avoir esté rompue durant les troubles et ce par deux diverses fois. Et nous a été acertené qu'une partie des ornements, livres et un reliquaire de sainct Vicey [sic, pour Vaise, évêque de Saintes ?] enchassé en argent fut trouvé par lesditz et emporté ensemble, un calice d'alquemie rompu et brisé et n'avons veu que un autel reffaict garny de nappes, deux aubes, trois chasubles, deux courtebaus et deux chappes, lesquelz susditz nous ont déposé que le service se fait fort bien par ledit Ponneau, Pierre Gay, Jean Menard et Augustin Brisson, demeurant audit lieu, qui est matines, primes, tierces, sixtes, nonne, vespre et complie et une grand messe tous les jours et, les dimanches, deux. Item, avons veu en ladite chapelle un porte Dieu, une petite custode, un calice, une grand croix et une petite où il y a quelques reliques de la Vraie Croix, le tout d'argent, et deux petites cloches et un ensensoir d'argent ».

Indépendamment du constat des dégâts subis par la chapelle, ce document montre bien qu'il existait à l'époque, à Sèchebouc, une petite communauté religieuse assurant dans la chapelle un service régulier respectant les heures canoniales. On ne connaît pas les raisons qui avaient conduit l'Hôpital à faire de la maison de Sèchebouc un « prieuré ».

Continuant leur visite, les commissaires qui inspectent Sèchebouc en 1564, se dirigent vers le logis : « Et de ladite chappelle sommes entrez en un corps de logis, le long d'un cloistre ou gallerie, composé par le bas d'une sale, cuisine, deux chambres avec despence et leurs estudes et, de long, les celliers, fournil et trueil, avec un grenier joignant ladite chappelle et, au dessus desditz logis, deux hautes chambres, trois petites chambrettes le long d'une gallerie et galetas ; tous lesquelz logis avons veu en bon et deub estat... et, sur le portal, deux petites tours dont l'une desquelles sert de vis pour entrer à une autre chambre haute... joignant laquelle [maison] et le long dudit jardin avons veu neuf quartiers de vigne, ou environ, bien plantées et entretenues, en bout desquelles y a un moullin à vent... Item, avons veu une grange couverte de thuile où l'on met les foins, pailles et autre nourriture pour les bestes et, entre ladite grange et le logis, y a trois petits jardins... Item, avons veu, en mer, deux escluses et pescheries dont l'une a esté faite reffaire à neuf par ledit Semur [commandeur du Temple de La Rochelle] durant qu'il estoit audit lieu...».

Quelques années plus tard, les guerres de religion avaient tout détruit à Sèchebouc, ainsi qu'en témoigne un bail à ferme conclu entre frère Sauvant Haultin et Bastien Virli, marchand, demeurant à Angoulins, en 1576[66]. Le commandeur afferme « masures et mazuraux où cy devant estoit l'hostel de la commanderie de Sèchebrouc, avecq les jardins, vergers, ousches... estant joignant lesdittes mazures, avecq neuf quartiers de vigne, en ce comprins l'enclos dudit lieu, prez, bois, vignes, marais sallans et doux, terres arables et non arables, mestairie de la Borde[67] et

66. Arch. dép. Vienne, 3H1, 959.
67. Commune de Saint-Vivien.

ses appartenances et despendances, avec cens, rantes, terrages, complants et toutes aultres choses quelconques du revenu de laditte commanderie de Sèchebouc, sans rien réserver, sauf le moullin parce qu'il est a présant en ruyne et bruslé ». Ce bail était conclu pour cinq ans, moyennant 200 livres tournois par an, et le preneur s'engageait, en outre, à consacrer, pendant ces cinq ans, 150 livres à la réparation des « logis de la commanderie de Sècheboucq qui sont ruinez ».

On sait, par un document de 1578[68], que le moulin à vent était « tumbé et ruiné puis cinq ans en ça pour avoir esté mys le feu dans iceluy moullin durant les guerres passées et n'est, de présent, la place d'iceluy moullin de nulle valleur à ladicte commanderie de Sèchebouc ne au commandeur d'icelle ».

Lors de la visite de 1582[69], les commissaires sont guidés par le commandeur frère Sauvant Haultin : « Et, premièrement, nous a ledit Haultin monstré le lieu et place où anciennement estoit la chappelle de ce dit lieu de Sèchebouc, laquelle est de présent toute ruynée, ensemble les édifices, maisons et granges dudit lieu ; lesquelles ruynes, tant de ladite chappelle que des logis, ne sont advenus par la faulte et coulpe dudit Haultin, ains par le moyen des guerres qui sont en cours en ce royaume et mesmement au gouvernement de ladite Rochelle, tant pendant le siège passé devant elle[70] que auparavant ».

Le moulin à vent fut rapidement remis en état, et figure dans un bail à ferme de 1591[71], mais, parmi les autres bâtiments, beaucoup ne furent pas reconstruits ainsi qu'on peut en juger par les procès-verbaux de visite ultérieurs.

En 1682[72], les commissaires notent : « sommes venus dans la mestairie dite de Sèchebourg, qu'avons veu consister en quantité de vieilles ruynes ; paroist y avoir eu nombre de bastiments considérables desquels il reste une chambre basse, avec un manteau de cheminée de seculpture fort caduc, sans autre planché que la couverture qui a besoing d'estre refaicte... et au peignon, du costé de ladicte cheminée, est un toît a brebis qui a besoing d'estre réparé de couverture, tant de tuille que de partie des planches ; atenant ladicte chambre est un fourniou au dessus duquel il y a un grenier où l'on monte par un degré de pierre, lequel grenier est en bon estat... à un des costés de la cheminée est une petite letterie et de l'autre costé un cabinet vousté, au devant duquel est une eschelle pour monter dans un grenier... ensuite est un espace dont on se sert pour grange et ensuite la place d'un degré ruyné dont il y a encore quelques marches de pierre... Et, au devant ledict logis, la cour entre deux, est un bastiment qui sert d'estable et de grange aux boeufs, de six travées... est nécessaire de recouvrir en plusieurs endroits lesdicts bastiments,

68. Arch. dép. Vienne, 3H1, 959.
69. *Ibid.*, 3H1, 938.
70. Siège de 1573.
71. Arch. dép. Vienne, 3H1, 959.
72. *Ibid.*, 3H1, 939.

63. SÈCHEBOUE. Linteau décoré d'un arc en accolade. XVᵉ siècle. *(Cliché M. Miguet)*

et est une allée d'ormes et quelques autres arbres que l'on appelle petit bois... Avons aussy veu le moullin à vent despendant de ladicte mestairie et proche d'icelle ... auquel il est nécessaire de mettre un arbre au lieu de celluy qui est cassé par le millieu et un frain et quelques lattes à la couverture... Et nous a dit [le fermier] despandre dudict Sèchebourg une petite escluze à pescher du poisson, presque inutille et qui n'aporte aulcun profict... ».

Si, dans cette visite de 1682, on ne parle pas des ruines de la chapelle, mention en est faite dans celle de 1699[73] : « où estans, avons trouvé les vestiges de l'ancienne chappelle qui paroist n'avoir pas esté rétablie de temps immémorial ; dans laquelle autrefois il y avoit un service de quelques messes... ». Les quelques bâtiments à usage agricole et le moulin étaient, à cette date, en bon état. De la métairie dépendaient des marais salants dans les marais d'Angoulins.

En 1721[74], les visiteurs sont encore étonnés par les ruines des bâtiments de Sèchebouc : « ...avons remarqué qu'autrefois il y avoit grand nombre d'édifices, une chapelle et logements considérables, desquels ne sont restés qu'un logement... sommes entrés dans laditte escurie au bout de laquelle est une petite grange et une vieille tour servant de toyt à cochon... Nous avons remarqué, derrière lesdits logements, à vingt pas de distance, les ruines d'unne ancienne chapelle, sans charpentes ny couvertures, et dégradée en divers endroits de la maçonne, laquelle ledict fermier.. et le meunier dudict moulin, ne sachants signer, nous ont dit avoir ouÿ dire estre en cet état de temps immémorial, par les guerres civilles ou incursions et saccagements de la Religion... ». Le moulin à vent continuait à tourner normalement.

En 1783[75], les commissaires ne parlent plus des ruines de la chapelle. Ils se bornent à constater le bon état de la maison du fermier, de la grange, de l'étable et du moulin et mentionnent que deux petits marais salants ainsi que deux écluses dépendent du « prieuré de Chesseboue ».

L'endroit porte aujourd'hui le nom d'Abbaye de Sècheboue ; il y existe une exploitation agricole où les vestiges de l'ancienne maison hospitalière sont bien modestes. En arrivant, à main gauche, on peut voir les restes d'une vieille tour, tronquée, avec le départ d'un escalier de pierre, à l'intérieur, et quelques graffiti anciens sur les murs. Un peu plus loin, du même côté, un arc en accolade, provenant d'une fenêtre ou porte du XV[e] siècle, a été remployé dans un mur plus récent. Enfin, sous un hangar, subsiste un carrelage du XVII[e] ou XVIII[e] siècle, fait de carreaux de terre cuite. Des ossements ayant été trouvés, lors de travaux, dans la propriété contiguë, il semble que l'emplacement de la chapelle soit à situer dans cette direction.

73. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
74. *Ibid.*
75. *Ibid.*

REPOSE-DEMOISELLE (auj. REPOSE-PUCELLE)

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. La Jarrie, comm. La Jarne)

Les Templiers possédaient en ce lieu, peu éloigné de Sèchebouc, un « treuil », c'est-à-dire une exploitation viticole qui apparaît dans un acte de janvier 1257 (n.st)[76] par lequel Pierre Cornuau, d'Angoulins, et sa femme vendent à Pierre Clerc, de la maison du Temple de La Rochelle, une vigne pour 11 livres. Il est dit que cette vigne est « ...davant le troil aus Templers qui est apelez le troil de Repose Dameisele » et qu'elle touche d'autres vignes appartenant déjà aux Templiers.

LA CABANE

(Charente-Maritime, arr. Rochefort, cant. Surgères, comm. Saint-Georges-du-Bois)

Aucun document ne permet d'attribuer au Temple ou à l'Hôpital la fondation de cette maison dépendant de la commanderie du Temple de La Rochelle au XIVe siècle.

En 1373[77], elle était gouvernée par un frère prêtre âgé de 40 ans environ, Jean Regnon, qui y habitait avec un domestique et une servante. Les troubles du temps avaient fait tomber ses rentes annuelles, en argent, de 42 livres 12 sous 6 deniers à 18 livres 6 sous 6 deniers. De 8 à 10 setiers, les rentes et terrages en grain étaient passés à 20 boisseaux estimés 1 livre 13 sous 4 deniers. En raison des guerres, beaucoup des terres étaient incultes et les broussailles avaient envahi les champs *(creveruntque ibidem nemora in multitudine).* La culture des quelques terres encore emblavées coûtait fort cher et ne rapportait, tous frais payés, que 10 setiers de céréales par an, évalués 15 livres. Le foin récolté dans les prés était estimé 20 livres mais, une fois prélevée la quantité nécessaire à la nourriture du bétail de la maison, la vente du reste ne rapportait que 50 sous. Les rentes en vin étaient de 4 tonneaux sur lesquels 2 étaient réservés à la consommation du gouverneur, de ses serviteurs et des hôtes de passage, les 2 autres étaient vendus 12 livres.

L'enquête de 1373 ne mentionne pas de chapelle à La Cabane. Il semble bien pourtant qu'il en ait existé une puisqu'un document du XVe siècle[78] indique que « ...d'ancienneté il y souloit avoir chapelle garnie d'aulter et y a encores gens en

76. Arch. dép. Vienne, Sceaux, carton 17, n° 150. Éd. Milan S. La Du, *Chartes et documents poitevins du XIIIe siècle en langue vulgaire*, t. I, *Archives historiques du Poitou*, t. LVII (1960), p. 192-193.
77. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
78. Arch. dép. Vienne, 3H1, 962.

vie qui l'ont veu... et qui y ont veu chanter et vestir des frères dudit ordre de Saint Jean de Jerusalem ».

La maison de La Cabane possédait un droit d'usage dans la forêt toute proche de Benon. Elle pouvait y prendre du bois de chauffage et y faire pacager son bétail[79].

En 1564[80], La Cabane était considérée comme une simple métairie et les visiteurs notent dans leur procès-verbal « ...nous sommes enquis... s'il y avoit chappelle en la subjection ou collation du commandeur, nous ont dit que non ». Aucune allusion à des ruines de chapelle n'est faite dans ce document.

En 1675[81], le rapport des commissaires montre les bâtiments de La Cabane en piteux état : « ...après avoir assemblé les habitans dudit lieu et nous estre informé des logemans de ladite seigneurie, nous ont fait voir certaines mazures, contenant en leur largeur, huit toizes et demye et dix toizes de longueur, opozés du costé du village par un bout au septantrion et de l'autre bout au midy, consistant en maison, grange, escurie, toîts à pourceau, brebis et pigeonnier, tous lesquels bastimans il est besoing de restablir pour loger les fruits de la mesterie de La Cabanne... l'ung des anciens habitans du lieu nous a dit avoir veu la charpente desdits bastimans et qu'il y a quarante ans qu'ung commandeur de ladite commanderie avoit fait marché pour remettre les bastimans en estat d'y pouvoir loger et y serrer les fruits ».

En 1699[82], les édifices, récemment restaurés, sont jugés en bon état de même qu'au siècle suivant, en 1783[83].

LE MUNG

(Charente-Maritime, arr. Saintes, cant. Saint-Porchaire, comm. Geay)

L'origine templière de la maison du Mung, située en Saintonge, est nettement mise en évidence par un acte de 1231[84], le plus ancien la mentionnant, dans lequel apparaît son commandeur, frère Pierre Bos, qui fut également commandeur du Temple de La Rochelle, des Épeaux et de Châteaubernard.

En 1311, lors du Procès, un des Templiers interrogés par les commissaires pontificaux rapporta qu'il avait assisté à deux réceptions de frères dans la chapelle

79. Arch. dép. Vienne, 3H1, 962.
80. *Ibid.*, 3H1, 938.
81. Paris, Arch. nat., S 5257, fol. 13v.-14v.
82. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
83. *Ibid.*
84. Arch. dép. Vienne, 3H1, 419.

de la maison de « Lamanh » ou « Laman », au diocèse de Saintes[85]. Malgré la déformation du nom, on peut avancer sans risque d'erreur qu'il s'agit bien là de la chapelle du Mung.

Le Mung devint, à la fin du XIIIe siècle, un membre de la commanderie du Temple de La Rochelle et devait toujours le rester. L'enquête pontificale de 1373 indique qu'avant les hostilités franco-anglaises, cette maison était affermée entre 120 et 140 livres par an, mais que, depuis la guerre, elle était devenue inhabitable et que ses terres étaient en friche[86].

La localisation de cet établissement pose un problème qu'il est nécessaire d'aborder ici[87]. Le Mung est une petite commune de Charente-Maritime, possédant une modeste église paroissiale du XIIe siècle, remaniée plusieurs fois, en particulier au XVe siècle, dans laquelle on serait tenté de voir l'ancienne chapelle des Templiers. Cependant, rien, au Mung, ne vient témoigner de la présence passée des Templiers : aucun toponyme, aucune tradition orale. D'autre part, on sait, par un pouillé[88], qu'au XIVe siècle, Le Mung était déjà une paroisse et que son église dépendait du chapitre de Saintes et non des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers légitimes des Templiers. Plus troublantes encore sont les informations fournies par les visites prieurales effectuées sous les Hospitaliers qui situent sans ambiguïté, nous le verrons plus loin dans les documents, la maison du Mung et sa chapelle sur la paroisse voisine de Geay, au bord de la Charente, à environ 4 kilomètres du bourg du Mung.

La question qui se pose est donc de savoir pourquoi cette maison portait le nom du Mung si les Templiers n'avaient aucune possession en ce lieu. Il se peut que ce soit tout simplement en raison de la proximité et de la plus grande importance du bourg du Mung. Il se peut aussi que le problème soit plus complexe. Ce point demande donc des recherches plus poussées mais nous pensons qu'il existe cependant une forte présomption en faveur de la localisation de la maison du Mung sur la paroisse de Geay, au lieu-dit l'Hôpiteau, sur les bords de la Charente, où l'on peut encore voir des vestiges importants de la chapelle dont nous parlent les documents à partir du XVIe siècle.

C'est ainsi qu'en 1564, les visiteurs écrivent dans leur procès-verbal[89] : « fusmes à l'Hospital de Louman, en la paroisse de Gay... et là sommes entrés

85. Michelet, *Procès des Templiers,* t. II, p. 14.
86. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
87. A. Trudon des Ormes, *Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France, d'après les pièces du Procès,* Paris, 1900, p. 199, donne une identification totalement erronée en situant la maison de « Laman » à Aumagne (Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély). Quant à E.-G. Léonard, *Introduction au cartulaire manuscrit du Temple...,* Paris, 1930, p. 102, il situe la maison sur la commune du Mung.
88. Arch. dép. Vienne, carton 27, n° 1. Un autre document, daté de 1327 (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 9934), mentionne la cure du Mung.
89. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938.

en la chappelle, l'avons trouvée fort ruynée pour les troubles ; et demandant pourquoy elle n'estoit racoustrée, nous a esté dit... que l'on n'oseroit encores à cause que beaucoup de ce pais là ne le souffriront et se mettront en danger d'estre sacagez. Ce que connoissant sommes entrés en un corps de logis composé de deux chambres hautes, un grenier et au dessouz des celliers et estables, plus un portal, au dessus lequel y a un colombier... item, avons veu joignant ladite chappelle quelques petits jardins et simetière contenant quatre bresselles ou environ... item, nous a monstré un passage sur la Charente, joignant ladite maison, qui s'afferme avec la pesche seze livres, à la charge que le fermier fournit le batteau... ».

Déjà en fort mauvais état en 1564, après les premiers troubles des guerres de religion, la chapelle du Mung ne fut pas restaurée par les Hospitaliers. Le procès-verbal de la visite de 1675[90] laisse supposer qu'à cette date, la maison du Mung était presque à l'abandon « ...et estant en ladite paroisse de Jay, avons visité une ancienne chapelle non couverte appellée la chapelle de l'Hospitaut de le Muin, dépendant de ladite commanderie [le Temple de La Rochelle] qui a six toises de longueur et trois et demy de largeur[91], opozée du costé de l'autel a l'oriant et de l'autre a l'occidant et dont les murailles sont fandues des costés d'oriant et de septantrion. Proche de laquelle chapelle sont les vestiges de vieux bastimans qui servoient de logemans pour recueillir les fruits et revenus de ladite commanderie. Laquelle chapelle et bastimans sont au milieu de deux prés qui appartiennent à ladite commanderie et dont une grande partye est plaine et couverte de ronses et d'espines qu'il est besoin de desfricher pour y pouvoir recuillir du foin... il y a grand nombre de troux que les tospes y ont faits. Comme il n'y a point de logemant pour recuillir les fruits il est nécessaire de restablir les anciens logemans et de couvrir la chapelle pour servir de grange. Cette amélioration augmentera le revenu de ladite chapelle car le deffault de bastimans pour loger les fruits fait qu'il ne se présante point de fermiers... et il est d'aultant plus necessaire d'y faire des logemans que ladite chapelle est esloignée de près de demy lieue dudit bourg de Jay d'un costé et que l'autre il n'y a point de maison qu'au desça de la rivière de la Charente... ».

En 1682[92], la description montre que les réparations projetées n'ont pas été réalisées : « item, un autre fief dict de la seigneurie de l'Hospitaut de Lesmain, entre Sainct-Savinian et Tonne et Charante, où il n'y a aulcuns bastiments... et consiste dans un passage sur la rivière de Charante, terrages, cens et rantes et une pièce de pré ». L'année suivante, l'arpenteur chargé de mesurer les prés de

90. Paris, Arch. nat., S 5257, fol. 11-12.
91. Soit environ 11,70 m sur 6,80 m.
92. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.

l'« Hopital de Lemung » mentionne dans une pièce de pré « partye plantée en buissons... les murailles de la chapelle, autres mazures et simetière »[93].

En 1721, « les murailles des bastimans du costé du couchant et celle du levant sont en très mauvais état et menasse ruine »[94]. La même année, un autre document parle « d'une chapelle anciennement détruitte, dégradée de couvertures, charpentes et partye de la maçonne par les guerres civilles de gens de la Religion »[95].

Des réparations furent faites sur les bâtiments utilitaires postérieurement à cette date car la visite de 1783[96], si elle ne fait aucune mention de la chapelle, souligne le très bon état des constructions du Mung.

Ces bâtiments étaient, en fait, peu nombreux et comprenaient surtout la maison du « pasager », c'est-à-dire du passeur qui conduisait le bac pour traverser la Charente[97]. La maison du Mung possédait en effet l'exclusivité du droit de passage sur le fleuve à proximité de ses bâtiments et prés. Ce droit lui ayant été contesté, en 1472, par « Olivier seigneur de Raiz, de Coectivy et de Taillebourg », le commandeur de l'époque avait fait valoir « que a cause de sa dicte commanderie de Le Mehun, assise en la chastellenie dudict Taillebourg, il estoit fondé et avoit droit et estoit en bonne possession et saisine, tant (que) luy que ses predeccesseurs commandeurs de ladicte commanderie, de tout temps et d'ancienneté et dès la fondacion d'icelle commanderie, d'avoir et tenir passage au travers de la Charente en droit icelle commanderie et tenir illec gabarre ou vaisseau, jour et nuyt, et homme pour icelle gabarre ou vaisseau mener, passer et repasser toutes manières de gens et bestes qui vouldroient passer et repasser de ça et de là, au travers ladicte Charente et toutes marchandises et autres choses quelxconques ; et des passans prendre et avoir salaire et prouffit, tel que luy et ses predecesseurs avoient d'ancienneté acoustumé avoir et prandre et tout le revenu et esmolument mectre et appliquer a son prouffit ou autrement en faire et disposer a son plaisir et volonté »[98]. Des deux côtés de la Charente, la maison disposait d'un petit port où les marchandises étaient déchargées des charrettes, puis rechargées après leur passage par bateau.

Ce droit était toujours exercé au XVIIIe siècle, ainsi qu'en témoigne une lettre[99] du commandeur du Temple de La Rochelle, Ferdinand de Langon, écrite en 1726 : « ...vous savés que dans nos commanderies les papiers ne sont pas toujours bien conservés comme dans les familles par raport au grand changement de possesseurs ; je n'ay trouvé dans mes papiers d'autre titre que celuy que j'envoiay

93. Arch. dép. Vienne, 3H1, 966.
94. *Ibid.*
95. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
96. *Ibid.*
97. Un croquis du XVIIIe siècle (Arch. dép. Vienne, 3H1, 966) montre l'emplacement de cette maison, celui de la chapelle, et des divers prés de la maison sur les bords de la Charente.
98. Arch. dép. Vienne, 3H1, 965.
99. *Ibid.*

l'année dernière et n'ai point trouvé la pancarte pour prouver la quotité des droits ; pour y suppléer, je vous envoie une copie d'une ferme que j'ai trouvé passée en 1491 et une enquête en forme, sur les lieux, des anciens que j'ay fait faire par laquelle ils affirment que, de tous tems immemorial, la commanderie a joui de ce passage qui est un passage peu fréquenté et de libre arbitre où l'on ne paie que six deniers un homme à pied et douze deniers un homme à cheval... Je serois bien aise que vous m'obtinssiés une pancarte qui reglât ce droit ; ce seroit un petit avantage pour ma commanderie ; si vous pouvés faire joindre à la pancarte du passage celle d'un port, je vous serais très obligé. Voicy ce qu'on tire dans les autres petits ports de cette rivière, savoir de chaque charrette chargée qui vient au port : douze deniers pour chaque millier de bois qui restent sur ledit port passé 24 heures ; quinze deniers pour chaque barrique de vin, baratte de beurre ; figues et autres espèces, six deniers ; pour chaque pièce de bois et pierre de taille, deux deniers. Les environs du passage et port appartiennent à ma commanderie. Accordés moi la grâce, je vous prie, de faire votre possible auprès de M. Malhurt pour m'obtenir cette pancarte de la manière susdite. Ce n'est pas une charge au public puisque c'est un passage peu fréquenté et, au contraire, c'est un service au public que je leur permette de reposer leurs marchandises sur mon port moiennant un aussi petit droit ; ce que je ne permettrois pas, puisque ces dépôts endommagent le port et la grève qui me coustent à faire rétablir...».

Bien longtemps après la disparition de l'ordre de Malte, on continua à passer la Charente en bac, à cet endroit, ainsi qu'en témoignent encore les cartes routières des années 1960.

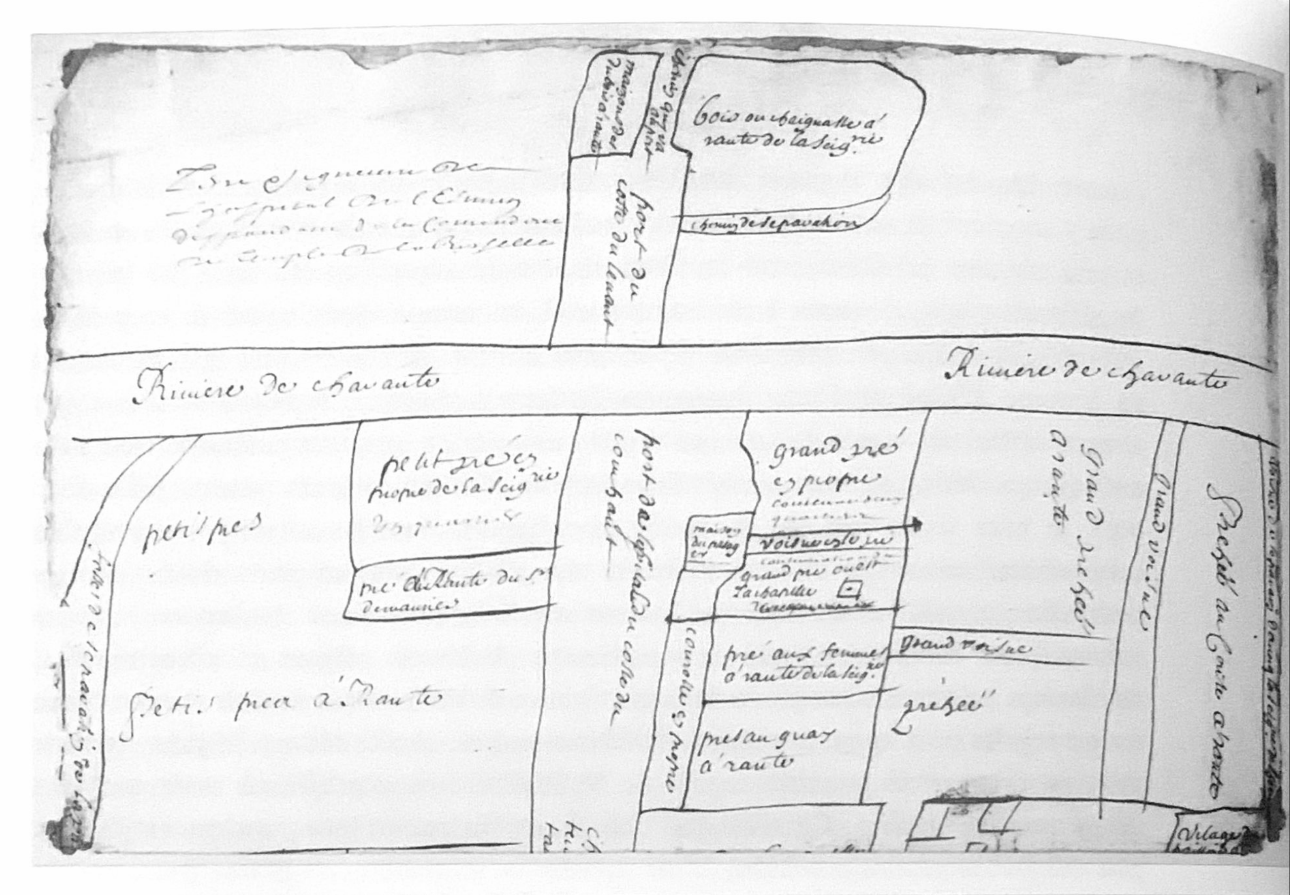
Aujourd'hui, on peut voir à l'Hôpiteau, une maison peu ancienne, construite exactement à l'emplacement de celle du passeur et, un peu plus loin, émergeant des arbustes et des orties, les ruines de la chapelle[100].

Actuellement, il ne subsiste de l'édifice que la façade ouest et une portion de la travée qui lui faisait suite, le tout recouvert de lierre et masqué par la végétation. L'amorce de travée subsistante a été aménagée en grange, mais de ces aménagements on ne voit plus qu'un mur, peu élevé, parallèle à la façade et au centre duquel est percée une porte à linteau rectiligne. Dans le même temps, on a maçonné une porte à linteau de bois dans l'espace délimité par le portail. Il est difficile de se prononcer sur la nature du voûtement primitif.

Dans la façade, aujourd'hui très encaissée, d'ordonnance saintongeaise, s'ouvre le portail flanqué de deux arcatures plus petites.

Deux contreforts plats limitent l'ensemble et absorbent la retombée des arcatures latérales, ce qui accentue l'impression d'enserrement. L'archivolte du portail,

100. Sur la chapelle de l'Hôpiteau, voir Ch. Connoué, *Les Églises de Saintonge*, t. II, Saintes, 1955, p. 58.



64. LE MUNG.
Plan sommaire des possessions
de la maison (XVIIIe siècle).
(Arch. dép. Vienne, 3H1, 966)
(Cliché Arch. dép. Vienne)



65. LE MUNG. Chapelle, façade occidentale.
(Cliché M. Miguet)

à deux voussures, retombe sur des chapiteaux érodés. Les deux chapiteaux antérieurs montrent deux protubérances aux angles de la corbeille à peine épannelée qui rappellent vaguement l'enroulement d'un végétal. Les colonnettes supportant la voussure intérieure ont disparu. Les colonnettes engagées qui reçoivent la retombée des trois archivoltes ne sont pas franchement cylindriques. Les trois archivoltes sont ornées d'un cordon de pointes de diamant. Au sud, le raccord entre l'archivolte centrale et l'archivolte latérale a été opéré assez maladroitement, les pointes de diamant se prolongeant en se rétrécissant, ce qui forme une petite pointe inesthétique au-dessous du raccord des cordons. Les tailloirs des chapiteaux se poursuivent en une moulure qui délimite un tympan nu dans chaque arcature latérale.

Par le jeu de deux glacis superposés, l'épaisseur du mur de façade diminue au-dessus du portail et des arcatures et le mur aveugle se prolonge jusqu'à une fine corniche qui fait séparation entre la façade proprement dite et le pignon dans lequel sont ouvertes deux fenêtres jumelées en plein cintre, aux jambages droits.

Malgré la beauté du cadre, on peut regretter que cet ensemble ne soit pas dégagé de la végétation qui accélère sa ruine comme des adjonctions qui le défigurent.

GOUX

(Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély,
cant. Tonnay-Boutonne, comm. Saint-Loup)

Les Templiers avaient acquis en Saintonge, dans la seigneurie de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, des maisons, terres, vignes, cens et rentes au sujet desquels plusieurs constestations s'élevèrent entre eux et l'abbaye. Ces litiges s'étaient terminés par des compromis conclus en 1291[101] et 1299[102]. L'accord de 1299 prévoyait notamment que les Templiers ne pourraient construire aucun oratoire, chapelle ou église, ni à Saint-Jean-d'Angély, ni dans l'étendue de la seigneurie de l'abbaye. Aux termes du même accord, les Templiers s'engageaient à ne placer sur leurs possessions aucune croix, bannière ou signe distinctif de leur ordre qui puisse laisser penser qu'ils avaient la seigneurie des lieux.

On ne sait si la maison de Goux, précisément située dans le fief de l'abbaye, existait déjà à cette date.

101. Arch. dép. Vienne, 3H1, 964.
102. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély*, éd. par G. Musset, t. II, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXIII (1903), p. 198-203.

Il en est fait mention à la fin de la période templière, en 1308[103], dans un acte concernant un moulin qui lui appartenait, dit le moulin de « Guoz », sis en fait à Tournay[104].

En 1337[105], un nouveau conflit éclata entre les Hospitaliers, entrés en possession de la maison de Goux, et l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de la justice du lieu. Dans le document, Goux est qualifié de « maison ou grange », ce qui semble impliquer que l'établissement n'était pas de première importance et que, peut-être, il ne possédait pas de chapelle.

Ce membre de la commanderie du Temple de La Rochelle apparaît, brièvement, dans l'enquête pontificale de 1373[106]. Le texte rapporte que Goux, qui valait autrefois 80 livres par an, ne procure plus aucun revenu, tout ayant été dévasté par les guerres. Il n'est fait aucune allusion à l'existence d'une chapelle.

Toujours pendant la guerre de Cent Ans, en 1424[107], frère André de Berville, commandeur de Beauvais-sur-Matha, Bourgneuf et du Temple de La Rochelle, accensa à deux laboureurs demeurant à Goux « une place frouste et guaste[108] ou souloit avoir moulin a ayve[109] avec ses appartenances... oudit village de Goux ».

En 1465[110], les Hospitaliers engagèrent un procès contre Bernard Bechet, écuyer, seigneur des Landes, qui s'était emparé de la maison de Goux et de ses terres, profitant des absences prolongées du commandeur du Temple de La Rochelle, frère Bertrand Jameron, également commandeur de Bourgneuf.

Interrogé comme témoin au cours de la procédure, frère Jean Pastoureau, commandeur de Courant affirme « ...que lesdits demandeurs [les Hospitaliers] a cause de leur dite commanderie du Temple [de La Rochelle] sont seigneurs de l'oustel de Goux, assis en la seneschaucié de Xantonge, ouquel lieu ilz ont droit de justice et juridiction... » et il ajoute, pour expliquer les absences du commandeur, que « icellui commandeur de Bourgneuf et autres seigneurs et chevaliers de leur Religion [l'Hôpital] ont esté occupez en la guerre contre le Tur et autres mescreans ennemis de la foy et, mesmement, ledit commandeur de Bourgneuf, qui a le gouvernement et administracion dudit houstel de Goux, pour ce qu'il lui a convenu aler contre lesdits mescreans par trois foiz, ainsi que lui qui parle a veu et sceu, et, a aucuns desdits voyages, a convenu demourer une foiz deux ans et es autres plus... ».

103. Arch. dép. Vienne, 3H1, 964. Anal. : Chanoine Tonnellier, *Chartes inédites concernant les maisons du Temple des Épeaux de Meursac et de Saint-Jean du Perrot de La Rochelle*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1961-1962, p. 259-260.
104. Commune de Puyrolland.
105. Arch. dép. Vienne, 3H1, 964.
106. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
107. Arch. dép. Vienne, 3H1, 964.
108. Abandonnée.
109. Eau.
110. Arch. dép. Vienne, 3H1, 964.

Les Hospitaliers gagnèrent leur procès par une sentence rendue en mai 1471.

La visite prieurale de 1564[111] ne fait pas état de destructions commises à Goux lors des premiers troubles des guerres de religion ; elle rapporte cependant qu'il n'y avait plus en ce lieu « ...aucun domaine mais seulement cens et terrages sur quarante journaux de terre ». L'« hôtel » de Goux avait donc disparu entre 1465 et 1564 sans qu'il soit possible de dater avec précision cette disparition et d'en connaître les causes.

Un siècle plus tard, en 1675[112], les visiteurs notent dans leur procès-verbal : « ...avons mandé plusieurs habitans dudit lieu pour nous informer du fonds qui appartient à la seigneurie de Goux, dépendant de ladite commanderie [le Temple de La Rochelle] et, nous estans transporté sur une place vague qu'ils nous ont désiné et qu'ils nomment le canton d'Avergas (?), nous ont dit avoir ouÿ dire aux anciens qu'il y avoit une chapelle en cet endroit et, l'ayant fait toizer par ledit Merlet, a remarqué qu'elle a trente piedz en triangle de longueur et quarante piedz dans ung autre. Après avoir creusé dans ung fossé, qui est au long dudit emplacement, a veu qu'il y a des pierres de moislon qui sont pierres rapportées et, qu'attendu le long temps que il y a que ledit emplacemant est vague et sans bastimans, il ne peult juger de ceux qui ont esté autre fois et, d'aultant qu'il n'y a point de bastimans pour recuillir les fruits il seroit nécessaire d'en faire pour le bien de ladite commanderie ». Ce texte est le premier qui parle de l'existence d'une chapelle à Goux, mais il est tellement tardif qu'il est difficile de lui accorder un crédit absolu.

En 1682[113], les commissaires parlent de Goux à peu près dans les mêmes termes que leurs devanciers de 1564 : « ...un autre fief apellé dict (sic) la seigneurie de Goust, entre Saint-Jean-d'Angély et Tonne et Charante, qui consiste en terrages, cens et rantes et où il n'y a aulcuns bastiments... ». Ce qu'ils rapportent est confirmé par la visite de 1782[114] ; à cette date, « ...il n'y avoit, pour l'exploitation de ladite seigneurie, aucuns manoir, batimens ni servitudes, mais simplement des terres à l'agrière, des cens... ».

Il ne reste plus, de nos jours, à Goux, aucun souvenir des biens que les Templiers et, après eux, les Hospitaliers y ont possédés.

111. Arch. dép. Vienne, 3H1, 938.
112. Paris, Arch. nat., S 5257, fol. 12-13v.
113. Arch. dép. Vienne, 3H1, 939.
114. *Ibid.*

Chapitre II

LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-DU-PERROT, A LA ROCHELLE, ET SES MAISONS

SAINT-JEAN-DU-PERROT, à La Rochelle

(Charente-Maritime, chef-lieu de département)

Si les Templiers, nous l'avons vu, s'installèrent à La Rochelle dès les premières années du développement de la ville, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem paraissent s'y être implantés un peu plus tardivement.

En 1188[1], Richard, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, confirma aux Hospitaliers la donation d'une maison, sise à La Rochelle, et de diverses possessions situées à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, que leur avait faite un certain Guillaume Cotrel. Par le même acte, Richard renonçait à un cens de 6 sous qui lui était dû par l'Hôpital et affranchissait de cens, taille et autres obligations les hommes qui habitaient, et viendraient habiter, la maison des Hospitaliers, à La Rochelle.

Deux ans plus tard, en 1190[2], devenu roi d'Angleterre, Richard, sur la route qui le conduisait à Marseille, où il devait s'embarquer pour la croisade, donna à Lyon, le 10 juillet, une charte confirmant aux Hospitaliers le don que leur avait fait sa mère, la reine Aliénor, du lieu du Perrot, situé entre la mer et la ville de La Rochelle.

L'espace donné par Aliénor aux Hospitaliers, à une date qui nous est malheureusement inconnue, formait une sorte d'îlot borné à l'est par les terres que s'était réservées la reine, au sud par la mer, à l'ouest par l'ancien port et au nord par la ville dont il était séparé par un terrain marécageux appelé la Besse à la Reine, qui devint le chenal de La Verdière.

1. Éd. L. Meschinet de Richemond, *Chartes de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I (1874), p. 26-27.
2. Arch. dép. Vienne, carton 1, dossier 10, pièce 1 ; Éd. J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I, Paris, 1894, n° 895, p. 567-568.

66. SAINT-JEAN-DU-PERROT.
Charte de Richard Cœur de Lion (1190).
(Arch. dép. Vienne, carton 1, dossier 10, pièce 1)
(Cliché Arch. dép. Vienne)

Ce fut donc au faubourg du Perrot que les Hospitaliers bâtirent leur commanderie[3] et une chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, qui devint rapidement une église paroissiale.

La paroisse de Saint-Jean-du-Perrot était l'une des cinq paroisses de la ville[4] et l'enquête de 1373[5] nous dit qu'elle était « populeuse » *(habens parrochiam populosam).* Le revenu de la cure montait, à la même date, à la somme non négligeable de 70 livres par an. Si le commandeur de l'époque, frère Jacques Regnault, n'avait pas encore, à 46 ans, reçu les ordres sacrés, il avait près de lui, pour assurer le service religieux, deux frères prêtres et trois donnés (un prêtre, un acolyte et un clerc). Des domestiques et une servante complétaient la maisonnée.

Comme partout ailleurs, les revenus de Saint-Jean-du-Perrot avaient subi une baisse sensible depuis le début des hostilités franco-anglaises. La commanderie parvenait cependant à équilibrer ses ressources et ses dépenses probablement grâce à l'apport des revenus de la cure et aussi grâce aux 60 livres que lui procurait annuellement la location de maisons récemment achetées à La Rochelle.

La baillie de Saint-Jean-du-Perrot comprenait, en 1373, la maison de Fontsèche, située en Saintonge, et le treuil de Remigon. L'enquête ne fait pas mention de la maison de Margot que l'on trouvera parmi les membres du Perrot à partir du XVe siècle.

Le 16 décembre 1435[6], les Hospitaliers de Saint-Jean-du-Perrot conclurent avec les moines du prieuré clunisien de Saint-Martin, de l'île d'Aix, un accord prévoyant que « ...ledit prieur d'Ays et ses successeurs audit prieuré seront tenus chacun an perpétuellement, au jour et feste de décollation de saint Jean-Baptiste, et à l'heure due et competante, faire ou faire faire une procession solemnelle de chapelains et venir processionnellement dès l'église Notre-Dame de Cougnes à ladite église Saint-Jean-du-Perrot et faire outre la procession autour du cimetière de ladite église Saint-Jean et dire solemnellement tierce, none et la grand messe du jour, a note, a diacre et sous-diacre, pour laquelle procession ainsi faire et les autres choses susdites le commandeur ou curé dudit lieu, ou ses successeurs en ladite cure, sont tenus bailler et payer, chacun an et feste de décollation saint Jean-Baptiste, audit prieur d'Ays et ses successeurs audit prieuré... deux marbotins d'or ou cinquante sols en monnoye, au choix du curé ».

Vers 1475, le revenu de la baillie de Saint-Jean-du-Perrot, charges déduites, était d'environ 120 écus alors que celui du Temple de La Rochelle se montait à 261 écus[7].

3. On trouvera une liste détaillée des commandeurs de Saint-Jean-du-Perrot dans J.-C. Bonnin, *Les commanderies templières et hospitalières du Pays d'Aunis,* La Rochelle, 1982, p. 44-48.
4. Les autres étant Saint-Nicolas, Notre-Dame de Cougnes, Saint-Barthélémy, Saint-Sauveur.
5. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
6. Arch. dép. Vienne, 3H1, 824, analysé *ibid.*, 3H1, 823, inventaire de titres de 1748, nº 118.
7. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 78.

Par sentence rendue le 16 février 1500[8], l'archidiacre d'Aunis, qui soutenait avoir un droit de visite sur l'église de Saint-Jean-du-Perrot, fut débouté de ses prétentions.

En 1534[9], une transaction fut passée entre frère François Soreau, commandeur du Perrot, et les membres de la fabrique de la paroisse « pour raison d'une muraille qu'ils avoient fait faire le long de la maison et cour de ladite commendrie et oté les armoiries du roy et celles de la Religion qu'ils sont obligez de remettre où elles estoient, tant dans ladite muraille proche ladite église que dans le vitral d'icelle ; et ledit commandeur leur délaisse un endroit de 5 pieds et demi de large pour passer la procession qui se fait d'ordinaire autour de l'église, à la charge de remettre lesdites armoiries auxdits lieux et de faire refaire une porte par laquelle ledit commandeur et ses successeurs pourront passer et repasser pour entrer de la maison de la commendrie dans ladite église et d'en sortir ; lesdits fabriqueurs sont tenus de donner une fois seulement une clef de ladite porte audit commandeur et, par reconnaissance, ils sont tenus de donner à l'avenir 2 deniers de cens, payable par chacun an et feste de Nostre-Dame de mars audit commandeur et à ses successeurs, pour raison desdits 5 pieds et demi de terre délaissez par ledit commandeur pour passer leurs processions ».

L'église Saint-Jean-du-Perrot, présentée par les historiens de La Rochelle comme « un véritable chef-d'oeuvre de l'art gothique et le plus somptueux de tous les monuments religieux de la ville »[10], devait connaître un sort funeste le 19 janvier 1545.

Jourdan rapporte ainsi les faits[11] : « Une caraque gênoise, chargée de poudre et de munitions de guerre pour l'armée navale du roi, s'étant échouée, au mois d'octobre précédent, près de La Rochelle, on l'avait déchargée et on avait transporté 200 barils de poudre dans le cellier d'une maison, appartenant à la confrérie de Saint-Jean-du-Perrot, et située vis-à-vis de l'église Saint-Jean. Ce jour-là, vers dix heures du matin, le feu prit aux poudres et une épouvantable explosion, qui fut entendue de plus de dix lieues à la ronde, fit croire un instant aux Rochelais, glacés d'effroi, « qu'ils étaient parvenus au jour terrible du dernier jugement ». Une douzaine de maisons furent totalement détruites et un beaucoup plus grand nombre fortement endommagées ; vingt et quelques brasses du grand mur, qui unissait la tour de la Chaîne et celle de la Lanterne, et qui avait huit à neuf pieds d'épaisseur s'écroulèrent ; l'admirable église de Saint-Jean et son clocher furent presque anéantis, et celle du couvent des Carmes éprouva d'immenses dégâts ;

8. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821, analysé *ibid.*, 3H1, 823, inventaire de titres de 1748, n° 122.
9. Arch. dép. Vienne, 3H1, 824, analysé *ibid.*, 3H1, 823, inventaire de titres de 1748, n° 94.
10. E. Couneau, *La Rochelle disparue,* La Rochelle, 1904, p. 256.
11. J.-B. Jourdan, *Éphémérides historiques de La Rochelle,* La Rochelle, 1861-1871, p. 13, d'après Amos Barbot.

enfin, chose plus triste encore, cent à cent-vingt personnes furent tuées et un nombre très considérable gravement blessées. On ne put pas découvrir la cause de cet affreux malheur ».

Amos Barbot relate[12] que « des chevrons, traverses ardantes et masses de pierre en furent portés à une ou deux lieues de ladite ville ».

Le procès-verbal[13] des dégâts subis par l'église Saint-Jean atteste l'ampleur de la catastrophe : « ...et ladicte église de Saint-Jean-du-Perrot, qui est vis à vis dudict cellier est grandement ruinée car il n'est demeuré vitral en ladicte église qui ne soit du tout par terre, et trois des clefs des voûtes d'icelle, les portes et antiportes de ladicte église la plus part rompues et brisées ; la couverture de ladicte église la plus part arrachée, tant en chapuse[14] qu'ardoises, la plus part toutes démolies et ostées et ce qui reste est tout brisé et rompu. L'entrée de ladicte église, à l'endroict des orgues et un append tout neuf couvert d'ardoise, la plus part démoly, tant en chevron, lattes, qu'ardoises[15]. Les logis du commandeur dudit Perrot et curé de ladicte église, tirant vers le gros orloge et jusques à la maison de Pierre Henon, n'y a maison de part et d'autre qui ne soit du tout presque desmoli et ruiné ».

Ce qui restait de l'église et de la commanderie fut pillé en 1562, par de prétendus protestants qui furent condamnés par contumace, par arrêt du Parlement de Bordeaux, à être traînés sur la claie puis à avoir la tête tranchée et le corps mis en quartiers[16].

Le procès-verbal de visite de 1595[17] mentionne que « l'église parrochiale de Saint-Jehan du Perrot... [est] toute par terre, sans y être sélebré aulcun service divin... ».

Ce ne fut qu'en 1672 que la reconstruction en fut entreprise sous la forme d'une église de style classique, avec nef et bas-côtés, non voûtée. Les travaux ne furent achevés qu'en 1699. Des photographies anciennes nous montrent que le mur plat du chevet, l'église était orientée nord-sud, provenait de l'ancien édifice ; on y remarque, en effet, une fenêtre gothique, murée, dont l'extrados était souligné par une moulure supportée par deux consoles. Le clocher s'élevait sur la souche gothique de l'ancien. Il fut réédifié en 1754, couvert d'un dôme à lanternon, comme on peut encore le voir aujourd'hui[18].

L'église était en très mauvais état en 1887 ; on décida de la démolir et de supprimer la paroisse Saint-Jean-du-Perrot. Seul le clocher fut épargné et restauré.

12. Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle,* publiée par Denys d'Aussy, t. II, Paris-Saintes, 1889, p. 54-56.
13. La Rochelle, Bibl. mun., ms. 58, p. 61-63. Cette source nous a été indiquée par M. Bonnin.
14. Charpente.
15. Il subsiste de l'ancienne église Saint-Jean un haut de colonne, du début du XVIe siècle, conservé au musée d'Orbigny-Bernon, à La Rochelle.
16. La Rochelle, Bibl. mun., ms. 131, p. 25-27. Source indiquée par M. Bonnin.
17. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821.
18. E. Couneau, *op. cit.,* p. 257-258 ; J.-B. Jourdan, *La Rochelle historique et monumentale,* La Rochelle, 1884, p. 87-90.



67. SAINT-JEAN-DU-PERROT. Haut de colonne provenant de l'ancienne église de la commanderie (La Rochelle, Musée d'Orbigny-Bernon)
(Cliché M. Miguet)

LA ROCHELLE — *Tour St-Jean*

Amitiés Sincères Madeleine

68. SAINT-JEAN-DU-PERROT. Vue du clocher et de la partie du mur médiéval de l'église subsistant au début du siècle.
(Cliché I.R.H.T.)

Un cimetière s'étendait devant l'église, sur l'emplacement de l'actuelle place Foch[19].

Le corps de logis de la commanderie, dont il ne reste plus rien aujourd'hui, se composait, au XVIe siècle[20] « ...d'une salle basse, deux chambres basses, cuisine, celliers et estables, une salle haulte avec deux chambres et les greniers par dessus, le tout couvert d'ardoize ». Le bâtiment paraît avoir été remis en état rapidement, après la catastrophe de 1545 et le saccage de 1562, car il était habité, en 1595[21], par le commandeur Jean Rémon qui déclara « ...n'avoir trouvé aulcuns meubles dans ladicte maison de quelque sorte que ce soit. Item, nous a, ledit Rémon, dit avoir fait garnir les deux chanbres haultes de lictz et ustancilles et choses nécessaires à mesnage, dit luy avoir cousté 100 livres ». Plusieurs voisins attestent « ...qu'ilz savent bien que en toute ladite maison n'y avoit aulcuns meubles et que, durant les guerres, les meubles estant en ladite commandrie avoient esté tous prins et emportez ».

Le commandeur Jean Rémon avait d'ailleurs eu beaucoup de mal pour récupérer la maison de la commanderie. Habitant ordinairement en Poitou, à Moncontour ou à Mirebeau, il avait loué pour cinq ans à Jean Portault, imprimeur, le logis en s'y réservant toutefois une chambre « pour aller et venir à ses affaires pour raison de sadite commanderie ». Il se trouvait à Mirebeau, en septembre 1590, lorsque la ville fut assiégée, bombardée, prise d'assaut et pillée par les Ligueurs. Participant à la défense de la cité, il avait été grièvement blessé « d'un coup de boullet et estroppié et après ladite prinse rançonné et pillé par lesdits rebelles, à cause de laquelle blessure auroyt tous jours été languissant et mallade comme il est encores à présent ». Il avait alors décidé de s'installer à La Rochelle « pour s'y faire médicamenter et demeurer en sa maison ». A son arrivée, il trouva le logis occupé par des sous-locataires installés par les héritiers de feu Jean Portault et fut contraint d'intenter une action en justice pour les obliger à vider les lieux[22].

Le commandeur de Saint-Jean-du-Perrot n'avait aucun droit de juridiction en la ville de La Rochelle ; il exerçait par contre ce droit sur douze ou quinze maisons sises à Aytré[23]. Les Hospitaliers avaient d'ailleurs des revenus à cet endroit au moins depuis 1293[24]. Outre des maisons dans le faubourg du Perrot et la ville de La Rochelle, la commanderie possédait des terres, vignes, cens et rentes à Saint-Maurice, La Crapaudière (paroisse de Saint-Maurice), Laleu, Saint-Rogatien,

19. Ce cimetière est visible sur tous les plans des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, notamment ceux de 1573, 1731, 1748, 1758, Paris, Bibl. nat., Estampes, Topographie de la France, Charente-Maritime, Va 17, t. 3, H 115 376, H 115 391, H 115 426, H 115 430.
20. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821.
21. *Ibid.*
22. Arch. dép. Vienne, 3H1, 824.
23. *Ibid.*, 3H1, 821.
24. *Ibid.*, 3H1, 829.

La Gabardelière (près de Bourgneuf), Angoulins, Périgny, La Jarne, La Jarrie, Salles[25] et même dans l'île de Ré où on voit le commandeur du Perrot accenser, en 1411[26], une « motte de terre » appelée « Le Poutreau » située en la paroisse Saint-Martin ; le cens, de 10 sous, était portable au village du Roulant, toujours dans l'île de Ré, dont le commandeur était seigneur.

En 1693[27], la commanderie de Saint-Jean-du-Perrot, avec toutes ses appartenances, droits, cens et rentes, était affermée 300 livres par an, plus 100 livres payables au curé desservant la paroisse.

FONTSÈCHE

(Charente-Maritime, arr. Rochefort, cant. et comm. Tonnay-Charente)

La première mention connue de la maison de Fontsèche, située en Saintonge et qui devait, par la suite, devenir un membre de la baillie de Saint-Jean-du-Perrot, se trouve dans un acte d'avril 1229[28]. Par cet acte, Aimeri Acharies et ses frères donnent aux Hospitaliers le tiers d'une pièce de terre sise devant la porte de la maison de Fontsèche et leur vendent les deux autres tiers pour la somme de 30 livres tournois.

Ce document nous apprend en outre que la maison des Hospitaliers était située un peu à l'écart du bourg de Fontsèche et qu'elle possédait déjà, à cette date, une chapelle. On peut en déduire que son implantation n'était donc pas toute récente.

En 1230[29], Gauvaing de Tonnay-Charente, chevalier, concéda aux Hospitaliers de Fontsèche une terre située au bourg du même nom, entre le chemin du château et la terre qu'ils avaient acquise d'Aimeri Acharies et de ses frères. Cette concession était faite moyennant un cens annuel de 25 sous sur lesquels Gauvaing redonna 5 sous aux Hospitaliers pour célébrer chaque année, dans leur chapelle, une messe anniversaire pour feu Ostent Beraut, chevalier.

En 1350[30], la maison de Fontsèche était tenue par le commandeur des Épeaux, frère Eudes d'Orléans, qui acheta à Simon et Jean Mailhou, pour 120 livres,

25. Arch. dép. Vienne, 3H1, 825 à 836.
26. *Ibid.*, 3H1, 836.
27. *Ibid.*, 3H1, 824.
28. Arch. dép. Vienne, carton 24. Éd. L. Rédet, *Anciennes chartes françaises conservées aux archives du département de la Vienne,* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XV (1854), p. 84-86 et Milan S. La Du, *Chartes et documents poitevins du XIIIe siècle en langue vulgaire,* t. I, *Archives historiques du Poitou,* t. LVII (1960), p. 183-184.
29. Arch. dép. Vienne, carton 24. Éd. L. Rédet, *op. cit.,* p. 86-87 et Milan S. La Du, *op. cit.,* p. 184-185.
30. Arch. dép. Vienne, 3H1, 841.

une rente consistant en un tonneau de vin blanc, 2 setiers de froment et 4 livres 12 sous en monnaie, payable chaque année, à la Toussaint, audit frère Eudes et à ses successeurs, à Fontsèche.

L'enquête de 1373[31] permet de juger de l'importance du patrimoine de ce membre de la baillie de Saint-Jean-du-Perrot et aussi de l'appauvrissement que connaissait la maison en cette période tristement marquée par la guerre. Les rentes annuelles en argent étaient passées de 50 livres à 10. Les vignes données en complant, qui procuraient autrefois 15 à 16 tonneaux de vin, ne fournissaient plus rien, de même que les vignes cultivées en faire-valoir direct par la maison dont le produit annuel, avant guerre, était de 5 à 6 tonneaux de vin. Toutes ces vignes étaient désormais en friche. Seule restait, en vin, une rente d'un tonneau, qui suffisait à peine à la consommation de la maison. Les terres arables étaient, elles aussi, en friche. Sur les 60 à 70 boisseaux de froment procurés anciennement par les rentes, 25 seulement étaient encore perçus. Les moulins à vent, dont le revenu était autrefois de 40 à 50 setiers de céréales par an, avaient été totalement détruits depuis le début des hostilités. Les profits de la justice étaient tombés de 25 à 30 livres par an à 2 livres. Le four banal qui rapportait 20 livres, une fois payées les dépenses de la maison, suffisait à peine, désormais à entretenir le chapelain, le domestique et la servante qui habitaient la maison. Fontsèche possédait encore quelques prés et bois réservés à son propre usage.

La reconstruction de l'économie qui suivit la guerre de Cent Ans ramena à Fontsèche une prospérité qui apparaît d'autant plus évidente dans la visite de 1564[32] que la maison avait échappé aux dévastations des débuts de guerre de religion : « Le membre de Fonsèche, dépendant de ladite commandrie [Saint-Jean-du-Perrot] a une chapelle couverte d'ardoize où ne s'y dit messe pour n'estre permis de ce faire en ce pays là. Est une belle grand court, bien renfermée, joignant laquelle est un beau grand corps de logis compozé d'une salle basse, cuisine, deux chambres haultes, une estable, auprès un celier avec le pressouer, une petite grange pour mettre les fagotz pour le four à ban, et lesdits fourniou et four à ban, le tout couvert de tuille ; et vaut ledit four 15 livres par an. Le jardin et la vigne estant auprès, que le commandeur tient en sa main, avec une belle fuye estant au milieu de ladite vigne, le tout garni d'arbres fruictiers et renfermé de muraille.

Le papier censif faict par feu frère Phelippes de Perdicques, l'an 1551, se monte en deniers, chascun an, 26 livres, 82 boisseaux de fromant et un cartau de cens, 26 boisseaux d'avoyne, mesure de Tonne Charante, 58 chappons et 12 gelines. Les terrages dudit lieu de Fonsèche peuvent valloir, par années communes, 100 boisseaux de tous blez, à mesme mesure de Tonne Charante.

31. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
32. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821.

Les complantz, et la vigne qui se fait à la main, peuvent valloir, par années communes, 5 tonneaulx de vin.

Une pièce de bois tailliz, nommé les Gittes, contenant 6 quartiers de terre. Les brandes dudit Fonsèche, contenant 18 quartiers, qui servent à chauffer le four.

Et y a justice haulte, moyenne et basse. Et peut valloir ledit membre 250 livres ».

Le 26 juin 1565[33], le commandeur du Perrot, frère Sauvant Haultin, afferma pour cinq ans, moyennant 250 livres par an, la maison de Fontsèche et toutes ses appartenances « à la charge de faire faire par ledit Merceron le service accoustumé estre faict en la chappelle dudit lieu par le passé, et ne mettra rien en laditte chappelle qui ne soit honneste et ne s'en pourra servir sinon que pour prier Dieu, comme elle servoyt par le passé ». Le fermier devait aussi payer les officiers de justice, entretenir la vigne « et sera tenu ledit Merceron, par chacune desdites années, faire planter, autour de ladite vigne et dudit jardin, vingt piedz de sauvageaulx et iceulx faire anter, comme ung bon père de famille doibt faire ».

Les guerres de religion ne devaient pas tarder à venir troubler la tranquillité de Fontsèche jusque-là épargnée. En 1595[34], le commandeur Jean Rémon, accompagnant les commissaires visitant sa commanderie de Saint-Jean-du-Perrot et les maisons qui en dépendaient, leur montra à Fontsèche « la chapelle et maison dudit lieu qui fut mise par terre lorsque la deffungte royne de Navarre vendit les biens des ecclésiastiques[35], y a près de vingt cinq ans, et n'y a aulcun moien de pouvoir trouver prestre qui voulust y aller célébrer la messe », le commandeur ajoutait « que le revenu de vingt ans ne seroit bastant[36] à faire reffaire les logis ne chapelle ».

De fait, ces édifices ne furent pas reconstruits rapidement et les commissaires chargés de la visite de 1606[37] notèrent dans leur procès-verbal : « avons veu la chappelle et oratoire dudit lieu, toutte en ruyne, sans aulcune couverture ne charpante, et la plupart des murailles d'icelle, et en laquelle il ne se fait aulcun service. Joignant à icelle chappelle avons veu les vestiges et mazures de nombre de logis et bastimens et n'y a plus que les fondemens, et nous a dit, ledit commandeur et autres circonvoisins dudit lieu, que ladite chappelle et logis furent miz et jettez par terre par ceux de la relligion prétendue réfformée lorsque la deffuncte royne de Navarre vendit les biens des ecclésiastiques, trente cinq ou sept ans sont ou environ ».

Si, par la suite, quelques bâtiments nécessaires à l'exploitation du domaine furent reconstruits, la chapelle de Fontsèche ne fut pas réédifiée.

33. Arch. dép. Vienne, 3H1, 842.
34. *Ibid.*, 3H1, 821.
35. Il est sans doute fait allusion ici aux troubles de 1569. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, était arrivée à La Rochelle en 1568.
36. Suffisant.
37. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821.

Divers baux à ferme de la maison de Fontsèche, conclus aux XVIIe et XVIIIe siècles[38], montrent une progression presque constante dans le montant du fermage : 250 livres en 1628, 370 en 1702, 330 en 1724 et 1746, 416 en 1753, 430 en 1757 et 1762, 460 en 1770, 480 en 1777.

Il ne reste plus aujourd'hui, à Fontsèche, aucun vestige de la maison de l'Hôpital. Deux lieux portent les noms de « Grande commanderie » et « Petite commanderie ». Les édifices qui y sont construits sont modernes.

REMIGON

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. La Jarrie, comm. Salles-sur-Mer)

La commanderie de Saint-Jean-du-Perrot possédait, sur la paroisse de Salles, un treuil, c'est-à-dire une exploitation viticole, appelé « Remigon » ou « Ramigou ».

Ce treuil est dit, dans l'enquête de 1373[39], récemment acheté *(noviter acquisitum)* et il existe, de fait, plusieurs mentions d'actes montrant que les Hospitaliers de Saint-Jean-du-Perrot n'avaient commencé à se constituer ce domaine que dans le deuxième quart du XIVe siècle. En 1341[40], on voit le commandeur du Perrot acheter une pièce de vigne et une pièce de terre « au fief de Ramigou » ; en 1343[41], un particulier cède au commandeur une rente de 10 livres « a lui due sur le lieu et les herbergements de Ramigou ». En 1349[42], ce sont des complants qui sont cédés au même lieu au commandeur du Perrot.

Le treuil de Remigon se composait de quelques bâtiments, avec un pressoir, et de vignes.

Il est indiqué, en 1373, que les vignes données en complant ne rapportaient plus que 3 tonneaux de vin par an contre 12 à 15 autrefois. Quant aux 24 quartiers de vigne cultivés en faire-valoir direct, leur produit était tombé de 40 tonneaux de vin chaque année à 18 tonneaux.

Sur les 21 tonneaux de vin encore fournis par le treuil de Remigon, 5 étaient utilisés pour la consommation de la commanderie de Saint-Jean-du-Perrot. Une fois prélevé sur l'excédent le coût de la culture des vignes, il ne restait plus que 3 tonneaux à vendre ; à 10 livres le tonneau, le profit était de 30 livres.

38. Arch. dép. Vienne, 3H1, 843.
39. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
40. Arch. dép. Vienne, 3H1, 836, Inventaire de titres de la commanderie de Saint-Jean-du-Perrot, 1748.
41. *Ibid.*
42. *Ibid.*

Un inventaire des titres de la commanderie du Perrot, dressé en 1715[43], fait mention d'un bail passé en 1490 par frère Jean Roquet, commandeur du Perrot, portant sur « une pièce de terre déserte, vacante et en chaume, estant en trepié a trois pointes, ou il y a de vieux et anciens mazuraux et caves appellés Remigou, situés en la paroisse de Salles ».

Dans les documents des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, l'endroit est désigné par le terme de « fief de Ramigou »[44].

Ce lieu porté sur la carte de Cassini, établie au XVIIIe siècle, ne figure plus sur le cadastre de la commune de Salles dressé au début du XIXe siècle. Le nom de « Remigon » ou « Remigou » n'évoque aujourd'hui aucun souvenir chez les habitants de Salles, même les plus âgés. Remigon était situé sur la limite nord de la paroisse de Salles tout près du lieu-dit « l'Aubépin ».

MARGOT

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. Courçon, comm. Saint-Cyr-du-Doret)

Les origines de la maison de Margot sont inconnues. Cet établissement ne figure pas dans l'enquête de 1373 et les premiers documents qui le concernent ne remontent pas au-delà du début du XVe siècle[45]. On ne peut donc savoir si Margot était une fondation ancienne, du Temple ou de l'Hôpital, ou s'il s'agissait d'une création, plus récente, des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Margot était un membre de la commanderie de Saint-Jean-du-Perrot et une bonne description d'ensemble de la maison et de son patrimoine est fournie par un document de 1564[46] : « Le menbre de Margot est distant de La Rochelle de six lieues ou environ, où y a une chapelle chargée d'une messe chacune sepmaine.

Le logis de la mestairie dudit lieu de Margot est compozé de deux chambres basses, ung celier, une chambre haulte pour le commandeur et ung grenier.

Plus une grange et estables de ladite mestairie. Ung beau grand jardin renfermé de fossez et garny d'arbres fruictiers. Plus deux autres petiz jardrins, pouvant le tout ensemble contenir 2 quartiers de terre labourable. Plus ung marays des appartenances dudit menbre où y a plusieurs saules plantez. Plus trois pièces de pré des appartenances de ladite mestairie ou se peut cuillir de 12 à 15 chartées de foin ou environ.

43. Arch. dép. Vienne, 3 H1, registre 553, p. 241.
44. *Ibid.*, 3 H1, 836, inventaire de titres de la commanderie de Saint-Jean-du-Perrot.
45. *Ibid.*, 3 H1, 838.
46. *Ibid.*, 3 H1, 821.

Ladite mestairie dudit lieu de Margot consiste en 96 journaux de terre labourable ou environ. Et peut valoir ladicte mestairie 200 boisseaulx de tous bledz.

Les terrages dudit lieu de Margot peuvant valloir pour la part du commandeur 200 boisseaulx de tous bledz.

Le papier censif ce monte, en argent, 15 livres de cense ou environ, 12 boisseaulx froment, 18 d'avoyne, chappons 10, poulles 6, le tout bien payé.

Et y a tout droit de jurisdiction audit lieu, haulte, moienne et basse.

Et y a droit de four à ban et y en a deux qui s'aferment 13 livres pour chacun an.

Et peut valoir ledit menbre de Margot 245 livres ».

Lors de la visite de 1595[47], la chapelle est dite « bien couverte, en bon et suffisant estat ». Le curé de la paroisse voisine de La Ronde, venait y célébrer la messe le dimanche et les jours de fêtes. La chapelle était modestement pourvue d'« ung calice avec sa platine, le tout d'estain, une chesuble et autre ornements requis pour dire la messe ». Les bâtiments de la métairie se trouvaient en bon état. Des assises se tenaient deux fois par an pour rendre la justice.

En 1606[48], les commissaires effectuant la visite décrivent la chapelle « garnye d'un autel seullement, sur lequel n'avons trouvé aulcuns ornements et nous a dit, ledit mestaier, qu'il y vient un prestre de la paroisse Saint Jehan de Liversay quelquefois y dire la messe et y apporte des ornements, et en tire bien peu de sallaire dudit commandeur, d'aultant que audit lieu et là alentour ils sont tous de la relligion prétendue refformée ; et n'y vient que lorsque ledit commandeur est audit lieu de Margot ; y ayant, en ladite chappelle, un vittral qui est grillé, et n'est garny de vittres, et laquelle chappelle n'est voultée ne carrellée et quelque peu blanchie ; n'y ayant en icelle aulcunes cloche ; ladite chappelle couverte de thuille creuse, en assez bonne réparation de couverture ». La métairie était alors affermée pour 300 livres tournois par an. Le fermier avait l'obligation de payer les gages des officiers de justice et la charge d'entretenir les bâtiments de la métairie et le four.

En 1628[49], le membre Margot était affermé, avec celui de Fontsèche, 600 livres (350 livres pour Margot, 250 pour Fontsèche).

Le bail à ferme des deux maisons passa à 850 livres tournois en 1629[50]. Le preneur s'engageait notamment à faire « acommoder la charpente de la chappelle de Margot et en fournira ensemble de lattes et tuilles, pour tous les endroitz où il en conviendra, à ses propres coutz, fraitz et despens, moyennant qu'il prendra toutte ladicte charpente qu'il conviendra mectre à ladicte chappelle en tous le bois de ladicte commandrie, s'il s'en trouve, et qu'il prendra la vieille charpente qui sera ostée ».

47. Arch. dép. Vienne, 3H1, 821.
48. *Ibid.*
49. Arch. dép. Vienne, 3H1, 843.
50. *Ibid.*

On peut voir aujourd'hui, à la sortie du hameau de Margot, sur la gauche de la route menant à Maillezais, une maison d'habitation, en partie du XVIIe siècle, appelée « le Logis ». A l'intérieur, au-dessus d'une porte et d'une cheminée, figurent deux blasons de pierre dont la surface n'a pas été gravée. Il se peut que cette construction ait fait partie des édifices de la maison de Margot. En face, de l'autre côté de la route, serré entre deux habitations modernes, s'élève un petit bâtiment présentant une fenêtre du XVe siècle, avec arc en accolade. Les habitants du lieu conservent le souvenir d'une chapelle, disparue depuis longtemps, située près de ce petit bâtiment. Des ossements ont été trouvés tout près de l'emplacement présumé de la chapelle. A environ cinquante mètres de la maison dite « le Logis », sur la droite de la route, existe une pièce de terre appelée « la Commanderie ».

Chapitre III

LA COMMANDERIE DE BOURGNEUF ET SES MAISONS

BOURGNEUF

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. La Jarrie)

Si nous ignorons à quelle date s'implanta, à une dizaine de kilomètres de La Rochelle, un nouveau village qui prit le nom de Bourgneuf, il semble bien qu'on doive en attribuer la paternité aux Templiers.

Dans un acte du 13 août 1224, la localité est en effet appelée le Bourg Neuf du Temple *(Burgus novus Templi)* et paraît déjà avoir acquis une certaine importance puisqu'elle sert de point de repère, avec l'abbaye voisine de Saint-Léonard-des-Chaumes, pour situer un lieu qui ne portait pas de nom[1].

Les Templiers avaient créé, à Bourgneuf, une commanderie dont on ne trouve que deux mentions pour le XIIIe siècle.

La première se trouve dans un acte du 24 juin 1242[2] par lequel Henri III, roi d'Angleterre, alors en guerre avec Louis IX, accorde, jusqu'à la Toussaint suivante, sa protection au commandeur des deux maisons du Temple de Bourgneuf et de La Rochelle.

La seconde mention figure dans un acte du 8 mars 1284 (n. st.) dont nous ne possédons que l'analyse contenue dans un inventaire des titres de la commanderie dressé en 1512[3]. Il s'agit d'un accord conclu entre l'évêque et le chapitre de Saintes, d'une part, et le commandeur de Bourgneuf, d'autre part, au sujet des

1. *«... locum qui est inter villam que vocatur Burgus novus Templi et abbaciam Sancti Leonardi, Cisterciensis ordinis, prope Ruppellam... ».* Serment de fidélité de la commune de La Rochelle, Paris, Arch. nat., J 627, Serments des villes, nº 6 ; édité par A. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes,* t. II, Paris, 1866, nº 1661.
2. Éd. *Rôles gascons* transcrits et publiés par Francisque-Michel, t. I, 1242-1254, Paris, 1885, p. 42 et *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Henry III, A.D. 1232-1247,* Londres, 1906, p. 309 (*Burgo Novo* est ici identifié, de manière erronée, avec Bourgneuf-en-Retz).
3. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299, fol. 79.

droits sur la cure du lieu. L'accord prévoit que le commandeur présentera à l'évêque de Saintes, pour nomination, un prêtre pour desservir la cure chaque fois que celle-ci sera vacante. Si le curé de Bourgneuf « faict ou délinque aucune chose digne de répréhension ou correction », ce sera le commandeur, et non l'évêque, qui le punira ; l'évêque se réserve toutefois le droit d'intervenir et de châtier le curé défaillant dans le cas où, par deux fois, le commandeur aurait été requis de sévir et que, par négligence, il n'en aurait rien fait. Il est prévu également que l'évêque aura le droit de visiter la cure tous les ans et que le curé de Bourgneuf devra, sauf légitime affaire ou excuse, participer au synode diocésain où il acquittera, lors de chaque réunion, 6 deniers tournois. L'évêque s'engage à ne rien exiger de plus, ni du curé, ni sur la cure. On voit, par cet acte, que les Templiers ne disposaient pas, à Bourgneuf, d'une simple chapelle, annexée à leur commanderie, mais d'une église, placée sous le vocable de sainte Catherine, probablement érigée par leurs soins après que la création du village de Bourgneuf eut entraîné la formation d'une nouvelle paroisse.

Contrairement à la majorité des maisons du Temple d'Aunis et de Saintonge, Bourgneuf n'apparaît pas dans les pièces du Procès des Templiers[4].

Si les archives de la commanderie sont pauvres en documents pour la période templière, elles ne se montrent guère plus généreuses pour les cinquante premières années de la période hospitalière.

En pleine guerre de Cent Ans, en 1370[5], la commanderie est dirigée par un frère chevalier, Guillaume Arnaud[6], qui achète à Thibaud de Castillon, chevalier, une rente annuelle de 10 livres moyennant la somme de 100 livres.

Ce même Guillaume Arnaud obtint, en septembre 1372, des lettres de Jean, duc de Berry, données à Benon, autorisant le transfert au samedi du marché qui se tenait auparavant à Bourgneuf le dimanche[7]. Les termes de la supplique adressée au duc pour obtenir ce transfert ne sont pas sans intérêt : « Comme d'ancienneté eust esté acoustumé estre et avoir assamblée de peuple et marchié public oudit lieu de Bourgneuf ou jour de dimenche, pour marchander illec publiquement de toutes denrées et marchandiz, et pour ce que le jour de dimenche est jour solempne

4. Cette commanderie n'a donc pas été recensée par A. Trudon des Ormes dans sa *Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France*, Paris, 1900, dressée exclusivement d'après les pièces du Procès. E.-G. Léonard n'en fait aucune mention dans son *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon*, Paris, 1930.

5. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.

6. Guillaume Arnaud, mort fin 1392 ou début 1393, fut un personnage important de l'Hôpital dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. Il fut notamment receveur de l'Ordre dans le prieuré d'Aquitaine, lieutenant du prieuré, gouverneur du Temple de La Rochelle ; sur sa carrière, voir J. Delaville Le Roulx, *Bulle de convocation d'une assemblée des Hospitaliers à Carpentras (1365)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXX (1909), p. 83-84.

7. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.

et doit on cesser de toutes oeuvres mondaines par tout feal crestien et que, selon qu'il vint a la notice dudit suppliant, nostre saint Pere le pape, qui par le temps estoit, n'avoit pas a plaisir que cieulx esploiz mondains fussent faiz, tenuz, exercez ledit jour de dimenche, ledit suppliant et le peuple de ladite ville et du pais d'ilec environ furent de gré et d'acort que ledit marchié fust retourné, remué et continué dudit jour de dimenche au samedi ».

Sans mettre en doute la piété du commandeur et des habitants de Bourgneuf, il est permis de se demander s'il n'y avait pas une autre raison qui incitait le commandeur à vouloir changer le jour du marché : la volonté de concurrencer, et même d'étouffer, le marché qui se tenait tout près, à Dompierre, le samedi[8]. Bourgneuf étant une localité nettement plus importante que Dompierre, il était évident que son marché drainerait plus de marchands, au grand dam du seigneur de Dompierre, mais pour le plus grand profit du commandeur de Bourgneuf qui percevait, en tant que seigneur du lieu, des droits sur le marché. Outre ce marché, désormais fixé le samedi, il s'en tenait un autre à Bourgneuf chaque semaine, le mercredi.

Par les mêmes lettres, Guillaume Arnaud, fit « octroyer perpetuellement deux foyres oudit lieu de Bourgneuf, une le jour de la feste sainte Caterine [25 novembre] et l'autre le trentiesme jour d'aoust », foires dont le commandeur tirera, bien entendu, des revenus. Là encore les termes de la supplique du commandeur et les motifs conduisant le duc de Berry à y répondre favorablement méritent d'être rapportés : « ...comme, après la ville de La Rochelle, ledit lieu de Bourgneuf soit le plus solempne et aizé lieu du pais d'Aunys pour avoir et tenir foyres pour le peuple, pour marchander deux foiz l'an... et que pour cause des présentes guerres, pour la premiere venue de nos amez et feaulx le connestable de France et le sire de Clizcon, qui on grant nombre de gens d'armes et autres en leurs compaignies, furent audit lieu de Bourgneuf, pour lesquiex choses il [le commandeur] dit les biens et facultez de ladicte maison estre grandement diminuez... ».

On ne peut s'empêcher de rapprocher cet acte en faveur de Bourgneuf de plusieurs lettres données par Charles V et le duc de Berry, en 1372 également, octroyant ou confirmant privilèges et exemption aux Rochelais, aux habitants de l'Ile de Ré, aux bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, pour récompenser leur ralliement à la cause du roi de France[9]. Il s'agissait là d'une opération politique destinée à concilier au parti français les populations d'Aunis et de Saintonge.

Le procès-verbal[10] de l'enquête pontificale sur l'Hôpital, qui se déroula l'année suivante, nous montre une commanderie de Bourgneuf certes atteinte par

8. Voir acte de 1375, arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
9. R. Favreau, *La Saintonge pendant la guerre de Cent Ans,* dans *Université francophone d'Été, Saintonge-Québec, Annales* 1979, p. 38-39.
10. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.

les malheurs du temps mais dans des proportions moindres, semble-t-il, que beaucoup des commanderies étudiées jusqu'ici. Le revenu annuel en argent était passé de 277 livres 2 deniers autrefois à 187 livres 14 sous 14 deniers ; les rentes en vin de 4 tonneaux à 1 ; les taxes sur les ventes de vin à Bourgneuf de 15 livres à 5 ; le four banal du lieu ne rapportait plus que 15 livres contre 50 auparavant et les deux moulins 20 livres au lieu de 60 précédemment ; les profits tirés du droit de minage étaient tombés de 70 livres à 15. La commanderie possédait de nombreuses vignes, certaines données en complant, d'autres cultivées directement, dont le produit en vin avait beaucoup baissé.

Bourgneuf avait comme dépendances les membres de Thairé, de Péreault et du Treuil-aux-Boeufs. Le revenu annuel, en argent, de la commanderie et de ses trois membres, estimé autrefois à 761 livres 6 sous 4 deniers, était tombé à 448 livres 18 sous 2 deniers ; en vin, il était passé de 309 tonneaux et demi à 249 tonneaux ; en céréales, de 9 setiers à 7 setiers et 10 boisseaux ; en chapons, de 18 à 16 unités. Converti en argent, l'ensemble des ressources annuelles de la baillie de Bourgneuf était estimé, en 1373, à 679 livres 18 sous 8 deniers alors que ses charges montaient à 583 livres 15 sous. Loin d'être déficitaire, la baillie présentait donc un excédent de 96 livres 3 sous 8 deniers sur lequel étaient prélevées les dépenses du commandeur et celles consacrées à l'hospitalité.

En 1373, Guillaume Arnaud était toujours commandeur de Bourgneuf, âgé de 45 ans environ ; il avait sous ses ordres trois frères, dont deux sergents, un donné laïc et trois domestiques.

Après la guerre de Cent Ans, vers 1475, le revenu annuel de Bourgneuf, charges déduites, s'élevait à 275 écus, ce qui la plaçait au premier rang des baillies d'Aunis et de Saintonge, devant le Temple de La Rochelle dont le revenu n'était que de 261 écus[11].

Héritiers des Templiers, les Hospitaliers possédaient pleine juridiction sur le lieu de Bourgneuf et veillaient jalousement au respect de ce droit. Dans la période de reconstruction seigneuriale qui suivit la guerre de Cent Ans, certains seigneurs hauts-justiciers demandèrent et obtinrent du roi des lettres les autorisant à reconstruire leurs fourches patibulaires détruites par la guerre ou la vétusté, alors que d'autres ne jugèrent pas utile de relever ce symbole de leur pouvoir justicier. Les Hospitaliers de Bourgneuf ne furent pas de ceux-là. En mars 1488, ils obtinrent de Charles VIII des lettres[12] leur reconnaissant le droit de faire dresser des fourches patibulaires à quatre piliers[13]. Les lettres précisent que les Hospitaliers

11. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 13824, fol. 77v. et 78.
12. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
13. Le nombre des piliers variait avec la qualité du seigneur haut-justicier. Bien que différent selon les coutumes, il était le plus souvent de 2 pour un châtelain, 4 pour un baron, 6 pour un comte, 8 pour un duc.

« sont seigneurs, entre autres domaines, de la terre, bourg et seigneurie, appelée Bourgneuf... à cause duquel lieu ils ont tout droit de justice et juridiction haute, moyenne et basse, mere, mixte et impere[14], et tout ce qui en despend, peut et doit despendre, droit de grant et petite assise, et pour l'exercice ont sénéchal, bailly, procureur, greffier, sergent et autres officiers ; pareillement ont seaulx a contractz, deux foyres chascun an, deux marchiez publiques par chascune sepmaine, four et moulin ; destraignables[15] sont leurs hommes et subjectz avec tout droit de justice et juridiction que seigneur et chastellain peut et doit avoir dont ilz ont usé et usent par chascun jour, sans aucune contrediction ; laquelle terre et seigneurie ils ont coustume donner et conferer a ung frère chevalier ou sergent de ladite Religion... »[16].

L'inventaire des titres de la commanderie dressé en 1512 donne, pour chaque jour de la semaine, le détail des messes fondées en l'église paroissiale de Bourgneuf. On y remarque notamment les fondations faites au XVe siècle par deux commandeurs du lieu[17]. Celle, établie en mars 1407 par frère Jean Bonnet[18], prévoit que « les chappelains Dieu servans en l'église de Bourgneuf » s'engagent envers ledit commandeur « de dire et faire dire chaque lundi de chaque semaine, a l'aultier de sainct Anthoine, une messe de Requiem. A la fin de laditte messe, le chappelain qui l'aura dite sera tenu dire ung introict avecques les oraisons, espitre et evangille de quelque autre office qu'il luy plaira, en devocion et, après ce faict, sera tenu faire visitation, tout revestu de l'aulbe, avecques les parsones et eaue begnoiste, hors de la marche de l'autier, dire un repond, versetz et oraisons des mors durant la vie dudit Bonnet et, emprès son dexcès, ladite visitacion sera ainsi faicte sur sa sépulture en cas qu'elle soit en laditte chapelle... ».

Deux autres messes furent fondées par le commandeur Guy de Melay[19] en 1476[20] et 1478[21]. La première fondation mentionne que « les chappelains compaignons dudict Bourgneuf sont tenuz dire ou faire dire et celebrer par chacun jour de samedi, en chacune sepmeyne de l'an, en ladite eglise de Bourgneuf, a

14. Synonyme de haute, moyenne et basse justice.
15. Destraignable : qui peut être contraint.
16. Les frères prêtres ne pouvaient en effet être pourvus de commanderies disposant du droit de haute-justice, c'est-à-dire du pouvoir de prononcer des condamnations à mort.
17. On trouvera une liste détaillée des commandeurs de Bourgneuf jusqu'à la Révolution, dans J.-C. Bonnin, *Les commanderies templières et hospitalières du Pays d'Aunis,* La Rochelle, 1982, p. 49-55.
18. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299, fol. 83-85.
19. Guy de Melay, chevalier, était Hospitalier du Couvent de Rhodes en 1480, Arch. dép. Vienne, 3H1, 272. A ce titre, il avait la charge de tout ce qui concernait l'hospitalité à Rhodes et était, hiérarchiquement, le quatrième dignitaire de l'Ordre. Il fut également lieutenant du prieur d'Aquitaine. Son sceau, appendu à un acte de 1479, figure aux Arch. dép. de la Vienne, sceaux, n° 811 ; voir F. Eygun, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515,* Poitiers, 1938, n° 1654a.
20. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299.
21. *Ibid.*

l'aultier de Nostre Dame la Blanche, entre sept et huyt heures, une messe en secrect de l'office de Nostre Dame... pour frere Guy de Mellay, commandeur dudit lieu lequel a baillé ausdictz chappellains, pour ce faire, la somme de quarante escutz ». La seconde fondation, pour laquelle Guy de Melay avait à nouveau donné quarante écus aux chapelains, obligeait ces derniers à célébrer, le mercredi « au grant aultier, entre sept et huyt heures, une messe en secrect de l'office madame saincte Katherine ». Guy de Melay « avoit donné a ladite eglise une croix d'argent surdoré dans laquelle etoient enchassés des reliques de Nostre Seigneur et de madame sainte Catherine que ledit commandeur a certifié, foi de chevalier, avoir apporté de Jerusalem et pays de Rhodes »[22].

Au XVII[e] siècle, en raison de sa proximité de La Rochelle, Bourgneuf devait sérieusement pâtir des troubles qui secouèrent l'Aunis sous Louis XIII. Un procès-verbal, dressé en 1624[23], relate toutes les destructions subies par le village et l'église entre 1621 et 1624, tant du fait des armées royales que de celui des Rochelais[24]. En 1621, d'importants dégâts furent causés par les gens de guerre, commandés par le duc d'Épernon, qui avaient séjourné six mois à La Jarrie, tout près de Bourgneuf. En 1622, autres dévastations dues aux troupes du comte de Soissons qui restèrent quatre mois dans les environs, à Laleu, Saint-Maurice, Dompierre ; enfin, en 1624, l'armée commandée par le maréchal de Praslin occupa la région où elle commit nombre de déprédations. Au cours des mêmes années, les Rochelais firent plusieurs sorties dans le pays d'Aunis. Après avoir pris du bétail dans les métairies de la commanderie, ils avaient envahi le château où ils tinrent garnison, pillant meubles, blés, vins, jusqu'au moment où le chevalier de La Valette les en délogea « et pour ce faire il fit pétarder le chasteau ». De gros dégâts en résultèrent et le montant des pillages fut estimé entre 5000 et 6000 livres.

Dans le même temps, « l'église paroissiale de Bourgneuf a été rompue et abbatue, tant par les gens de guerre desdites armées que des Rochellois. La majeure partie des habitants de Bourgneuf sont de la religion prétendue réformée qui s'estoyent retirez de La Rochelle ». « Les deux tiers des maisons de Bourgneuf ont été abattus par les soldats du duc d'Épernon ». En raison de la présence des armées royales et des incursions des Rochelais, les vignes et les terres étaient demeurées incultes et les prés de la commanderie avaient été dévastés.

L'église de Bourgneuf fut reconstruite peu après, ainsi qu'en témoigne une inscription, datée de 1628, toujours visible sur le mur ouest. En 1635[25], un document mentionne que les murs et la couverture de l'église sont en très bon état ;

22. La Rochelle, Bibl. mun., ms. 123, fol. 119.
23. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
24. Sur ces faits militaires, voir D. Massiou, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis...*, t. V (3[e] période, t. II), 1548-1685, p. 277 *sqq.*
25. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.

le vicaire précise que les réparations ont été faites en grande partie « aux despans de la fabricque et des bienfaicts du roi et des gendarmes qui estoient dans ledit Bourgneuf lors du siège de La Rochelle », c'est-à-dire en 1627-1628.

Diverses améliorations furent apportées dans l'église un peu plus tard par le commandeur Fresneau de Marigny (1640-1647) qui y fit placer « ung tabernacle ou repose le Saint Sacrement, qui est tout neuf et est peint et doré... ung grand tableau en huilles, avec ses corniches, long de huict pieds et cinq de large représentant sainte Catherine, patronne de ladite esglize... plusieurs autres peintures qui ornent laditte esglize... trois grandes croizées de vitres neufve, dans une desquelles, et la principalle, sont aussi les armes dudit commandeur ». Ces améliorations avaient coûté 256 livres au commandeur[26].

Tout près de l'église, se trouvaient le château et ses dépendances dont une description est donnée dans la visite prieurale de 1682[27] « ...Et sommes retournés au logis principale de ladite commanderie où l'on entre par un portal de pierre et un portillon, à costé l'un et l'aultre, fermant de portes et sereures, y ayant la grande cour dans laquelle, à main droite, est une estable à tenir des vaches et un petit toit à cochons. De là, sommes entrés dans la cour du logis, en face il y a un corps de logis composé d'une belle salle basse avec deux croizées, une grande cuisine à costé, où il y a une croizée, un degré de bois entre deux ; dessous lequel degré est une despance où l'on entre par ladite cuisine ; au dessus de ladite salle et cuisine sont deux grandes chambres, lesquelles sont lambrissées, sans grenier au dessus et, au hault de la montée, il y a un petit grenier qui peut servir à serrer des fruicts. Dans la cour du costé de la salle, avons veu une longière de bastiments soubz lequel est le four et fourniou banal pour dans lequel entrer il fault sortir dudit logis et l'on passe par une porte qui a esté refaite à neuf entièrement par le commandeur d'aprésent tant de murailles, porte que serreure et refaict les murs qui composent une allée pour aller à ladicte porte, les bois qui la couvre et pilliers qui la supportent ; attenant ledit four, et du mesme costé, avons veu une petite chambre à valletz ; ensuite est la porte qui conduist à l'églize et à une allée couverte d'arbres entre ladite eglize et les cours ; et, en face dudict logis et de l'austre costé, dans le coing avons veu un poullailler ; du mesme costé, la porte de la première cour entre deux, est une petite escurye à tenir quatre chevaux et ensuite la porte du jardin ; et, dans une autre aisle, du costé de la cuisine, est la grande escurye, à tenir huict a dix chevaux ; au dessus de laquelle sont deux petites chambres, grenier au dessus et, après, un autre corps de logis, en manière d'apent, contre le grand logis, où l'on mont (sic) par un degré de pierre qui conduit dans une chambre que

26. Arch. dép. Vienne, 3H1, 277.
27. *Ibid.*

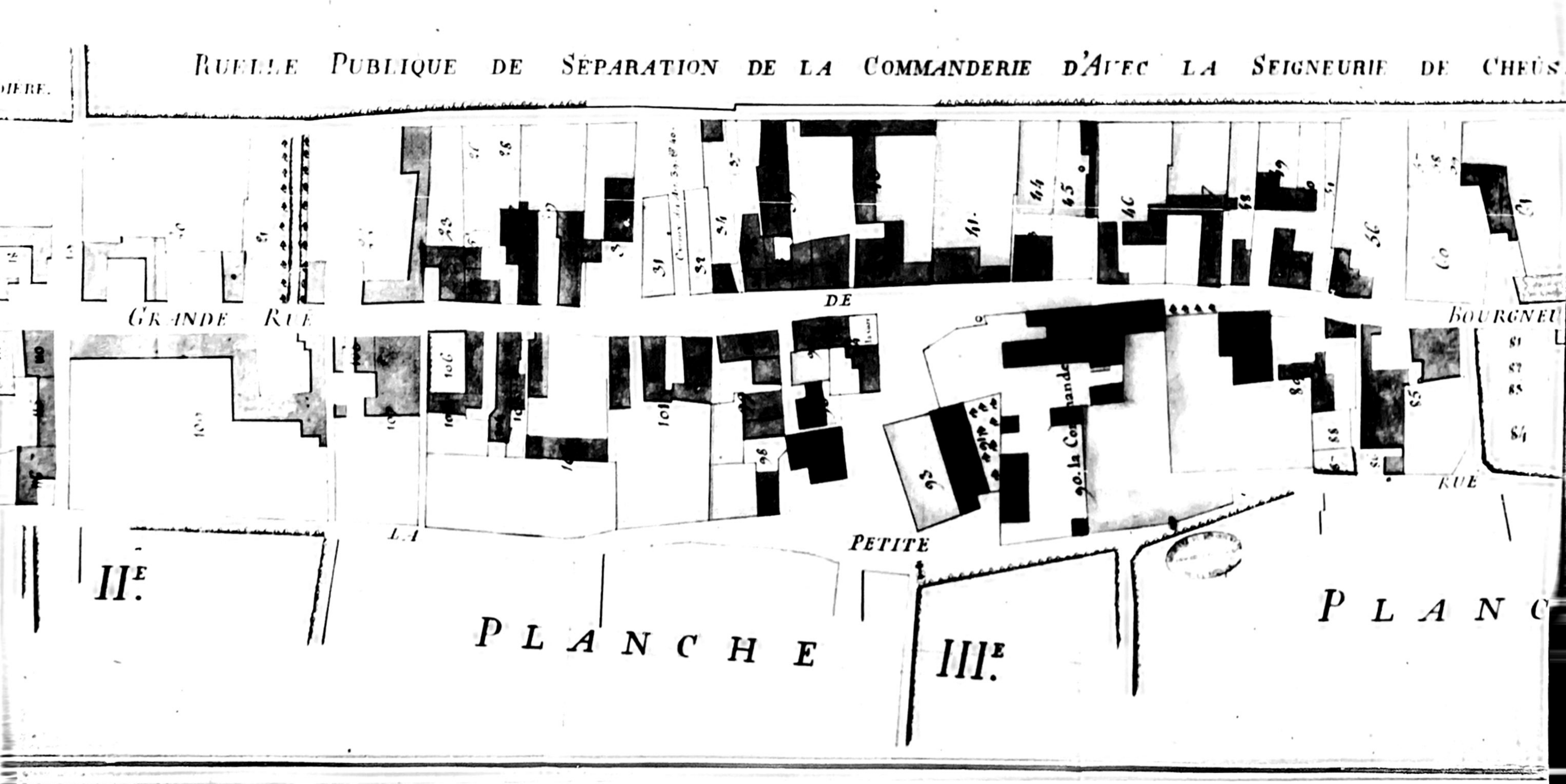
habite d'ordinaire ledit commandeur et, entre ledit degré et la cuisine, est un cellier et grenier à foing au dessus. Et, au tour desdicts logis sont les jardins plantés d'arbres et de treilles ».

Un peu plus loin, sur une place, s'élevait la halle où se tenaient foires et marchés. En 1480[28], le commandeur Guy de Melay, bailla à Loys Roussiot, marchand drapier demeurant à Marans, « un banc ou estal pour vendre et expouser marchandise de drap ou autre en vente, assis et parseant en la halle dudit lieu de Bourgneuf, tenant d'une part, par le derriere, au banc de Micheau Degnel, mercier, et d'autre part a l'alée passant par le meilleu de ladite halle ». Ce bail était conclu moyennant 10 sous tournois de cens payables chaque année à la Toussaint. En 1493[29], il est fait mention d'un accord passé entre le commandeur « et les bouchiers dudit lieu par lequel appert qu'ilz sont tenuz de tenir et parfaire jusques au nombre de dix bancs en laditte halle et en payer à Monseigneur, par chacun an, pour chacun ban, la somme de 30 sous tournois de cens ».

Les halles, qui étaient en fort mauvais état au XVIIe siècle, lorsque frère Fresneau de Marigny prit possession de la commanderie, en 1640, furent réparées par ses soins[30]. Il ne s'y tenait plus qu'un marché par semaine, le samedi, et trois foires par an au lieu des deux connues au XIVe siècle. Le procès-verbal de visite de 1682[31] précise que la halle ne sert plus désormais « qu'à trois petites foires l'année qui peuvent rapporter ensemble environ 15 livres l'année » ; elles avaient lieu le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste (29 août), le jour de la sainte Catherine (25 novembre) et le mercredi de la semaine sainte. Le même texte indique que cette halle comportait « dix travées, ayant un apent de chasque costé, de même grandeur, sous un desquels est l'auditoire dudict lieu ». Un document de 1729 mentionne que « la charpente [était] appuée sur vingt potteaux »[32].

Source évidente de profits, le four banal apparaît bien entretenu. En 1582[33], il fut baillé à ferme par le commandeur pour cinq ans, avec la grange où il était situé et les bois en taillis de la commanderie pour l'alimenter, à René Mousnier, marchand demeurant à Bourgneuf, moyennant 16 écus deux tiers par an. Le bail précisait : « sera tenu ledit Mousnier faire cuire la paste des tenanciers dudit lieu de Bourgneuf bien et convenablement et d'aller quérir, ou envoyer quérir, leur dicte paste en leurs maisons, le tout bien convenablement. Aussy sera tenu ledict Mousnier de bailler l'osmosne trois fois la sepmaine, bien et convenablement,

28. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
29. *Ibid.*, 3H1, 299, fol. 78.
30. *Ibid.*, 3H1, 277.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*, 3H1, 279.
33. *Ibid.*, 3H1, 273.



69. BOURGNEUF. Plan des bâtiments de la commanderie et d'une partie du village (1786).
(Arch. dép. Vienne, 3H1, registre nº 399)
(Cliché Arch. dép. Vienne)

durant lesdictes cinq années ; savoir les dimanche, mardy et jeudy, bien et convenablement, en la manière acoustumée, au chasteau et maison noble dudict lieu ou en la grange dudict four ».

La commanderie possédait encore, à 500 pas, hors du bourg, deux moulins banaux, à vent, dits le Grand et le Petit moulin. Ils étaient totalement délabrés au XVIIe siècle et furent remis en état par frère Fresneau de Marigny qui dépensa 660 livres pour ces réparations avant de les affermer chacun 150 livres, plus 6 chapons et 6 poulettes par an[34].

Divers fiefs et propriétés dépendaient de la commanderie de Bourgneuf dans plusieurs paroisses voisines : Aigrefeuille, Andilly, Clavette, Saint-Rogatien, Périgny, Sainte-Soulle[35].

De nos jours, le village de Bourgneuf se présente encore presque exactement sous la forme que nous lui voyons sur un plan de 1786[36] et le plan cadastral de 1829 : il s'agit d'un village très allongé, dont le parcellaire est composé de pièces de terre en lanières, toutes alignées perpendiculairement à chacun des côtés d'une longue rue centrale. Ce plan, tout à fait inhabituel en Aunis, semble remonter aux origines mêmes de l'implantation du village, lorsque le sol fut divisé en parcelles pour les tenanciers.

Les bâtiments de la commanderie ont disparu ; quant à l'église, presque entièrement reconstruite au XVIIe siècle, nous l'avons vu, elle ne présente rien de remarquable. Un vilain clocher-porche, ajouté en 1900, masque presque totalement le portail roman qui a survécu aux démolitions successives. A l'intérieur, sont encore visibles, en trois endroits sur le mur nord, les départs des nervures de l'ancienne voûte, ainsi qu'à gauche du portail, une colonne engagée, accompagnée de colonnettes, terminée par son chapiteau. Ces quelques débris sont les seuls vestiges de l'ancienne église de Bourgneuf[37].

THAIRÉ

(Charente-Maritime, arr. Rochefort, cant. Aigrefeuille-d'Aunis)

D'après une analyse d'acte, contenue dans un inventaire de titres de la commanderie de Bourgneuf dressé en 1512[38], Hugues de Ciré, chevalier, donna aux Templiers, en mai 1228, plusieurs droits et biens sis à Thairé.

34. Arch. dép. Vienne, 3H1, 277.
35. Voir Arch. dép. Vienne, 3H1, 283 à 285.
36. Terrier de 1786, Arch. dép. Vienne, 3H1, registre 399 et Arch. dép. Charente-Maritime, E7.
37. Les fragments d'une plate-tombe en ardoise, du XVe siècle (peut-être celle d'un commandeur ou frère de l'Hôpital), provenant du dallage de l'église de Bourgneuf sont aujourd'hui conservés à La Rochelle, au musée d'Orbigny-Bernon. Dessin dans J.-C. Bonnin, *op. cit.*, p. 51.
38. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299, fol. 69v.

L'origine templière de Thairé se trouve confirmée par plusieurs actes de 1297, 1300 et 1302[39]. En 1297, Hugues de Surgères, chevalier, qui avait contracté une dette de 900 livres envers Guillaume de Legé, commandeur du Temple de La Rochelle, ne put la rembourser. Il fut convenu entre les parties que le commandeur de La Rochelle prêterait 200 livres supplémentaires à Hugues de Surgères, qui donnait en gage les droits de seigneurie qu'il possédait sur Thairé et s'engageait à rembourser sa dette, réduite à 1 000 livres, en cinq ans. En 1300, Guillaume de Legé demanda à Aelis de Parthenay, veuve d'Hugues de Surgères, de payer les 600 livres que son mari aurait déjà dû rembourser. Elle ne le put et le commandeur fut mis en possession de la seigneurie de Thairé par le sénéchal de Saintonge en vertu de lettres patentes délivrées par Philippe le Bel, la même année, à Pierrefonds. Un procès s'ensuivit qui se termina, en 1302, par l'attribution aux Templiers de la seigneurie de Thairé jusqu'à extinction totale de la dette contractée par le seigneur de Surgères. Cette dette n'ayant jamais été remboursée, les Templiers et, après eux, les Hospitaliers acquirent ainsi définitivement la seigneurie de Thairé.

L'église de Thairé paraît dépendre dès le XIVe siècle de l'Hôpital qui l'avait peut-être héritée du Temple. Pour des raisons qu'on ignore, elle fut réédifiée dans le premier quart du XIVe siècle. Par des lettres données le 7 janvier 1319 (n. st.) dans l'église de Thairé, Thibaud, évêque de Saintes, invita le clergé et les fidèles de son diocèse à contribuer à la reconstruction de l'église Notre-Dame, accordant quarante jours d'indulgence à ceux qui feraient des aumônes à cet effet[40].

L'enquête de 1373[41] mentionne la maison de Thairé parmi les membres de la commanderie de Bourgneuf. Ses revenus, comme partout ailleurs, ont beaucoup baissé depuis le début des guerres. Sur 173 boisseaux d'avoine recueillis chaque année auparavant, 60 seulement sont encore récoltés ; les rentes en chapons et en poules sont passées respectivement de 18 unités à 2 et de 5 à 1. Les vignes données en complant ne fournissent plus que 2 tonneaux et demi de vin contre 40 autrefois et celles cultivées directement par la maison ne produisent plus que 5 tonneaux sur les 18 ou 20 recueillis auparavant. Diverses autres vignes sont totalement abandonnées. Les terrages ont baissé de 4 setiers de céréales à 2 mines, soit une perte de 3 setiers. Quant au four banal, son revenu annuel est tombé de 10 livres à 3 livres.

Ce fut vers cette époque que les Hospitaliers firent du clocher de l'église de Thairé une véritable forteresse toujours visible de nos jours.

L'analyse d'un acte daté du 26 janvier 1393 (n. st)[42] indique que les hommes du village de Thairé « ont droict de chasser et prandre avecques chiens et cordes, bestes rousses, noyres et saulvaiges, pescher poissons et prandre oyseaulx

39. Contenus dans un vidimus de 1304, Arch. dép. Vienne, 3H1, 295.
40. Arch. dép. Vienne, 3H1, 295.
41. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
42. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299, fol. 63v.

et avecques ce prandre l'erbaige pour leurs bestes en laditte terre de laditte prevosté de Voultron[43]. Condiction que quant il prandront sangliers ou cerfz ilz seront tenuz d'envoyer au chasteau de Rochefort, c'est assavoir du sanglier la teste et les quattre piedz et du cerf la jambe et le cymier ».

Au XVI[e] siècle, les guerres de religion touchèrent durement Thairé qui subit encore de graves dégâts au XVII[e] siècle, lorsque les armées royales et les Rochelais s'affrontèrent. Le procès-verbal de 1624[44], déjà mentionné à propos de Bourgneuf, relate les dévastations commises à Thairé entre 1621 et 1624. La maison de l'Hôpital, la halle et le four banal furent presque entièrement abattus par les gens de guerre du duc d'Épernon lorsque ceux-ci séjournèrent à la Croix-Chapeau en 1621. Dans le même temps, et au cours des années suivantes, la majeure partie des maisons du bourg fut démolie et aucun revenu ne put être perçu dans la seigneurie. Les habitants de Thairé avaient dû, en outre, contribuer à l'entretien des troupes de cavalerie, commandées par Saint-Luc, qui cantonnaient à Aigrefeuille.

Aux alentours de 1640, il est rapporté que l'église de Thairé est « totallemant ruinée depuis les premières guerres et mesme avant le premier siège de La Rochelle de l'an mil cinq cens soixante et douze, ayant audict Thairé fort peu d'habitans cathollique, lesquelz n'ont moyen de la faire réédifier ; le service divin ce célébrant sous le clochier dans lequel y ayant pas ou poinct d'ornemans ». La halle du lieu et le four banal étaient en fort mauvais état, de même que le moulin à vent, abandonné depuis longtemps[45].

Le commandeur Fresneau de Marigny fit réaliser d'importantes réparations sur tous ces bâtiments et quelques années plus tard, peut-être vers 1645 (le document n'est pas daté), un procès-verbal[46] constate les progrès réalisés. L'église n'a pas été reconstruite et on continue à y célébrer l'office, pour le petit nombre de catholiques du lieu, sous le clocher, mais celui-ci a été réparé et recouvert à neuf aux frais du commandeur. Il lui en a coûté 200 livres. Les halles, très endommagées « tant par un grand espace de temps qu'elles n'avoient esté réparée et aussy à cauze du désorde que avoit faict la compaignie des chevaux légers du roy logez audict lieu de Thairé durant le dernier siège de La Rochelle » ont été entièrement réparées. Le coût des travaux a atteint 133 livres. De même, le four banal et le moulin ont-ils été remis en état pour la somme de 367 livres.

Le procès-verbal de visite de 1682[47] mentionne que, si le commandeur de Bourgneuf est seigneur de la paroisse de Thairé, l'ordre de Malte ne possède en ce lieu qu'une halle, un four et un moulin banaux, un parquet ou « auditoire » où se rend la justice, et des droits seigneuriaux. La halle est dite « soustenue sur poteaux

43. Voutron, comm. d'Yves, au sud-ouest de Thairé.
44. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
45. *Ibid.*, 3H1, 277.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*



70. THAIRÉ. Eglise, clocher-porche fortifié.
(Cliché M. Miguet)

de bois, contenant sept travées, avec un apens d'un costé, au bout duquel apent est l'auditoire sur lequel il n'y a aulcunes thuilles ». Il est précisé qu'il se tenait autrefois un marché à Thairé mais que « la coustume en estoit perdue ».

Un document de 1729[48] indique cependant qu'il y avait à Thairé une grange « qu'on nomme de tous temps le Temple », qui servait de chai au fermier et qui était l'unique bâtiment du fief.

En 1737[49], le commandeur de Bourgneuf, Henri de Bechillon d'Irlaud, bailla à ferme, pour 9 ans, à Pierre-Nicolas Gabet, marchand, demeurant en la paroisse du Thou « tous les revenues, droits de complans, terrages, cens, rentes seigneuriales et foncières, lods, vantes, amandes, fourt à ban et moulin banal et généralement tout ce qui dépand de laditte commandrie de Thairé » moyennant 600 livres par an, payables à deux termes au commandeur en son château de Bourgneuf[50].

Du passé de Thairé subsiste aujourd'hui son église. Curieux exemple d'architecture fortifiée, elle consiste en une nef précédée d'un clocher porche, construit au XIVe siècle sur un plan carré et cantonné par quatre puissants massifs.

Les deux massifs occidentaux se rejoignent par l'intermédiaire d'une archivolte en tiers-point composée de deux rangs de claveaux espacés l'un de l'autre et du mur de façade pour alléger l'arc formé.

Au sud et au nord, la plate-forme est étayée par les machicoulis indispensables à l'architecture militaire ; une échauguette prolonge l'angle du massif sud-ouest. La muraille sud est surhaussée et fait retour à l'aplomb du massif sud-ouest. Elle est crénelée. C'est sur cette plate-forme à caractère d'observatoire et de défense que prend appui le dernier étage du clocher, octogonal. Chaque face de l'octogone est percée de fenêtres trilobées.

Le portail principal, enserré entre les deux massifs ouest, est en tiers-point orné de deux cordons en accolades retombant sur des culs-de-lampe. Il est surmonté d'une rose.

PÉREAULT

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. Marans, comm. Longèves)

Il est fait mention, dans un inventaire de titres, d'un acte non daté, mais vraisemblablement du début du XIIIe siècle, par lequel Jean Bertin aurait donné aux Templiers de La Rochelle, avec le consentement des membres de sa famille, tous les biens qu'il possédait à « Puy-Airault »[51].

48. Arch. dép. Vienne, 3H1, 279.
49. *Ibid.*, 3H1, 296.
50. Sur Thairé au XVIIIe siècle, voir C. Gabet, *Les seigneuries de Thairé d'Aunis*, dans *Actes du 20e congrès des Sociétés savantes, Centre-Ouest*, Rochefort, 1964-1965, p. 41-53 et, du même auteur, *L'exploitation seigneuriale au XVIIIe siècle dans la commanderie de Thairé d'Aunis*, dans *Actes du 93e congrès des Sociétés savantes*, Tours, 1968, section d'histoire moderne, 1971, t. 3, p. 15-22.
51. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.

Péreault figure dans l'enquête de 1373 parmi les dépendances de la commanderie de Bourgneuf[52]. Ce n'était apparemment qu'une simple métairie possédant des terres arables dont le revenu annuel en céréales, autrefois d'une valeur de 40 à 50 livres, était alors tombé à 10 livres. Il y avait aussi à Péreault des vignes parmi lesquelles beaucoup étaient en friche, ce qui privait l'exploitation d'un revenu en vin non négligeable avant les guerres. Les rentes en argent, déjà peu élevées autrefois, puisqu'elles n'atteignaient que 40 sous, ne dépassaient plus 8 sous. La maison possédait aussi quelques prés et marais.

En 1581[53], le commandeur de Bourgneuf bailla à ferme, pour cinq ans, à Pierre Griffon, marchand, demeurant à Périgny, la métairie de Péreault avec maisons, granges, terres, prés, bois et marais, moyennant la somme de 40 écus par an.

La métairie de Péreault ne fut pas épargnée par les troubles du XVIIe siècle. Il est dit, en 1624[54], que des gens de guerre y sont cantonnés et que tous les bâtiments ont été détruits. Ce fait est confirmé par un document[55], non daté, mais un peu plus tardif, qui précise que le lieu de Péreault est sans aucune habitation, « les bastimants ayant esté tous ruinez et abatuz par les dernières guerres et siège de La Rochelle ».

Le commandeur Fresneau de Marigny (1640-1647) fit faire quelques réparations à la métairie. Il lui en coûta 75 livres et certains bâtiments restèrent en ruine[56].

En 1729[57], l'ordre de Malte possédait toujours une métairie à Péreault. Les constructions étaient, à cette date, en bon état.

Aujourd'hui, il ne reste plus aucun souvenir de la présence de l'ordre de Malte en ce lieu.

LE TREUIL-AUX-BOEUFS (aujourd'hui LE TREUIL-AU-ROI)

(Charente-Maritime, arr. La Rochelle, cant. La Jarrie, comm. Saint-Christophe)

Le mot troil, ou treuil, qui a donné naissance à un toponyme assez répandu en Aunis, signifie, au sens strict, pressoir et dans une acception plus large, comme c'est le cas dans la région, exploitation viticole.

Le Treuil-au-Beuf, ou aux-Boeufs, dépendance de la commanderie de Bourgneuf, n'était donc qu'une exploitation rurale et non une maison importante avec chapelle.

Les archives n'ont conservé aucun acte original ancien relatif au Treuil-aux-Boeufs. L'inventaire des titres de la commanderie de Bourgneuf, dressé en

52. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
53. Arch. dép. Vienne, 3H1, 273.
54. *Ibid.*, 3H1, 272.
55. *Ibid.*, 3H1, 277.
56. *Ibid.*
57. *Ibid.*, 3H1, 279.

1512[58], contient les analyses de deux actes de mars et avril 1220 et d'un autre acte non daté, lesquels, s'ils ont véritablement existé, seraient à l'origine de cette exploitation rurale et expliqueraient même son nom.

La première analyse est celle de la donation de la moitié du Troil-au-Beuf, qui aurait été faite « à la Religion » – faut-il comprendre l'Hôpital ? – par un certain Renaud Beuf. La deuxième relate la donation, toujours faite « à la Religion », d'un treuil et de vignes à Saint-Christophe, par Raymond Bos. La troisième analyse, enfin, rapporte qu'Alleart de Cargongne, chevalier, aurait donné « à la Religion », les terres, vignes et appartenances du Troil-au-Beuf, sis en la paroisse de Saint-Christophe.

Le plus ancien document authentique qui mentionne le Treuil-aux-Boeufs est l'enquête pontificale de 1373[59] où cette exploitation figure en tant que dépendance de Bourgneuf. On y apprend que le Treuil-aux-Boeufs possédait des terres arables dont le revenu était alors estimé à 10 livres par an, contre 20 ou 25 avant le début de la guerre ; les vignes qui produisaient autrefois 14 ou 15 tonneaux de vin chaque année sont dites en friche et de nul revenu. Les rentes en froment, anciennement de 14 boisseaux, avaient disparu de même que la rente d'un tonneau de vin perçue autrefois. Le Treuil-aux-Boeufs comprenait aussi quelques prés.

Dans un acte de 1446[60], l'exploitation porte encore le nom de « Troil-au-Beuf » mais, au XVIIe siècle, il est dit, dans un document de 1670[61], qu'elle s'appelle désormais le Treuil-au-Roy.

Le Treuil-au-Roy figure sur le plan cadastral de la commune de Saint-Christophe dressé en 1828 et il existe encore, de nos jours, une exploitation agricole à cet endroit.

58. Arch. dép. Vienne, 3H1, 299, fol. 39.
59. Arch. Vat., Castel S. Angelo, AA, Arm. C, 268.
60. Arch. dép. Vienne, 3H1, 272.
61. *Ibid.*

INDEX DES COMMANDERIES ET MAISONS

Les chiffres en caractères gras renvoient aux pages de la notice consacrée à l'établissement.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Achevé d'imprimer le 18 novembre 1983
sur les presses de l'Imprimerie Bordessoules
à Saint-Jean-d'Angély

Dépôt légal novembre 1983

Photographie du revers de couverture :

Sceau de l'ordre du Temple, 1259 (Paris, Arch. nat., L 1478)
(diamètre réel : 33 mm)

(Cliché J.-L. Lemaître)



Prix : 60 F

ISBN 2-222-03329-2